This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

DC
198
.G8
A32

MÉMOIRES

DU

MARÉCHAL DE GROUCHY

PARIS. — IMPRIMERIE JULES LE CLERE ET Cie, RUE CASSETTE 29.

MÉMOIRES

DU

MARÉCHAL DE GROUCHY

PAR LE MARQUIS DE GROUCHY

Officier d'État-Major.

—

TOME CINQUIÈME

PARIS

E. DENTU, LIBRAIRE-ÉDITEUR

PALAIS-ROYAL

17-19, GALERIE D'ORLÉANS, 17-19.

—

1874

Tous droits réservés.

944.05
G882m

Hist. Europ.
Blacker.
2-25-29
18875

LE

MARÉCHAL DE GROUCHY

LIVRE DIX-NEUVIÈME

De juillet 1815 à 1817.

Le maréchal Grouchy porté sur la liste de proscription du 24 juillet 1815. — Le colonel Alphonse de Grouchy. — Le maréchal de Grouchy passe en Amérique. — Sa lettre à la maréchale, la veille de son embarquement. — Sa lettre à son fils Alphonse (5 novembre). — Résumé de la conduite du maréchal avant le retour et au retour de l'île d'Elbe. — Ses griefs légitimes contre le roi et les princes. — Sa lettre au roi. — Il est traduit successivement devant le 1er conseil de guerre de la 1re division militaire le 19 novembre 1816, devant le conseil de révision le 20 octobre et au 2e conseil de guerre de la 1re division militaire le 9 avril 1817. — Comptes rendus de cette affaire. — Il est défendu par son fils le colonel Alphonse. — Extraits de la correspondance du maréchal pendant l'année 1816. — Sa lettre à l'éditeur d'un ouvrage sur 1815. (Washington, février 1816.)

Le maréchal de Grouchy, ainsi qu'il le dit lui-même dans la notice qui termine le livre précédent, quitta le commandement de l'armée sous Paris, le 29 juillet au soir, ne voulant pas servir sous les ordres de Davout, qui, comme ministre de la guerre, avait la direction de toutes les troupes et dont les intentions

étaient des plus malveillantes pour l'Empereur et pour sa dynastie.

Le prince d'Eckmülh, en effet, d'accord avec le duc d'Otrante, préparait tout pour une seconde restauration. Le maréchal de Grouchy ne voulait en aucune façon prêter la main aux projets de ces deux hommes. Sincèrement dévoué à la cause de l'Empereur, dont il avait proclamé le fils dans son ordre du 25 juin, il croyait les troupes de l'aile droite réunies aux débris des corps de Waterloo, ramenés sous Paris à la suite de sa belle retraite, en état de combattre victorieusement les forces anglo-prussiennes.

Le 29 juin, voyant qu'il ne pouvait lutter contre le duc d'Otrante, président de la commission du gouvernement, qui s'était mis d'accord avec Davout, il envoya sa démission de commandant en chef de l'armée et attendit à Paris la suite des événements. Il ne fit donc pas la retraite avec les braves soldats si injustement qualifiés par la réaction de *Brigands de la Loire*.

Cette circonstance fut très-heureuse pour lui : car s'il eût conservé son commandement jusqu'à la dissolution de ces derniers corps de la grande armée de Napoléon, nul doute qu'il n'eût subi le sort de l'infortuné prince de la Moskowa, son nom étant inscrit sur la première liste de proscription, celle du 24 juillet.

Le 29 juin 1814, le prince d'Eckmülh, devenu général en chef de toutes les troupes sous Paris, porta son quartier général à la Villette. Comme les hostilités ne cessaient pas, malgré les pourparlers ouverts avec les

généraux en chef ennemis, Davout crut devoir envoyer un nouveau plénipotentiaire à Blücher et à Wellington. Il fit choix du comte de Valmy, auquel il adjoignit le général Tourton et l'adjudant commandant Laborde de la garde nationale.

Davout fit connaître à Fouché la mission qu'il venait de confier au comte de Valmy, et écrivit au président de la commission du gouvernement le 29 juin au soir, de son quartier général de la Villette, pour s'informer des dispositions qu'il avait prises.

Jusqu'au dernier moment Davout et Fouché craignirent que l'Empereur ne voulût se remettre à la tête des troupes. De nombreux espions entouraient la Malmaison. Le 28 juin, Napoléon, étant dans cette résidence, proposa à la commission du gouvernement de prendre comme simple général la direction des troupes pour battre l'armée anglo-prussienne et dégager Paris; mais Davout et Fouché craignaient l'Empereur plus encore que les alliés; ils rejetèrent cette patriotique demande. Napoléon, profitant des offres qui lui étaient faites de toutes parts, s'autorisant du dévouement que les soldats, les généraux, les fédérés, lui montraient, pouvait avoir l'idée de reprendre le commandement, de prolonger la guerre et d'annihiler les projets de restauration de Fouché et de Davout. Les émissaires du duc d'Otrante et ceux du prince d'Eckmülh faisaient des rapports dans ce sens à ces deux hommes. Voici l'un de ces rapports, daté du 29 juin. Il est adressé à Davout :

« Monseigneur, je crois devoir vous donner avis que beaucoup d'officiers de la garde disent hautement que l'Empereur se sauvera et ira prendre le commandement de l'armée sous Paris.

« On dit qu'il y a eu une très-grande affluence de généraux hier à Malmaison, et qu'aucun d'eux n'avait l'air d'une personne qui vient de faire des adieux. Tous au contraire témoignaient une joie d'espérance qu'on n'avait pas encore vue.

« Je ne vous dirai point tous les autres propos qui se tiennent. On va jusqu'à dire que l'Empereur ira s'établir au milieu de sa garde et qu'il y est même en ce moment.

« Un officier a dit l'avoir vu passer se rendant à la Villette. »

L'agent de Davout se trompait; Napoléon quitta tranquillement la Malmaison le 29 juin, à quatre heures du soir, et fut coucher à Rambouillet.

Le 1er juillet la brave cavalerie du général Excelmans donna à Rocquencourt le dernier coup de sabre, et, après ce succès *in extremis*, sur les Prussiens, des négociations furent ouvertes. Le 3, une convention fut signée. Il fut décidé que l'armée française se retirerait derrière la Loire; une commission fut nommée pour régler la convention, qui fut violée, sur presque tous les points, par les alliés.

Le général Guilleminot, homme d'un grand mérite, ancien chef d'état-major de la division Jérôme Bonaparte à Waterloo (corps de Reille), nommé chef d'état-major de Davout, expédia le 4 juillet l'ordre aux

généraux commandant les corps de l'armée de se retirer sur la Loire.

Le prince d'Eckmülh prescrivit ensuite aux généraux Vandamme et d'Erlon les dispositions militaires contenues dans deux dépêches, que nous ne donnerons pas ici, attendu qu'elles ne se rattachent plus à notre sujet, le maréchal de Grouchy s'étant rendu dans sa terre. Son fils le colonel de Grouchy se retira sur la Loire avec son beau régiment, le 12e de chasseurs à cheval.

Pendant la marche de l'armée sur Bourges et sur la Loire, le colonel reçut l'ordre de se rendre près du ministre de la guerre à Paris. On voulait sans doute s'assurer de la personne du fils aîné du maréchal. Le colonel répondit que les blessures qu'il avait reçues à Waterloo, jointes aux fatigues de la retraite, ne lui permettaient pas de se rendre à cette invitation.

Le 24 juillet 1815, parut la première liste de proscription, sur laquelle le maréchal de Grouchy vit son nom porté. Il était alors dans ses terres, ayant été autorisé le 15 juillet, par lettre du ministre de la guerre, à se rendre à son château de Laferrière. Voici comment il raconte lui-même ce qui lui est personnel à cette époque. Nous le laissons parler :

« Ayant appris que mon nom figurait sur les tables de proscription et de mort dressées par ordre de Louis XVIII, le 24 juillet 1815, je crus devoir me soustraire aux recherches des agents des royalistes, et je restai caché pendant quelques semaines dans une

chaumière isolée, dépendante du village de Bonne-Maison (arrondissement de Vire, département du Calvados); mais, craignant d'y être découvert, je me déterminai à quitter la France, quelque difficile qu'il fût alors pour moi d'en sortir : car mon signalement avait été envoyé dans l'un des départements où les royalistes avaient présumé que j'avais pu trouver un refuge, et ceux de la Normandie étaient occupés par les troupes prussiennes; d'ailleurs, quatre hussards logeaient dans la chaumière dont j'occupais l'obscur grenier. Toutefois, l'ingénieuse amitié d'un de mes voisins, le chevalier de Vaucassel, me procura les moyens de m'expatrier. Il enivra les hussards prussiens, et, à l'aide d'un déguisement et de bons chevaux, me conduisit par des chemins détournés jusqu'au bord de la mer, que j'atteignis, non loin du village de Courseulles, où par ses soins une barque m'avait été préparée et devait me conduire à Guernesey.

« Le jour commençait à paraître, et je croyais toucher au terme de mes anxiétés, quand des patrouilles prussiennes et de douaniers se montrèrent sur la digue qui, dans cette partie, préserve les terres des invasions de l'Océan.

« En toute hâte, je me creusai dans le sable de la digue une sorte de tanière, je m'y blottis, et, protégé par quelques broussailles, les patrouilles passèrent sans m'apercevoir.

« Sachant qu'elles se succédaient de deux heures en deux heures, je ne balançai pas, quelque mauvais nageur que je sois, à me jeter dans la mer; je gagnai la

barque, que la marée qui montait commençait à faire flotter, et, en dépit d'affreux coups de vent, j'arrivai à Guernesey à moitié mort de froid, mais bénissant le ciel de mon heureuse évasion.

« Après quelques semaines de séjour à Guernesey, appréhendant, si je venais à être connu, d'être réclamé par le gouvernement français, je m'embarquai pour les États-Unis d'Amérique, où je n'arrivai qu'après cinquante-huit jours d'une traversée fort pénible. Je fus accueilli avec intérêt sur cette terre hospitalière, patrie de tous ceux que viennent atteindre des infortunes imméritées. »

L'avant-veille de son embarquement, Grouchy écrivit à la maréchale une longue lettre, de laquelle nous extrayons les passages suivants :

« Mon amie, après-demain j'essaierai de m'embarquer. Tant de difficultés se réunissent pour que j'y parvienne, que j'ai peu d'espoir d'y réussir. Quoi qu'il en soit, vous serez informée de mon sort par celui qui vous remettra ces lignes. Jusqu'au dernier moment il m'a prodigué les soins de l'amitié (le chevalier de Vaucassel). Si je m'échappe, ce sera en très-grande partie à lui que je le devrai. »

Et plus loin :

« Je désire qu'il soit fait un joli cadeau à..... chez laquelle ou dans le voisinage de laquelle j'ai passé plus de deux mois, et dont le courage et les soins ont apporté à ma position ceux des adoucissements dont elle se trouvait susceptible. C'est la fille d'un gentilhomme du pays, et son fils a été quelquefois à Pontécoulant. Il

faudra donc mettre grâce et délicatesse dans la manière dont vous ferez la chose. »

Enfin se trouve encore dans cette dernière lettre écrite de France :

« Si je parviens à sortir de France, vous imaginez bien que je n'aurai rien tant à cœur que d'y rentrer. Il faudra donc ne cesser de vous en occuper. Peut-être l'époque du sacre sera-t-elle celle d'une amnistie. »

Vers le mois de novembre 1815, le Maréchal reçut des nouvelles des siens et apprit que son fils Alphonse n'avait plus le commandement de son régiment. Il lui écrivit le 5 du même mois une longue lettre dont nous extrayons les passages suivants :

« Tant de malheurs sont venus peser sur moi depuis quelques mois, mon cher ami, que je n'ai pas eu le courage de vous écrire ; j'ai d'ailleurs longtemps ignoré votre sort, le lieu que vous habitiez, et comme les communications n'étaient point libres, mes lettres ne seraient point parvenues ; il est même douteux que celle-ci vous arrive ; mais cependant je veux essayer de vous la faire parvenir : me rapprocher de cette manière des personnes que je chéris et que j'ai laissées en France est la seule jouissance qui me reste maintenant ; puissai-je n'être pas déçu en essayant de la goûter!

« Vous imaginez bien, mon ami, que j'ai vivement senti la peine qu'a dû vous faire éprouver la perte de votre état ; votre plus grand avantage sous les rapports de fortune et d'avancement étaient depuis longtemps l'un des principaux véhicules de mes travaux : de voir votre position si complétement gâtée a bien accru

l'amertume de mon sort, auquel jusques au dernier moment j'étais loin de m'attendre : car une perspective de tranquillité m'était encore promise par le ministre, l'avant-veille du jour où j'ai été frappé du coup fatal qui m'a forcé à m'exiler de ma patrie ; comme j'appréhende fort que les portes de la France ne me soient fermées pour bien du temps, je crois devoir vous faire part, mon ami, de mes intentions, quant aux divers arrangements relatifs à mes affaires. J'en ai déjà entretenu votre mère ; mais il est bon que vous en soyez aussi instruit.

. . . . . .

« J'ai prié votre mère de vous dire que je désirais que vous passassiez du temps à Laferrière ; j'aime à croire que vous trouverez quelque douceur à habiter un lieu que j'ai créé, que j'aime et que je vous prie de faire soigner et entretenir, comme si d'un moment à l'autre je devais y revenir. Faites réunir mes divers effets qui avaient été dispersés hors de la maison au moment de l'occupation du Calvados par les Prussiens ; faites bien tenir ma chambre et qu'elle ne soit occupée par personne... Je vous recommande particulièrement quatre de mes domestiques : Nervieux et Brion (qu'on conserve à ce dernier les gages qu'il a) qui m'ont donné dans ces derniers temps de réelles preuves d'attachement ; Rivière, le jardinier de Laferrière, et le respectable père Alexandre : traitez-les avec douceur et bonté. Je vous recommande mon équipage ; qu'il soit conservé pendant tout le temps de mon absence ; Je retrouverai facilement, si je reviens, des chevaux à

acheter, mais il me faudrait des années pour reformer un équipage. Aussi je ne veux pas absolument qu'on le réforme. C'est à vous spécialement que je le confie; usez-en, mais ménagez-le bien, vous me ferez plaisir de ne le faire chasser que deux fois la semaine. Que Brion et Nervieux aient soin de multiplier les chiens à gros poil. Enfin qu'on ne se défasse que des très-vieux chiens et de deux ou trois autres qui ne valent pas grand'chose, et qu'on me garde tous les autres. Je ne compte nullement me fixer en Amérique : si je trouve sûreté et tranquillité dans le Brabant hollandais, c'est là où je tâcherai d'acquérir une propriété et où mon équipage, que j'y ferai venir, me serait une réelle ressource. Il faudra donner un des chevaux qui me restent à Brion. Faites vendre tous les autres, en en gardant cependant un pour vous.

. . . . . .

« J'ai vu avec une extrême peine qu'on n'ait encore rien fait paraître pour ma justification ; si cette lettre vous joint à Paris, occupez-vous sur-le-champ de faire rédiger par l'avocat le plus habile un mémoire justificatif de ma conduite ; que ce mémoire soit présenté au roi et rendu public, s'il est possible.

. . . . . .

« Adieu, mon cher ami, le cruel isolement dans lequel je vis me tue; ma force d'âme n'est point à l'égal des maux qui m'accablent : aussi ma santé se détruit-elle rapidement, mon sang se décompose, mes jambes sont enflées, et je sens que je ne résisterai pas longtemps à un genre d'existence où tous les éléments

de satisfaction et de bonheur me manquent; plaignez votre malheureux père et qu'il soit quelquefois l'objet de vos pensées et de vos regrets. Vous êtes tous bien présents à mon cœur. »

Le Maréchal cependant vivait assez paisiblement en Amérique, y jouissant d'une honorable et affectueuse hospitalité, lorsqu'il apprit qu'on venait de faire paraître en France quelques brochures dans lesquelles sa conduite, la veille et le jour de la bataille de Waterloo, se trouvaient incriminées.

Il en fut d'autant plus étonné que, lors des événements de 1815, le *Moniteur* et les bulletins officiels n'avaient déversé aucun blâme sur sa conduite et que, à une époque à laquelle les intérêts de sa gloire et de sa position faisaient en quelque sorte un devoir à l'Empereur de faire connaître l'influence qu'avaient eue sur ses destinées les fautes commises par ses lieutenants, il n'avait pas écrit une ligne ni prononcé une parole qui permît de croire qu'ils eussent méconnu ou mal interprété ses ordres et qu'ils lui eussent donné le plus léger signe de mécontentement.

On a vu qu'après l'abdication de l'Empereur, Davout, resté ministre de la guerre, avait été chargé par le gouvernement provisoire de féliciter le Maréchal d'être parvenu à ramener à Paris ses troupes avec ses blessés, ses équipages, son matériel et quelques trophées enlevés aux Prussiens.

Une première lettre de félicitations avait été suivie de trois autres, qu'on a pu lire à leur date des 22, 23 et 25 juin, dans lesquelles on renouvelait

au Maréchal les mêmes témoignages de satisfaction.

Le gouvernement s'était plu à reconnaître que le commandant de l'aile droite avait bien mérité de la patrie, et lui avait confié le commandement en chef de l'armée du Nord, se composant des troupes déjà sous ses ordres et de celles revenues de Waterloo et qu'on essayait de réorganiser à Soissons.

Bien que ces témoignages d'approbation dussent consoler le Maréchal des attaques imméritées dont il était l'objet, ces attaques l'affectèrent si vivement qu'il crut devoir réfuter les ouvrages et même les articles de journaux dans lesquels il était incriminé, ne réfléchissant pas que, faute de documents, de guides et réduit à s'en tenir seulement à ses souvenirs, il lui serait difficile de ne pas commettre quelque erreur de détail dont ses adversaires s'empareraient aussitôt. C'est en effet ce qui se produisit ; le Maréchal, ayant voulu réfuter en 1818, lorsqu'il parut, l'ouvrage de Gourgaud sur 1815, attribué à Napoléon, ne se souvint plus d'un fait personnel et donna barre sur lui, ainsi que nous l'expliquerons, lorsque nous serons arrivé à l'année 1819. Voyons d'abord ce qui se passa en 1816 pour le Maréchal.

M. de Grouchy avait été étonné et douloureusement affecté de se voir porté sur la liste de proscription du 24 juillet 1816. En effet, quelques jours avant son départ pour ses propriétés, le ministre lui avait assuré qu'il était hors de toute atteinte. De plus, il ne se trouvait pas, de fait, dans les trois catégories résultant des

trois chefs d'accusation (1) des personnages compris dans cette liste. Le préambule même de l'ordonnance royale semblait l'abriter, puisqu'il limitait au 20 mars l'époque de la culpabilité.

Il était de notoriété publique que le maréchal de Grouchy n'avait accepté aucun commandement avant le 1er avril, qu'il avait offert ses services au gouvernement royal dès qu'il avait appris le débarquement de l'île d'Elbe, qu'un de ses aides-de-camp, envoyé à Paris, s'était présenté de sa part plusieurs jours de suite chez le duc de Berry et chez le ministre de la guerre pour lui demander des ordres; que lui-même, venu à Paris le 15 mars, s'était rendu à la cour et que là il avait été publiquement fort mal reçu par le duc de Berry.

Malgré tous les griefs que le Maréchal pouvait légitimement avoir contre les princes de la branche aînée des Bourbons, il n'avait vu l'Empereur que trois jours après l'arrivée aux Tuileries de ce dernier.

On se rappelle en outre qu'en 1814, au retour des Bourbons, il avait été privé par le roi, en faveur du duc de Berry, de son titre de colonel général des chasseurs et hussards, ce qui l'avait forcé à écrire au roi la lettre que nous avons fait connaître et qui se trouve à la page 211 du 3e volume.

M. de Grouchy avait également, à la suite de cette lettre à Louis XVIII, reçu du ministre Dupont l'ordre de se rendre dans ses terres.

(1) Ces trois chefs d'accusation sont au Journal officiel de l'époque.

Malgré tous ces sujets de mécontentement, le Maréchal n'avait voulu accepter de commandement de l'Empereur que le 1er avril, alors que le départ du roi avait rendu le gouvernement de Napoléon un gouvernement de fait, alors que les armées alliées commençaient à menacer la France.

En prenant le commandement des 7e et 19e divisions militaires pour combattre le duc d'Angoulême, M. de Grouchy voulut avoir la certitude de la part de Napoléon que nulle mesure fâcheuse ne serait prise à l'égard du prince. Il refusa de signer la capitulation conclue par le général Gilly, attendu que cet officier général n'avait pas plus le droit de signer que lui-même, sans l'autorisation de l'Empereur ; mais, à plusieurs reprises, il fit engager sous main le duc d'Angoulême à se retirer, et il chargea le baron de Damas de rassurer le prince, lui affirmant que si des ordres rigoureux qui lui étaient transmis, et malgré la présence du général Corbineau, un des aides-de-camp de l'Empereur envoyé pour contrôler ses actions, il aurait des moyens tout préparés pour assurer son évasion. En effet, deux hommes, M. Sire, sous-lieutenant au 14e de chasseurs à cheval, et M. Teste, commissaire général de police, s'étaient entendus avec le général et avaient reçu des instructions à cet égard, toutes de sa main.

Un des motifs qui détermina sans doute la mise du nom de Grouchy sur la liste de proscription et de mort du 24 juillet 1815, fut son élévation à la dignité du maréchalat, à la suite de l'expédition contre le duc d'Angoulême, mais on aurait dû réfléchir que, ce bâton de

maréchal, le marquis de Grouchy l'avait gagné à Montmirail, à Vauchamps et dans vingt batailles.

Quoi qu'il en soit, le maréchal Grouchy, auquel on devait une retraite qui comptera toujours comme une des belles opérations militaires de ce siècle, qui avait conservé à la France une vigoureuse armée, fut traduit devant le 1er conseil de guerre de la 1re division militaire le 19 octobre 1816.

Voici comment les journaux officiels de l'époque rendent compte des débats :

PREMIER CONSEIL DE GUERRE PERMANENT
DE LA 1re DIVISION MILITAIRE.

Affaire du lieutenant général comte de Grouchy.

Le conseil de guerre (composé ainsi qu'il suit : *Président*, M. le lieutenant général comte de Bordesoult; *juges*, MM. le lieutenant général baron de la Rochefoucault, lieutenant général marquis de Courtavel, le marquis de Marcillac, le chef d'escadron vicomte de Pons; Lepreux, capitaine de la légion d'Eure-et-Loir; Hautefare, capitaine de la légion de l'Isère; *procureur du Roi*, M. d'Arnouville de Gournay, capitaine de la compagnie des chasses; *rapporteur*, M. Delon, chef de bataillon; *greffier*, M. Boudin) s'est réuni aujourd'hui dans la salle ordinaire de ses séances, rue du Cherche-Midi, pour prononcer dans l'affaire du lieutenant général comte de Grouchy, absent et contumace, pré-

venu des délits spécifiés dans l'article 1er de l'ordonnance du 24 juillet 1815.

Mme la comtesse de Grouchy, MM. le colonel marquis de Grouchy et le vicomte de Grouchy ses deux fils, Mme la marquise de Condorcet, sa sœur, assistaient à l'audience.

Après la lecture de la composition du conseil, M. le vicomte de Pons a dit :

« Monsieur le président, je crois devoir au malheur de la famille de M. de Grouchy, de déclarer qu'ayant l'honneur d'appartenir à M. d'Ormesson, son gendre, et par là à Mme d'Ormesson, j'ai demandé à être dispensé de la pénible fonction que je remplis aujourd'hui. N'étant point parent au degré prohibé, j'ai reçu l'ordre de siéger au conseil. J'obéis. »

M. le colonel de Grouchy s'est ensuite levé pour présenter un moyen préjudiciel ; mais le conseil a décidé qu'il n'entendrait les développements à l'appui de ce moyen qu'après la lecture des pièces.

M. Delon, rapporteur, procède alors à cette lecture. Les pièces du procès consistent en lettres, proclamations, interrogatoires, et traitent principalement des troubles du Midi lors de la campagne de S. A. R. le duc d'Angoulême. Elles donnent des détails sur la conduite de l'accusé dans la situation où les circonstances l'avaient placé ; sur la répugnance continuelle qu'il témoigna lorsque des ordres supérieurs lui prescrivaient des mesures rigoureuses. Une déposition du baron de Damas, aide-de-camp du duc d'Angoulême, établit avec certitude que le comte de Grouchy fut perpétuel-

lement en proie à l'hésitation ; qu'il éprouva même des remords d'une conduite qu'on doit regarder comme forcée.

La lecture terminée, M. le colonel Grouchy, dont le conseil de guerre avait suspendu la proposition, se lève et s'exprime en ces termes :

« Messieurs, je viens remplir le plus saint, le plus sacré des devoirs ; en l'absence de mon père, qu'il me soit permis d'élever un moment la voix, dans une circonstance douloureuse dont chacun de vous appréciera la rigueur.

« Cette voix, Messieurs, tout se réunit pour la rendre incertaine et timide : l'inexpérience d'un ministère nouveau pour moi, la sainteté de ma cause, et les souvenirs déchirant dont elle assiége mon cœur. J'ai besoin, pour conserver quelque liberté d'esprit, d'avoir sans cesse présent à la pensée que c'est d'un père que je parle à ses compagnons d'armes, à mes chefs, à mes guides dans cette même carrière où tant de travaux ont illustré son nom et le leur.

« Ce n'est point une défense juridique que j'ose entreprendre ; je dois, je le sais, me borner à vous soumettre un moyen préjuciel, fondé sur les lois, reconnu par d'habiles jurisconsultes et qui semble ne laisser aucun doute sur l'incompétence d'un conseil de guerre pour juger un premier inspecteur général, auquel les ordonnances royales ont conservé tous les droits et prérogatives attachés au titre de grand officier dont il a été revêtu.

« C'est donc une récusation que je viens vous présenter, Messieurs. Singulière fatalité que celle où le

besoin de ma cause me force à récuser, dans l'intérêt de la loi même, un tribunal et des juges que, dans toute autre circonstance, mon père eût sans doute reconnus avec confiance ! La consultation que je vais avoir l'honneur de vous soumettre vous développera, Messieurs, les moyens sur lesquels se fonde cette légitime récusation. C'est là que se borneront mes efforts... Je n'essayerai même pas de justifier devant vous mon père des inculpations injurieuses et mensongères qui lui ont été prodiguées... Absent et malheureux, la haine et la calomnie pouvaient-elles l'épargner?

« Mais, de toutes ces attaques, il en est une que, dans un moment solennel, mon indignation ne peut pas passer sous silence, puisqu'elle tend à flétrir son caractère. On a osé dire qu'une grande récompense militaire avait été le prix de la triste campagne du Midi, quand il est notoire, quand il est si facile de se convaincre que mon père n'a quitté la capitale que le 1er avril, qu'il n'a point tiré l'épée dans ce qu'il plaît à des hommes étrangers à l'armée d'appeler une campagne, et que sa présence dans le Midi n'a eu d'autre but, d'autre effet que d'empêcher la guerre civile et le déchirement de la France.

« Mais à qui fera-t-on croire que, pour prétendre à cette récompense, il eut besoin de nouveaux titres, celui qui, maréchal-de-camp en 1792, lieutenant général en 1793, général en chef en 1795, a pendant vingt-cinq ans commandé des divisions, des corps d'armée, et, dans quelques campagnes, l'arme entière de la cavalerie ; celui qui s'est trouvé à soixante

batailles, à plus de cent combats, où la victoire fut, dans presque tous, arrosée de son sang ; celui qui disait au chef du gouvernement, fatigué de ses réclamations en faveur des émigrés : *Je ne vous ai pas encore demandé autant de radiations que j'ai reçu de blessures pour la patrie, et vous me faites souvenir que j'en compte vingt-une.*

« Quand mon père gémit sous le poids d'une accusation terrible, interdirait-on à la piété filiale de lui rendre une justice que lui rendra l'équitable postérité? Elle dira de lui, Messieurs, qu'étranger à toute faction, uniquement dévoué à sa patrie, la seule prérogative qu'il réclama jamais fut celle de se présenter le premier sur tous les champs de bataille ; et qu'au milieu des souvenirs honorables qu'il emporte dans son exil, le plus cher à son cœur fut d'avoir ramené des bords de la Dyle, à travers 200,000 ennemis, 40,000 Français invaincus jusque sous les murs de la capitale. »

M. le colonel de Grouchy donne ensuite lecture d'une consultation délibérée par MM. Chaix d'Est-Ange, Delavigne, Billecocq et Tripier. Ces avocats estiment qu'un conseil de guerre est incompétent pour juger le lieutenant général de Grouchy. Ils s'appuient principalement sur la consultation de M. Lacroix-Frainville dans la cause du maréchal Ney, dont un conseil de guerre a sanctionné les conclusions en déclarant son incompétence. Cette consultation est imprimée.

« Il est constant, en point de fait, y est-il dit, que, M. de Grouchy a été revêtu, sur le champ de bataille de Wagram, de la charge de colonel général des chas-

seurs, et le sénatus-consulte du 28 floréal an XII, maintenu par la charte et par l'ordonnance royale du 15 mai 1814, a déclaré que cette qualité, emportant avec elle le titre de grand officier de l'empire, rend celui qui en est investi pour jamais étranger à la juridiction d'un conseil de guerre.

« Le sénatus-consulte du 28 février an XII établissait une haute cour impériale, chargée de connaître des crimes dont les grands officiers de l'empire se seraient rendus coupables. Le roi, par sa déclaration de Saint-Ouen, par la charte et par ses ordonnances, a conservé aux militaires des honneurs, des prérogatives qu'ils avaient payés de leur sang : le général de Grouchy n'en peut être légitimement dépouillé. »

Après d'autres arguments en faveur de ce déclinatoire, arguments qui tendent à prouver que la cour des pairs peut seule connaître du crime imputé à l'accusé, la consultation établit la distinction nécessaire entre le pouvoir exécutif et le pouvoir judiciaire, et s'attache à démontrer que le droit de juger ne faisant point partie de la prérogative royale, l'ordonnance du 24 juillet ne peut qu'accuser, et les lois seules déterminer la compétence. Il cite Montesquieu à l'appui de son opinion.

« Il n'y a point de liberté, dit cet illustre auteur, si la puissance de juger n'est pas séparée de la puissance législative et exécutive. Si elle était jointa eàl puissance législative, le pouvoir sur la vie et la liberté des citoyens serait arbitraire : car le juge serait législateur. Si elle était jointe à la puissance exécutrice, le juge pourrait avoir la force d'un oppresseur. »

« Dans les monarchies, si le prince jugeait lui-même, la constitution serait détruite, les pouvoirs intermédiaires anéantis; on verrait cesser toutes les formalités des jugements; la crainte s'emparerait des esprits; on verrait la pâleur sur tous les visages; plus de confiance, plus d'honneur, plus de sûreté, plus de monarchie. »

D'autres considérations, dans lesquelles nous ne suivrons pas les rédacteurs de la consultation, terminent ce mémoire intitulé : *Question de droit public.* M. le colonel conclut cette lecture en résumant les motifs sur lesquels se fondent ses moyens préjudiciels.

Le conseil se retire pour délibérer ; trois heures après il rentre en séance et prononce le jugement suivant :

« Le conseil s'étant retiré à huis-clos pour délibérer seulement en présence du commissaire du roi, M. le président a posé la question suivante :

« Le lieutenant-général comte de Grouchy, comme premier inspecteur général des chasseurs à cheval, conserve-t-il les prérogatives énoncées en l'article 101 du sénatus-consulte du 28 floréal an XII ?

« Les voix recueillies sur cette question, en commençant par le grade inférieur, et par le moins ancien dans chaque grade, le conseil,

« Vu, 1° l'article 48 du sénatus-consulte du 28 floréal an XII ;

« 2° L'article 101 du même sénatus-consulte ;

« 3° L'article 7 de l'ordonnance du roi, du 15 mai 1814,

« Et 4° l'article 62 de la charte constitutionnelle,

« Déclare à l'unanimité qu'il est incompétent.

« Les articles précités portent : (art. 48) Les grands officiers sont 1° les maréchaux de France, etc. ; 2° huit inspecteurs et colonels généraux de l'artillerie du génie, des troupes à cheval et de la marine ; (art. 101) une haute-cour connaît des délits personnels commis par des titulaires des grandes dignités du royaume, par des ministres et secrétaires d'État, par de grands-officiers ; (art. 7 de l'ordonnance du roi) les généraux que le gouvernement précédent avait nommés aux fonctions de colonels généraux, auront le titre de premiers inspecteurs généraux de leurs armes respectives, sous les ordres des princes que nous avons nommés colonels-généraux, et conserveront le traitement, les honneurs et les prérogatives dont ils jouissent dans ce moment ; (art. 62 de la charte) nul ne pourra être distrait de ses juges naturels.

« Le conseil, ouï le réquisitoire de M. le commissaire du roi, et y faisant droit, ordonne que toutes les pièces de la procédure, ensemble copie du présent, seront transmises à S. Exc. le ministre secrétaire d'État au département de la guerre, pour être par qui de droit statué ce qu'il appartiendra. »

On ne se tint pas pour battu dans les sphères gouvernementales, et le procès fut porté au conseil de révision dès le lendemain 20 octobre 1816.

Voici le compte rendu de l'affaire :

CONSEIL DE RÉVISION.

Affaire du lieutenant général comte de Grouchy.

Le 19 octobre dernier, l'accusation sur laquelle on avait instruit par contumace contre M. le comte de Grouchy, avait été portée devant le 1er conseil de guerre de la 1re division militaire. On se rappelle que M. le colonel de Grouchy, fils du lieutenant général contumace, s'est présenté, a décliné la juridiction du conseil de guerre, a soutenu que la cour des pairs était seule compétente pour connaître du crime imputé à l'accusé, qui était au nombre des grands-officiers, et qu'il s'est principalement appuyé sur la consultation de M. de Lacroix-Frainville dans la cause du maréchal Ney; consultation dont les conclusions ont été sanctionnées par le jugement dans lequel le conseil de guerre déclara alors son incompétence. On se rappelle aussi que, faisant droit au déclinatoire proposé par M. le colonel de Grouchy, le conseil de guerre, après en avoir délibéré, déclara son incompétence.

Le lendemain 20 octobre, M. le capitaine de gendarmerie des chasses du roi, faisant les fonctions de procureur du roi, a passé au greffe du conseil une déclaration de pourvoi contre ce jugement, motivé sur ce que, *par le fils dudit de Grouchy, il a été plaidé devant le conseil de guerre, non-seulement sur l'exception de compétence, mais même encore sur le fond de la cause.*

Mme de Grouchy, dès qu'elle a eu connaissance de ce pourvoi, s'est empressée de demander une consultation sur la question de savoir si le moyen présenté par M. le procureur du roi peut être accuilli par le conseil de révision. Cette consultation a été délibérée le 28 octobre par MM. Chaix d'Est-Ange, de Lavigne, Billecocq et Tripier, avocats à la cour royale. « Le conseil estime, y est-il dit, que le moyen présenté par M. le procureur du roi ne peut être accueilli, parce qu'il porte sur une *erreur de fait*, et que, même dans la supposition de l'existence du fait articulé, M. le procureur du roi ne serait pas fondé en droit dans le moyen dont il argue... »

Aujourd'hui, le conseil de révision s'est assemblé pour prononcer sur le pourvoi de M. le procureur du roi.

M. le général comte d'Espinois a nommé pour composer ce conseil : M. le comte Gentil-Saint-Alphonse, maréchal-de-camp, chevalier de l'ordre royal de la Légion d'honneur, *président;* M. le comte Henri de Chastenay, colonel d'état-major, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis; M. de Chambeau, chef d'escadron, adjoint à l'état-major général de la première division militaire; M. Cerf, capitaine à la légion départementale du Cher, chevalier de l'ordre royal de la Légion d'honneur; M. Menjot de Dammartin, capitaine d'état-major général, chevalier de l'ordre royal de la Légion d'honneur, *juges;* M. Debry, commissaire de guerre de première classe, chevalier de l'ordre royal de la Légion d'honneur,

faisant les fonctions de *procureur général du roi;* M. Portier, *greffier.*

A onze heures, tous les membres du conseil entrent dans la salle où se trouvent les deux fils de M. le lieutenant général de Grouchy; le président annonce que la séance est ouverte.

Le greffier donne lecture du pourvoi; ensuite, sur le réquisitoire de M. Debry, il lit aussi les différents actes de la procédure, et ne fait qu'énoncer les autres pièces qui ont trait au fond de l'affaire.

M. le président: M. le chef d'escadron de Chambeau, dont le conseil a fait choix pour être rapporteur, a la parole.

M. le colonel de Grouchy: Messieurs, oserai-je demander à parler, non sur le fond de cette affaire, mais seulement sur le pourvoi du procureur du roi, motivé sur mes expressions personnelles, et à donner au conseil lecture d'une nouvelle consultation qui établit la validité du jugement d'incompétence prononcé par le premier conseil de guerre?

M. le président : Le conseil de révision apprécie les motifs qui vous font désirer de parler, mais cela serait contraire au Code d'instruction criminelle. Il en est référé à M. le procureur du roi.

Le procureur du roi : La loi voulant qu'aucun défenseur ne soit entendu, nous demandons que le rapporteur ait la parole.

M. le président donne la parole au rapporteur.

M. de Chambeau, rapporteur, fait l'analyse de toute la procédure. Il est vrai de dire, avec le procureur du

roi, ajoute-t-il, que l'article 468 a été violé. M. le procureur du roi aurait dû, il est vrai,, s'y opposer; mais c'est par suite de réflexions faites en temps utile qu'il s'est pourvu. Quant à la compétence, voici les articles cités par le jugement qui est soumis à votre révision.

Art. 48 du sénatus-consulte du 28 floréal an XII : « Les grands officiers sont : 1° les maréchaux de France, etc. ; 2° huit inspecteurs et colonels généraux de l'artillerie, du génie, des troupes à cheval et de la marine. » Art. 101 : « Une haute-cour connaît des délits personnels commis par des titulaires des grandes dignités du royaume, par des ministres et secrétaires d'État, par des grands-officiers. » Art. 7 de l'ordonnance du Roi : « Les généraux que le gouvernement précédent avait nommés aux fonctions de colonels généraux auront le titre d'inspecteurs généraux de leurs armes respectives, sous les ordres des princes que nous avons nommés colonels généraux, et conserveront le traitement, les honneurs et *les prérogatives* dont ils jouissent dans ce moment. » Art. 62 de la charte : « Nul ne pourra être distrait de ses juges naturels. »

Mais l'ordonnance du roi du 2 août 1815, qui est postérieure, porte que le conseil de guerre est chargé d'instruire. D'ailleurs, un arrêt de la cour de cassation, dans l'affaire du général Ernouf, décide cette question, en déclarant que la haute cour n'étant point organisée, le général Ernouf serait jugé par les tribunaux ordinaires.

M. le rapporteur pense que, d'après les ordonnances

du roi du 24 juillet et du 2 août 1815, M. de Grouchy est impérativement justiciable du conseil de guerre.

M. le colonel de Grouchy renouvelle sa demande. M. le procureur du roi invoque l'article 468 du Code d'instruction criminelle. Il veut, dit-il, que le conseil de guerre n'entende un parent ou ami du contumace que pour motiver l'absence; à plus forte raison, le conseil de révision ne doit-il pas les entendre.

Le conseil se retire pour en délibérer, et, rentré dans la salle, M. le président déclare qu'il n'y a point lieu à entendre M. le colonel de Grouchy, et ordonne qu'il sera passé outre.

M. le colonel de Grouchy : Je demande acte de ce que M. le rapporteur a fait connaître publiquement son opinion, en déclarant que, d'après les ordonnances du roi du 24 juillet et 2 août 1815, M. de Grouchy, mon père, était impérativement justiciable du conseil de guerre.

M. le président : Il est pénible pour le conseil de révision de ne pouvoir pas vous entendre.

M. le colonel de Grouchy : Je crois pouvoir demander acte de ce que M. le rapporteur a fait dans son rapport connaître publiquement son opinion.

M. le président : M. le procureur du roi a la parole.

M. le procureur général du roi reproduit et développe le moyen de cassation indiqué par M. le rapporteur; il en présente de nouveaux, et conclut en requérant la cassation du jugement par lequel le premier conseil de guerre fut déclaré incompétent, et le renvoi de l'affaire devant le deuxième conseil de guerre.

Le conseil se retire à deux heures pour en délibérer, et il rentre à six dans la salle d'audience.

M. le comte Gentil-Saint-Alphonse, président, après avoir lu des considérants très-étendus, et que le défaut d'espace nous empêche de transcrire, prononce le jugement suivant :

« Le conseil, faisant droit au réquisitoire de M. le procureur général du roi, annule à l'unanimité ledit jugement d'incompétence, et toute la procédure qui en dépend, y relative, en vertu des paragraphes 3 et 4 de l'article 16 et de l'article 17 de la loi du 18 vendémiaire an VI..... ; renvoie l'accusé contumace, conformément aux art. 19 et 20 de ladite loi, par-devant le conseil de guerre de la 2e division militaire. »

Le 9 avril, l'affaire du marquis de Grouchy, de nouveau portée au rôle du 2e conseil de guerre de la 1re division militaire, fut appelée ; voici les débats :

DEUXIÈME CONSEIL DE GUERRE PERMANENT DE LA 1re DIVISION MILITAIRE.

Affaire du général comte de Grouchy.

Le 1er conseil de guerre ayant été chargé de prononcer sur cette affaire, M. le colonel Grouchy, fils du prévenu, se présenta à l'audience, et proposa un moyen d'incompétence, fondé sur ce que son père ne pouvait être jugé que par une haute cour de justice, attendu qu'il était colonel général des chasseurs à che-

val à l'époque où s'étaient passés les faits qui lui étaient imputés.

Ce moyen d'incompétence fut accueilli par le conseil de guerre ; mais M. le commissaire du roi s'étant pourvu en révision, le jugement fut cassé par le motif que le conseil de guerre s'était mal à propos déclaré incompétent, et que, malgré la prohibition de la loi, on avait permis que des moyens de défense fussent proposés au nom de l'accusé absent.

L'affaire ayant été renvoyée au 2e conseil de guerre, ce conseil s'est réuni aujourd'hui. Il était composé de M. le comte Charbonnel, lieutenant général, président; de MM. les barons Tirlet et Ruty, lieutenants généraux; le comte de Mellet, colonel de la légion de l'Aude ; le vicomte de Quelon, chef d'escadron d'état-major; Chambellan, capitaine à la légion de la Vendée, et Dumez, capitaine à la légion de l'Aude, juges; de M. le baron de Salgues, capitaine d'état-major, commissaire du Roi, et de M. Viotti, chef de bataillon d'état-major, rapporteur.

M. le rapporteur a donné lecture de toutes les pièces du procès. Ces pièces établissent que le général Grouchy avait accepté, le 1er avril 1815, le commandement des 19e, 7e et 8e divisions militaires, ainsi que celui des troupes qui avaient été envoyées contre l'armée royale du Midi.

Les deux fils du général Grouchy étaient à l'audience. L'aîné, qui est colonel, a voulu prendre la parole après la lecture des pièces; mais M. le commissaire du roi s'y est opposé. Il a soutenu qu'un accusé absent ne

pouvait pas être défendu; que ses parents ou amis pouvaient seulement proposer l'excuse de son absence, pour obtenir un sursis, s'ils établissaient qu'elle fût légitime; mais qu'il fallait qu'ils le fissent avant la lecture des pièces du procès.

Le conseil, après avoir délibéré sur le réquisitoire de M. le commissaire du roi, a décidé, à l'unanimité des voix, que le fils de l'accusé serait admis à proposer et à justifier l'excuse de l'absence de son père.

M. le colonel Grouchy s'est alors exprimé en ces termes :

« Messieurs, profitant de la liberté que le conseil daigne m'accorder, je viens vous présenter l'excuse de l'absence de mon père, et en prouver la légitimité, fondée sur l'incompétence des conseils de guerre appelés à le juger. Le moyen déclinatoire soumis au premier conseil de guerre a déjà été reconnu à l'unanimité. Depuis, le ministère public a cherché dans mes expressions un moyen de cassation contre ce jugement rendu cependant sur son propre réquisitoire. Je ne chercherai point à me justifier devant vous, Messieurs, d'avoir défendu avec un respect trop tendre et avec un zèle trop religieux les prérogatives et les droits de mon père, attaqué dans tout ce qu'il y a de plus cher et de plus sacré chez les hommes. Mon excuse serait, au besoin, dans vos cœurs, si elle n'était tout entière dans mes expressions, qui n'ont pu changer ni détruire l'existence des lois et ordonnances royales sur lesquelles est fondé le jugement d'incompétence.

« Je viens de nouveau, Messieurs, soumettre à l'exa-

men impartial de vos consciences cette question d'incompétence. Instruit par une funeste expérience du danger où m'exposerait une émotion trop vive, mais bien pardonnable sans doute, je me borne à vous donner lecture d'une nouvelle consultation sur cette question de droit public. »

Ici M. le colonel Grouchy a été interrompu par M. le commissaire du roi, qui a requis que le fils du prévenu ne fût point admis à proposer et à développer le moyen d'incompétence.

Le conseil a délibéré sur ce réquisitoire, et il a décidé, à la majorité de six voix contre une, que M. Grouchy fils ne serait pas entendu dans la proposition du moyen d'incompétence.

M. le colonel Grouchy a déposé sur le bureau, la consultation dont il avait voulu donner lecture, et il est sorti de la salle, ainsi que son frère.

M. le rapporteur a pris ensuite la parole. Il a soutenu que le conseil était compétent, et il a conclu à ce que l'accusé fût déclaré convaincu d'avoir attaqué la France à main armée, en ce qu'il aurait combattu les troupes de Sa Majesté, et aurait tenté de renverser le gouvernement royal et l'ordre de successibilité au trône.

M. le commissaire du roi a discuté aussi la question de savoir si le conseil était compétent, et l'a résolue affirmativement.

Le conseil a posé ainsi la question à juger :

« Le lieutenant général comte Grouchy, attendu sa qualité de premier inspecteur général des chasseurs à cheval, conserve-t-il les prérogatives énoncées en l'ar-

ticle 101 du sénatus-consulte du 28 floréal an XII ? »

Après deux heures et demie de délibération, il a rendu le jugement suivant :

« Le conseil se déclare, à la majorité de cinq voix contre deux, incompétent pour juger le lieutenant général Grouchy, en vertu des art. 48 et 101 du sénatus-consulte du 28 floréal an XII, et de l'art. 7 de l'ordonnance du roi du 15 mai 1814, et en outre de l'art. 62 de la charte constitutionnelle. »

Dès l'année 1816, commencèrent à paraître en Europe et plus encore en Amérique des écrits, des articles de journaux, des brochures sur la campagne de 1815. L'ouvrage du général Gourgaud ne vit le jour que deux années plus tard ; mais d'autres déjà présentaient les événements sous un faux jour. Le maréchal de Grouchy, ainsi que ses malheureux compagnons d'armes réfugiés aux États-Unis, étaient avides de ces lectures. Étant à Washington au commencement de février, M. de Grouchy put prendre connaissance d'un écrit intitulé : *Journal des événements de Paris depuis le* 20 *juin jusqu'au* 13 *juillet* 1815.

Il écrivit, le 20 février, à l'auteur de cet écrit la longue et intéressante lettre ci-dessous, véritable page d'histoire :

« En me rendant aux États-Unis, Monsieur, il était impossible que je n'y apportasse point le désir de savoir sous quelles couleurs y avaient été présentés les derniers événements qui ont bouleversé la France. La réputation d'une brochure ayant pour titre *Journal*

des événements de Paris par un Américain, m'a engagé à me la procurer. L'âme d'un républicain et les énergiques sentiments d'un ami de la liberté sont empreints à chacune de ces pages. L'indépendance de caractère et de position de son auteur ajoutent un degré d'intérêt de plus à l'intérêt déjà si puissant dont ne saurait manquer d'être environné le tableau d'une révolution qui a si soudainement fait descendre la nation française du rang élevé où l'avaient placée sa gloire militaire, ses conquêtes, la libéralité des principes qui servirent de base à ses nouvelles institutions, et l'expansion donnée par elle au progrès des lumières et à la reconnaissance des droits des peuples. Mais les causes des événements et leur ensemble n'ont pu être aussi exactement connues par un étranger que par ceux des Français qui ont été appelés à jouer un rôle dans les dernières scènes de la vie politique de Napoléon. A ce titre, je serais tenté d'en retracer les principaux traits, si je n'étais retenu par la pensée qu'il n'appartient qu'aux spectateurs désintéressés de les transmettre à la postérité d'une manière vraiment impartiale. Toutefois, l'auteur du *Journal des événements de Paris* n'ayant pu apprécier les motifs qui m'ont déterminé à résigner le commandement de l'armée du Nord, et ayant assimilé à tort ma conduite à celle du maréchal Soult, je me dois de repousser le blâme dont il me rend l'objet. Car alors que l'opinion publique et l'estime des hommes sages des différents partis sont les seuls biens qui vous restent, il est permis de se montrer jaloux de les conserver dans toute leur intégrité.

« Après la bataille de Waterloo, à laquelle l'éloignement où m'avait placé Napoléon ne me permit point de prendre part, je parvins à ramener des bords de la Dyle sur ceux de l'Aisne les différents corps d'armée sous mes ordres; ils avaient combattu avec gloire et succès à Wavres; l'ennemi n'avait pu les entamer à Namur, et ils formaient un total d'environ trente mille hommes et cent vingt bouches à feu. Le gouvernement provisoire ayant cru devoir y réunir les débris de l'armée de l'Empereur, que le maréchal Soult avait essayé de réorganiser à Soissons, celui-ci m'en remit le commandement et s'empressa de partir pour Paris. Pendant son séjour à Soissons, soit qu'il eût négligé de faire parvenir les ordres nécessaires, soit qu'ils n'aient point été exécutés, Compiègne n'avait point été occupé par nos troupes, on n'en avait pas fait sauter le pont, ni celui de Creil. Les Anglo-Prussiens, profitant de cette faute, s'étaient hâtés de passer l'Oise, et de se diriger vers la capitale, dont ils se trouvaient plus près que l'armée française.

Malgré les difficultés que les positions occupées par l'ennemi apportaient à sa marche, je réussis à arriver à Paris à la tête de cinquante et quelques mille hommes, et cent soixante bouches à feu.

Heureux d'avoir pu conserver ces ressources, que les circonstances rendaient si précieuses, et croyant les chambres et le gouvernement provisoire animés des mêmes vues et de sentiments identiques, j'imaginais qu'une parfaite harmonie allait doubler nos moyens de défense, et que les mesures politiques et militaires

qu'on adopterait, seraient sages et vigoureuses. Cette consolante illusion ne tarda pas à s'évanouir.

« Aussitôt que l'abdication de Napoléon était parvenue à ma connaissance, j'avais fait reconnaître Napoléon II pour son successeur. Cette mesure était indispensable pour prévenir la dissolution de l'armée, qui avait été fortement ébranlée par l'abdication, et que désorganisait une forte désertion. Elle me semblait propre à modifier d'une manière avantageuse pour la France la politique des coalisés, et pouvait détacher l'Autriche de la coalition. Enfin elle était conforme aux articles additionnels aux constitutions de l'empire, et je ne croyais pas plus le droit de les enfreindre à ceux qui les avaient solennellement jurés aux champs de mai, que je ne pouvais les regarder comme revêtus des pouvoirs nécessaires pour donner à la France une forme nouvelle de gouvernement.

« Cependant, en arrivant à Paris, j'apprends qu'il n'est pas même question de Napoléon II, et que tous les actes du gouvernement se font au nom du peuple français.

« Je parcours les ouvrages destinés à la défense de la capitale; je ne les trouve qu'ébauchés, depuis Montmartre jusqu'au faubourg Saint-Antoine, et à peine tracés sur la rive gauche de la Seine. Quand j'en témoigne mon étonnement au maréchal prince d'Eckmuhl, ministre de la guerre, et investi par le gouvernement provisoire du commandement supérieur de toutes les troupes qui se réunissent sous les murs de Paris, il me répond que ces ouvrages sont plus

que suffisants, car, ajoute-t-il, il ne reste d'autre parti à prendre que de traiter avec les alliés et d'arborer la cocarde blanche.

« Je me rends chez le président du gouvernement provisoire, le duc d'Otrante : il me tient un langage semblable à celui du prince d'Eckmuhl, me lit une lettre qu'il écrit au duc de Wellington, et me communique un projet de déclaration contre-révolutionnaire qu'il va envoyer aux chambres; il ajoute qu'il ne reste d'autres ressources que d'implorer la clémence royale, finit par me proposer d'aller avec le baron de Vitrolles, un des plus actifs agents des royalistes, traiter avec les alliés et le roi.

« La chambre des députés, animée d'un autre esprit, manifeste des intentions opposées; elle penche vers l'établissement d'un gouvernement républicain, et quelques-uns des membres du gouvernement partagent sa manière de penser.

« La chambre des pairs ne se prononce point : ses séances sont sans couleur, comme sans intérêt. Enfin, malgré la gravité des circonstances, de tristes pressentiments pour l'avenir et des craintes personnelles tiennent les esprits divisés au lieu de les réuuir.

« Au lieu de cette divergence d'intérêts et de cette fluctuation de principes, que devais-je faire? Mon attachement pour mon pays plaçait-il au rang de mes devoirs de commander en second sous le prince d'Eckmuhl? Quoique je n'eusse jamais eu qu'à me louer de ses procédés à mon égard, je répugnais, je l'avoue, à servir sous ses ordres. Sa conduite le jour du

combat de Wiasma, et pendant la retraite de Moscou, m'avaient convaincu qu'il n'avait point les talents nécessaires pour diriger des opérations aussi importantes et aussi étendues que celles qui allaient avoir lieu : mon vœu était d'en voir confier la direction à des hommes tels que Masséna, Ney ou Saint-Cyr.

« On imagine bien que je ne pouvais avoir la pensée de me charger du commandement général. Un tel fardeau était trop au-dessus de mes forces.

« Quoique assez porté à croire qu'une prompte réunion de l'armée avec le roi pouvait être un des moyens propres à mettre la France à l'abri d'une partie des vexations et des spoliations dont elle a eu à gémir depuis qu'elle est courbée sous le joug que lui ont imposé les baïonnettes étrangères, je ne pouvais me dissimuler qu'il était inconvenant que je fusse chargé du rôle de négociateur entre Louis XVIII et l'armée, moi qui, quatre jours avant d'arriver à Paris, avais fait proclamer Napoléon II empereur des Français.

« Ainsi que je l'ai déjà dit, le gouvernement provisoire était divisé d'opinion, et les mains entre lesquelles reposait essentiellement l'autorité n'étaient ni assez pures ni assez fidèles pour m'inspirer aucune confiance. Avant même la bataille de Waterloo, j'avais démêlé la conduite artificieuse du duc d'Otrante, et je la lui avais reprochée en présence de Carnot et de Décrès. Mes relations actuelles avec lui achevaient de me convaincre que, plus occupé des intérêts de sa fortune et de son avenir que de ceux de la patrie, elle serait complétement sacrifiée.

« De grands changements me semblaient indispensables, mais il était contre mes principes que l'initiative d'une révolutiou fût prise par la force armée, et je me serais regardé comme coupable, si je l'avais dirigée ou influencée dans cette crise difficile. Dans de pareilles circonstances, aucun rôle ne pouvait convenir à l'homme qui, pendant le cours de la révolution, étranger aux factions et aux commotions gouvernementales, avait protesté contre le 18 brumaire, et refusé de servir la politique de l'Empereur, lorsqu'elle prit en Espagne un caractère de déloyauté qui ne tarda pas à l'y rendre odieuse. Je cessai mes fonctions de général en chef de l'armée du Nord, le gouvernement provisoire ayant d'ailleurs investi le prince d'Eckmuhl du commandant supérieur de la totalité des troupes qui se réunissaient sous Paris. Toutefois, je ne séparai en rien mes destinées de celles de mes frères d'armes : j'assistai aux conseils de guerre qui furent tenus ; j'y émis l'opinion qu'on pouvait avantageusement combattre l'une ou l'autre des armées prussienne et anglaise au moment où elles se sépareraient pour passer de la rive droite sur la rive gauche de la Seine. Certes, si cet avis eût prévalu, ou qu'on eût livré une bataille sous Paris, on m'eût vu à la tête de la cavalerie française, et si la victoire nous eût échappé, j'eusse tout fait pour ne pas survivre à la gloire et à la liberté de ma patrie.

« Le gouvernement et les chambres s'étant dissous, je n'ai pas cru devoir suivre l'armée de la Loire. Non-seulement elle ne pouvait plus sauver la France, mais

je dirai presque qu'elle n'en avait pas le droit. Il ne me restait donc qu'à attendre, avec le calme d'une conscience pure, le sort que me réservaient la haine des royalistes et l'animadversion des généraux ennemis, d'autant plus irrités contre moi qu'ils s'étaient flattés de détruire l'armée que je commandais et d'ajouter ce nouveau laurier à ceux que la fortune leur avait fait cueillir à Waterloo. Bientôt, j'ai vu figurer mon nom sur les listes de proscriptions dictées par eux, et m'arrachant de cette patrie pour laquelle je versai tant de fois mon sang et prodiguai mon existence, je suis venu chercher un asile sur la seule terre où des institutions républicaines et un gouvernement sagement pondéré font fleurir la prospérité nationale, et garantissent la liberté publique et individuelle.

« Tel est, Monsieur, l'exposé fidèle de ma conduite et des mobiles de mes déterminations pendant les huit derniers jours qui ont précédé l'asservissement de ma patrie. J'aime à croire qu'il vous convaincra que des motifs plus nobles que ceux d'un amour-propre blessé m'ont fait résigner le commandement de l'armée du Nord.

« Agréez, je vous prie, l'assurance de ma parfaite considération.

« LE MARÉCHAL COMTE DE GROUCHY. »

Une longue correspondance s'établit naturellement, pendant cette année 1816 et celles qui suivirent, entre le proscrit réfugié aux États-Unis et sa famille, principalement entre le maréchal, sa femme, ses deux fils Alphonse et Victor de Grouchy, tous deux dans l'armée,

et ses deux sœurs. Les lettres du maréchal reflètent une tristesse de tous les instants et un ardent désir de revoir la France, ou au moins l'Europe, et ne pas mourir sur la terre du Nouveau-Monde. Quelques-unes sont consacrées aux affaires d'intérêt et à la gérance de ses propriétés. Nous extrairons de cette correspondance ceux des passages qui n'ont trait à aucune affaire privée.

20 février 1816.

A LA MARÉCHALE.

« Vous avez vu par mes précédentes lettres, mon amie, qu'un triste pressentiment m'annonçait que je serais excepté d'une loi d'amnistie, si elle avait lieu : le projet proposé par M. de Richelieu, dont on vient d'avoir connaissance ici, en m'apprenant cette triste nouvelle, achève de me plonger dans le désespoir ! Quelle résolution prendre maintenant que l'espérance d'un autre avenir est bannie et que les portes de la France me sont fermées pour jamais ! Il ne me reste, je ne le vois que trop, qu'à appeler le terme d'une existence dont le dernier période est voué à trop d'amertume, de privations et de malheurs, pour que je puisse la supporter longtemps..... Du moins, n'abandonnez pas le soin de mon nom ; faites publier un mémoire explicatif et justificatif de ma conduite, qu'il soit écrit par une plume éloquente, telle que celle de M. Berryer, et que le vœu que j'ai manifesté tant de fois à cet égard s'ac-

complisse enfin, s'il ne l'est pas, quand ces lignes vous parviendront. Sans doute il ne changera pas mon sort, mais il en fera connaître l'injuste sévérité.....

. . . . . .

« Mon amie, quelque désesperée que soit ma situation, et quoique je la regarde comme sans ressources, essayez cependant de tous les moyens pour que je puisse revenir en Europe et y trouver un asile. Avec ma sœur et Ernestine, faites constamment des démarches. Je vous demande en outre d'écrire de suite à l'impératrice Marie-Louise, de lui peindre ma position et de tâcher de l'engager à me procurer un refuge en Autriche, et même du service dans l'armée autrichienne. Au nom du Ciel, ne me laissez pas mourir dans ce triste pays : son affreux climat, l'influence anglaise dans laquelle sont une très-grande partie de ses habitants, les dégoûts qui en seront pour moi la suite, et le poids de mes chagrins dont rien ne m'aide à supporter l'amertume, ont déjà bien altéré ma santé..... Ne me laissez pas mourir sur cette terre étrangère et faites tout pour que je presse encore une fois contre mon cœur les objets de mon affection. »

Mars 1816.

A LA MARÉCHALE.

« Si on confisque mes biens, établissez les droits résultant de votre contrat de mariage sur Laferrière. Je vous en conjure, que cette propriété vous devienne

chère, comme elle me l'est à moi-même. On ne peut vous dépouiller que de la moitié de ce que je possède, puisque tout mon bien se compose d'acquêts. . .

. . . . . .

« Pour la gestion de mes biens, je m'en remets à vous, ma chère amie, et suis sûr que vous ferez pour le mieux. Soyez convaincue qu'un des meilleurs moyens de modifier mon sort, soit à présent, soit à l'avenir, est de vous adresser au duc d'Angoulême. Je vous conjure de ne pas vous rebuter de l'insuccès de vos démarches ; ce n'est qu'en les récidivant qu'on peut arriver. »

Baltimore, le 22 mai 1816.

A LA MARÉCHALE.

« Aussitôt que j'ai appris l'arrivée à Baltimore du général Scott, et qu'il était porteur de lettres pour moi, mon amie, je me suis rendu ici avec d'autant plus d'empressement que je n'avais eu d'autres nouvelles de vous que celles que vous m'avez adressées à Guernesey, et qui m'ont été renvoyées aux États-Unis ; ce général avait déjà quitté cette ville, mais ayant laissé vos lettres, j'en suis maintenant en possession ; à l'avenir, mon amie, n'attendez pas les occasions, mais ayez toujours une lettre prête : par le consul américain ou par les négociations qui vous ont été indiqués, il est possible de faire porter des paquets tous les quinze jours. J'ai besoin de cet adoucissement aux maux de

l'absence, et mon cœur a souffert d'être aussi mal partagé, sous ce rapport, depuis les quatre mois que je suis en Amérique. Si mes lettres vous sont parvenues, vous, ma sœur et Ernestine, vous devez en avoir dix à onze de moi... Toutes vous ont porté l'expression de mes intentions diverses, quant à mon séjour ici et à mes affaires. Je vais cependant vous les répéter encore; avoir sauvé ma tête, que je dévouai tant de fois pour l'intérêt de mon pays et celui de vous créer une fortune et de vous laisser un nom illustre, n'est rien à mes yeux. D'ailleurs, je n'existe point à quinze cents lieues de tous les objets de mes affections; ma vie est un supplice pire que la mort. Avec le caractère que vous me connaissez, l'activité qui m'est si nécessaire, le besoin d'être entouré des soins et de la tendresse d'êtres qui m'aiment, l'impossibilité de recommencer la carrière des sciences ou des lettres, l'activité forcée à laquelle je suis voué, comment serait-il possible que j'existasse longtemps, accablé par le poids de mes malheurs, les privations auxquelles je suis voué, et sous l'influence d'un climat destructeur de ma santé et qui ravive successivement toutes les douleurs, suites de mes blessures. Voulez-vous connaître l'Amérique? Lisez l'ouvrage de Volney, et celui récemment publié par M. Beaujour! Voulez-vous savoir tout ce que je souffre moralement? Reportez votre pensée sur ma vie tout entière, sur celle que je comptais mener, et comparez-la à l'existence monotone et décolorée que je traîne péniblement aux lieux où je végète.

« Il faut, mon amie, me trouver une retraite en

Europe, et y travailler de suite et sans relâche. Ce serait en Belgique que je désirerais le plus l'obtenir. Si on ne peut y parvenir, alors la Bavière ou l'Autriche sont les pays où je préfère me retirer. Trouvez-moi un asile, faites partir Alphonse pour la Hollande, puis l'Autriche. Qu'il me cherche une nouvelle patrie, un état ; que ma fille voie la duchesse d'Angoulême, et qu'elle la prie de ne s'opposer point à ce que je vienne terminer mon orageuse carrière non loin des miens ; que Bruno parle au duc de Richelieu dans ce sens ; écrivez en mon nom au roi de Hollande, au prince Eugène, à l'empereur d'Autriche.

« Aujourd'hui la vérité tout entière doit être dite ; elle peut être présentée respectueusement, mais son éclat ne doit point être affaibli par d'intempestifs ménagements. Ma sœur, dans sa lettre venue avec la vôtre, me répète ce que je sais parfaitement et ce que j'ai mandé en septembre, dans diverses lettres portées par V... et l'officier de chasseurs, qu'il est très-difficile de faire un mémoire, pour obtenir l'indulgence et prouver mon innocence ; qu'en conséquence il fallait en faire deux, l'un pour provoquer la clémence du roi, mémoire qu'on n'imprimerait pas, un second qui serait publié et qui prouverait combien injustement et au mépris des promesses royales je suis classé au nombre des conspirateurs et suis persécuté. Encore une fois, que ce dernier mémoire paraisse ; envoyez-m'en un exemplaire ou deux copies. Je le ferai imprimer ici, s'il ne peut l'être à Paris ; il sera inséré dans les journaux anglais, allemands, et ma conduite sera connue

de l'Europe. Certes elle est digne d'estime; c'est comme citoyen que j'ai agi, c'est comme tel que je veux être défendu . . . . . »

Philadelphie, le 27 juin 1816.

A LA MARÉCHALE.

« J'ai reçu votre lettre du 26 février, mon amie. Depuis il ne m'en est parvenu aucune des personnes de ma famille. Tout le monde en a de mars, d'avril et des premiers jours de mai. Je ne suis pas plus heureux, comme vous voyez, en correspondance qu'en autre chose.

« Je profite de l'occasion bien sûre de M. Pariss pour vous faire parvenir ces lignes. C'est un des Américains les plus opulents, les plus hospitaliers et les plus obligeants que j'aie rencontrés; il m'a comblé d'honnêtetés, et pour m'éviter la fatigue de me recopier et de répéter sans cesse dans chacune de mes lettres, mes intentions quant à ma situation, aux démarches à faire pour la changer et à mes affaires pécuniaires, il s'est chargé d'une note commune à vous, à ma sœur et à Ernestine : combinez ensemble tout ce qu'il est humainement possible de tenter, pour tâcher d'atteindre le but que je me propose . . . . . .

. . . . . .

..... « M. Pariss ajoutera aux détails qu'elle contient tels éclaircissements que vous pourrez désirer sur les inconvénients de ce pays, sur sa fâcheuse in-

fluence sur ma santé. Ne négligez donc rien pour m'en tirer : mourir hors de ma patrie, et y exister comme je le fais maintenant, seul, abandonné de tous, sans un ami, un enfant, un intérêt, est au-dessus de mes forces. Trouvez-moi donc un asile quelque part. J'ai tellement à cœur de rentrer en France, que si le roi consent à commuer le jugement que je suppose porté en ce moment en une détention de plusieurs années dans un château-fort, je repartirai avec joie pour aller me constituer prisonnier et avoir ainsi la possibilité de revoir les personnes chères à mon cœur. »

A cette lettre, dont M. Pariss, riche Américain, était porteur, était jointe une longue note dont voici le principal passage :

« Je réclame de l'obligeance de M. Pariss de voir, aussitôt son arrivée à Paris, ma femme, ma sœur et ma fille, de leur remettre les lettres dont il est porteur pour elles et de leur communiquer la présente note, dans laquelle je consigne mes intentions diverses, relativement à ma situation politique et à mes affaires pécuniaires.

« Probablement qu'au moment de mon jugement par contumace, ma famille se sera enfin déterminée à faire paraître un mémoire explicatif et justificatif de ma conduite, d'autant plus que j'ai constamment exprimé que telle était ma volonté et qu'elle n'a été modifiée en rien par les oiseuses observations qui m'ont été faites à cet égard, attendu qu'elles ont été fondées principalement sur les raisonnements de royalistes, mes amis à la vérité, mais qui, plus oc-

cupés aux intérêts de leur cause que des miens propres, ont craint que la publicité de mes moyens de défense ne fît trop sentir combien injustement et au mépris des proclamations et promesses royales je me trouvais accusé et persécuté. Si donc mon mémoire n'a point encore paru, je répète que je veux qu'il soit publié, encore que mon jugement soit porté. . . . . .

. . . . . .

..... « Si rien ne peut changer mon sort, ni me procurer ma rentrée en France, que j'ai tellement à cœur que je consentirais à l'acheter même par des années de détention, alors je désire qu'on travaille à obtenir l'autorisation du roi, quant à la résolution où je suis de me retirer en Hollande, en Autriche ou en Bavière; par le marquis de Boisgelin, on peut faire parler pour cet objet au duc de Richelieu. Ma femme connaît Mme de Jumilhac, sœur du premier ministre, et elle lui procurera certainement une audience particulière de son frère; ma sœur doit aussi amener M. le prince de Bénévent à me servir.

« Mais telles que soient les réponses du roi et des ministres, je veux que mon fils aîné parte, sans plus différer, pour l'un des trois pays ci-dessus indiqués, à l'effet de m'y obtenir un asile, et, s'il est possible, du service, tant pour lui et pour son frère que pour moi-même.

« La Hollande est le pays où je préférerais aller habiter; à son défaut, l'Autriche, enfin la Bavière; c'est dans cet ordre que les démarches nécessaires

pour que je puisse m'y fixer doivent être faites.

« Je prie surtout M. Pariss de bien répéter aux miens que le climat des États-Unis est aussi destructif de ma santé et pénible pour moi, à raison de mes rhumatismes et de mes nombreuses blessures, que les manières et le genre de vie de ses habitants sont contraires à mes goûts ;

« Que les dépenses y sont excessives et les jouissances nulles pour celui qui n'y a ni intérêts commerciaux ni propriétés d'aucun genre ;

« Que, quels que soient les risques que j'aie à courir en habitant l'Europe, je suis résolu à y repartir, ne pouvant supporter plus longtemps la vie innoccupée et parasite que j'y mène ;

« Que j'ai déjà écrit à Marie-Louise et au prince Eugène ; qu'à l'une et à l'autre j'ai exprimé le désir d'obtenir un asile et de reprendre du service ; qu'ainsi dans ces deux pays mon fils trouvera les voies préparées; que je n'ai point encore fait de démarches près du roi de Hollande, mais que j'autorise à lui écrire en mon nom, et que c'est près de lui que les plus promptes et les plus pressantes tentatives doivent s'effectuer ; que mon aide de camp Lafontaine peut bien me rendre le service d'accompagner mon fils dans ce pays, qui est le sien et où il le guidera utilement en bien des choses. Quant à la connaissance des personnes ayant le plus d'influence à la cour de Hollande et près desquelles on pourrait agir avec le plus de succès, M. Smissaert ne me refusera pas de les faire connaître et de seconder mon fils près d'elles.

« Mme de Béranger et M. Delannoy donneront volontiers aussi des lettres de recommandation.

« Je suis résolu, je le répète, à quitter ce pays. Mon premier projet avait été de repasser les mers au premier septembre et de me rendre à Amsterdam ou Trieste; cependant, espérant des réponses à mes précédentes lettres, je différerai à me rembarquer jusques en janvier; c'est le terme le plus éloigné de mon départ des lieux que j'habite maintenant. . . . . .

. . . . . .

.....« Je déclare qu'aussitôt qu'il sera évidemment démontré que toutes les démarches que j'ai prescrit qui soient faites pour me trouver un asile et un nouvel état en Europe, sont infructueuses, et que la haine des ultra-royalistes ne me laisse d'autre terre à habiter que l'Amérique, mon intention est que tous les membres de ma famille se réunissent à moi et que toutes les propriétés généralement quelconques qui me restent en France soient mises en vente pour la totalité de leur valeur m'être envoyée aux États-Unis. »

Jusqu'au mois de septembre, le maréchal avait conservé l'espoir de revenir en France, ou au moins en Europe; mais les lettres des siens lui ayant fait connaître qu'il y avait peu de chances pour être amnistié, il perdit patience et commença à désirer que ses enfants vinssent le rejoindre en Amérique.

Le 22 septembre, il écrivit à la maréchale :

« La personne qui vous remettra ces lignes, mon amie, vous donnera de mes nouvelles d'une date plus

fraîche de beaucoup que la lettre dont il est porteur; les circonstances paraissant éloigner indéfiniment l'époque où je pourrai me rapprocher de vous, je vous réitère mon vœu que Alphonse vienne me rejoindre sans délai, et même son frère. Il est impossible que je demeure plus longtemps dans l'isolement où je suis; ma santé, mes peines diverses, mes droits sur ceux qui me doivent l'existence, vous font un devoir de ne pas m'abandonner dans ma mauvaise fortune, moi qui vous ai tous associés aux avantages résultant de destinées plus prospères.

« Le porteur vous donnera quelques facilités pour faire faire le voyage à mes enfants. Il n'y a que dans l'hypothèse invraisemblable qu'on leur aurait rendu du service, qu'ils devraient rester en France.

« Accueillez-le comme un ami dont l'obligeance et les procédés ont été parfaits. »

Au commencement de décembre 1816, le maréchal apprit enfin la décision du premier conseil de guerre et la noble conduite de son fils et défenseur le colonel de Grouchy. Il lui écrivit de New-York, le 4 de ce même mois, l'intéressante lettre ci-dessous :

« A mon retour d'un voyage que je viens de faire dans le nord des États-Unis, je trouve ici, mon cher fils, vos deux lettres du 1^er^ et du 28 septembre et des journaux français d'une date postérieure, par lesquels j'apprends que le premier conseil de guerre s'est déclaré incompétent. Je suis touché du rôle que vous avez joué dans cette circonstance; vous avez dignement rempli les devoirs de la piété filiale; ma tendre gra-

titude et l'opinion publique sont des récompenses précieuses à recueillir. Recevez-les de la main de votre père, et par lui l'assurance qu'aux États-Unis, non moins qu'à Paris, les hommes justes et impartiaux honorent votre conduite et vous portent maintenant un intérêt égal à celui dont ils ne cessent de m'environner. Continuez devant la chambre des pairs à me servir de défenseur. La réputation de M. de Tolendal a eu pour première et pour plus solide base ses écrits pour la réhabilitation de la mémoire de son père. Que cette pensée vous soit présente, et aussi que celle que l'éloquence du sentiment et la force de la raison sont les armes les plus puissantes à employer, et que vous les manierez non moins bien que ceux que n'animeraient point les généreux mobiles qui vous feront parler et agir. »

A la fin de cette même année 1816 si tristement écoulée pour l'exilé, M. de Grouchy reçut de Carnot, avec lequel il avait été fort lié et pour lequel il professait une profonde estime, la lettre suivante datée de Magdebourg le 11 novembre 1816 :

« Je reçois à l'instant, monsieur le maréchal, la lettre que vous m'avez adressée le 11 d'avril dernier de Philadelphie à Saint-Pétersbourg, où vous me supposiez et qui m'a été renvoyée de cette ville, d'abord à Varsovie, où j'ai résidé pendant six à sept mois, de là à Berlin, où j'ai aussi été quelque temps, et enfin où j'ai en dernier lieu fixé mon séjour. Toutes ces cascades sont cause du retard que votre lettre a éprouvé.

« Ma résidence actuelle à Magdebourg vous prouve

que les journaux ont induit en erreur en annonçant, comme quelques-uns l'ont fait, que j'étais passé au service de la Russie ; je n'ai pas voulu aller dans ce pays, qui ne saurait me convenir ; je me suis établi en Pologne, et, quoique je m'y trouvasse très-bien, j'ai fini par me fixer en Prusse, pour me rapprocher un peu de notre patrie.

« Il paraît qu'il est convenu entre les puissances qui ont fait l'invasion en France de n'employer aucun des proscrits ; je sais que plusieurs ont sollicité de l'emploi, et je ne sache pas qu'aucun en ait obtenu. Ceux qui sont sur la première liste de la belle ordonnance royale du 24 juillet, comme vous l'êtes si injustement, mon cher maréchal, sont surtout l'objet d'une persécution particulière dans toute l'Europe ; ils ne savent où reposer leur tête, et ils vous envient le triste avantage d'être séparés de leurs amis et de leurs familles par l'immensité des mers. Qui croirait qu'un militaire qui a honoré le nom français par tant d'actions mémorables, qui a commandé le bataillon sacré pendant l'affreuse déroute de 1812, serait réduit un jour à errer sous un autre hémisphère pour sauver sa vie ? Oh ! qu'en pareil cas il est heureux d'avoir une bonne conscience, de se voir honoré parmi les étrangers, et de savoir que la postérité vengera notre mémoire de l'injustice de nos contemporains !

« Que ne puis-je vous être utile, mon cher maréchal ; mais je partage vos infortunes, et si je ne les éprouve pas tout à fait au même degré, c'est que vos services ont été plus remarquables, plus directs contre le parti

qui domine par la protection si humiliante des ennemis naturels et éternels de notre malheureuse patrie.

« Recevez, mon cher maréchal, la seule consolation que je puisse vous offrir, l'assurance de toute mon estime et de mon inviolable attachement.

« CARNOT.

« *P. S.* Je vous fais passer cette lettre sous le couvert des personnes que vous m'avez indiquées. »

LIVRE VINGTIÈME

De 1817 à 1820.

AUX ÉTATS-UNIS.

Le maréchal de Grouchy est rejoint en Amérique par ses fils. — Sa correspondance pendant les années 1817 et 1818. — Lettres du colonel Alphonse, son fils. — Réfutation d'un article de l'*Aurora* en septembre 1818. — Réfutation par le maréchal de l'ouvrage de Gourgaud sur la campagne de 1815. — Observations sur la réfutation, et le tort que le maréchal fit alors à sa défense par une erreur qu'il commit. — Sa correspondance en 1819. — Ordonnance royale du 24 novembre 1820 qui lui ouvre les portes de la France. — Lettre de M. Hyde de Neuville. — Réponse du maréchal. — Lettre réfutant les Mémoires de Napoléon Ier sur 1815.

1817 et 1818 ne furent pas des années plus heureuses que 1816 pour le proscrit d'Amérique ; cependant, il eut le bonheur d'embrasser ses deux fils, Alphonse et Victor de Grouchy, qui vinrent auprès de lui à partir de la fin de mai 1817. L'aîné, Alphonse, resta une année entière auprès de son père ; le second prolongea son séjour en Amérique.

De la volumineuse correspondance du maréchal, nous extrairons les passages suivants pendant les années 1817 et 1818.

Philadelphie, 15 février 1817.

A LA MARÉCHALE.

« Depuis le mois de novembre j'étais sans nouvelles de vous, ni de personne de ma famille, mon

amie. Enfin je viens de recevoir votre numéro 19, en date du 30 octobre. Le numéro 18 n'est point parvenu.

« Je vous sais bien gré, ainsi qu'à ceux qui vous secondent, de toutes les démarches faites pour empêcher que je ne sois jugé par un tribunal incompétent; par ses propres ordonnances, le roi s'était interdit à lui-même de me poursuivre et de me rechercher, quand même j'eusse mérité la peine capitale. Jamais je ne me suis fait d'illusion ni sur le sort qui m'attendait, ni sur mes destinées futures, ni sur la stabilité de celles de la France. Voilà pourquoi j'ai plus fortement qu'un autre ressenti l'étendue des malheurs dont je pressentais la durée. Persuadé que je ne reverrais jamais ma patrie, certain qu'il ne me restait plus d'avenir, la coupe amère de l'infortune a achevé de se combler, quand jai commencé à connaître ce pays où, à l'exception d'une honorable hospitalité, des adoucissements, des consolations d'aucun genre ne devaient m'être départis, où je me suis trouvé à la fois dépouillé de toutes les jouissances du cœur, de l'esprit, de la propriété. Quoi qu'il en soit, mon amie, j'honore et paie d'une tendre gratitude les sentiments pénibles dont mon sort vous remplit; je rends toute justice aux sentiments qui ont servi de base à vos déterminations ; quels qu'en soient les résultats, ma sensibilité demeurera la même, les intentions me suffisent. Je sais trop qu'il est des maux sans remèdes, les miens sont de cette nature... Il n'est pas en votre pouvoir d'y mettre un terme, et la durée de mon existence est trop

courte pour le voir arriver. Travailler constamment à les rendre moins complets ces malheurs, c'est acquitter votre dette conjugale envers moi : continuez, après avoir tout fait pour prévenir ou empêcher ma condamnation, à travailler à tâcher de m'assurer un asile dans le pays le plus près de la France ; là se bornent mes vœux... et cependant je prévois que des années s'écouleront avant qu'ils puissent être exaucés... Mais néanmoins ayez toujours ce but, dirigez-y vos efforts, que l'insuccès de premières démarches ne vous arrête point. Il me serait trop déchirant de penser que mes tristes paupières devront se fermer sans que je vous revoie et sans que je vous presse encore une fois dans mes bras. . . . . .

. . . . . .

..... « Je suis bien affecté de la mort de mon pauvre Hervieux. Que j'ai mal fait de ne pas le laisser me suivre, ainsi qu'il me conjurait à genoux de le lui permettre la dernière fois que je l'ai vu. Il n'est sans doute pas nécessaire de me conserver la totalité de mon équipage, mais on peut bien me nourrir une douzaine de mes meilleurs chiens, non avec du pain d'orge à raison de la disette, mais avec de la chair de cheval et le lait des vaches. Si donc Brion se conduit bien, ne le renvoyez jamais, et si depuis la mort de sa femme il s'ennuie trop à Laferrière et qu'il désire me venir joindre, faites-le partir sur-le-champ pour New-York ou Phidadelphie.

« Mon amie, laissez-moi encore vous répéter que, quelque peu d'espoir que je conserve de revoir jamais

mon ermitage de Normandie, c'est à me garder dans toute son intégrité cette propriété que vous devez dévouer toutes vos sollicitudes. Si l'hypothèque prise se lève et que vous soyez à même de vendre, c'est d'abord Fontenay, ensuite le moulin de Tenancourt, celui de Sagy, enfin la totalité de Villette qu'il faut aliéner.»

Le maréchal de Grouchy aimait beaucoup la chasse. Il avait un admirable équipage avec lequel, pendant son séjour en France, il faisait de fréquentes randonnées jusque dans les forêts éloignées de Laferrière de plusieurs lieues.

Charles X, ayant entendu vanter la vaillance de l'équipage de chasse du maréchal, le pria un jour d'amener sa meute et son piqueur chasser un cerf avec l'équipage royal du bois de Saint-Germain. Le cerf lancé gagne la Seine et traverse le fleuve à la nage. Les chiens arrivent sur les bords de l'eau et hésitent à le franchir. Brion, le piqueur du maréchal, dont il est question dans la lettre ci-dessus, pousse son cheval en donnant du cor. L'intrépide chasseur est aussitôt suivi de toute la meute du maréchal, et le cerf est bientôt aux abois. Le soir, il n'était question à la cour que de la prouesse de Brion.

Philadelphie, le 8 mars.

A LA MARÉCHALE.

« Mon amie, je viens de recevoir vos lettres du 28 novembre et du 9 décembre, numérotées 20 et 22. Le

n° 21 manque. Ma dernière est du 15 février. Quand celle-ci vous parviendra, ma condamnation aura été prononcée depuis du temps, et j'espère qu'alors vous serez assez à l'unisson avec moi pour ne la regarder que comme un titre honorable de plus à ajouter à ceux dont j'ai à m'enorgueillir. Comment vous en affectez-vous d'avance? Est-ce qu'une sanglante iniquité à joindre à tant d'autres peut étonner? Depuis longtemps vous devez vous y attendre, et mieux vaut qu'elle soit consommée par un tribunal révolutionnaire présidé par un Dupont que par la Chambre des pairs. La marche des choses vous prouve combien j'avais raison, quand je voulais qu'on se bornât, puisqu'on ne pouvait pas me défendre en France, à publier en pays étranger un mémoire noble, digne, fier. Dans leur rage impuissante de ne pouvoir se baigner dans mon sang, on ne pouvait espérer de conjurer les passions haineuses qui régissent, ni croire à des sentiments de justice et d'honneur dans leurs vils agents. Le seul avantage obtenu aura été de reculer de quelques mois le séquestre. Mais aurez-vous profité de ce délai pour prendre des mesures conservatrices? Ma procuration est arrivée à temps : Dieu veuille que vous l'ayez fait. » . . . .

Brandy-Wine, 26 mai 1817.

A LA MARÉCHALE.

« Mes fils sont heureusement arrivés dans ce pays, mon amie; et j'ai été d'autant plus agréablement sur-

pris que M. Bayard, en m'annonçant leur départ d'Europe sur son brick *l'Océan* m'avait prévenu que, ce navire marchant mal, ils auraient problablement une longue traversée. Les vents ont secondé leurs vœux et les ont amenés avec une célérité peu commune. Quoique ayant été constamment malades en mer, ils se portent parfaitement et sont tout à fait remis des fatigues qu'on éprouve toujours sur un élément qui n'est pas le nôtre et d'un genre de vie qui diffère tant de celui qu'on mène ordinairement. Quoique j'eusse mandé qu'il valait mieux qu'ils demeurassent en Europe et au service de la France que de venir dans un pays aussi coûteux et où il n'était pas possible de leur procureur d'état, vous devez croire cependant que j'ai éprouvé une bien vive satisfaction à les revoir et à commencer à sortir du douloureux isolement dans lequel j'ai été placé depuis deux ans. J'ai d'ailleurs à applaudir à la conduite tenue lors des jugements du conseil de guerre et je trouve trop de douceur à me livrer aux sentiments d'une tendre gratitude, quand ils sont mérités, pour ne pas le témoigner de bien bon cœur quand je suis à même de le faire. En outre, je suis fort aise qu'ils ne soient sortis de France qu'avec un congé du ministre et leur demi-solde. Mon dessein est de les garder près de moi pendant la durée de ce congé, et, quelque gêne qui puisse en résulter, ils ne seront pas venus me chercher sur un autre hémisphère pour que nous n'y vivions pas ensemble. Si les portes de ma patrie ne me sont pas rouvertes à l'expiration de leur congé, je vous les renverrai, et je désire qu'alors ils

reprennent du service dans l'armée française, à moins qu'un heureux établissement ne vienne embellir et occuper les destinées de l'aîné. . . . . .

. . . . . .

« ..... Quelque assurance qu'on me donne que je ne serai point inquiété en Hollande ou dans telle autre partie de l'Europe que je me rende, je suis résolu à attendre dans ce pays, si les espérances de rentrée qu'on me laisse entrevoir ne sont pas déçues. Il suffit que mon rapprochement puisse en reculer l'accomplissement pour que je me détermine à rester ici ; mon séjour y a deux réels inconvénients : la dépense et les souffrances physiques résultant d'un climat bien contraire à ma santé. Mais quelques centaines de louis de dépense de plus ne sauraient contre-balancer les désavantages qui pourraient résulter de mon voisinage instantané des frontières françaises, et une année de souffrances physiques plus intenses n'achèvera pas, je l'espère, la ruine de ma santé. Ainsi donc, faisant valoir le motif qui me retient aux États-Unis, celui de ne pas donner d'ombrage, mon intention de renvoyer mes enfants pour l'époque de l'expiration de leur congé, et ma ferme volonté de vivre dans ma terre aussi soumis au gouvernement royal que je l'ai été à celui qui l'a précédé, tâchez de hâter par tous les moyens conciliables avec la dignité de ma conduite et de mon caractère, mon retour à Laferrière, où je désire tant me retrouver pour n'en plus sortir et y finir, dans les douceurs d'une vie rurale, paisible, environnée de personnes qui me soient chères, mon orageuse carrière.

Avec ma façon de penser, il serait donc absurde de négliger aucune des mesures qui permettent d'avouer la noble fierté légitimée par les souvenirs de toute ma vie politique et militaire, et qui ne porteront pas atteinte à la considération méritée, dont aucune force humaine n'est en droit de me dépouiller. . . . »

Northumberland, 10 juin 1817.

ALPHONSE DE GROUCHY A SA MÈRE.

« Un hasard assez extraordinaire nous a fait retrouver une famille de notre nom dans ce pays, chère maman; un M. de Grouchy, venu d'Angleterre s'établir aux États-Unis, est venu nous chercher à Philadelphie et a mis tant d'empressement à nous avoir chez lui que nous l'avons accompagné ici, où il a un fort bon établissement. Ce petit voyage m'a fait d'autant plus de plaisir qu'il me procure la connaissance d'une famille aimable et me fait un peu connaître l'intérieur de l'Amérique. La parité de nom et des armes, ainsi que les souvenirs chronologiques de famille, ne permettent point de douter que réellement nous ne soyons de la même famille que ce monsieur dont les ancêtres passèrent en Angleterre, lors de la conquête de Guillaume le Conquérant, tandis qu'une branche resta en Normandie. . . . . »

Philadelphie, 10 septembre 1817.

LE MARÉCHAL A LA MARÉCHALE.

..... « Victor n'ayant point caché combien il s'ennuyait à Philadelphie, manquant de facilité et de réelle volonté pour apprendre l'anglais et ayant peu d'attraits pour la société en général et celle de cette ville en particulier qui est dépourvue de charme, quand on n'en parle pas la langue couramment, je me suis déterminé à le faire accompagner du général Clauzel et du général Lefèbre, qui, plus heureux ou mieux servis que moi, ont des fonds considérables dans leurs mains et vont former un important établissement dans l'état du Mississipi, sur la rivière Tumbbickby, qui, après s'être réunie à la Mabile, se jette, au-dessous de la ville de ce nom, dans le golfe du Mexique. Cette excursion l'occupera, l'intéressera, et il me reviendra au printemps, pour retourner probablement du moins avec son frère en Europe.

« Alors, d'après la façon dont ils y seront traités et leur manière de voir, ils se détermineront ou à quitter le service de France ou à y demeurer. Annoncez donc, très-publiquement, leur retour à l'expiration de leur congé.

4 octobre 1817.

A LA MARÉCHALE.

..... « Assurément j'ai bien fait de ne pas partir pour la Hollande, si ce qu'annoncent les journaux est

vrai, que les Français qui y ont cherché et trouvé jusques à ce jour un asile y soient exposés à de nouvelles persécutions et obligés d'en sortir. Je fais mieux en commençant à m'établir dans ce pays, et je m'applaudis bien de cette résolution, qui, prise plus tôt, m'eût évité bien des désappointements et bien des contrariétés. . . . . »

Philadelphie, 18 avril 1818.

A LA MARÉCHALE.

« Mon amie, en envoyant mes enfants en Europe, j'ai principalement pour objet d'utiliser la parfaite bonne volonté et le dévouement éclairé d'Alphonse pour me rouvrir, s'il est possible, les portes de la France : c'est là l'importante affaire ; c'est celle à laquelle tous ceux auxquels je puis être cher doivent consacrer tous leurs moyens, dévouer toute leur sollicitude... Sans doute je suis incapable d'acheter mon retour par des démarches indignes de mon caractère, et qui me feraient dévier de la ligne de conduite dont je ne me suis jamais écarté depuis que j'ai été placé sur la scène politique du monde. Des étrangers ont tenté déjà d'amener le terme des dispositions rigoureuses dont je suis l'objet ; quoique sans succès, ces démarches sont loin de devoir faire désespérer ; elles seront reprises aussitôt l'arrivée d'Alphonse ; qu'alors tous ceux qui se disent mes amis le prouvent en les secondant. Je veux qu'Alphonse voie le roi et le duc d'Angoulême ; je le charge de lettres

pour l'un et l'autre, et je désire que lui, ainsi que son frère, demeurent au service de France aussi longtemps qu'il restera encore une probabilité à mon rappel.

« Gouvion Saint-Cyr s'est toujours bien montré ainsi qu'Oudinot. L'intérêt de l'un et de l'autre doit être excité par vous, par ma fille; la bonne volonté des ministres par ceux de mes amis ou de mes parents qui les connaissent. Enfin, qu'on fasse jouer tous les leviers, et que les opinions particulières d'un chacun disparaissent pour se confondre dans l'accomplissement du vœu de celui qui a le droit de prescrire comment il veut être servi. . . . . »

Boston, 2 octobre.

AU COLONEL ALPHONSE DE GROUCHY.

« Je ne sais pourquoi, depuis quelque temps je ne crois plus à mon retour en France; en vendant ma pauvre terre (1), on m'a privé d'une des jouissances qui m'y restaient et qui ne sauraient être bien multipliées si j'habite jamais ma volage et ingrate patrie. Je suis donc moins impatient de ma rentrée que quand vous êtes parti. Le mot de M. de Richelieu, que s'il y avait une mesure de rigueur, j'en serais l'objet, me révolte et m'indigne; car certes il prouve que l'injustice et la passion sont autant que

(1) Terre de Vilette.

jamais à l'ordre du jour. Cette pensée, la perte de ma terre, les motifs de chagrin que la conduite de plusieurs m'ont donné et me donnent encore, tout cela se réunit pour m'engager à vous recommander de nouveau de ne rien faire qui puisse ravaler en aucune manière mon caractère et me faire perdre un pouce de l'élévation où des persécutions imméritées et les sentiments haineux qui me font poursuivre m'ont placé, et cela pour toujours, si je ne dévie en rien de la ligne que j'ai suivie.

« Toutefois si on vous emploie comme maréchal de camp, ou même comme colonel, mon vœu est que vous acceptiez; votre établissement en Amérique en sera facilité, car vous savez bien quelle est la propension de familles distinguées à honorer et rechercher tous ceux que les gouvernants de la vieille Europe protégent ou honorent; vous serez plus tard à même de quitter; mais pour le moment mes intérêts et les vôtres coïncident pour que vous repreniez du service, si on vous en offre. Qu'il en soit de même pour votre frère, que je crois maintenant près de vous et pour lequel j'ai écrit au roi de Suède, afin de savoir s'il y aurait moyen qu'il eût du service là, en cas qu'on ne lui en donnât pas en France. . . . . .

« A propos, j'oublie de vous dire que depuis votre départ je vis entouré d'espions. L'autre jour, Caseaux m'a fait dîner avec l'un d'eux, un nommé Longchamp, qui a si bien caché son jeu en vomissant des injures contre le roi et Neuville, que, bonne bête que je suis, je l'ai pris pour un enragé bonapartiste. Je ne doute pas

que, pour gagner son argent, il n'envoie quelque rapport bien grossièrement mensonger contre moi. Parez à cela, mon ami, et c'est aisé, car dix personnes qui étaient à ce dîner certifieront au besoin que c'est moi qui étais l'apologiste de la famille régnante et de la situation actuelle de la France. »

Philadelphie, 10 novembre.

AU COLONEL ALPHONSE DE GROUCHY.

« Quelque satisfaction que j'éprouve de l'espoir presque formel que vous me donnez relativement à ma rentrée au printemps prochain, j'ai de la peine à le partager, du moins d'une manière complète. Je crains toujours que vous ne vous fassiez illusion et que vous ne preniez un peu trop vos désirs pour des réalités.

« Quoi qu'il en soit, je suis aussi heureux que satisfait de l'ensemble de vos démarches (que je vous prie de continuer), des sentiments magnanimes de M. le duc d'Angoulême et de la pensée que ma séparation de toutes les personnes qui me sont chères en Europe ne sera pas éternelle. Votre conduite lors de mon procès et ce que vous faites pour mon retour vous donnent de si réels titres à ma gratitude, que je trouve une extrême douceur à vous dire combien je me plais à les reconnaître. . . . . .

« Mon ami, si on vous donne un régiment, je désire que vous le preniez. Quant à votre frère, je pense que maintenant il doit être arrivé par Nantes à Paris. Je ne

sais encore à quel parti je m'arrêterai à son égard. Le général Clauzel est ici, ainsi que le général Desnouettes. L'un et l'autre sont venus pour acheter des nègres en Virginie. Le premier ne chante pas les louanges du pays qu'il habite, le deuxième en parle tout différemment. Clauzel loge chez moi, il est toujours un ami fidèle; je serais content si je pouvais le garder tout l'hiver, mais il n'y a pas moyen. . . . . .

« Adieu, mon ami, je vous embrasse tendrement, et par vous votre mère et vos sœurs. Continuez à m'écrire bien régulièrement, et dites à MM. Robé, Carbonel et Dupaty que je paye d'un affectueux retour leur bon souvenir.

« Donnez-moi des détails de Laferrière et grondez Perdriel. Je n'ai pas entendu parler de lui depuis votre départ. »

On a vu par les lettres du maréchal que son fils aîné, le colonel Alphonse de Grouchy, venu en congé d'un an en Amérique en 1816, était retourné en France au commencement de mai 1817.

Le 2 mai, le colonel, en touchant au rivage de la patrie, au port du Havre, s'empresse d'écrire au général Gentil Saint-Alphonse, alors chef du personnel au ministère de la guerre :

« Général, je crois devoir vous prévenir de mon retour des États-Unis d'Amérique où je m'étais rendu avec un congé d'un an expiré le 5 d'avril dernier; je pense que cette différence d'environ un mois ne sera pas un obstacle à la réclamation de ma demi-solde depuis l'époque de mon départ jusqu'à ce jour.

« Depuis 1815 et d'après votre avis à cette époque, j'avais pris domicile dans une de nos propriétés; depuis cette terre étant vendue, il ne me reste plus l'alternative; je vous prie donc, mon général, de vouloir bien soumettre pour moi à S. Exc. le ministre de la guerre une demande de séjour à Paris, où j'ai toujours été domicilié, où ma mère habite, et où les affaires de mon père exigent habituellement ma présence.

« Veuillez agréer à l'avance l'expression de ma gratitude. »

Le 25 mai, le colonel écrivit de Paris à son père :

« Je suis arrivé ici, cher papa, le 21 seulement, ayant été retenu au Havre pour mes passeports et par les douanes; mon premier besoin, après avoir embrassé ma mère, a été de m'occuper de vos intérêts, et j'ai déjà lieu d'être satisfait des démarches que j'ai faites. Il me faudrait vingt pages pour vous rendre compte du changement réel où j'ai trouvé l'opinion publique en France. Tout y a changé de face, le gouvernement marche avec l'opinion, et l'opinion publique veut la liberté et redemande les proscrits... Dans peu ils seront tous en France; la difficulté est de sortir de la position où le ministère est placé par la double rigueur de l'ordonnance du 24 juillet et la prétendue amnistie des chambres; ce ne sera donc pas une mesure générale ni une loi difficile à faire et embarrassante à motiver qui feront disparaître les listes, mais des rentrées partielles et graduellement en commençant par la seconde liste... On s'occupe en ce moment de cette seconde liste; déjà même on désigne huit indi-

vidus qui vont rentrer. J'attends avec une réelle impatience ce résultat, il sera un indice certain de l'avenir. Cher papa, quant aux nouvelles de Paris, voici maintenant ce qui leur donne un grand degré de véracité. J'ai eu hier une audience particulière du duc de Richelieu; il m'a accueilli avec beaucoup de bonté, m'a donné des espérances pour dans un an, et, quoique son opinion personnelle soit que vous soyez plutôt dans le cas d'une exception de rigueur, il pense que votre exil touche à sa fin..... Je verrai demain le ministre de la guerre, ensuite celui de la police qui est toujours le moins bien disposé, à cause de prétendus rapports défavorables et sans autre fondement que quelque inimitié ou méchanceté personnelle. J'espère aussi avoir cette semaine une audience du duc d'Angoulême..... Toutes les démarches nécessaires et préparatoires avaient déjà été faites ici par ma mère et la famille; rien n'a été négligé, quoiqu'on vous l'ait peu écrit, dans la crainte de nuire au succès qu'on prépare; je n'y mettrai point cette réserve, que je regarde comme inutile du moment où le ministère, se ralliant à l'opinion publique, ne doit rien désirer de secret. J'ai peine à croire, dans l'état de choses actuel, que d'ici à un an vous n'ayez la permission de rentrer en France; ma seule mission est donc dans ce moment que vous soyez un des premiers à rentrer de la première liste; je n'aurai, cher papa, d'autre pensée et d'autre occupation aussi longtemps que je serai séparé de vous. » . . . . . .

. . . . . .

30 mai 1816.

LE COLONEL ALPHONSE AU MARÉCHAL.

« Depuis mon numéro deux, cher papa, beaucoup de motifs d'espérance sont venus se joindre à tous ceux que je vous annonçais après mon entrevue avec le duc de Richelieu ; je comptais vous envoyer aujourd'hui le duplicata de ma lettre du 25, mais je préfère vous répéter dans celle-ci ce que je vous ai déjà mandé et y ajouter de nouveaux détails ; c'est pour moi une manière plus agréable de causer quelques instants avec vous que de me recopier ; il me semble être plus près de vous que quand je ne fais que le métier de copiste... J'ai retrouvé la France entièrement changée à mon arrivée ; la raison et les idées vraiment libérales ont repris la place de la terreur et de l'esprit de parti où je l'avais laissée ; tout avait été préparé et ménagé par ma mère pour qu'à notre retour un nouvel effort plus fructueux fût tenté pour votre retour en France ; rien n'avait été négligé, et si on ne vous l'a pas écrit en détail, c'était de peur de nuire au succès ; aujourd'hui que l'opinion publique est le guide du ministère, j'espère pouvoir vous écrire toutes nos démarches et ne vous rien cacher. Ma première démarche a été auprès du duc de Richelieu ; j'en ai été fort satisfait de toutes manières, et de réelles espérances m'ont été données, depuis que j'ai été admis à une audience de M. le duc d'Angoulême ; il m'a accueilli avec bonté et

intérêt, m'a dit positivement que peut-être le moment n'était *pas encore venu* de vous écrire *de prendre patience;* que dans peu ceux qui en pays hospitalier avaient été *constamment Français* seraient rendus à leur patrie, qu'il me promettait d'en parler *de nouveau au roi,* et qu'enfin il ne dépendrait pas de lui que bientôt *le passé ne fût entièrement oublié;* enfin, cher papa, ses expressions et sa réception vraiment bienveillante ne peuvent laisser de doute sur votre prochain rappel. Au reste, comme votre position, mêlée avec celle de beaucoup d'autres, rend votre retour une affaire d'État, j'ai cru devoir frapper à toutes les portes et utiliser de toutes manières l'intérêt que mon retour pourrait inspirer; j'ai eu hier une audience de M. de Caze par l'intermédiaire d'Adrien, qui y a mis intérêt et chaleur; ce ministre, que je croyais le moins bien disposé, m'a également bien reçu, il m'a confirmé toutes les espérances que j'avais déjà et m'a mis à même de pouvoir vous assurer que dans peu nous serions réunis... Je dois voir demain le ministre de la justice. Je n'ai pas encore pu voir le ministre de la guerre, il est à la campagne; j'espère qu'il sera de retour la semaine prochaine. Croyez, cher papa, que je saurai intéresser à votre position toutes les personnes qui peuvent contribuer à en changer la rigueur... Indubitablement votre retour est fixé au mois d'octobre ou de novembre, époque à laquelle les troupes étrangères évacueront la France. Ce moment difficile est attendu avec inquiétude, et si, comme je n'en doute pas, il est calme, tous les proscrits seront rappelés à cette époque. »

20 juin.

LE COLONEL ALPHONSE DE GROUCHY AU MARÉCHAL.

..... « Depuis quelque temps je différais de vous écrire, espérant presque journellement avoir de nouvelles espérances à vous faire partager pour notre prochaine réunion. J'en suis toujours au même point, et quoique mes démarches de tout genre ne se soient pas ralenties il y a dans ce moment un moment d'inaction, quant au succès complet de ce que je me propose, qui tient plutôt à la nature d'un nouveau gouvernement représentatif qu'à un changement de dispositions; elles sont toujours les mêmes, c'est-à-dire bonnes et portées à votre rappel. Le grand embarras est la manière possible et loyale et la manière individuelle dont chacun des proscrits devra être traité; il n'échappe pas à l'esprit du gouvernement que ce serait une fausse mesure que de faire rentrer des individus qui pourraient rester intérieurement mécontents; espérons qu'il aura dans peu la force et le courage de montrer dans cette occasion et de la grandeur d'âme et de la générosité, que le parti des *ultra* ne veut pas lui accorder. On est d'ailleurs dans ce moment occupé de deux circonstances qui absorbent entièrement l'attention publique et la responsabilité ministérielle : les nouvelles élections pour un cinquième de la chambre, et l'évacuation du territoire français par les puissances alliées. Un emprunt a été fait et couvert de suite par

les Français, pour accélérer d'un an le départ de ces vrais ennemis de notre malheureuse patrie. Tout annonce qu'au 1er septembre ils commenceront à évacuer un sol souillé de leur présence, et je ne doute pas que, si ce moment que des ennemis de leur patrie s'efforcent de faire envisager comme critique, se passe avec calme et satisfaction, au débarras d'un tel fardeau, je ne doute pas que le ministère qui a provoqué une mesure aussi nationale ne s'empresse d'y ajouter comme un nouveau titre de plus à la gratitude de la nation et des familles, le rappel de tous les proscrits, victimes, la plupart si innocentes, de l'esprit de parti et des circonstances. Tous mes efforts se bornent donc en ce moment à tâcher que vous soyez un des premiers rappelés, car je ne doute pas et ce serait on ne peut plus maladroit d'en agir autrement. »

13 juillet.

LE COLONEL ALPHONSE DE GROUCHY AU MARÉCHAL.

« Depuis notre séparation, cher papa, je suis sans nouvelles de vous ; moins qu'un autre je puis m'habituer à une telle privation ; j'ai passé si doucement une année d'exil auprès de vous que, même celle que les circonstances me forcent à passer loin de vous à Paris, me paraît déjà bien longue et ennuyeuse ; au sentiment bien pénible d'être ainsi privé de la douceur de pouvoir communiquer avec vous vient se joindre l'inquiétude que ma correspondance, quoique bien exacte et bien

fréquente, ne vous parvienne pas exactement; mon cœur en souffrirait doublement, et par le besoin qu'il a de communiquer souvent avec vous, cher papa, et les espérances chaque jour croissantes d'une réunion qui, j'espère, ne passera pas le terme que vous m'avez fixé vous-même en restant une année loin de vous. Cette incertitude de l'arrivée de mes lettres me force à vous répéter toutes mes démarches depuis mon arrivée à Paris, ou plutôt succinctement ce que je vous ai déjà mandé dans mes précédentes lettres. Au reste, je ne dois pas plus me fatiguer de les écrire que je ne me fatigue de les faire. J'ai vu à mon arrivée M. le duc d'Angoulême et en ai été accueilli d'une manière très-bienveillante; il m'a promis de parler au *roi*, de vous écrire de *prendre patience*, et qu'il ne tiendrait pas à lui que tout fût bientôt oublié; j'ai vu ensuite tous les ministres, qui tous m'ont bien reçu et donné des espérances. Le résumé de leurs promesses a été que le moment n'était peut-être *pas encore venu*, mais qu'au moment du départ des alliés les Français que le malheur des circonstances avait éloignés et qui étaient restés Français en pays étranger, rentreraient, et que *certainement vous seriez du nombre;* j'ai surtout été très-content du ministre de la police. Quoique restées en apparence au même point, mes démarches directes ou indirectes n'ont pas cessé. J'ai retrouvé d'anciens camarades et amis, qui me servent journellement et dont l'influence, quoique faible, finira par obtenir aussitôt que possible ce que nous désirons si vivement. La circonstance de n'avoir pas été jugé m'est fort utile

en ce moment et hâtera probablement votre retour de beaucoup ; au reste, cher papa, il est des détails et des espérances journalières que je ne puis par discrétion et par intérêt de votre cause vous mander ; soyez seulement assez confiant dans ma tendresse pour vous, pour être persuadé que je ne perds pas une occasion et une circonstance favorable, que je ne doute pas de votre rentrée d'ici à un an, et que ce n'est qu'à en hâter le moment et peut-être la manière que je travaille maintenant. » . . . . . .

. . . . . .

1er août 1818.

LE COLONEL ALPHONSE A SON PÈRE.

« Je reçois après une bien réelle inquiétude de vos nouvelles, cher papa ; votre lettre du 14 juin vient de m'être remise et j'en suis bien heureux ; que de gratitude et de remercîment ne vous dois-je pas, cher papa, de vous être autant occupé de mon avenir depuis notre pénible séparation ; mon cœur vous en porte une bien réelle reconnaissance et ne croira pouvoir l'acquitter qu'en nous réunissant bientôt. C'est à quoi je travaille ici journellement et avec assez de probabilité de succès. » . . . . . .

. . . . . .

..... « Quoique je suppose, cher papa, que mes dernières vous sont parvenues et que vous partagez maintenant mes bien réelles espérances, je vais encore

vous répéter ce que je vous ai dit dans toutes mes précédentes. J'ai été bien reçu, bien accueilli de tout le monde; dès les premiers jours on m'a donné des espérances, depuis le jour de mon arrivée chaque jour la position est devenue meilleure. Ne voulant pas m'en tenir à des paroles, j'ai essayé de tous les moyens possibles, frappé à toutes les portes, et, profitant de votre heureuse position de ne pas être jugé, j'ai remis un mémoire, qui a été soumis au conseil des ministres, tendant à ce que vous soyez assimilé à la seconde liste. La réponse a été affirmative que vous y apparteniez de fait, et que cette translation n'était point nécessaire; que vous étiez même hors de ligne, que dans *peu vous rentreriez* et *même un des premiers de la seconde liste.* J'ai été porté à cette demande par la connaissance que l'on allait s'occuper de faire rentrer cette liste, qui, d'après l'ordonnance, a été bannie, mais laissée à la disposition du roi. Le gouvernement n'ose point encore prendre un parti décisif à l'égard des proscrits; il attend le résultat du congrès d'Aix-la-Chapelle, et en outre a été un peu inquiété par la dernière conspiration des ultra-royalistes, dont je ne vous parlerai point en détail, sinon pour vous faire observer que ces mêmes ultra, qui imprimaient la terreur, avaient toutes les places quand je fus vous rejoindre en 1816. Aujourd'hui, accablés par l'opinion publique plutôt que contenus par le gouvernement qui n'a jamais eu jusqu'ici qu'une marche incertaine, et quoique possédant encore toutes les places, ces mêmes ultra conspirent pour reprendre le pouvoir que l'o-

pinion leur a ôté. Au reste, le gouvernement a commencé à s'occuper des exilés; quarante-six conventionnels, dont les votes n'ont pas compté, parmi lesquels est Cambacérès, ont reçu la permission civile de rentrer après le congrès d'Aix-la-Chapelle. Il a déjà fait un pas à l'égard de la deuxième liste. Le général Dejean vient de rentrer. Son frère avait accepté la place d'administrateur général de la guerre il y a un an sous cette condition; on y a adjoint la grâce de M. Clais, qui, je crois, doit cette faveur à ce qu'il n'est connu de personne. Ce premier pas en amènera certainement un second, et je ne doute pas, d'après les assurances qui m'ont été données, que vous ne soyez en tête du premier travail qui aura lieu au plus tard au mois d'octobre ou novembre. Je ne dois point vous laisser ignorer, cher papa, que ces heureux changements dans votre position sont dus à l'intercession de M. le duc d'Angoulême : il y a mis un intérêt et une générosité bien grande, il a demandé votre rentrée au roi, au ministre, et c'est à lui qu'elle est due, car elle est positivement décidée, mais ajournée après le congrès. Ainsi donc, cher papa, arrangez vos affaires pour pouvoir rentrer au printemps prochain; je prends ce long délai, et pour vous éviter une navigation d'hiver et pour être plus sûr du moment où j'obtiendrai l'autorisation nécessaire, car je ne perdrai pas un jour pour l'avoir et vous la porter moi-même aussitôt que je l'aurai reçue. » . . . . . .

. . . . . .

Au mois de septembre 1818, un journal américain,

l'*Aurora* publia un long article ayant pour titre : *Bataille de Waterloo, par un combattant de Waterloo.*

Cet article était quasi injurieux pour le maréchal de Grouchy, qui répondit immédiatement par la réfutation qu'on va lire, imprimée à Philadelphie en anglais et en français :

Voici le texte français :

« Vétéran dans l'armée française, et attaché au maréchal Grouchy, je n'eusse pas différé jusqu'à ce jour à réfuter un morceau relatif à la bataille de Waterloo, publié dans un des numéros de l'*Aurora*, du mois de septembre dernier, si, éloigné de Philadelphie lorsqu'il parut, j'en eusse eu connaissance avant mon retour récent dans cette ville, et si, à sa lecture, je n'eusse été agité par deux sentiments opposés dans leurs effets: un froid mépris qui porte à dédaigner de répondre à toute production enfantée par la perversité, et uniquement à dessein de nuire, et cette indignation dont on est saisi, en voyant outrageusement blesser les intérêts de la vérité, de la justice, et de l'honneur de l'un de ses camarades. L'indignation l'emportant sur le mépris, je me propose de relever chacune des assertions erronées et des raisonnements captieux dont se compose principalement cet écrit : je serai soutenu dans cette tâche facile, mais longue, en raison des nombreux détails dans lesquels j'aurai à entrer, par la pensée qu'il n'est pas de poursuite plus noble pour l'honnête homme que de confondre la calomnie et de faire triompher la cause du juste et du vrai.

« Le combattant de Waterloo auteur de l'écrit auquel celui-ci sert de réponse, commence par se demander pourquoi il a été publié dans les journaux *un article explicatif de quelques-unes des causes de la perte de la bataille de Waterloo*, et s'étonne qu'on l'ait fait paraître sur une terre étrangère, longtemps après les événements auxquels il a trait.

« C'est précisément parce que nous habitons un pays éloigné du théâtre de ces événements, et où par conséquent l'opinion n'est influencée par aucune considération personnelle, où l'on ne sacrifie ni aux idoles du jour, ni à celles qu'on espère devoir relever et où un public éclairé, et exempt de passion, n'appartient a aucun parti, que l'écrit qui a mis en mouvement la bile de M. le combattant de Waterloo a paru. Quelques articles de papiers publics qui assignaient des causes inexactes aux désastres de cette fatale campagne y donnèrent lieu. La réputation est une propriété à laquelle personne n'a le droit d'attenter : repousser les atteintes qu'on essayait d'y porter était un devoir pour les amis de l'homme attaqué, aussi bien que pour lui-même : mais certes il n'avait point à le remplir, M. le combattant, à l'occasion du morceau publié le 11 septembre : il n'est offensant pour qui que ce soit, car rendre compte que l'attaque de Wavres n'avait point complétement réussi n'était pas entacher la renommée militaire du général Vandamme, aux talents et aux services duquel le maréchal Grouchy rend un constant hommage (quoiqu'il croie avoir à s'en plaindre), et improuver quelques-unes des dispo-

sitions d'un grand capitaine, n'est manquer ni au respect ni à la reconnaissance qu'on lui doit. Mais probablement qu'en s'instituant le chevalier de camarades qu'on n'attaquait pas, et le champion de Napoléon, auquel l'auteur de l'article du 11 septembre n'avait pas cessé de payer le tribut d'une admiration d'autant plus vraie qu'elle ne fut jamais, ou aveugle ou intéressée, M. le combattant a cru se populariser, se donner de l'importance, et rattacher quelques individus à ses opinions envenimées. Quoi qu'il en soit de ces motifs, ne point convenir que Napoléon ait commis des fautes, et ne pas admettre qu'il ait pu se tromper dans le choix des mesures et des hommes qu'il a adoptés, est parfaitement dans le rôle de ceux qui, n'ayant à se prévaloir ni de faits d'armes éclatants ni de services connus, n'ont dû qu'au hasard heureux de l'approcher, leur éphémère élévation. Vainement aujourd'hui veulent-ils persuader que l'auréole de gloire d'un grand homme, en les éclairant un moment, les a tirés pour toujours de leur obscurité militaire : cet éclat d'emprunt, ne reposant sur aucun titre réel, n'a servi qu'à mieux faire ressentir leur présomptueuse impéritie. Pour nous, qui goûtons peu la doctrine de l'infaillibilité en plaçant Napoléon au rang des hommes extraordinaires qui font époque dans les annales du monde, nous pensons que toutes ses campagnes, et notamment la dernière, n'ont point été marquées par des dispositions également habiles ou heureuses; nous nous honorons de ne point partager l'opinion de M. le combattant, quant aux rapports,

relations ou jugement émis par les Anglais, les Allemands, et même quelques Français qui trouvent leur intérêt à déprécier leurs compatriotes absents et persécutés. Nous gémissons de l'entendre proclamer à dessein de nuire à l'un de ses chefs, la véracité et le mérite de tels écrits, et nous avons bésoin pour pouvoir nous expliquer cette odieuse partialité, de nous rappeler qu'il s'est trouvé des êtres disposés à porter aux paroles des plus mortels ennemis de la France, une si aveugle confiance, qu'ils ont contribué à en rendre victime le grand homme qui en éleva le plus la grandeur et la gloire. Enfin, nous nous indignons de voir M. le combattant mettre constamment en avant, pour décrier le maréchal Grouchy, les rapports de l'étranger, tandis qu'il garde le plus absolu silence sur les bulletins officiels publiés par ordre de Napoléon, dont aucun ne renferme une charge, ou un reproche, quant à sa conduite : plus juste que ses modernes séides, ce grand capitaine n'a pas cherché à rejeter sur celui qu'il avait placé hors de mesure de les prévenir, les causes de ses derniers désastres; s'ils eussent dû être imputés au maréchal Grouchy, pourquoi ne l'aurait-il pas dit ? S'il n'avait point exécuté ses ordres, pourquoi l'aurait-il tu ? et comment l'assertion de toutes les personnes qui l'ont approché après la bataille de Waterloo, celle de l'un de ses aides-de-camp, et de celui des membres de sa famille maintenant aux États-Unis, constateraient-elles qu'il n'est pas sorti de sa bouche un mot d'improbation à l'égard du maréchal Grouchy? Un tel silence de la part de

l'homme le plus éminemment intéressé à déverser le blâme sur qui l'aurait mérité, dit assez ce qu'on doit penser des déclamations mensongères de ceux que leurs passions haineuses portent à continuer aujourd'hui le rôle qui, pour le malheur de la France, servit trop utilement leur médiocrité et leur tint lieu de talents. Ajoutons encore qu'au nombre des motifs qui nous engagèrent à publier l'article du 11 septembre, se plaçait le désir de fournir aux écrivains amis de la vérité une pièce officielle propre à jeter autant de lumière que l'est la lettre du maréchal Soult au maréchal Grouchy ; d'ailleurs celui des chefs de l'armée qui pouvait donner les renseignements les plus précieux (le maréchal Ney) n'existe plus, et, quoique sa manière de juger des causes de nos revers se trouve indiquée dans sa lettre au président du gouvernement provisoire après l'abdication, néanmoins le maréchal Grouchy étant aussi dans le nombre des généraux à même de contribuer à éclairer l'opinion, nous avions été d'autant plus portés à faire connaître sa façon de voir, que pour ne blesser aucun amour-propre, et par un sentiment de respect pour le malheur d'un chef illustre, il s'était constamment tu sur les mobiles de cette sanglante catastrophe, et avait dédaigné de repousser des inculpations personnelles, évidemment dirigées par la malveillance ou l'animosité, puisqu'elles n'étaient appuyées d'aucune espèce de preuve ; mais la patience de ses amis n'a point égalé la sienne, aucunes des notions qu'ils tiennent de lui ne demeureront ensevelies, elles deviendront le patrimoine de l'histoire.

« Après avoir déduit les causes de la publication de l'article qui parut le 11 septembre, nous allons passer à l'examen de la valeur de chacun des reproches faits au maréchal Grouchy ; nous rendrons ensuite un compte succinct de ses opérations, le 17 et le 18 juin, et nous hasarderons quelques idées sur ce que nous pensons que Napoléon aurait dû faire.

« Le premier tort imputé au rédacteur de l'article du 11 septembre est d'avoir *justifié la conduite du maréchal Grouchy, le jour de la bataille de Waterloo, conduite qui n'a été*, dit-il, *que légèrement blâmée, et de garder le silence sur sa conduite antérieure, qui l'a été, l'est et le sera unanimement, et justement* etc. D'abord il y a erreur, quant à cette prétendue unanimité ; car nous avons sous les yeux nombre de relations anglaises, allemandes et françaises, et dans la plupart nous ne trouvons aucune charge contre le maréchal Grouchy. Ensuite qu'est-ce qu'entend M. le combattant par la conduite du maréchal Grouchy antérieure au 18 juin ? Est-ce de celle qu'il a tenue le jour de la bataille de Fleurus qu'il veut parler ? Le succès de cette journée, à laquelle il prit une glorieuse part, ne permet pas de croire qu'elle ait encouru sa censure. C'est donc sa conduite le 17 juin qu'il attaque. Mais elle a été bien courte, cette journée, pour qu'il ait commis tant de fautes ! Elle n'a commencé pour lui qu'à midi et demie, heure à laquelle il reçut l'ordre de prendre le commandement des corps d'armée des généraux Vandamme et Gérard, de découvrir la direction de retraite de l'armée prussienne, de la poursuivre et de compléter sa défaite.

« Napoléon ne lui prescrivit point de prendre une position pour couvrir le flanc droit de l'armée qui a combattu à Waterloo, ainsi que cherche à le persuader l'auteur du pamphlet du 21 septembre ; un tel ordre donné par Napoléon, au moment où il se mettait en marche pour aller combattre les Anglais, sans savoir où ils recevrait la bataille, et donné alors qu'il ignorait sur quel point s'étaient retirés les Prussiens qu'il ordonnait de poursuivre, eût été absurde.

« Toutefois, supposons, pour un moment, qu'il eût enjoint au maréchal Grouchy de protéger le flanc de son armée, en prenant une position, ou en marchant parallèlement à elle : pourquoi ne l'aurait-il pas exécuté, cet ordre, si commode pour un homme que vous peignez comme négligent ou dénué d'énergie militaire ? et quels motifs l'eussent porté à préférer de s'attacher à la piste du maréchal Blücher, et à courir les chances d'un combat inégal ?

« Une partie de l'armée prussienne avait, en se retirant le 16 au soir, paru se porter sur Namur : c'est dans cette direction, qui lui faisait tourner le dos à Napoléon, qu'a d'abord marché le maréchal Grouchy : il lui a rendu compte qu'il allait la prendre. Il l'a informé dans la nuit, du 17 au 18, qu'il était à Gembloux, et qu'il présumait devoir se diriger le lendemain sur Sarth-à-Valin et Wavres. Napoléon ne l'eût-il pas rappelé, si c'était une direction différente, et parallèle à la sienne, qu'il voulait qu'il suivît ?

« Etablir que le maréchal Grouchy eût dû, en entendant tirer le canon du côté de Waterloo, quitter la

poursuite du maréchal Blücher et se porter immédiatement vers Napoléon, est une opinion admissible au premier coup d'œil, mais qui cesse de pouvoir être soutenue dès qu'on sait que c'est entre onze heures et midi que ce canon a été entendu de l'armée du maréchal Grouchy ; qu'alors il avait atteint l'arrière-garde du maréchal Blücher, en position pour lui barrer le chemin ; qu'il venait de l'attaquer, et qu'il la culbutait sur Wavres, où, d'après tous ses rapports, se trouvait réunie l'armée prussienne qu'il avait à combattre. Ne pas abandonner un ennemi à la poursuite duquel il était envoyé, au moment où il parvenait à se mettre en contact avec lui, était son devoir, était conforme aux règles de la guerre, et être derrière l'armée prussienne était faire pour celle de Napoléon la seule diversion qu'il fût à même d'opérer.

« Mais, répète sans cesse M. le combattant de Waterloo, pourquoi le rédacteur de la note du 11 septembre ne publie-t-il pas textuellement les ordres qu'il a reçus ?

« La raison en est simple : c'est qu'ils ne furent donnés que verbalement, et de la bouche de Napoléon, au maréchal Grouchy. La lettre que lui écrit le maréchal Soult, le 18, ne le montre-t-elle pas, lorsqu'en parlant de sa marche sur Sarth-à-Valin et Wavres, elle s'exprime ainsi : *Ce mouvement est conforme aux dispositions qui vous ont été communiquées ?* Le major général n'eût pas manqué de dire : aux ordres que je vous ai transmis, ou dont vous êtes porteur, si le maréchal Grouchy avait reçu d'autres ordres que des ordres verbaux. Au surplus, la substance, la teneur même de

ces ordres ne pouvait être rendue d'une manière plus fidèle et plus précise qu'elles ne l'ont été dans l'article du 11 septembre et qu'elles ne le sont ici.

« Passons à ce que M. le combattant appelle des erreurs de fait.

« 1° Il chicane le rédacteur de cet article du 11 septembre sur ce qu'il avance que l'armée du maréchal Grouchy était de trente et quelque mille hommes, et demande avec ingénuité ce qu'il entend par trente et quelques mille hommes ; il s'éviterait cette oiseuse question, s'il voulait se rappeler que les corps placés sous ses ordres le 17, à midi et demi, s'étaient battus avec acharnement la veille et l'avant-veille, avaient nécessairement essuyé des pertes ; que le relevé des tués, des blessés et des égarés n'avait pu encore être fait ; qu'ayant à se mettre en mouvement immédiatement, c'était à marcher et à agir, et non à faire dresser des états de situation qu'il avait à songer ; qu'ainsi il n'a pu savoir à deux ou trois mille hommes près la force ce jour-là des corps dont il prenait le commandement. En en parlant, il a donc pu aussi bien dire *trente et quelques mille*, que *quarante* mille combattants ; mais bien certainement leur nombre ne s'élevait pas à quarante-cinq mille, car, après des marches forcées, le combat du 15 près Charleroy, et la bataille de Fleurus le 16, la force de ces corps d'armée ne pouvait plus être la même que celle portée aux états faits avant l'entrée en campagne et existant au cabinet de l'Empereur, dont au reste il nous semble douteux que M. le combattant eût la clef.

« On sait que l'armée française, généralement reconnue forte d'environ cent dix mille hommes, avant le passage de la Sambre, était composée de six corps d'infanterie, de quatre corps de cavalerie, et de toute la garde impériale, vieille et jeune. Le maréchal Grouchy n'avait sous ses ordres que deux corps d'infanterie et deux corps de cavalerie : il est difficile qu'ils formassent seuls quarante-six mille hommes (1).

« La marquise de Condorcet, sœur du maréchal Grouchy, qu'on ne devait guère s'attendre à voir citer comme une autorité en pareille matière, n'a figuré en rien au jugement de son frère (qui n'est même point jugé), et nous ignorons si elle a effectivement tenu le propos que lui prête M. le combattant ; mais vrai, ou non, l'obligeante foi qu'il y ajoute fait plus d'honneur à sa galanterie qu'à son discernement : il eût dû lui faire remarquer que les quarante mille hommes ramenés par le maréchal Grouchy se composaient, non-seulement des corps qu'il avait avec lui à Wavres, mais aussi des débris de l'armée qui avait combattu à Waterloo, et qu'il avait rallié aux troupes sous ses ordres.

2° Le rédacteur de l'article du 21 septembre prétend que l'armée prussienne a été représentée par l'auteur de l'article du 11 septembre comme *double de ce qu'elle était réellement ;* qu'au lieu d'*être de quatre-vingt-dix mille hommes*, *nombre approximatif* auquel elle a été portée dans cette note, *elle n'était que de cinquante-*

(1) La division du général Tèste avait été jointe à l'infanterie du maréchal Grouchy ; mais on lui avait retiré divers corps, notamment la brigade de chasseurs à cheval, commandée par le colonel Grouchy.

cinq mille hommes ; qu'il ne peut admettre le nombre de quatre-vingt-dix mille, parce qu'il est inexact, et n'a été admis par aucun des auteurs qui ont publié des relations de la bataille de Waterloo, qu'il ait lu ou dont il ait entendu parler.

« Nous sommes fâchés d'avoir à le dire : mais ou M. le combattant lit peu, ou il a une mémoire bien infidèle. Si elle l'eût mieux servi, il se serait rappelé de cette phrase du rapport officiel français de la bataille de Fleurus, publié par ordre de Napoléon : — *Le maréchal Grouchy à l'extrême droite, et le général Pajol, combattirent au village de Sombreff. L'ennemi montra quatre-vingt à quatre-vingt-dix mille hommes.* S'il eût compulsé le rapport anglais du duc de Wellington, et le rapport prussien du maréchal Blücher, il y eût vu que l'armée prussienne à Fleurus était *de quatre-vingt mille hommes ;* que le corps prussien du général Bulow n'arriva point à temps pour prendre part à cette bataille ; enfin que l'armée prussienne n'était composée que de quatre corps, trois seulement ont combattu à Fleurus. Napoléon, qui devait s'y connaître autant que M. le combattant, a jugé qu'ils formaient un total de quatre-vingt à quatre-vingt-dix mille hommes. Le maréchal Blücher, qui probablement savait aussi bien la force de son armée que M. le combattant, déclare qu'il était dans cette journée à la tête de quatre-vingt mille hommes. Les pertes des Prussiens à Fleurus ont été évaluées par Napoléon à quinze mille hommes, et par le maréchal Blücher à beaucoup moins ; ainsi donc le corps du général Bulow ayant fait sa jonction après la

bataille de Fleurus avec les trois autres corps qui y avaient combattu, la totalité des forces que le maréchal Blücher avait à opposer au maréchal Grouchy, ou dont il était à même de disposer à Wavres, ne pouvait être moindre de quatre-vingt à quatre-vingt-quinze mille hommes. Qu'est-ce qu'a statué le rédacteur de l'article du 11 septembre? Que l'armée prussienne était d'environ quatre-vingt-dix mille hommes.

« Arrivés à ce que M. le combattant à Waterloo nomme un récit sommaire de cette bataille, nous ne pouvons nous empêcher de remarquer combien est lumineuse et militaire cette intéressante esquisse, dont les seuls traits nouveaux sont ceux employés à faire ressortir les prétendues fautes du maréchal Grouchy, et à nous apprendre que la colonne à la tête de laquelle s'est placé Napoléon, se composait de tels et tels corps de la garde et de seize bouches à feu.

« Vous êtes orfévre, M. Josse..... encore si vous nous fournissiez de l'or pur!... mais malheureusement vous ne travaillez qu'en faux; on a déjà été à même d'en juger par divers échantillons de votre marchandise; ceux qui vont suivre achèveront d'en convaincre.

« Vous avancez que vers les quatre heures le maréchal Soult et le général Bertrand, regardant vers leur droite, découvrirent une colonne, et s'écrièrent simultanément : *C'est Grouchy, voilà les trois corps de l'armée!* Vos oreilles ne vous auraient-elles pas aussi mal servi que le fait votre mémoire? Le maréchal Grouchy n'avait avec lui que deux corps d'armée, ceux des généraux Vandamme et Gérard, et la cavalerie des gé-

néraux Pajol, et Exelmans? Comment le maréchal Soult, major général de l'armée, aurait-il annoncé l'arrivée de trois corps?

« Ce même maréchal Soult avait écrit, et signé, à une heure après midi, que l'ennemi paraissait sur la droite : relisez ce paragraphe de sa lettre au maréchal Grouchy : *Nous croyons apercevoir ce corps* (celui du général prussien Bulow) *sur les hauteurs de Saint-Lambert*. Si donc le maréchal Soult s'est écrié : *Voilà Grouchy!* ce n'a pu être qu'à dessein de propager un bruit que Napoléon jugeait utile de répandre, à dessein d'exalter le moral des troupes et d'en obtenir un dernier et décisif effort, qui le libérât entièrement de l'armée anglaise. Mais bien certainement, ni lui, ni le maréchal Soult, ni le général Bertrand, ne pensaient que ce fût le maréchal Grouchy. Comment l'eussent ils cru, instruits comme ils l'étaient de ses mouvements, et de la position où il se trouvait, par ses lettres, et par ses officiers; dont l'un d'eux, le chef d'escadron la Frénaies (1), avait été envoyé à Napoléon de Sarth-à-Valin à onze heures et demie, à l'instant où le maréchal Grouchy était aux prises avec l'arrière-garde prussienne et arrivait sur Wavres. Des lunettes d'approche suffisaient seules pour convaincre que c'étaient des Prussiens. Enfin le témoignage des prisonniers faits par ces troupes en vue, ne permettait pas l'ombre de doute à cet égard; s'il en avait existé un moment, dès longtemps ils étaient détruits : car lorsque le rapport fut fait à Napoléon, que l'ennemi

(1) Il avait été autrefois page à Napoléon, et se trouvait en ce moment auprès de lui.

paraissait sur son flanc droit, il reçut fort mal l'officier qui en était porteur, et qui lui était envoyé par le colonel Grouchy, commandant la brigade de cavalerie légère placée à l'extrême droite. Sentant toute l'importance de fournir immédiatement la preuve du rapport qu'il avait transmis, ce colonel se hâta de charger la tête de la colonne prussienne, fit prisonniers de sa propre main un officier et quelques soldats, et les conduisit lui-même à Napoléon. Certes, il savait donc à quoi s'en tenir sur les troupes qui paraissaient ; mais il croyait devoir faire prendre le change à l'armée, et, après avoir balancé un moment s'il se dirigerait avec sa colonne d'élite qu'il conduisait en personne contre les Prussiens ou les Anglais, il se détermina à marcher contre ces derniers, essayant de ce mouvement en avant comme d'une ressource dernière, dans la position désespérée dans laquelle il se trouvait.

« Certainement il est vrai de dire que la victoire serait demeurée à l'armée française, si les Prussiens n'eussent point pris de part à la bataille de Waterloo. Mais pour que le maréchal Grouchy pût les en empêcher, il eût fallu qu'au lieu de leur laisser prendre une avance de plus de seize heures sur les troupes envoyées à leur poursuite, sur le détachement du maréchal Grouchy, le 17, à midi et demi, Napoléon l'eût lancé après le maréchal Blücher, le 17, à la pointe du jour, ainsi qu'il pouvait le faire : alors il eût encore été à temps de retarder la marche en retraite des Prussiens ; il les eût joints et attaqués bien plus tôt. Le maréchal Blücher n'aurait pu prendre avantage d'une position forte et

reconnue; probablement enfin, il eût prévenu le mouvement de deux de ses corps sur Waterloo.

« Mais, quand le 17, à midi et demi, Napoléon ordonnait au maréchal Grouchy de poursuivre l'armée prussienne, déjà elle était rendue à Wavres, et lorsque le maréchal Grouchy atteignait Wavres, vers la fin de la matinée le 18, des corps prussiens étaient déjà en vue de l'armée française, qui combattait à Waterloo sur les hauteurs de Saint-Lambert (1).

« Chercher à faire croire qu'arrivant à Wavres entre midi et une heure, le maréchal Grouchy pouvait par un mouvement de flanc paralyser l'attaque des Prussiens sur l'aile droite des Français à Waterloo, c'est ne connaître ni la carte du pays, ni les distances, ni la position de l'armée prussienne, qui a cette heure se trouvait *tout entière entre l'armée de Napoléon et celle du maréchal Grouchy.*

C'est oublier aussi que les corps prussiens qui attaquèrent la droite des Français à Waterloo, s'étaient ébranlés de Wavres, le 18, dès trois heures du matin; qu'à raison de la difficulté des chemins et de la nature du pays, ils avaient mis jusque à une heure après midi à parvenir à la tête du défilé de Saint-Lambert, et qu'ainsi, en admettant que cette marche de flanc fût possible, à moins que le maréchal Grouchy n'eût eu la faculté de donner des ailes à ses soldats, il y avait impossibilité physique qu'ils arrivassent à temps utile.

« Prétendre que le maréchal Grouchy eût pu tenir

(1) Voyez la lettre du maréchal Soult

l'armée prussienne en échec, est une assertion également erronée. Pour tenir des troupes en échec dans un pays de plaine, il ne faut pas en être à plusieurs lieues.

« Le 17, à 10 heures du soir, l'armée du maréchal Grouchy était à peine rendue à Gembloux.

« Le 18, dans la soirée, le maréchal Blücher avait toute son armée, à l'exception de son arrière-garde, réunie à Wavres.

« Le 18, avant le lever du soleil, l'armée du maréchal Grouchy quittait Gembloux, et se remettait en marche, se dirigeant sur Wavres.

« Le 11, au lever du soleil, le maréchal Blücher détachait de Wavres une portion de son armée, à l'effet d'opérer sa jonction avec le duc de Wellington. Le maréchal Grouchy était alors à Gembloux, à plus de six heures de marche de lui ; comment pouvait-il empêcher ce détachement et cette jonction ?

« On ne peut dire, avec plus de justice, que le maréchal Blücher ait trompé le maréchal Grouchy, ou lui ait dérobé le mouvement d'une portion de son armée.

« 1° Parce que le maréchal Grouchy n'était point en position devant le maréchal Blücher, lorsqu'il a fait commencer son mouvement vers la gauche de l'armée anglaise, à l'effet de tourner la droite des Français à Waterloo.

« 2° Parce que les troupes du maréchal Grouchy étaient encore à une très-grande distance, le 18, à trois heures du matin, quand ce mouvement a commencé.

« 3° Parce que le maréchal Grouchy n'a atteint l'arrière-garde du maréchal Blücher que vers onze heures du matin, et à environ deux lieues de la position de Wavres, qu'avaient occupé pendant la nuit du 17 au 18 les corps prussiens, qui effectuèrent le mouvement dont il est question.

« La vérité est que le maréchal Blücher a su profiter de sa supériorité numérique, du répit que Napoléon a donné à l'armée prussienne après la bataille de Fleurus, et de la faute qu'il a commise de demeurer dans l'inaction toute la matinée du 17.

« Quant au maréchal Grouchy, il a fait dans les journées du 17 et du 18 tout ce qu'en raison des ordres qui lui avaient été donnés, il devait et pouvait faire. Investi du commandement des corps des généraux Vandamme et Gérard, le 17 à midi et demi, il s'est porté a la suite des Prussiens, aussi rapidement que possible : à peine quelques heures de repos ont-elles été données à ses soldats à Gembloux, où ils n'arrivèrent que vers les dix à onze du soir, et d'où ils repartirent le 18, avant le lever du soleil ; dès que l'ennemi a été atteint, il a été vigoureusement abordé : l'arrière-garde prussienne a été culbutée dans Wavres. L'attaque de cette ville a eu lieu immédiatement : la portion située sur la rive gauche de la Dyle ne pouvant être enlevée, une attaque au moulin de Bielge et des démonstrations au-dessous de Wavres ont été ordonnées. Elles s'effectuaient lorsque, vers les quatre heures du soir, l'ordre de Napoléon de se rapprocher et de marcher vers Saint-Lambert est arrivé : la route qui de

Wavres y conduit, passant par Limellette, toutes celles des troupes du maréchal Grouchy qui n'étaient point engagées, ont été dirigées vers ce village : le passage de la Dyle y a été effectué et les hauteurs de l'autre côté de la rivière ont été enlevées. Établi de sa personne sur ces hauteurs, dont on n'était parvenu à se rendre maître qu'à la chute du jour, le maréchal Grouchy, qui n'avait aucunes nouvelles de Napoléon, malgré l'envoi de nombreux officiers, et de partis, voulant à tout prix le joindre et être à cet effet en mesure de réattaquer les Prussiens dès l'aube du jour, a passé la plus grande partie de la nuit à diriger et placer lui-même ses soldats, à mesure qu'ils franchissaient, pour ainsi dire, homme par homme, l'étroit et rapide défilé qui s'étend de la Dyle aux hauteurs de Limelette, à demi portée de canon desquels avaient repris position des Prussiens qui continuaient à occuper la moitié de Wavres, le village de Bielge, et qui couronnaient toutes les hauteurs en arrière. Le 19 juin, avant le lever du soleil, le combat s'est engagé de nouveau entre les troupes du maréchal Grouchy et les corps ennemis qui lui étaient immédiatement opposés : ayant été enfoncés, Bielge et Wavres ont été évacués par les Prussiens, qui ont été poursuivis jusques au village de Rosierne, sur la route de Bruxelles, dont on supposait Napoléon maître. La lettre du maréchal Soult au maréchal Grouchy, écrite la veille, à une heure après midi, du champ de bataille de Waterloo, annonçait la bataille gagnée, sur le front de Mont Saint-Jean(1).

(1) Voyez la lettre du maréchal Soult.

Au lieu de cela, vers les onze heures, étant instruit par le rapport verbal d'un officier envoyé sans qu'on ait seulement songé à lui donner, soit des ordres écrits, soit des informations quelconques, quant aux points sur lesquels se retirait l'armée française des désastres de Waterloo, le maréchal Grouchy a commencé, et est parvenu à effectuer une retraite marquée par un combat glorieux à Namur, et des mouvements tels sur l'Aisne, l'Oise et la Marne, que, trompant les nombreux ennemis dont il était environné, il est parvenu à ramener intacts sous les murs de Paris son armée, les débris de celle de Napoléon, et une artillerie immense.

Durant les journées du 17 et du 18, la cavalerie du maréchal Grouchy a été aussi utilement, aussi activement employée, qu'elle pouvait l'être : dès que l'ordre de poursuivre les Prussiens lui a été donné, le général Pajol a été envoyé sur la route de Namur, par laquelle plusieurs corps ennemis s'étaient retirés le soir de la bataille de Fleurus ; le général Exelmans a été porté sur Gembloux, où d'autres colonnes prussiennes avaient marché ; les troupes à cheval ont été en mouvement pendant toute la nuit, et ont exploré le pays dans toutes les directions de retraite qu'il pouvait être présumable que l'ennemi aurait suivies. Le 18 au matin, les rapports coïncidant de manière à faire croire que les Prussiens avaient pris les routes menant à Wavres, et que celles de leurs troupes qui s'étaient d'abord dirigées vers Namur avaient également marché dans la direction de cette première ville, la cavalerie

du général Exelmans a été poussée sur Wavres, et celle du général Pajol rappelée et portée vers la gauche, afin de servir d'intermédiaire entre l'armée du maréchal Grouchy et celle de Napoléon : ce fut cette cavalerie qui franchit la première la Dyle, soutenue par le corps du général Gérard, conduit par le maréchal Grouchy ; le général Gérard, blessé d'une balle dans la poitrine à l'attaque du moulin de Bielge, ayant été obligé de quitter le champ de bataille.

Quelque présomptueux qu'il puisse paraître d'improuver, comme nous l'avons fait, plusieurs des dispositions adoptées par l'homme dont la victoire couronna le plus souvent les plans, et d'oser en indiquer d'autres, nous nous permettrons encore de dire que l'inaction dans laquelle Napoléon a laissé, le 17 depuis la pointe du jour jusqu'à midi et demi, l'armée qui avait battu l'ennemi le 16 à Fleurus, nous semble inexcusable ;

Qu'au lieu d'envoyer le maréchal Grouchy à la poursuite des Prussiens, malgré les observations qu'il se permit de faire contre ce mouvement, évidemment trop tardif quand il fut ordonné, le 17 à midi et demi, pour pouvoir être de quelque utilité, Napoléon eût dû le faire marcher parallèlement à lui, à une lieue ou une lieue et demie de distance ; qu'alors la perte de la matinée du 17 aurait pu être réparée ; que l'armée du maréchal, au lieu de se trouver en queue de celle du maréchal Blücher, l'aurait prise en flanc, pendant son mouvement de Wavres à Waterloo ; qu'une attaque des Prussiens prêtant le flanc aux troupes françaises, dont le moral et l'impétuosité étaient encore accrus

par l'heureux succès des affaires de Charleroy et de Fleurus, eût très-probablement été victorieuse ; que quand même, à raison de sa supériorité numérique, le maréchal Blücher n'eût pas été complétement défait, la seule présence du maréchal Grouchy sur son flanc et l'occupation du défilé de Saint-Lambert l'eussent empêché de déboucher, et auraient retardé sa marche assez de temps pour donner à Napoléon celui d'écraser l'armée anglaise et de la rejeter de l'autre côté de la forêt de Soignes, avant d'avoir aucun corps prussien sur les bras ;

Qu'en prescrivant au maréchal Grouchy de poursuivre l'armée prussienne, Napoléon l'éloignait de lui, l'isolait, le mettait hors du cercle de ses opérations. Et qu'on ne dise point que cet ordre de poursuite ne fût pas donné. La preuve du contraire est l'assentiment de Napoléon à la marche du maréchal Grouchy, sur Sarth-à-Valin et Wavres, qui en était le résultat (voyez la lettre du maréchal Soult au maréchal Grouchy) ;

Que Napoléon n'a songé à rapprocher le maréchal Grouchy que quand une lettre interceptée lui a appris que le général prussien Bulow devait attaquer son flanc, et alors que la tête des colonnes prussiennes était en vue (voyez cette même lettre) ; qu'enfin, quelque respect que l'on porte aux conceptions militaires de Napoléon, il est difficile de s'expliquer qu'il ait livré bataille à Waterloo sans être en contact par des corps intermédiaires avec le maréchal Grouchy, sans savoir positivement où était l'armée prussienne, si elle ne se

trouvait pas, ainsi qu'elle l'était réellement, entre ce maréchal et lui, et sans couvrir son flanc droit par l'occupation du défilé de Saint-Lambert.

Quant à ce que dit M. le combattant, que l'attaque de Wavres par le général Vandamme eût réussi, si elle eût été soutenue comme elle devait l'être, nous demanderons à tout homme du métier comment on pouvait plus efficacement l'appuyer que par des attaques simultanées au moulin de Bielge, du village de Limelette, et par des démonstrations au-dessous de Wavres; en outre, nous prierons M. le combattant de nous expliquer comment il se fait que le général Vandamme, auquel on accorde à juste titre vigueur et talents militaires, qu'on peut supposer avoir été aussi désireux qu'un autre d'arriver à Bruxelles, auquel le maréchal Grouchy a laissé, aussi longtemps qu'il l'a eu sous ses ordres, la plus complète latitude, quant aux dispositions d'attaque et de défense et à l'emploi de ses troupes, et dont le corps (d'après les calculs de M. le combattant) devait être de plus de vingt mille hommes, ne culbutait point les dix ou douze mille Prussiens qu'il affirme avoir seulement été laissés par le maréchal Blücher devant le maréchal Grouchy.

Terminons ce morceau, déjà trop long, en déclarant qu'il nous est interdit de répondre aux injures gratuites et grossières prodiguées au maréchal Grouchy, mais que nous pensons, avec ceux qui l'ont suivi dans sa longue carrière (1), qu'une conduite constamment

(1) Le maréchal Grouchy est général de division depuis 1793 et de la même promotion que Moreau, Desaix, Bernadotte, Kléber, etc.

honorable et pure, de nombreuses cicatrices, l'amitié de Moreau et l'estime de Napoléon, réfutent suffisamment de tels outrages. Ajoutons, en outre, que si d'autres attaques aussi dépourvues de dignité et de mesure sont dirigées contre le maréchal Grouchy, nous ne nous abaisserons plus jusqu'à les réfuter ; priant ceux qui pourraient désirer d'en apprécier la véracité, de consulter les pièces, rapports et relations des divers partis relatifs à la bataille de Waterloo, dont la collection complète a paru à Londres en 1817, ou d'attendre la publication du *récit détaillé des opérations et mouvements des troupes aux ordres du maréchal Grouchy depuis le passage de la Sambre jusqu'au jour où il remit au maréchal Davout, son ancien, le commandement de l'armée qu'il parvint à ramener sous les murs de Paris,* ouvrage qu'il rédige maintenant, et qui paraîtra sous peu.

Vers la même époque fut édité à Paris le fameux volume, signé du maréchal Gourgaud, intitulé : *Campagne de* 1815, *relation écrite à Sainte-Hélène.*

Cet ouvrage ne tarda pas à arriver en Amérique ; le maréchal de Grouchy le lut avidement, fut frappé et indigné des erreurs évidemment volontaires qu'il renfermait. Il ne put se contenir et attendre son retour en France pour le réfuter. Il eût été préférable pour lui de patienter. En Amérique il n'avait sous la main ni les papiers, les lettres, les ordres, les documents, ni les hommes qui pouvaient le guider sûrement dans une réponse et l'empêcher de faire fausse route.

Il mit au net immédiatement, en s'appuyant de ses

souvenirs, une longue brochure qu'il communiqua d'abord au général Bernard son ami, ancien aide de camp de l'empereur pendant les Cent-Jours et alors, comme lui, à Philadelphie.

Le général Bernard fit, sur la réfutation du maréchal, des observations plus ou moins fondées dont plusieurs furent acceptées par le maréchal de Grouchy; ce dernier envoya ensuite son manuscrit à Paris à son fils pour qu'il le fît imprimer.

Nous donnerons cette brochure, telle qu'elle fut publiée en 1819, avec l'avant-propos et les notes du colonel Alphonse de Grouchy; nous avons seulement supprimé les pièces justificatives, en petit nombre, qui suivent le texte, attendu qu'elles se trouvent déjà dans le volume précédent de ces *Mémoires*.

Le général Bernard, ayant reçu le manuscrit du maréchal, lui écrivit de New-York, le 22 avril 1819 :

« Monsieur le maréchal, j'ai eu l'honneur de recevoir votre lettre du 18 courant ; M. Bayard m'a remis la brochure qu'elle m'annonçait.

« Je suis occupé en ce moment à préparer les travaux de mes reconnaissances, afin que les ingénieurs topographes puissent se mettre à l'ouvrage les premiers jours de mai : ce ne sera qu'à cette époque où je pourrai faire l'examen sérieux que votre amitié veut bien réclamer de moi. J'aurai l'honneur de vous écrire quand il sera achevé et de vous envoyer (ou remettre ici) les observations qui me seront dictées uniquement dans l'intérêt de votre dignité personnelle et de votre défense.

« Daignez agréer, monsieur le maréchal, tous les

sentiments du plus profond respect, avec lequel j'ai l'honneur d'être... »

Voici le premier opuscule envoyé d'Amérique par le maréchal, et il fut imprimé à Paris en 1819.

Avant-propos du colonel de Grouchy.

Depuis quatre ans que des dispositions rigoureuses pèsent sur mon père, la rentrée successive de quelques-uns de ses compagnons d'infortune, et la généreuse intervention d'un auguste personnage, m'ont autorisé à regarder ces mesures comme temporaires. Depuis un an surtout j'ai cru plusieurs fois voir le terme de nos malheurs : ces espérances, que je conserve encore, m'ont jusqu'à ce jour imposé silence sur les événement de 1815 : je n'ai dû prendre la parole devant les conseils de guerre que pour une défense légale ; « *là se borneront tous mes efforts,* disais-je en 1816 *; je ne chercherai même point à justifier mon père d'assertions mensongères : absent et malheureux, la haine et la calomnie pouvaient-elles l'épargner ?* »

Cependant plusieurs relations de la campagne de 1815 sont venues appeler l'attention générale sur cette époque mémorable ; les unes, écrites sous l'influence étrangère, n'avaient pas besoin de réponse ; d'autres, dictées par l'esprit de parti, ne pouvaient atteindre leur but ; d'autres enfin, sous des formes moins suspectes, faisaient les reproches les plus sévères aux deux lieutenants de Napoléon, et semblaient vouloir établir, aux dépens des généraux, l'infaillibilité du chef de l'armée. Je continuai néanmoins à garder

le silence sur des assertions qui ne pouvaient être que secondaires dans l'opinion publique, persuadé qu'on s'abstiendrait de porter un dernier jugement sur ce drame politique, avant d'en avoir entendu les principaux acteurs. D'ailleurs il était difficile que tout le monde ne fût pas frappé de l'inconvenance de ces écrits, dirigés contre les cendres encore fumantes du maréchal Ney, et contre son compagnon d'armes, absent et abandonné sur la terre d'exil. Le courage n'est pas d'oser tout dire contre le malheur, mais bien contre la puissance ; l'histoire contemporaine a sa pudeur.

La relation du général Gourgaud parut en 1818 ; elle avait un caractère plus authentique : écrite sous les yeux de Napoléon, on crut y voir l'expression de sa pensée ; elle fut lue avec empressement. Il était tout simple qu'elle contînt l'apologie de cette campagne ; aussi tous les efforts de l'auteur tendent-ils à rejeter sur les généraux les fautes commises à cette époque. Quoique le blâme y soit versé avec plus de ménagement que dans les autres écrits, particulièrement sur mon père, j'éprouvai dès lors le besoin impérieux de le repousser. J'avais en ma possession toutes les pièces officielles ; il m'avait été facile de réunir des matériaux pour une réfutation complète. Je pouvais prouver que le général Gourgaud, par l'exagération d'un dévouement bien honorable sans doute, avait été entraîné à commettre des erreurs, et même à croire à l'existence d'ordres qui ne furent et ne purent être donnés ; mais j'arrivais d'Amérique, j'avais laissé mon père occupé de rassembler tout ce qui pouvait former l'historique

complet de l'époque militaire des Cent-Jours : on me faisait espérer que j'allais obtenir sa rentrée ; ma famille craignit que cette démarche ne nuisît à sa position politique et à l'ensemble de l'ouvrage qu'il projetait. Je dus faire ce sacrifice,quoi qu'il m'en coûtât.

Depuis, mes espérances, toujours accrues par de nouveaux motifs, ont été continuellement ajournées ; néanmoins, quelque pénible, quelque douloureux qu'il fût pour moi de voir sans cesse s'accréditer des préjugés défavorables sur les opérations militaires de 1815, j'aurais persisté dans la résolution de me taire jusqu'à une époque plus heureuse, si mon père n'avait pas cru devoir rompre lui-même le silence à la réception de l'ouvrage du général Gourgaud. Sur une terre étrangère, éloigné de sa famille, de toutes ses affections, du pays qu'il a acquis le droit d'aimer au prix de son sang, il ne lui reste que la conscience de ses faits militaires. Quelle pénible impression n'a-t-il pas dû éprouver, en voyant attaquer le seul fruit d'une vie consacrée tout entière au service de la patrie !

J'ose croire que le public éclairé aura suspendu son jugement sur la campagne de 1815, et que ceux qui auraient déjà fixé leur opinion voudront bien lire avec quelque attention ces nouveaux éclaircissements, qui sont de nature, je n'en doute point, à changer entièrement leur manière de voir sur tout ce qui a été dit jusqu'à ce jour. Dans le choc des passions et des intérêts divers, il est difficile que le récit des événements contemporains ne s'écarte pas souvent de la vérité dans les détails. Je ne crains pas d'assurer que, dans

cet écrit de la plus rigoureuse exactitude, l'histoire impartiale trouvera d'irréfragables témoignages et d'utiles documents.

Les observations que je publie sont toutes de mon père ; j'ai dû seulement rectifier la pagination prise sur la traduction anglaise du général Gourgaud, et y ajouter quelques notes explicatives. Elles contiennent une discussion purement militaire, qui n'entraîne aucunes conséquences politiques. Avoir souffert depuis quatre ans des attaques personnelles sans y répondre, c'est avoir suffisamment prouvé sa résignation, sa patience, et le désir de ne point renouveler de tristes souvenirs. On ne doit d'ailleurs regarder cette brochure que comme l'avant-propos d'un ouvrage beaucoup plus détaillé que mon père se dispose à faire paraître sur les campagnes de 1812 à 1815, appuyé du journal des opérations des corps qu'il commandait. Heureux d'avoir pu adoucir les ennuis de son exil par le souvenir de quelques-uns des beaux jours de la patrie, et d'avoir occupé ses instants à retracer les traits sublimes de la valeur française ; plus heureux encore lorsque, après avoir acquitté cette dette envers ses braves compagnons d'armes, il pourra revoir le sol natal, et terminer au milieu des siens une vie toujours pure, où quelque gloire a payé tant de travaux et semé tant d'amertume !

Réfutation par le maréchal de Grouchy.

Plusieurs relations de la campagne de 1815 ont paru en Europe depuis quelques années ; la plupart sont

empreintes de l'influence des étrangers, d'autres ont été rédigées par des officiers qui ont cru servir leurs intérêts personnels et sacrifier aux puissances du jour, en décriant leurs anciens généraux. Quelques ambitieux déçus, dans l'exaspération d'inutiles regrets, et oubliant que les atteintes de l'adversité consacrent en quelque sorte ses victimes, ont déchiré indistinctement tout ce qui leur semblait avoir concouru au renversement de leur existence. Aussi longtemps que ma conduite, la veille et le jour de la bataille de Waterloo, n'a été improuvée que par de pareils écrits, j'ai laissé au temps le soin de donner la mesure de leurs vaines imputations; et, fort du sentiment d'avoir fait tout ce qui était en moi, j'ai dédaigné de repousser un blâme immérité, me bornant à regretter que le malheur pût rendre si aveuglément injuste.

Un autre motif aussi m'empêchait de rien écrire sur la bataille de Waterloo; le respect dû à la position d'un chef illustre, auquel je devais croire assez de magnanimité pour n'attribuer à personne le tort de ses derniers revers. Ses relations officielles, à une époque où il était éminemment intéressé à en faire connaître les auteurs à la France et à l'Europe, ne contiennent en effet de reproches contre aucun de ses lieutenants; et je savais de la bouche de personnes qui ont vécu dans son intimité (1) depuis la bataille de Waterloo jusqu'au moment de son départ de Rochefort, qu'on ne lui avait

(1) Parmi plusieurs personnes d'un témoignage irrécusable que j'aurais à citer, je ne nommerai que le général Bernard. A New-Yorck, en octobre 1818, il me confirmait encore cette assertion, ajoutant seulement que Napoléon avait demandé si j'étais arrivé jusqu'au défilé de *Saint-Lambert*.

jamais entendu articuler un mot d'improbation à mon égard.

Mais lorsque, plus de trois ans après les événements, il paraît une relation apologétique de cette campagne, publiée par un aide de camp de Napoléon, tout en honorant le sentiment qui a porté cet officier général à prendre la plume, je suis forcé de dire que je vois figurer dans cet ouvrage des dispositions qui n'ont point été prescrites, des mouvements qui n'eurent pas lieu, et des intentions dont rien ne prouve l'existence. Il est évident que ce récit a été composé pour justifier des opérations qui offraient sans doute nombre de chances de succès, mais qui n'ont pas réussi. Nos malheurs proviennent de fausses manœuvres, de l'oubli des distances, et du temps nécessaire pour les parcourir, du morcellement des troupes, d'ordres intempestifs. Ils proviennent surtout de l'inexplicable détermination de livrer bataille à Waterloo, sans savoir où était l'armée prussienne, et sans être lié avec le corps envoyé à sa poursuite de manière à pouvoir en être soutenu.

L'intérêt attaché à ce qui émane de Sainte-Hélène, et l'influence qu'aurait sur l'opinion, s'il n'était réfuté, un ouvrage qu'on publie comme avoué par Napoléon, fixent le moment où ceux qui ont eu une part importante aux événements de la campagne de 1815, se doivent de fournir à l'histoire les documents qui leur sont personnels. La connaissance de la vérité, objet si digne de recherches assidues de l'écrivain impartial, ne saurait être acquise que par un attentif examen des

différentes assertions. Deux des principaux acteurs des événements de 1815, ou n'ont pas été entendus, ou ne l'ont été que d'une manière incomplète ; il importe de mettre en regard les imputations que renferme la seule relation française de cette campagne qui semble revêtue d'un caractère officiel, et les moyens qu'emploient pour les repousser ceux sur qui on essaie de les faire peser. Les ménagements individuels et les considérations secondaires doivent disparaître pour eux, quand des intérêts d'un ordre plus élevé les pressent. Quelle que soit donc la répugnance que j'éprouve à parler de moi, je ne balancerai pas à saper les bases sur lesquelles repose la partie de ce prétendu monument historique qui me regarde. Je pense que les défenseurs naturels du maréchal Ney, indignés de voir ses mânes sanglants tourmentés par le même esprit de déception qui présidait à la rédaction de bulletins officieux où l'on rejetait sur des causes imaginaires, ou sur des officiers particuliers, les fautes des chefs (1), ne souffriront pas que l'on flétrisse aujourd'hui les lauriers qui ombragent sa tombe, en laissant planer sur sa tête l'accusation d'impéritie, de désobéissance

(1) On voudrait pouvoir oublier le bulletin qui, après la bataille de Leipsick, traduisait au tribunal de l'opinion, en attendant qu'il le fût devant une commission militaire, le colonel du génie Montfort, *gratuitement* accusé de la rupture du pont sur la Saal, dont les fatales conséquences avaient été la prise du corps du général Lauriston, la mort du prince Poniatowski, la destruction d'une grande partie du corps polonais, et la perte de plus de trente mille hommes.

Maintenant on sait aussi à quoi s'en tenir sur les torts supposés du général Marescot. Les revers des troupes françaises près Séville résultèrent principalement d'ordres donnés, et de l'occupation de positions prescrites par le grand-duc de Berg (Murat); et cependant le général Marescot fut mis en jugement et privé de son état, de ses honneurs.

et d'affaiblissement intellectuel : sa vie militaire, assemblage remarquable d'opérations hardiment combinées et de faits d'armes éclatants, passera à la postérité resplendissante d'une impérissable gloire. Déjà les crayons fidèles de l'histoire ont fait justice d'assertions mensongères, relatives à plusieurs événements des campagnes précédentes; de même aussi ils ne retraceront la plupart des imputations dirigées contre le maréchal Ney, à l'occasion de celle de Waterloo, que pour les signaler comme une nouvelle tentative faite à dessein d'égarer l'opinion : coupable tâche, dont l'accomplissement ne souille que trop fréquemment les annales françaises, en des temps d'ailleurs si fertiles en mémorables souvenirs.

Toutefois, si l'amitié qui m'unissait au maréchal Ney me rend impossible de dissimuler le douloureux étonnement dont j'ai été saisi en voyant traiter d'une manière aussi injustement sévère l'homme qui paya de sa tête son dévouement à Napoléon, et dont il semble qu'il eût dû taire les fautes (fussent-elles réelles) plutôt que de les divulguer; persuadé que des mains plus habiles s'emploieront à venger sa mémoire, je ne m'occuperai principalement ici que des causes de la perte de la bataille de Waterloo, qu'on essaie de rejeter sur moi. Leur discussion, et le narré fidèle de ce qui s'est passé au corps d'armée sous mes ordres, depuis le 17 jusqu'au 19 juin, suffiront pour montrer combien peu on y est autorisé; car au flambeau de la vérité les prestiges trompeurs de l'illusion s'évanouissent pour toujours.

Napoléon attribue en grande partie la perte de la bataille de Waterloo (général Gourgaud, page 109) :

1° *A l'incertitude du maréchal Grouchy, le* 17, *relativement aux mouvements de l'ennemi; s'il avait été à Wavres le* 17 *au soir, en communication avec la gauche de l'armée, Blucher n'aurait pas osé se diviser devant lui, et même, en supposant qu'il l'eût fait, Grouchy l'aurait poursuivi.*

Cette incertitude a sans doute été un malheur; mais peut-elle m'être reprochée? Non. Quand un général en chef confie une mission à l'un de ses lieutenants, il doit accompagner ses ordres de données qui mettent à même de les remplir. En me prescrivant de poursuivre les Prussiens, quinze heures après qu'ils avaient opéré leur retraite, c'était à Napoléon à me faire connaître la direction qu'ils avaient suivie : il ne l'a pas fait, il m'a laissé dans l'ignorance à cet égard; il n'avait donc rien appris de positif quant aux mouvements du maréchal Blucher : ni le rapport de ses espions, ni ses intelligences dans le pays, ni les reconnaissances des troupes à cheval, ne les lui ayant fait connaître, comment pouvais-je en être immédiatement informé, lorsqu'il me détachait le 17 à midi, après m'avoir gardé près de lui pendant toute la matinée?

Pour qu'elle fût juste l'observation, que *si le* 17 *au soir j'avais été à Wavres en communication avec la gauche de l'armée, Blucher n'aurait pas osé se rompre devant moi, et qu'en supposant qu'il l'eût fait, je l'aurais poursuivi,* il faudrait qu'il y eût eu moins de disproportion entre l'armée du maréchal Blucher et le corps

envoyé à sa poursuite : car, quels que fussent le zèle de son chef et la supériorité du moral des troupes françaises, il était difficile que les trente-deux mille hommes sous mes ordres (voyez les tableaux de la composition de mon corps d'armée et de celle du maréchal Blucher ci-annexés (1) paralysassent la tota-

(1) *Tableau de la composition de l'armée du maréchal Grouchy, tiré de l'ouvrage du général Gourgaud, p.* 81.

	Hommes
2e Corps d'armée, division d'infanterie du général Girard. .	3,000
Artillerie.	160
3e Corps d'armée, du général Vandamme, infanterie. . . .	11,330
Artillerie.	660
4e Corps d'armée, commandé par le général Gérard. . . .	10,130
Artillerie.	600
Division de cavalerie.	1,380
6e Corps d'armée, division du général Teste.	4,000
Artilleurs.	160
Cavalerie légère du général Pajol, une division.	1,150
Dragons du général Exelmans, deux divisions.	2,390
Artilleurs attachés à ces deux corps.	200
Total. . .	35,220

Mais la division du général Girard n'a pas fait partie des troupes qui m'ont été confiées ; elle est restée à Fleurus pour garder ce point et faire enlever les blessés (voyez les ordres de Napoléon relatifs à cette division, *général Gourgaud*, pag. 75). Ainsi il y a à défalquer. 3,220

Partant, la force du corps envoyé à la poursuite des Prussiens, le 17 juin, était de. 32,000

Forces de l'armée prussienne en entrant en campagne (général Gourgaud, p. 38).

Infanterie.	102,000
Cavalerie.	18,000
Total. . .	120,000

Pertes des Prussiens à la bataille de Ligny, le 16, *en tués et blessés.*

Rapport officiel français (inséré au *Moniteur* en 1815). . .	15,000
Rapport du général Gourgaud.	25,000

Quelque bizarre qu'il puisse paraître que, depuis le séjour de cet officier général à Sainte-Hélène, le nombre des tués de l'armée prussienne se soit accru de dix mille; en admettant cette évaluation, il en résulte que *l'armée du maréchal Blucher était le 17 juin de.* 95,000

lité de l'armée prussienne, qui, après la perte de la bataille de Ligny, avait rallié le corps du général Bulow, et était encore forte de quatre-vingt-quinze mille hommes, conséquemment triple de celle chargée de la tenir en échec et de la combattre. D'ailleurs, pour que je pusse être le 17 au soir à Wavres, à environ dix heures de marche de Fleurus, il eût fallu, 1° que Napoléon m'eût mis à même de juger que c'était vers cette ville que je devais me porter (ses ordres montrent qu'il ne l'a pas fait); 2° qu'il n'attendît pas jusqu'à midi à m'envoyer à la poursuite des Prussiens; 3° que les 3e et 4e corps n'eussent pas été des heures à se mettre en marche; car, quelque pressants, quelque récidivés qu'aient été mes ordres, ils étaient encore sur le champ de bataille de Ligny vers les trois heures du soir; trente mille témoins peuvent l'attester. La distance du point où ils se trouvaient de Wavres, en passant par Gembloux et Sarth-à-Valin, est de près de neuf lieues; il était donc impossible que l'armée dont on me donnait le commandement pût arriver dans la soirée du 17 à un point aussi distant, quand même j'aurais su que c'était sur ce point que j'aurais dû me porter.

La seconde cause assignée par Napoléon à la perte de la bataille, est, suivant le général Gourgaud, *le malentendu relativement aux instructions données au maréchal Grouchy, et la non-réception des ordres que Sa Majesté lui a envoyés dans la nuit du* 17 *et le matin du* 18 (page 110).

Un document officiel, la lettre qui m'a été écrite

du champ de bataille de Waterloo, le 18 juin, à une heure après midi, par le major général (maréchal Soult), de la part de Napoléon, dément cette assertion. Elle s'exprime en ces termes :

« Monsieur le maréchal, vous avez écrit ce matin à deux heures à l'empereur que vous marcheriez sur Sarth-à-Valin. Ce mouvement est conforme aux dispositions de Sa Majesté, qui vous ont été communiquées. »

Comment une telle approbation serait-elle donnée à mes mouvements, si j'eusse mal saisi les intentions de Napoléon? elle prouve jusqu'à l'évidence que j'ai opéré conformément à des instructions dont j'ai compris le sens.

Quant à *la non-réception d'ordres qui m'auraient été envoyés dans la nuit du* 17 *au* 18, *et le matin du* 18, je n'ai point à me justifier de n'avoir pas exécuté ces ordres, puisque Napoléon lui-même déclare qu'ils ne sont pas parvenus. Je suis d'ailleurs tenté de croire qu'ils ne me furent jamais donnés; s'ils l'eussent été, la lettre du major général ferait mention de leur envoi; elle exprimerait étonnement et mécontentement de leur non-exécution; elle répéterait les dispositions qu'ils prescrivaient. Cette lettre, dont copie est annexée page 18, n'en dit pas un mot; et elle accuse réception de mes dépêches écrites le 18, à deux heures, arrivées à cinq heures du matin (voyez l'ouvrage du général Gourgaud, page 83), d'où l'on peut au moins inférer qu'il ne m'avait point été écrit du grand quartier-général, depuis que mes dépêches y étaient parvenues.

Le récit qui va suivre donnera plus de force encore à ces premières observations.

La bataille de Ligny, livrée le 16 juin, n'a fini que vers les neuf heures du soir; seulement alors la retraite des Prussiens a été *présumée;* je me sers de cette expression, car l'obscurité de la nuit rendait à peu près impossible de distinguer leurs mouvements, et l'extrême fatigue des troupes françaises qui, après des marches forcées, s'étaient battues le 15 et le 16, ne permettait guère de poursuivre l'ennemi. Blucher avait éprouvé assez de pertes pour qu'il crût devoir abandonner le champ de bataille, mais il se retirait cependant assez en ordre pour masquer ses dispositions par de nouvelles attaques; la preuve en est, qu'au point où je me trouvais près de Sombreff, ayant fait porter en avant la brigade de cavalerie légère du général Vallin, elle fut si vigoureusement reçue qu'elle ne put entamer l'ennemi; sa charge ne produisit aucun résultat; et peu d'instants après, un *hourra* presque général des Prussiens eut lieu. Plus tard, leur mouvement rétrograde étant mieux indiqué, je me rendis au point où Napoléon était demeuré pendant toute l'action, afin de recevoir ses instructions : il en était parti pour son quartier-général fixé à Fleurus; je le joignis comme il entrait dans cette ville, et lui demandai des ordres. Sa réponse fut qu'il me les donnerait le lendemain matin. J'étais chez lui le lendemain avant le lever du soleil, attendant des ordres. Vers les sept heures et demie, il me fit dire, par le major général, qu'il allait visiter le champ de bataille, que je l'y suivrais.

Cependant le général Pajol, qui avait reçu ordre de suivre les Prussiens avec sa cavalerie légère et une division d'infanterie, venait d'envoyer quelques pièces de canon prises sur la route de Namur. Cette circonstance portait alors à croire que c'était vers cette ville que se retirait le général Blucher.

Entre huit et neuf heures, Napoléon partit de Fleurus, en voiture, pour se rendre sur le champ de bataille. La difficulté du chemin qu'on lui fit prendre, à travers des champs coupés de fossés et de sillons profonds, le retardaient tellement qu'il se détermina à monter à cheval. Arrivé à Saint-Amand, il se fit conduire aux diverses avenues par lesquelles ce village avait été attaqué la veille; puis il se promena sur le champ de bataille, faisant soigner et interroger quelques officiers blessés qui s'y trouvaient encore, et passant devant le front de régiments qui se formaient sans armes, dans les champs où ils étaient bivouaqués, et le saluaient de leurs acclamations, il parla à presque tous les corps avec intérêt et satisfaction de leur conduite de la veille. Il mit ensuite pied à terre, et causa longuement avec le général Gérard et avec moi de l'état de l'opinion à Paris, du corps législatif, des jacobins, et de divers autres objets tout à fait étrangers à ceux qui semblaient devoir exclusivement l'occuper dans un pareil moment.

J'entre dans ces détails, quelque minutieux qu'ils paraissent, parce qu'ils servent à faire voir comment fut employée cette matinée, dont la perte a eu de si funestes résultats. Ce ne fut que vers midi, après avoir

reçu le rapport d'une reconnaissance qui avait été envoyée aux Quatre-Bras, que Napoléon commença à s'occuper des ordres relatifs aux dispositions qu'il se déterminait à adopter. Il fit d'abord mettre en mouvement et diriger sur la route des Quatre-Bras les corps d'infanterie et de cavalerie qu'il voulait emmener avec lui, et me donna ensuite l'ordre verbal de prendre le commandement des corps généraux Vandamme et Gérard, et de la cavalerie des généraux Pajol et Exelmans, et de me mettre à la poursuite du maréchal Blucher (1).

Je lui fis observer que les Prussiens avaient commencé leur retraite la veille à dix heures du soir, qu'il s'écoulerait beaucoup de temps avant que les troupes qui étaient fort disséminées dans la plaine, qui avaient démonté leurs armes pour les nettoyer, qui faisaient la soupe et ne s'attendaient point à marcher ce jour-là (2), pussent être mises en mouvement; qu'ainsi l'ennemi aurait dix-sept à dix-huit heures d'avance sur les corps qu'il envoyait après eux; que si les rapports de la cavalerie ne donnaient encore rien de bien précis sur la direction suivie par la masse de l'armée prussienne, cependant il paraissait que c'était sur Namur que s'opérait la retraite du maréchal Blucher; qu'ainsi, en les poursuivant, j'allais me trouver isolé, séparé de lui, et hors du cercle de ses opérations. Ces observations furent mal accueillies; il me répéta l'ordre

(1) Ces corps d'armée étaient déjà sous mes ordres, et formaient l'aile droite. (Voy. l'ordre du 16, *Pièces justificatives*.)

(2) Non-seulement l'infanterie avait démonté ses armes, mais encore plusieurs régiments de cavalerie avaient fait desseller leurs chevaux.

qu'il m'avait donné, ajoutant que c'était à moi à découvrir la route prise par le maréchal Blucher; qu'il allait combattre les Anglais; que je devais compléter la défaite des Prussiens, en les attaquant aussitôt que je les aurais joints, et que je correspondrais avec lui par la route pavée qui conduit du point peu distant de celui près lequel nous nous trouvions aux Quatre-Bras. Quelques instants de conversation que j'eus ensuite avec le major-général n'eurent trait qu'à la distraction de troupes que je devais tirer des corps sous mes ordres, pour les envoyer vers les Quatre-Bras. Tels sont mot pour mot les seules dispositions qui m'aient été communiquées, les seuls ordres que j'aie reçus. Certes, il était difficile de ne pas les comprendre, il l'était davantage de leur assurer de grands résultats et de découvrir immédiatement dans quelle direction je devais marcher. Je me hâtai d'ordonner aux généraux Vandamme et Gérard de faire prendre les armes à leurs troupes. Je n'avais d'autres données alors sur la marche des Prussiens que le rapport du général Pajol, qui était sur la route de Namur à Mazi; mais les traces de l'ennemi se trouvant également sur celle de Gembloux, la cavalerie du général Exelmans fut envoyée dans cette direction, et je portai l'infanterie à l'embranchement des routes de Namur et de Gembloux. Comme j'y arrivais, je fus informé que les colonnes prussiennes qui avaient pris d'abord la route de Namur, l'avaient quittée pour suivre un chemin parallèle à celui qui conduit à Gembloux, et qu'il n'y avait guère que des parcs d'artillerie qui

eussent filé de ce côté : j'en inférai que le maréchal Blucher se retirait sur Bruxelles ou Louvain, et je fis marcher toute mon infanterie sur Gembloux. Ainsi que je l'avais présumé, beaucoup de temps s'était écoulé avant que les troisième et quatrième corps, et surtout ce dernier, se fussent mis en mouvement : impatient de leurs lenteurs, je prise le devant de la colonne, et me rendis à Gembloux, afin d'en interroger les principaux habitants. Je ne pus en apprendre autre chose, sinon que, pendant la nuit du 16, plusieurs colonnes prussiennes y avaient passé, ainsi que nombre de généraux ; mais qu'ils ignoraient la direction ultérieure que pouvait avoir prise l'ennemi. Je recueillais ces insuffisantes notions, lorsque les premières troupes du général Vandamme arrivèrent. La nuit tombait, et le corps du général Gérard était encore bien en arrière (il ne fut pas rendu en totalité à Gembloux avant dix heures du soir). Cependant la cavalerie du général Exelmans avait dépassé cette ville, et m'informait qu'elle avait devant elle quelque cavalerie prussienne. Quoique la nuit fût arrivée et le temps affreux, je prescrivis de suivre l'ennemi, et de tout faire pour ne le point perdre de vue. Le général Pajol, qui avait quitté la route de Namur pour marcher dans la direction parallèle au chemin de Fleurus à Gembloux, qu'avaient suivi les parcs prussiens, avait pris position à une lieue et demie sur la droite de cette ville. Quoique la pluie tombât par torrents, je portai le corps du général Vandamme de l'autre côté de Gembloux, pour échelonner le général Exelmans ; les

troupes du général Gérard furent stationnées à Gembloux même, à mesure qu'elles arrivaient. J'écrivis alors à Napoléon pour l'informer du point où j'étais; et, ayant reçu pendant la nuit quelques renseignements sur la marche des Prussiens, je lui adressai une seconde lettre à deux heures du matin, pour le prévenir que je me remettrais en marche avant le jour, et que je me porterais sur Sarth-à-Valin. En effet, au lever du soleil, le corps du général Vandamme fut en mouvement dans cette direction, suivant la cavalerie du général Exelmans. Des rapports successifs confirmaient que plusieurs colonnes prussiennes avaient passé tant à Sarth-à-Valin que dans les environs. De ce village j'écrivis donc encore à Napoléon, pour lui annoncer que je me croyais au moment de joindre l'arrière-garde prussienne, et j'expédiai ma dépêche par le major La Frénaies, officier parfaitement capable de bien rendre compte de ce que j'avais recueilli des mouvements de l'ennemi, et de rapporter promptement des ordres, s'il y en avait à me donner. L'opinion d'un ancien militaire décoré de la Légion d'honneur, chez lequel je m'arrêtai à Sarth-à-Valin le temps nécessaire pour écrire cette lettre, était que les Prussiens se concentraient dans les plaines de Louvain. Je rejoignis le général Exelmans qui, depuis le matin, talonnait les extrêmes arrière-gardes de cavalerie prussienne; et à onze heures et demie, à une lieue et demie environ de Wavres, nous découvrîmes enfin une arrière-garde d'infanterie avec du canon. Aussitôt que je l'eus reconnue, la canonnade s'engagea, et le

général Vandamme, arrivant avec la tête de son infanterie, marcha aux Prussiens qui, poussés, reprirent position au bois de Limelette, et y furent immédiatement attaqués et culbutés : la cavalerie du général Exelmans les tournant par la droite du bois, et se portant sur le bas Wavres. Nous suivîmes vivement l'ennemi, et, entre une et deux heures, nous étions maîtres de la partie de cette ville située sur la rive gauche de la Dyle.

Pendant qu'on tiraillait dans le bois de Limelette, le canon se fit entendre dans le lointain sur la gauche : de ma personne je me portai dans cette direction, et ne doutai point que ce ne fût l'attaque de l'armée anglaise par Napoléon. Ayant atteint les Prussiens que j'étais chargé de poursuivre, et étant déjà aux prises avec eux, mon devoir était de ne point les abandonner et de les attaquer vivement à Wavres, afin que, les occupant sur ce point, ils ne pussent rien entreprendre contre l'armée qui se battait à Waterloo. Je n'étais pas, et je ne pouvais alors être informé que dès la pointe du jour deux des corps du maréchal Blücher avaient quitté Wavres pour se porter vers l'armée anglaise, et qu'à peu d'instants de là, la tête de ces corps arrivait, sur les hauteurs de Saint-Lambert, en vue des troupes françaises à Waterloo. D'ailleurs, n'ayant que trente-deux mille hommes, et devant croire l'armée prussienne forte de quatre-vingt-quinze mille, réunis devant moi, j'étais trop faible pour me diviser; je courais la chance d'être écrasé, si j'eusse fait un fort détachement.

Toutefois un peu plus tard, le général Pajol, qui se trouvait en arrière, me rendant compte qu'il rentrait dans la route que j'avais suivie, eut ordre de se porter au village de Limale, et dans la direction du canon qu'on entendait.

En possession d'une partie de Wavres, nous avions en face de nous, de l'autre côté de la Dyle, une armée prussienne, dont il était difficile d'évaluer la force, à raison de la nature du terrain. Elle couronnait les hauteurs de l'autre côté de la ville, occupait le village de Bielge et le moulin de ce nom, placé au pied, et se prolongeait dans la direction du village de Limelette. Il s'était ouvert, de l'un des côtés de la rivière à l'autre, une vive canonnade entre la batterie des pièces de douze du général Vandamme et les batteries ennemies ; notre infanterie fusillait avec l'infanterie prussienne, mais ne franchissait point la rivière, dont le passage était défendu par un feu meurtrier de mousqueterie et d'artillerie.

La tête de la colonne du général Gérard, arrivant sur ces entrefaites, eut ordre d'attaquer le moulin de Bielge, afin de passer la Dyle sur ce point. La cavalerie du général Exelmans était sur le bas Wavres, et celle du général Pajol avait été dirigée, ainsi que je l'ai déjà dit, sur le village de Limale, afin de me mettre en communication avec Napoléon, et d'être à même de couper la retraite des Prussiens, s'ils se retiraient sur Bruxelles, quand je les aurais chassés de la position de Wavres. Le général Pajol se serait trouvé avant eux sur cette route, et les eût fortement gênés dans

leur mouvement. L'attaque du moulin de Bielge, faite très-mollement, n'ayant pas réussi, je faisais de nouvelles dispositions pour la renouveler, lorsqu'un officier, envoyé par Napoléon, me remit, vers les sept heures, une dépêche du major-général (maréchal Soult), dont voici la teneur :

Du champ de bataille de Waterloo, le 18 à une heure après-midi.

« Monsieur le maréchal, vous avez écrit ce matin à deux heures à l'empereur que vous marcheriez sur Sarth-à-Valin : donc votre projet était de vous porter à Corbaix ou à Wavres. Ce mouvement est conforme aux dispositions de Sa Majesté, qui vous ont été communiquées.

« Cependant l'empereur m'ordonne de vous dire que vous devez toujours manœuvrer dans notre direction. C'est à vous à voir le point où nous sommes, pour vous régler en conséquence, et pour lier nos communications, ainsi que pour être toujours en mesure pour tomber sur quelques troupes ennemies qui chercheraient à inquiéter notre droite, et les écraser. En ce moment la bataille est gagnée sur la ligne de Waterloo. Le centre de l'ennemi est à Mont-Saint-Jean : ainsi manœuvrez pour joindre notre droite.

« *P. S.* Une lettre qui vient d'être interceptée porte que le général Bulow doit attaquer notre flanc ; nous croyons apercevoir ce corps sur les hauteurs de Saint-Lambert ; ainsi ne perdez pas un instant pour vous

rapprocher de nous et nous joindre, et pour écraser Bulow, que vous prendrez en flagrant délit. »

Au moment de la réception de cette lettre, toutes les troupes que j'avais avec moi étaient engagées; le corps du général Vandamme, *enfourné* dans la partie de Wavres dont nous étions maîtres, et n'ayant pas débouché, ne pouvait être tiré de cette position sans que l'on courût la chance que l'ennemi ne repassât la rivière à sa suite, et conséquemment n'empêchât ou tout au moins ne retardât son mouvement. Il en était de même de la portion du corps du général Gérard, chargée d'enlever le moulin de Bielge; ce qui jusqu'alors n'avait pu avoir lieu. Mais environ la moitié de ce quatrième corps était encore en arrière; et, des points où ces troupes pouvaient se trouver sur la route de Gembloux à Wavres, elles étaient plus près de Saint-Lambert que celles réunies sous Wavres: accompagné du général Gérard, je me portai à la rencontre de cette portion de son corps, en arrière, jusqu'à une maisonnette nommée la Baraque, à dessein de la diriger par Limale sur Saint-Lambert. Les marches forcées, la désorganisation partielle, jointes à différentes causes, et l'impression qu'avait faite sur les troupes du quatrième corps la désertion à l'ennemi du lieutenant général Bourmont, d'un colonel et de quelques autres officiers, rendaient les mouvements de ce corps lents et sans précision (1). La veille, il

(1) Loin de moi la pensée de jeter du blâme sur le général Gérard; personne ne rend plus de justice à sa bravoure et à ses talents militaires: je dis les faits.

avait été un temps énorme à s'ébranler des plaines de Fleurus ; ce jour-là, il était parti beaucoup trop tard de Gembloux. L'arrivée de ces troupes en arrière, les seules réellement disponibles, et que je pusse porter immédiatement et rapidement vers Saint-Lambert, se fit longtemps attendre ; elles se montrèrent enfin. Mais le manque de bons guides, la difficulté des chemins, et diverses circonstances secondaires, retardèrent singulièrement le mouvement ordonné. Pendant qu'il s'effectuait, je retournai avec le général Gérard à Wavres, espérant que le général Vandamme aurait passé la Dyle, et que je pourrais diriger son corps par la rive gauche, vers Saint-Lambert : je trouvai les choses dans le même état ; une canonnade et une fusillade sans résultats continuaient d'un bord à l'autre. Impatient, je me précipitai à bas de cheval, pour conduire moi-même, à la tête d'un bataillon, une nouvelle attaque au moulin de Bielge, où l'on fusillait sans rien faire. Le général Gérard fut alors blessé d'une balle dans la poitrine (1), et le mouvement projeté n'eut pas de succès. Voyant qu'on ne réussissait à rien, à Wavres et à Bielge, et voulant à tout prix me porter vers Napoléon, je me déterminai alors, quelque inconvénient qu'il pût y avoir, à ne laisser que le corps du général Vandamme et la cavalerie Exelmans devant une armée dont les forces étaient nécessairement su-

(1) Les dernières paroles que prononça le général Gérard, lorsqu'on l'enleva blessé du champ de bataille, furent : *Maréchal, conservez-vous pour la patrie.* Je ne pouvais guère m'attendre alors qu'on lui prêterait les propos, et qu'on lui ferait m'adresser tous les conseils qu'il est censé m'avoir donnés dans l'ouvrage du général Gourgaud.

périeures aux miennes, à faire filer celles des troupes du général Gérard que j'avais sur ce point parallèlement à la Dyle, vers Limelette, afin de les y réunir au reste de ce corps qui avait eu ordre d'y marcher de la Baraque. De ma personne je m'y rendis en toute hâte; malheureusement le pays, sur la rive droite de la Dyle, est coupé de ravins et de ruisseaux qui se jettent dans cette rivière, et la communication praticable et usitée entre Wavres et Saint-Lambert est par la rive gauche occupée par l'ennemi, de sorte que le mouvement de ces troupes demanda beaucoup de temps; cependant la cavalerie du général Pajol et une division d'infanterie franchirent la Dyle, et à la nuit nous étions maîtres des premières hauteurs de l'autre côté, à portée de canon des Prussiens, qui avaient repris position. On n'arrive du vallon où coule la Dyle au plateau qui domine les villages de Limale et Limelette, que par un chemin raide et escarpé; l'obscurité de la nuit rendait cette montée lente et difficile : l'encombrement y était extrême, le terrain manquant pour se développer sur la hauteur, et la proximité de l'ennemi étant telle que ses balles atteignaient la tête de ce défilé; je sentis tout le danger d'une telle position; je restai jusqu'à près de minuit sur ce point, occupé à faire filer et à placer moi-même les soldats, à mesure qu'ils gagnaient la partie du plateau dont nous étions maîtres. La cavalerie du général Pajol était sur la gauche, ayant la Dyle derrière elle; sa situation n'était guère meilleure que celle de l'infanterie et de l'artillerie que j'avais sur ce côté de la rivière. Les Prussiens continuaient à occuper la moitié de

Wavres, le moulin et le village de Bielge, et se liaient par leur droite et par les bois avec les troupes que j'avais en face de moi : il est probable que, s'ils nous eussent vigoureusement réattaqués, nous eussions été rejetés avec perte de l'autre côté de la Dyle.

Autant il était urgent d'enfoncer l'ennemi sur ce point, autant un succès était désirable, puisqu'il me mettait à même de couper les troupes prussiennes opposées au général Vandamme, et de faire ma jonction avec Napoléon, dont je n'étais cependant point inquiet, la lettre du major-général m'annonçant la bataille gagnée par nous à Waterloo, mais dont je m'étonnais de n'avoir plus aucunes nouvelles, quoique j'eusse envoyé plusieurs officiers et des partis. J'employai la majeure partie de la nuit à tout préparer pour une attaque à la pointe du jour; et cependant j'avais peu de troupes et de moyens réunis, quand l'aube parut : l'ennemi m'évita la peine de l'aller chercher, et s'avança contre moi. Il fut repoussé, et, le nombre de mes troupes s'accroissant, je portai la division Teste vers Bielge, afin de prendre ce village en flanc. Cette attaque força les Prussiens à l'évacuer, ainsi que la partie de Wavres qu'ils occupaient. Le général Vandamme passa la Dyle sans obstacles ; l'ennemi fut poursuivi jusqu'à Rosierne, dans la direction de Bruxelles, et on se persuadait que Napoléon, victorieux la veille, était déjà maître de cette ville.

Ces illusions ne tardèrent point à s'évanouir.

Vers les onze heures, un officier, envoyé par le major général, annonça les désastres de Waterloo. Son

rapport n'était que verbal ; il n'était porteur ni d'ordres, ni d'instructions, qui indiquassent les points sur lesquels se retirait Napoléon, ni sur lesquels je devais me diriger. Toutefois les détails qu'il donnait étaient tellement circonstanciés, qu'on ne pouvait révoquer en doute la fatalité des événements de la veille : ma première pensée fut de marcher sur les derrières de l'armée ennemie ; mais, ayant trop peu de monde pour un tel mouvement, dans lequel j'eusse été suivi par les troupes prussiennes que j'avais en face de moi, je me déterminai à me retirer d'abord sur la Sambre et la Meuse, afin de prendre là le parti que les informations que je recueillerais me feraient juger le plus utile dans des circonstances aussi difficiles. J'opérai mon mouvement de retraite sur deux colonnes, dans les directions de Temploux et de Namur, ayant ma cavalerie légère à Marc-Saint-Denis, et mes dragons sur la dernière de ces villes. L'ennemi, qui se retirait devant nous, ne nous inquiéta pas pendant la journée du 19 ; mais le 20 au matin les queues de mes deux colonnes furent attaquées simultanément : celle de gauche, s'étant retirée un peu trop tôt, compromit, pour quelques instants, celle de droite. La division Teste, reportée en avant, diverses charges de cavalerie et les bonnes dispositions du général Vandamme firent bientôt cesser la presse momentanée dans laquelle nous nous trouvions. Apprenant à Namur que l'ennemi avait passé la Sambre la veille, je résolus de me retirer par Dinant sur Givet, afin de me couvrir, au besoin, de la Meuse. Mais il était indispensable de

tenir Namur pendant la journée, pour avoir le temps de faire passer aux blessés, aux équipages, et à l'artillerie, le défilé long et étroit qui s'étend de Namur à Dinant. Je chargeai le général Vandamme d'occuper, jusques à la nuit, la première de ces villes; et il s'y maintint avec le succès dû à ses talents et à son intrépidité. Namur ne fut évacué, et les Prussiens n'y entrèrent qu'à huit heures du soir. On ne leur abandonna ni un blessé, ni un caisson, ni un trophée militaire; et ils essuyèrent de telles pertes dans leurs attaques, où on leur prit plusieurs pièces de canon, qu'ils n'essayèrent pas de nous poursuivre au delà de Dinant.

Dans un ouvrage plus complet sur la campagne de 1815, pour l'achèvement duquel d'indispensables matériaux me manquent encore, aux États-Unis, je donnerai les détails de ma retraite sur Paris, connue, au reste, par ses résultats. Il suffit de dire ici que les espérances d'un ennemi nombreux, et qui aurait pu se rendre maître de mes communications directes avec la capitale, furent complétement déjouées ; les troupes sous mes ordres, ainsi que les débris de l'armée de Napoléon, que je ralliai à mon corps à Soissons, furent ramenés intacts et inespérés à Paris; et la première pensée du ministre de la guerre, en envoyant annoncer mon arrivée au corps législatif, fut de lui faire demander de décréter que j'avais bien mérité de la patrie (1).

Après avoir mis le public à portée de juger par ce récit, et les observations qui le précèdent, si le général

(1) Cette circonstance m'a encore été répétée à Philadelphie par un témoin auriculaire.

Gourgaud est autorisé à m'imputer celles des causes de la perte de la bataille de Waterloo qu'il essaye de rejeter sur moi, peut-être ne devrais-je pas m'occuper de quelques écrits qui ont paru en Europe, dans lesquels on m'attaque avec aussi peu de justesse que de mesure (1): car une discussion calme et raisonnée, et le langage de la vérité, ne sauraient être entendus de leurs auteurs, qui, pour la plupart, semblent avoir un intérêt personnel à proclamer l'infaillibilité de Napoléon, et à ne point admettre qu'il pût se tromper dans les dispositions qu'il a adoptées. D'ailleurs, il n'exista jamais ni rapports affectueux, ni liens de confraternité, entre les vétérans de la révolution et de l'armée, et quelques hommes du régime impérial qui durent, en grande partie, leur rapide élevation à une flexibilité de caractère qui les rendait de précieux instruments pour le despotisme, et dont l'étonnante fortune fut le résultat de leur prompte aptitude à confondre la patrie avec le chef du gouvernement; à croire servir l'une, en se dévouant aveuglément aux caprices, aux passions et aux vues ambitieuses de l'autre. C'est par leurs pernicieux conseils et leur culte idolâtre que Napoléon fut entraîné à de fatales déterminations; aux rives étrangères où m'ont poussé les orages qu'ils ont fait éclater sur la France, assurément je ne dois at-

(1) Je me félicite de n'avoir point à compter au nombre des auteurs de ces productions trop faibles et trop présomptueuses pour qu'elles méritent qu'on s'en occupe, deux officiers généraux, dont l'un m'a fait assurer, par l'un des Français les plus éminents dans ce pays, qu'il n'y avait aucune part, et dont l'autre ne peut être confondu avec leurs signataires, puisqu'il n'était point à Waterloo.

tendre de leur part ni justice ni impartialité. Mais si leur inimitié, dont je fus l'objet dans ma patrie, me servit souvent de titre à l'estime publique, il en est de même aux États-Unis, où elle n'a pas plus le droit de m'affecter, que n'ont le pouvoir de m'atteindre les attaques de ces courtisans militaires, qui seuls sont persuadés que l'auréole d'un grand homme, en les éclairant un moment, les a transformés en d'irrécusables autorités; et ne voient pas qu'un éclat d'emprunt, qui ne se réfléchit sur aucuns faits d'armes connus, sur aucuns services éminents, ne sert qu'à mieux faire ressortir la présomptueuse impéritie des jugements qu'ils prononcent. Je dédaignerais donc de m'occuper d'écrits presque tous émanés de pareilles sources, s'il n'importait aux intérêts de ma réputation militaire de réfuter celles de leurs imputations qui pourraient paraître spécieuses, en ce qu'elles se rattachent à quelques-unes des assertions mises en avant par le général Gourgaud. En outre, habitant un pays où, depuis trois ans, j'ai reçu tant de marques d'intérêt, j'éprouve le besoin de légitimer l'honorable bienveillance dont j'ai été l'objet, en justifiant, aux yeux des citoyens de cette seconde patrie adoptive, de toutes les actions de ma carrière militaire. Consacrée pendant vingt-cinq ans au service du pays qui m'a vu naître, ma vie n'a pu échapper, en des temps de dissensions civiles, ni aux préventions haineuses des uns, ni à la jalouse malveillance des autres. Quand la fortune ne sourit plus aux entreprises dans lesquelles vous êtes engagé, de toute part le blâme vient vous

assaillir. Toutefois, pour qu'il fût mérité, il faudrait avoir brigué les emplois, s'être offert aux événements comme doué de talents qui commandent le succès, avoir méconnu la religion de ses devoirs; mais si, loin de solliciter aucunes fonctions, on s'est plus d'une fois refusé à occuper des postes élevés (1); si, prodigue de sang pour la défense de son pays, on a fait tout ce qui était en soi pour le bien servir, si toutes les actions de sa vie ont été dirigées par des motifs désintéressés et patriotiques, on se doit de dissiper les nuages dont une main ennemie cherche à obscurcir une carrière, sinon brillante et heureuse, du moins honorable et pure (2).

Un écrit explicatif de quelques-unes des causes de la perte de la bataille de Waterloo semble vouloir critiquer ma conduite antérieure à cette journée.

S'il importait de démentir cette dernière assertion, je le ferais en citant nombre de relations anglaises, françaises, allemandes, que j'ai sous les yeux, et dont aucune ne renferme d'inculpation contre moi; et quant au prétendu blâme que j'aurais mérité antérieurement au 18 juin, je ne saurais croire qu'on essaye d'en je-

(1) En 1795, j'ai refusé le commandement en chef de l'armée des côtes de Brest; avant la campagne de Leipsick, celui de la cavalerie; et en 1814, de l'armée qui devait se rassembler en Piémont.

(2) Ayant à repousser, dans la suite de cet écrit, les attaques de quelques personnes qui ont employé des arguments à peu près semblables, il est bien difficile que la patience du public ne soit pas fatiguée par les fréquentes répétitions qu'il m'est impossible d'éviter. J'ose cependant la réclamer, dans la persuasion que le désir de connaître toute la vérité relativement à des événements décrits jusqu'à présent d'une manière partiale et incomplète, et sur lesquels deux des principaux coopérateurs n'ont point été entendus, l'encouragera à en poursuivre la lecture.

ter sur mes opérations le 15 et le 16. Le succès du combat près Charleroy, et de la bataille de Ligny, auquel la cavalerie sous mes ordres a puissamment contribué, repousse cette pensée. Je pourrais, avec plus de justice, me plaindre de l'inexactitude du général Gourgaud, dans le narré des dispositions de la bataille de Fleurus, et réclamer quelque part dans le succès de cette journée, pendant laquelle l'aile droite de l'armée, composée des corps des généraux Vandamme et Gérard, et de la cavalerie Pajol et Exelmans, a été sous mes ordres. (Voyez *copie des instructions* du major général, à la fin de cet ouvrage.)

C'est donc ma conduite le 17 juin qu'on censure? Mais en quoi est-elle répréhensible? est-ce de n'avoir donné qu'à midi des ordres de mouvement aux 3e et 4e corps? On a déjà vu que Napoléon ne m'en donna lui-même qu'à cette heure : immédiatement après les avoir reçus, je les ai transmis. Est-ce de ce que les troupes ne se sont ébranlées que deux ou trois heures après! Ayant prescrit qu'on se mît en marche, aussitôt qu'il m'a été enjoint de poursuivre les Prussiens, et ayant fait usage de tous les moyens en mon pouvoir pour stimuler les généraux employés sous moi, je ne suis pas plus responsable de leurs lenteurs que Napoléon ne l'est de la prétendue arrivée des généraux Vandamme et Gérard, quatre heures trop tard, l'un à Charleroy, l'autre à Sombreff, et des retards de divers mouvements dont il se plaint amèrement (voyez l'ouvrage du général Gourgaud).

M'improuve-t-on de m'être porté sur Gembloux?

C'est par cette route que s'était retiré le maréchal Blücher, que Napoléon m'ordonnait de poursuivre; Napoléon ne me prescrivit point, ainsi voudrait le faire croire le signataire de l'écrit dont je m'occupe, de couvrir le flanc droit de l'armée qui devait attaquer les Anglo-Belges, en prenant une position, ou en marchant parallèlement à elle : un tel ordre donné au moment où il allait les combattre, sans positivement savoir où ils étaient, et où ils recevraient la bataille, et quand il ignorait sur quels points s'étaient retirés les Prussiens, qu'il m'ordonnait de poursuivre, un tel ordre, dis-je, eût été absurde. On ne peut à la fois prendre une position, couvrir le flanc d'une armée et en poursuivre une autre.

Supposons cependant pour un instant que Napoléon l'ait donné; pourquoi ne l'aurais-je pas exécuté, cet ordre, si commode pour un homme qu'on accuse d'indécision, et de manque d'énergie militaire? Quels motifs m'eussent porté à préférer de m'attacher à la piste du maréchal Blücher, et à courir les chances d'un combat inégal? Enfin, dans le narré qui précède, on a vu qu'on croyait, le matin du 17, l'armée prussienne en retraite sur Namur : c'est dans le direction de cette ville que je me suis d'abord porté. Elle était à peu près opposée à celle que prenait Napoléon; et, avant de me séparer de lui, je l'ai prévenu que j'allais la suivre. Si alors sa pensée ou ses ordres eussent été que je prisse une route différente et parallèle à la sienne, certes il m'eût fait quitter celle de Namur, dans laquelle j'allais marcher.

Suis-je coupable de ce que mon infanterie n'est arrivée à Gembloux qu'à la nuit? Mais puisque je n'ai pu la faire partir des plaines de Fleurus avant trois heures, et qu'elle a marché sans s'arrêter, du champ de bataille de Ligny jusqu'à Gembloux, sa tardive arrivée sur ce point ne saurait m'être imputée.

M'inculpe-t-on parce que cette infanterie n'a pas dépassé Gembloux le 17? La tête de la colonne n'y est arrivée qu'à la nuit, et les derniers bataillons n'y étaient pas rendus à dix heures du soir : le temps était affreux; l'obscurité était telle qu'on ne pouvait distinguer (voyez l'ouvrage du général Gourgaud, pages 84 et 79) ; les chemins étaient devenus presque impraticables pour l'artillerie ; enfin, je n'avais aucune donnée positive quant aux points sur lesquels avait été dirigée la marche, en retraite, de la masse de l'armée prussienne. Il n'y avait donc pas moyen que je portasse cette infanterie plus loin. La nuit, le temps, et l'appréhension de l'envoyer dans une direction fausse le rendaient impossible.

Mais pourquoi le maréchal Grouchy, répète sans cesse le signataire de l'écrit dont je m'occupe, ne publie-t-il pas textuellement les ordres qu'il a reçus? La raison en est simple. C'est qu'ils ne furent transmis que verbalement. Ceux qui ont servi sous Napoléon savent que rarement il les donnait par écrit; et, au moment où il commença à s'apercevoir de la perte d'un temps précieux (la matinée du 17), moins que jamais il eut la pensée de faire minuter des instructions. Il est commode, je le sais, d'avoir la possibilité de rejeter sur la

non-compréhension d'ordres verbaux les mouvements faux qui ont été le résultat de leur exécution fidèle. Mais si les diverses dispositions dont se composent ces prétendus ordres ne sont point en harmonie entre elles et emportent contradiction, on est à même de juger du degré de foi que mérite la teneur qu'on leur prête aujourd'hui. On trouvera, à la fin de ces observations, ces ordres tirés de l'ouvrage du général Gourgaud, qui n'établit nulle part qu'ils aient été donnés par écrit. Les remarques dont ils sont suivis signaleront l'altération qu'on leur a fait subir, pour les coordonner avec l'ensemble du travail entrepris trois ans après, pour justifier les opérations de cette campagne.

Au reste, s'il était d'un réel intérêt de montrer qu'ils ne furent que verbaux, j'en trouverais, sinon une preuve, du moins une forte indication dans la lettre du major général (maréchal Soult), rapportée page 18, lorsqu'en parlant de ma marche sur Sarth-à-Valin, il s'exprime en ces termes : « *Ce mouvement est conforme aux dispositions qui vous ont été communiquées ;* » il n'eût pas manqué de dire, aux ordres que je vous ai transmis, ou dont vous êtes porteur, si j'eusse reçu d'autres ordres que des ordres verbaux.

Le même critique feint de ne pas comprendre ce qu'on a voulu dire par trente et quelque mille hommes sous mes ordres, et affirme que j'étais à la tête de quarante-cinq mille combattants, dont dix mille hommes de cavalerie. Cette assertion montre seulement combien la passion est sujette à errer dans ses calculs. L'état de situation de mon armée (page 7),

tiré des documents officiels fournis par Napoléon au général Gourgaud, prouve qu'elle ne s'élevait, le 17 juin, qu'à trente-deux mille hommes, dont quatre mille huit cent soixante-dix de troupes à cheval.

Par la même erreur, il établit que « l'armée prussienne a été représentée comme double de ce qu'elle était réellement; que sa force, au lieu d'être de quatre-vingt-dix mille hommes, nombre approximatif auquel elle a été portée, n'était que de cinquante-cinq mille ; qu'il ne peut admettre ce nombre de quatre-vingt-dix mille, parce qu'il est inexact et n'a été admis par aucun des auteurs qui ont publié des relations de la bataille de Waterloo, qu'il ait lues ou dont il ait entendu parler. » Si sa mémoire l'eût mieux servi, il se serait rappelé cette phrase du bulletin officiel français de la bataille de Ligny : « L'ennemi montra quatre-vingt à quatre-vingt-dix mille hommes, et un grand nombre de bouches à feu; » et, en compulsant les rapports anglais et prussiens du duc de Wellington et du maréchal Blücher, il eût vu que l'armée prussienne, formée de quatre corps, combattit avec trois seulement à Ligny ; que leur total s'élevait à quatre-vingt mille hommes; et que le 4e corps, sous les ordres du général Bulow, ne joignit que le lendemain. Napoléon statue que l'armée prussienne à Ligny était de quatre-vingt à quatre-vingt-dix mille combattants ; le maréchal Blücher, de quatre-vingt mille. Les pertes des Prussiens le jour de cette bataille sont évaluées, dans le rapport officiel français, à quinze mille hommes (*Moniteur* de juin 1815), et dans celui du général

prussien, à beaucoup moins. Ainsi, après avoir rallié le corps du général Bulow, et avoir concentré, le 17, son armée aux environs de Wavres, Blücher se trouvait à la tête d'environ cent mille combattants. L'évaluation des forces prussiennes contre lesquelles j'avais à agir, portée à quatre-vingt mille hommes, était donc au-dessous de la réalité.

Certainement il est vrai de dire que la victoire serait demeurée à l'armée française à Waterloo, si les Prussiens n'eussent pas pris part à cette bataille ; mais pour me mettre à même de les empêcher, Napoléon eût dû me charger de les poursuivre le 17 à la pointe du jour, avec mes trente-deux mille hommes. Il eût pu le faire, s'il eût envoyé des officiers au maréchal Ney, et des partis sur les Quatre-Bras, aussitôt sa rentrée à Fleurus, le 16, à dix heures du soir : car il eût été informé pendant la nuit de la position du maréchal Ney, et de ce qui se trouvait aux Quatre-Bras ; notions qu'il n'a eues qu'à la fin de la matinée du 17, lors de la rentrée de la reconnaissance qu'il avait dirigée sur ce point (1), et dont il a attendu le rapport pour arrêter son plan d'opérations, et me donner des ordres en conséquence. Envoyé à la poursuite des Prussiens, le 17, au lever du soleil, avec trente-deux mille hommes, j'eusse encore été à temps de retarder leur marche en retraite, qui ne pouvait l'être par quelques hussards du général Pajol (1150), et une division d'infanterie de 4000 hommes, portés dans une fausse direction (celle de Namur) ; le

(1) Cette reconnaissance est rentrée entre onze heures et midi, et non à dix heures, ainsi que le dit le général Gourgaud.

maréchal Blücher n'aurait pas été à même de prendre avantage d'une position forte et reconnue ; il n'eût pas osé, le 18, dès la pointe du jour, détacher de Wavres sur Waterloo deux de ses corps ; et s'il l'eût fait, lorsque la force des troupes envoyées contre lui lui aurait été connue, c'eût été trop tard, pour qu'avant leur arrivée sur le flanc et sur la ligne d'opération de l'armée française à Waterloo, le sort de la bataille n'eût déjà été décidé en notre faveur.

Mais quand Napoléon m'ordonnait, le 17 à midi, de poursuivre l'ennemi, et que les troupes ne s'ébranlaient des plaines de Fleurus que le 17 à près de trois heures, l'armée prussienne était réunie près de Wavres. Lorsque j'arrivais à Wavres, le 18, entre une et deux heures, les colonnes prussiennes étaient déjà sur les hauteurs de Saint-Lambert, et en vue de l'armée française qui combattait à Waterloo.

Je viens de faire observer que l'heure tardive de l'arrivée de mes troupes à Gembloux, et le temps, bien plus que mon peu de données sur les mouvements réels des Prussiens, m'avait empêché, le 17, de porter mon infanterie au delà de cette ville. Mais le 18, avant le lever du soleil, elle était en mouvement, se dirigeant sur Sarth-à-Valin et Wavres, où, quoiqu'elle ne se soit pas arrêtée un instant pendant sa marche, la tête de la colonne n'est parvenue qu'entre une et deux heures. Avancer qu'alors j'eusse été à même de paralyser par un mouvement de flanc, que ma proximité de l'ennemi ne me permettait plus de faire, l'attaque du général Bulow sur l'aile droite des Français près de

Waterloo, c'est méconnaître la position de l'armée prussienne, qui était à cette heure en échelons entre Napoléon et moi ; c'est oublier les distances, l'état des chemins et la nature du pays : car ceux des corps prussiens qui décidèrent le sort de la bataille, s'étaient ébranlés de Wavres, dès le point du jour, et furent en marche depuis quatre heures du matin jusqu'à une heure après midi, avant d'atteindre la tête du défilé de Saint-Lambert (voyez le rapport du maréchal Blücher). Ainsi donc, à moins que je n'eusse eu la faculté de donner des ailes à mes soldats, il était impossible qu'ils arrivassent à temps utile à Waterloo.

Tenir en échec, ainsi que j'aurais dû le faire, avec un corps de trente-deux mille hommes, une armée forte de quatre-vingt-quinze mille, était une tâche fort difficile, et c'est émettre une opinion erronée que d'avancer que j'aurais pu la remplir ; attendu que, pour paralyser les mouvements de son ennemi, en pays ouvert, il ne faut pas en être à plusieurs lieues. Le 17 au soir, mes troupes étaient à peine rendues à Gembloux. Le 17 dans la soirée, le maréchal Blücher avait toute son armée, à l'exception d'une arrière-garde, réunie près Wavres. Le 18, au lever du soleil, le maréchal Blücher détachait de Wavres une portion de ses troupes pour opérer sa jonction avec le duc de Wellington ; le 18, au lever du soleil, j'étais à sept heures de marche de là. Comment pouvais-je empêcher ce détachement et prévenir cette jonction ?

On ne saurait dire avec plus de justesse que le maréchal Blücher m'ait trompé ou m'ait dérobé le mou-

vement d'une partie de son armée, ainsi que l'ont supposé quelques écrivains :

1° Parce que non-seulement je n'étais pas en position devant le maréchal Blücher, lorsqu'il a fait commencer son mouvement vers la gauche de l'armée anglaise, à dessein de tourner la droite des Français à Waterloo, mais qu'ainsi que je viens de le faire remarquer, mes troupes étaient à une grande distance, quand cette disposition s'est exécutée ;

2° Parce que je n'ai atteint l'arrière-garde des Prussiens que le 18, vers midi, et à environ une lieue et demie de Wavres, où avaient couché pendant la nuit du 17 au 18 les corps ennemis qui effectuèrent au point du jour, le 18, le mouvement sur Saint-Lambert.

La vérité est que le maréchal Blücher a su tirer parti de son immense supériorité numérique, du répit que Napoléon lui a laissé après la bataille de Ligny, de son inaction pendant la matinée du 17, et de la faute qu'il a commise de n'attaquer l'armée anglaise qu'à midi, le 18, au lieu de le faire quatre ou cinq heures plus tôt.

En réponse à un des derniers griefs allégués contre moi, que « l'attaque de Wavres, par le général Vandamme, aurait réussi, si elle eût été soutenue comme elle devait l'être, » je demanderai aux gens du métier comment on pouvait plus efficacement l'appuyer que par l'attaque simultanée du moulin de Bielge, par des démonstrations au-dessous de Wavres, et par un passage de la Dyle au village de Limale. Je laisserai au même critique à expliquer comment il se fait que

le général Vandamme, auquel on accorde, à juste titre, vigueur et talents militaires, qu'on peut supposer avoir été aussi désireux qu'un autre d'arriver à Bruxelles, et auquel j'ai laissé, aussi longtemps qu'il a été sous mes ordres, la plus complète latitude quant aux dispositions particulières d'attaque et de défense sur les points où il avait à agir, n'ait pas culbuté les dix à douze mille Prussiens qu'on affirme, dans cet écrit, avoir été les seules troupes laissées par le maréchal Blücher devant moi.

Mais c'est s'occuper trop longtemps d'attaques aussi faibles. Il importe davantage de repousser celles d'un écrivain plus distingué (le général Rogniat), qui établit dans des considérations sur l'art de la guerre (page 339) : « que les commandants des corps d'armée ne doivent pas attendre les ordres du généralissime, pour marcher au secours de leurs voisins ; que dès qu'ils entendent une canonnade un peu vive, sur la colonne principale, ils doivent se diriger vers ce bruit, afin de prendre part au combat qu'il annonce, sans perdre un temps précieux, et souvent irréparable, à attendre des ordres qui peuvent être retardés par divers accidents ;... que la trop célèbre campagne de Waterloo est un exemple mémorable des revers que peut causer l'oubli de ces principes. » Si l'on admettait leur justesse, il s'ensuivrait que, lorsque j'entendis tirer le canon du côté de Waterloo, vers midi, j'aurais dû quitter la poursuite du maréchal Blücher, dont je venais d'atteindre l'arrière-garde, et me porter immédiatement vers Napoléon. Mon opi-

nion, je l'avoue, est entièrement contraire : je ne crois pas qu'il appartienne à un général subordonné de s'écarter des ordres qu'il a reçus du chef suprême. Les miens étaient de poursuivre le maréchal Blücher, de ne le point perdre de vue, et de l'attaquer quand je l'aurais joint. Je venais de l'atteindre : j'étais aux prises avec son arrière-garde en position pour me barrer le chemin de Wavres, où, d'après les rapports qui m'étaient faits et les renseignements que j'avais pu recueillir, je devais croire l'armée prussienne réunie ; mon devoir était de ne pas abandonner un ennemi à la poursuite duquel j'étais envoyé, pour courir au bruit d'une canonnade qui pouvait n'être que le résultat d'une affaire d'arrière-garde, à une distance de plusieurs lieues ; enfin, combattre cette armée, en queue de laquelle je me trouvais placé, était opérer la seule diversion que je fusse alors à même d'effectuer, et agir conformément aux vraies règles de la guerre. Cette manière de voir est corroborée par l'improbation que témoigne Napoléon quant à la conduite du maréchal Ney. Il le blâme d'avoir suspendu le mouvement de ses troupes, le 15, lorsqu'il entendit une canonnade entre Fleurus et Gilly, d'avoir fait faire halte au corps du général Reille entre Gosselies et Frasnes, d'avoir envoyé une division vers Fleurus où l'on tirait le canon ; enfin, de n'avoir point exécuté ses ordres, qui lui prescrivaient de se porter aux Quatre-Bras (général Gourgaud, page 65). Les mouvements du corps du comte d'Erlon, le jour de la bataille de Ligny, conformes aux principes du général

Rogniat, sont également regardés comme faux par Napoléon ; il les place au nombre des causes qui rendirent peu décisifs nos succès durant la journée du 16 (général Gourgaud, page 66).

Le maréchal Ney est improuvé pour ne s'en être pas tenu à la littérale exécution de ses ordres, pour avoir arrêté son mouvement, et pour avoir porté une avant-garde vers Fleurus, en entendant une canonnade dans cette direction.

Je suis censuré, pour n'avoir pas dirigé tout ou partie de mon corps sur Waterloo, au bruit de la canonnade qui y avait lieu, et pour avoir exécuté mes ordres, qui me prescrivaient « de poursuivre vigoureusement les Prussiens, d'attaquer leur arrière-garde, et de me tenir constamment si près d'eux, que je ne les perdisse jamais de vue. » (Général Gourgaud, page 75.)

Si l'on veut convaincre de la justesse du blâme qu'on déverse au nom d'un grand capitaine, il faut que ce blâme soit une conséquence de l'oubli des principes qu'il établit. Quant aux opinions de l'auteur des considérations sur l'art de la guerre, il est au moins permis de ne pas les regarder comme décisives, quand elles sont contredites par ce même guerrier, si justement célèbre.

Le reproche d'être resté à Wavres « dans une stupide immobilité, » et l'assertion mise en avant par un autre écrivain, « que l'aile droite de l'armée est demeurée inactive et indécise, tandis qu'un mouvement rapide eût empêché les Prussiens de se réunir à l'armée

anglaise, » sont des imputations tellement controuvées qu'on ne saurait les regarder que comme des preuves de la légèreté avec laquelle ceux qui se les permettent écrivent et jugent les événements, sur lesquels ils n'ont que des notions incomplètes et des documents infidèles.

Enfin, s'il me convenait de répondre à l'auteur qui attribue la perte de la bataille de Waterloo à mon manque de moyens et de fermeté, je lui ferais compter, en découvrant ma poitrine, les nombreuses cicatrices dont elle est couverte, et je lui dirais : Prenez-vous-en aux divers gouvernements qui ont pesé sur la France, et à Napoléon lui-même, si, pendant les vingt-cinq années de ma carrière militaire, j'ai constamment été investi de commandements difficiles et importants, et arraché à la modeste retraite où j'ambitionnais de vivre.

Quelque présomptueux qu'il puisse paraître d'improuver plusieurs des dispositions adoptées par le grand capitaine dont la victoire couronna si souvent les plans, et d'émettre ses conjectures sur ce qu'il aurait dû faire dans la position difficile où il se trouvait placé, je hasarderai néanmoins ici quelques vues et diverses réflexions critiques, dont il m'a été impossible de me défendre, lorsqu'à la lecture d'une publication telle que celle du général Gourgaud, j'ai reporté d'attentives pensées sur les événements désastreux qu'il retrace.

La division de l'armée française, immédiatement après le passage de la Sambre, en deux corps, dans des proportions telles que celles qui leur furent données, me semble blâmable. Ouvrant la campagne au point

où commencèrent les hostilités, on devait croire qu'on n'aurait d'abord affaire qu'aux Prussiens, et que les Anglais, dont les cantonnements étaient plus éloignés, ne pourraient être en ligne aussitôt que leurs alliés. Le rapport des espions venait à l'appui de cette opinion, en annonçant dans la nuit du 14 (général Gourgaud page 40), qu'aucun mouvement n'avait encore eu lieu dans l'armée du duc de Wellington. Ainsi, opposer à l'armée anglaise, ou envoyer dans la direction qu'on imaginait qu'elle prendrait, un corps aussi considérable que celui donné au maréchal Ney (46,780 hommes, général Gourgaud, page 53), était se priver d'une partie des moyens dont on aurait pu se servir pour écraser l'armée prussienne, et diminuer bien inutilement ses chances de succès, puisque le calcul du temps et des distances devait faire préjuger que, tout au plus, une avant-garde anglo-belge serait en mesure d'agir de concert avec l'armée prussienne, pendant les deux premiers jours qui suivraient l'ouverture de la campagne.

Les événements ont justifié cette manière de voir. Le maréchal Ney, avec 22,720 hommes (général Gourgaud, page 64), a battu, ou contenu, pendant les journées du 15 et du 16, les troupes anglo-belges qu'il avait en face de lui, et les a empêchées de rien faire pour soutenir les Prussiens. D'où il résulte que le but qu'on se proposait pouvait être atteint avec la moitié des forces qui lui furent données.

A tort dirait-on que la pensée de porter sur le flanc ou sur les derrières de l'armée prussienne un fort dé-

tachement rendait nécessaire de donner un corps aussi considérable au maréchal Ney. D'abord, il était probable que les alliés éviteraient tout engagement général, jusqu'à ce que la coopération des Russes et des Autrichiens leur permît d'attaquer la France avec tous leurs avantages ; ensuite, en supposant que le maréchal Blücher se déterminât à recevoir la bataille, comme on ne pouvait savoir précisément où elle aurait lieu, il était douteux que ce détachement de l'armée du maréchal Ney pût être en mesure d'avoir aucune influence sur le sort d'une affaire générale avec les Prussiens, tandis qu'il était certain qu'il affaiblissait, sans utilité démontrée, l'armée destinée à agir contre eux.

D'ailleurs tant de chances rendent illusoire la coopération de ces corps détachés, que, lorsqu'ils se trouvent hors d'un cercle d'opérations dont le rayon est de plus d'une lieue et demie, il est peu sûr de compter sur eux pour le gain des batailles, surtout lorsqu'il y a possibilité que l'ennemi s'interpose entre ces corps et l'armée principale.

La bataille de Marengo aurait été perdue, quoique le général Desaix se trouvât en arrière de l'armée française, et qu'aucune colonne autrichienne ne fut à même de se porter entre Napoléon et lui, s'il avait été à une plus grande distance du champ de bataille que celle indiquée ci-dessus.

Le jour de la bataille de Waterloo, la situation du corps détaché était tout à fait différente.

La division du général Desaix se trouvait, par sa position, dans la classe des réserves ordinaires, et son

influence ne pouvait être paralysée par l'ennemi.

La position sur le flanc, et à une beaucoup plus grande distance, mettait le corps sous mes ordres hors du cercle d'opérations de Napoléon. D'ailleurs, un objet spécial m'avait été prescrit, celui de poursuivre l'armée prussienne, qui, ayant quinze heures de marche sur mes troupes, pouvait s'interposer entre moi et l'armée principale. Il serait donc impossible de comparer avec quelque justesse des événements dont le succès dépendait de circonstances qui ne peuvent être assimilées.

Placé dans une de ces positions difficiles qui lui faisaient une loi d'imprimer à toutes ses opérations une rapidité inaccoutumée, je m'étonne que Napoléon ait attaqué si tard les Prussiens à Ligny, et les Anglais à Waterloo. Dès six heures du matin, le 16, je l'ai prévenu de l'arrivée des colonnes du maréchal Blücher près Sombreff, dont j'avais été informé en faisant, au point du jour, la tournée de mes avant-postes. Le général Girard, dont la division occupait Wagnies, village élevé d'où l'on dominait mieux les plaines de Fleurus que de la position de mes troupes, était venu me prévenir qu'il distinguait une armée nombreuse, se réunissant dans les environs de Sombreff. Ce rapport important, et qui ne pouvait être révoqué en doute, fut immédiatement transmis à Napoléon. Cependant la bataille de Ligny n'a commencé qu'à trois heures. On peut prétexter que le quatrième corps n'est arrivé en ligne que vers une heure. Mais puisqu'il était la veille au soir au Châtelet, il

pouvait être rendu sur le champ de bataille quatre ou cinq heures plus tôt.

On a beaucoup parlé des marches et contre-marches du corps du comte d'Erlon, dont les conséquences ont été que ni les Prussiens à Ligny, ni les Anglo-Belges près des Quatre-Bras, ne furent battus aussi complétement qu'ils auraient pu l'être. Mais peut-on croire qu'un corps de dix-huit mille quatre cent vingt hommes se soit porté sans ordres tantôt dans une direction, tantôt dans une autre, et que Napoléon, informé dès le matin du 16 de la réunion de forces considérables près Sombreff, n'ait pas envoyé aide-de-camp sur aide-de-camp au maréchal Ney, pour lui ordonner de diriger immédiatement au point où il voulait qu'elles agissent, ces troupes que, suivant le général Gourgaud, de premières instructions lui enjoignaient de faire marcher sur les derrières de l'armée prussienne, dans le cas d'une affaire avec elle? Pourquoi aussi, ayant pris la résolution de combattre le maréchal Blücher à Ligny, Napoléon a-t-il prescrit au maréchal Ney (général Gourgaud, page 56) d'attaquer les Anglo-Belges, au lieu de lui enjoindre de les occuper par des démonstrations? Il est contraire aux idées militaires généralement adoptées d'agir sur deux points en même temps, quand on est numériquement plus faible que l'ennemi qu'on a à combattre. Par une fausse attaque, on occupe une partie de ses forces sur un des points, tandis qu'avec la très-grande majorité de ses moyens, on fait le principal effort sur celui où on a dessein et intérêt de frapper les grands coups.

Quant à la bataille de Waterloo, je crois avoir prouvé qu'après la victoire du 16, l'inaction dans laquelle l'armée avait été laissée depuis le point du jour jusqu'à la fin de la matinée du 17, était une des causes principales de nos revers le 18. Comment expliquer cette inaction ? est-ce par l'ignorance dans laquelle était Napoléon le 17 au point du jour quant à l'occupation par le corps du maréchal Ney de la position des Quatre-Bras ? position importante sans doute, mais à laquelle toutefois, dans un pays ouvert et où l'artillerie et la cavalerie peuvent passer dans toutes les directions, on ne doit pas attacher autant d'importance que lui en prête le général Gourgaud. Mais une telle ignorance eût-elle existé si, au lieu d'attendre au matin du 17 pour diriger une reconnaissance vers les Quatre-Bras, Napoléon y eût envoyé des partis successifs et divers officiers au maréchal Ney, en rentrant le 16 au soir à son quartier-général de Fleurus, et pendant la nuit du 16 au 17 ? Instruit avant le jour de ses mouvements et des positions occupées par l'ennemi, il eût arrêté un plan d'opérations sept ou huit heures plus tôt, et ses ordres eussent alors été donnés à temps utile (*1*). Toutefois la perte de la matinée du 17 pouvait être réparée par des dispositions différentes de celles qui avaient été faites. Le tardif envoi d'un corps de trente-deux mille hommes

(1) Le général Gourgaud avance qu'un officier fut envoyé au maréchal Ney le 16 au soir. S'il en est ainsi, et que Napoléon ait su, le matin du 18, où en étaient les choses aux Quatre-Bras et à Frasnes, mon étonnement redouble à l'occasion de la perte de la matinée du 17. Mais on ne peut admettre cette hypothèse. Il le savait si peu qu'il y envoya une reconnaissance.

à la poursuite des Prussiens, dans le double dessein de compléter leur défaite et de les empêcher, en se reportant sur Charleroy, de couper à l'armée agissant contre les Anglo-Belges ses communications avec la France (telle a été la pensée de Napoléon), n'était alors ni l'objet le plus pressé, ni le plus important; car, victorieux de l'armée anglo-belge, il eût facilement fait repentir le maréchal Blücher d'un tel mouvement, s'il eût osé le tenter ; et bien évidemment, aux yeux de tous les militaires, le corps de trente-deux mille hommes mis sous mes ordres le 17, était trop fort comme détachement et trop faible comme armée à opposer aux quatre-vingt-dix mille Prussiens qui se retiraient devant moi.

Toute disposition qui mettait à même d'écraser immédiatement les Anglais aurait été préférable. Celle qui offrait le plus de chances de succès était de n'envoyer qu'un faible corps, principalement composé de troupes légères, pour harceler les Prussiens dans leur retraite ; ensuite de marcher aux Anglais avec la presque totalité de l'armée sur deux ou plusieurs colonnes, celle de droite à une lieue ou à une lieue et demie de distance, de manière à ce qu'elle pût au besoin contenir les Prussiens, s'ils paraissaient sur le flanc de l'armée française, et, dans l'hypothèse contraire, coopérer à la bataille qu'on allait livrer. Ainsi que je l'ai déjà fait remarquer, une telle position eût placé les troupes sous mes ordres sur le flanc de celles que le maréchal Blücher dirigea de Wavres sur Waterloo le 18. La tête du défilé de Saint-Lambert eût été occupée avant que le général Bulow y fût arrivé. Une attaque des Prussiens en

marche, et prêtant le flanc à trente-deux mille Français exaltés par les succès obtenus le 15 et le 16, n'eût pas manqué, malgré l'infériorité numérique de ces derniers, d'avoir de fâcheuses conséquences pour l'armée prussienne. Il est d'ailleurs probable qu'informé de la position de ce corps de droite et de l'occupation du défilé de Saint-Lambert, le maréchal Blücher n'eût point essayé de faire sa jonction avec le duc de Wellington à l'entrée de la forêt de Soignes. S'il l'eût tentée, et qu'il y eût réussi, il n'eût pu l'effectuer qu'en passant par Hohain, et n'aurait pas débouché sur Planchenoit et sur la ligne d'opération de l'armée française ; enfin, la longueur des détours qu'il eût été obligé de faire eût laissé à Napoléon le temps de battre complétement l'armée anglaise, avant qu'aucuns de ces corps prussiens fussent à même de la soutenir, surtout si la bataille eût été livrée quatre ou cinq heures plus tôt.

On serait dans l'erreur de croire, ainsi qu'on cherche à l'établir maintenant, qu'en me détachant le 17, Napoléon se proposait à la fois de faire poursuivre les Prussiens, de tourner le flanc gauche de l'armée anglaise, et de couvrir le flanc droit de la sienne : il pensait n'avoir affaire qu'aux Anglais, et être assez fort pour les vaincre sans la coopération du corps qu'il détachait. La plus probable des déterminations que prendrait le maréchal Blücher, après la perte de la bataille de Ligny, de se rejeter sur le duc de Wellington plutôt que de se retirer sur Liége ou Louvain, fut celle qui le frappa le moins. Il imaginait encore, le 18 au matin, que l'armée prussienne pouvait aussi

bien s'être portée vers l'une de ces deux villes que vers Bruxelles; la preuve en est que les ordres qui, suivant le général Gourgaud, pages 82 et 83, m'ont été envoyés le 17 dans la nuit, et le 18 au matin (ordres qui ne me sont pas plus parvenus en original qu'en duplicata), admettent l'hypothèse de la retraite du maréchal Blücher dans ces diverses directions. Enfin il ne reconnut l'urgence de couvrir son flanc que lors de l'apparition du corps du général Bulow sur les hauteurs de Saint-Lambert.

Tout semble indiquer que Napoléon n'imaginait pas que le duc de Wellington recevrait la bataille, ayant la forêt de Soignes et un défilé derrière lui, s'exposant, si son centre eût été enfoncé, à voir ses ailes taillées en pièces, son artillerie tomber au pouvoir des Français, et ses désastres surpasser ceux de l'archiduc Jean à la bataille d'Hohenlinden. Son plan était fondé sur celui qu'il eût adopté lui-même à la place du général anglais : il fut le résultat de l'opinion trop élevée qu'il eut du génie militaire du duc de Wellington; car, quoique la victoire lui soit restée aux champs de Waterloo, il n'en est pas moins vrai que le choix de la position qu'il occupait aurait été fatale à l'armée anglo-belge, si Napoléon eût agi avec plus d'ensemble et d'activité.

J'ai établi qu'il eût été avantageux que l'attaque des Prussiens à Ligny eût commencé de meilleure heure : cette observation s'applique plus justement encore à celle des Anglo-Belges à Waterloo. Puisque le 27 au soir, malgré l'ignorance où il était de la direction de

l'armée prussienne, Napoléon voulait livrer bataille, il semble qu'il devait diminuer les chances hasardeuses d'une telle résolution, en agissant contre l'armée anglaise avec tant de célérité que le maréchal Blücher eût le moins de temps possible pour rallier ses troupes, et en porter une partie au soutien du duc de Wellington. Ainsi donc, pour que le sort de la bataille fût décidé plus tôt, il fallait attaquer au point du jour. On a allégué que la soirée du 17 et la nuit du 17 au 18 avaient été si pluvieuses que les terres étaient détrempées et les chemins rompus, au point de rendre les mouvements de notre artillerie lents et presque impossibles; mais ces inconvénients eussent existé pour l'ennemi, quoiqu'en position; car, après une première attaque et durant les diverses périodes de la bataille, il eût eu, comme les Français, à faire mouvoir ses batteries, et les mêmes obstacles auraient également ralenti ou paralysé les mouvements des bouches à feu des deux armées.

Cette considération n'était d'ailleurs que d'un intérêt secondaire : car, si l'artillerie prépare et facilite le succès des batailles, leur gain est le plus ordinairement encore le résultat d'une dernière attaque audacieuse : lorsque, par une juste combinaison de manœuvres, l'arrivée d'une réserve masquée jusqu'alors, ou un développement soudain, vous permettent, soit de déborder une aile, soit de réunir et de mettre en action, au point où vous voulez faire un effort décisif, plus de troupes que l'ennemi ne peut en opposer, vous parvenez ainsi à le tromper et à le vaincre.

L'observation que le temps a dû forcément retarder la bataille de Waterloo, me ramène encore à montrer l'inconséquence et la partialité des assertions mises en avant par le général Gourgaud. Tandis que, le 17 au soir, l'obscurité et la pluie suspendent les mouvements de l'armée principale, et l'entravent, le 18 au matin, de manière à lui rendre impossible d'attaquer les Anglo-Belges avant midi, ces mêmes obstacles ne sont comptés pour rien quant à la marche et aux opérations du corps détaché sous mes ordres, comme s'il n'eût pas dû en ressentir aussi les fâcheuses influences.

La direction par Gembloux, dans laquelle ont été portées mes troupes le 17, est improuvée; et on oublie qu'une direction bien plus fausse se trouvait indiquée par l'envoi du général Pajol sur la route de Namur, par suite des ordres de Napoléon.

On établit que, le soir de la bataille de Ligny, le maréchal Blücher se retira sur deux colonnes, l'une par Tilly, l'autre par Gembloux; et on n'aperçoit pas que, si effectivement Napoléon en eût été informé le 17, comme on cherche à le faire croire, et qu'il m'eût ordonné de déborder l'aile droite des Prussiens, ainsi qu'on suppose que me le prescrivaient mes instructions (composées à Sainte Hélène), non-seulement il m'eût empêché de marcher vers Namur et Gembloux, mais même il m'eût enjoint, en me donnant ses ordres le 17 à midi, de prendre une direction qui m'eût fait laisser Tilly un peu sur ma droite.

L'influence des causes secondaires sur les destinées de cette campagne malheureuse est mise en avant,

avec une égale maladresse; et on s'en prévaut pour expliquer les revers, sans songer qu'il appartient à celui qui commande en chef, surtout quand il est à la fois à la tête du gouvernement et de l'armée, de prévenir cette influence par une prévoyance plus active, ou par des précautions qu'il est à même de multiplier au delà du besoin.

Ici, c'est le général Vandamme que le général Gourgaud (voyez pages 45 et 68) fait arriver quatre heures plus tard qu'il n'aurait dû, à Charleroy.

Là, le comte d'Erlon est oublié entre Julmet et Marchiennes (voyez l'ouvrage du général Gourgaud, page 66); et le jour suivant son corps, ou ne reçoit point d'ordres, ou les interprète de manière à passer la journée du 16 en oisives marches et contre-marches. Le corps du général Gérard, quoique ayant passé la Sambre au Châtelet le 15, n'arrive en ligne le 16 qu'à une heure après midi, au lieu de s'y trouver quatre ou cinq heures plutôt, comme il eût été utile qu'il y fût; et la bataille de Ligny ne commence qu'à trois heures.

Ailleurs, la transmission des ordres (chose jusque-là sans exemple dans l'armée française) devient incertaine, et fait avorter les dispositions les plus importantes; des officiers expédiés sur divers points n'y arrivent pas, tandis que d'autres envoyés de ces mêmes points au grand quartier général y parviennent avec rapidité et exactitude. (Voyez l'ouvrage du général Gourgaud, page 82, où il rapporte les ordres censés m'avoir été donnés dans la nuit du 17 et le matin du

18, et que je n'ai jamais reçus; pendant que mes dépêches, dirigées par la route que Napoléan m'avait prescrit de faire suivre quand j'aurais à correspondre avec lui, sont arrivées sans obstacles et sans rencontrer l'ennemi, dont aucuns partis n'ont intercepté cette communication en arrière.)

On reproche à l'un des lieutenants de Napoléon de n'avoir pas exécuté les ordres qui lui ont été donnés, et à l'autre de n'avoir pas su comprendre les siens; comme si un long usage de la guerre n'emportait pas l'habitude, et je dirais presque le besoin d'une obéissance passive, et comme si, novices encore dans le métier des armes, nous eussions pu ne pas saisir le sens d'instructions claires, précises et exécutables.

Toutefois ce n'est pas assez de s'en prendre au dérangement mental de l'un et à l'incapacité de l'autre : nombre d'officiers généraux, et le maréchal Ney lui-même, encourent des reproches d'un autre genre : on les taxe d'être devenus timides et circonspects dans leurs opérations ; on veut bien leur accorder encore quelque bravoure personnelle; mais on établit que leur objet principal, dans cette campagne, a été de se compromettre le moins possible (général Gourgaud, p. 68): comme si, lorsque vos destinées dépendent du sort des batailles, une pareille pensée pouvait approcher de vous et vous faire oublier que, dans de telles circonstances, quand l'épée a été tirée, le fourreau en est jeté.

Si l'on est en droit de s'affliger d'une telle versatilité d'opinion quant aux individus, elle ne se fait pas moins

remarquer quant aux déterminations. Soudainement on voit Napoléon abandonner le plan qu'il avait formé pour la défense de la France (général Gourgaud, page 30), plan dont l'exécution avait été préparée pendant son absence, et par suite duquel, dans le cas où l'initiative qu'il comptait prendre ne serait pas couronnée de succès, il devait faire de Paris et de Lyon deux grands points de résistance; il devait aussi réunir aux troupes qui, de toutes les parties de l'empire, se rassembleraient sous les murs de la première de ces villes, celles qui auraient combattu infructueusement au delà des frontières, et à la tête de ces forces, essayer de fatiguer la coalition, en traînant en longueur une guerre que les excès des soldats étrangers eussent rendue de jour en jour plus nationale.

Par quelle fatalité a-t-il oublié, en quittant le champ de bataille de Waterloo, qu'il lui restait une armée intacte, à la tête de laquelle il eût dû se mettre, plutôt que d'abandonner les débris de celle qu'avait trahie la fortune, et que d'aller annoncer lui-même ses désastres? Pouvait-il ignorer que les troupes le considéraient comme le seul chef capable de les rallier, et de préserver la patrie des spoliations de l'étranger? et devait-il s'en fier un instant des destinées de la France, et des braves qu'avait respectés le sort des combats, à ces mêmes hommes qu'il regardait comme ayant perdu leur énergie et n'ayant d'autre pensée que de mettre à couvert leurs intérêts particuliers? Quelle illusion que d'espérer que sa présence dans Paris préviendrait les effets du coup fatal porté à l'opinion

et à son parti par le revers de Waterloo, et de ne pas voir que la révolte des chambres (pour me servir des expressions du général Gourgaud) n'aurait pas lieu, tant qu'elles le sauraient à la tête d'une armée!

Il faut l'avouer, les derniers actes de sa vie politique, comme de sa carrière militaire, ne furent plus marqués par l'énergie, la prévoyance et l'à-propos qui avaient si longtemps légitimé ses brillantes destinées. Dans l'arène politique aussi bien que sur les champs de bataille, les déterminations qui décident du sort des empires ou fixent la victoire, ont leurs moments propres, qui s'échappent avec la rapidité de l'éclair, et ne se retrouvent plus. Napoléon ne sut pas les saisir durant les Cent Jours, où semblèrent effacés les traits les plus saillants du caractère de cet homme extraordinaire, qui étonna l'Europe, lorsque, du sommet des Apennins s'élançant sur l'Italie, il réunit, en la conquérant, ses débris épars, pour en reconstituer un puissant État; posant ainsi les fondements de cette réputation colossale qui devait bientôt lui aplanir les routes du pouvoir suprême. On ne reconnut plus en lui, pendant la campagne de 1815, le grand capitaine qui, durant celle de 1814, inébranlable dans ses résolutions, malgré l'étendue des dangers et le nombre de ses ennemis, multipliait ses faibles moyens par la rapidité et l'audace des mouvements les plus habiles, et qui, développant un génie d'une trempe supérieure, avait su préserver si longtemps la capitale de l'invasion de l'étranger. A cette époque cependant il était secondé par les mêmes hommes qu'on accuse aujour-

d'hui en son nom. Mais le même génie ne l'inspirait plus.

Note du colonel Grouchy.

Parmi les matériaux que j'avais réunis pour répondre aux diverses relations de la campagne de 1815, se trouve le registre d'ordres du major général. Ce document précieux fut remis à mon père lorsqu'il prit le commandement de toute l'armée à Soissons : non-seulement il contient les ordres de mouvement, mais encore toute la correspondance du maréchal Soult. La publication de ces pièces officielles, qui aura lieu plus tard, jettera un grand jour sur les événements et les opérations de cette campagne.

Il n'existe dans ce registre, d'une exactitude remarquable, aucune instruction donnée à mon père, le 17, lorsqu'il se sépara de Napoléon pour poursuivre l'armée prussienne : elles furent donc verbales. Une lettre de cette date (17 juin), adressée au ministre de la guerre, qui lui donne des détails sur la bataille de Fleurus et lui prescrit de rendre disponibles dix bataillons de la garde nationale, est terminée par ce *post-scriptum :*

« L'armée est formée sur la grande route de Namur à Bruxelles où l'empereur se rend en ce moment. Le dernier rapport du général Pajol est daté de Mazi (route de Namur), et la gauche dans la direction des Trois-Bras. »

Ainsi, le 17, Napoléon croyait aller à Bruxelles; il

ignorait que les Anglais l'attendaient à Waterloo, et il croyait alors les Prussiens dans la direction de Namur.

Immédiatement après cette lettre au ministre de la guerre, je trouve celle-ci, que je transcris littéralement :

En avant de la ferme de Caillou, le 18 juin, à dix heures du matin.

AU MARÉCHAL GROUCHY.

Porté par l'adjudant-commandant Zenowich.

« Monsieur le maréchal, l'empereur a reçu votre dernier rapport daté de Gembloux ; vous ne parlez à Sa Majesté que des deux colonnes prussiennes qui ont passé à *Sauvenières* et *Sarth-à-Valin;* cependant des rapports disent qu'une troisième colonne, qui était assez forte, a passé à *Gery* et *Gentines*, se dirigeant sur *Wavres.*

« L'empereur me charge de vous prévenir qu'en ce moment Sa Majesté va faire attaquer l'armée anglaise qui a pris position à *Waterloo*, près de la forêt de *Soignes;* ainsi Sa Majesté désire que vous dirigiez vos mouvements sur *Wavres*, afin de vous rapprocher de nous, vous mettre en rapport d'opérations, et lier les communications, poussant devant vous les corps de l'armée prussienne qui ont pris cette direction, et qui auraient pu s'arrêter à *Wavres,* où vous devez arriver le plus tôt possible. Vous ferez suivre les colonnes ennemies qui ont pris sur votre droite par quelques corps

légers, afin d'observer leurs mouvements, et ramasser leurs traînards. Instruisez-moi immédiatement de vos dispositions et de votre marche, ainsi que des nouvelles que vous avez sur les ennemis, et ne négligez pas de lier vos communications avec nous; l'empereur désire avoir très-souvent de vos nouvelles. »

Évidemment cet ordre emporte la contradiction avec la relation du général Gourgaud, qui dit, page 82-83-84 :

A dix heures du soir (le 17), *l'empereur expédia un officier au général Grouchy, pour lui faire connaître qu'il y aurait le lendemain une grande bataille..... qu'il fallait que le maréchal Grouchy manœuvrât par Saint-Lambert, pour déborder la gauche de l'armée anglaise, et venir se joindre avec la droite de l'armée française .....*

A deux heures après minuit..... l'empereur lui envoya un duplicata de l'ordre déjà expédié la veille, à dix heures du soir.....

Si de tels ordres ont été donnés le 17, comment se fait-il qu'ils ne soient pas parvenus? Toutes les dépêches de mon père sont arrivées. Comment se fait-il aussi qu'ils ne soient pas transcrits sur le registre du major-général? Le général Gourgaud les suppose envoyés par duplicata; il n'en existe aucune trace.

On doit au reste observer que leur contenu est en contradiction formelle avec la seule dépêche du major-général portée sur son livre. Si, comme le dit le général Gourgaud, Napoléon eût annoncé la veille, et dans la nuit du 17, son intention de livrer bataille

le lendemain, la lettre ci-dessus ne contiendrait point ces paroles : *l'empereur me charge de vous prévenir que Sa Majesté va faire attaquer l'armée anglaise, qui a pris position à Waterloo.*

Si, le 17 et dans la nuit du 18, l'ordre eût été donné à mon père de se *porter sur Saint-Lambert pour déborder la gauche de l'armée anglaise*, etc., un tel ordre, important la veille, et qui le devenait bien plus au commencement de la bataille, eût été rappelé et vivement répété dans cette dépêche du major-général, datée de dix heures du matin le 18. Loin de là elle contient l'injonction positive de se porter sur Wavres.

L'empereur *désire que vous dirigiez vos mouvements sur Wavres..... poussant devant vous les corps prussiens qui ont pris cette direction, et qui auraient pu s'arrêter à* Wavres, *où vous devez arriver le plus tôt possible.*

Il résulte de là que non-seulement l'ordre de marcher sur Saint-Lambert n'est point parvenu à mon père, mais même qu'il n'a pas été donné, puisque le 18, à dix heures du matin, Napoléon prescrit de se porter sur Wavres.

Il est évident encore que, le 18, au moment de livrer bataille, Napoléon ignorait la position de l'armée prussienne, puisqu'il la supposait en partie à Wavres et en partie dans la direction de Louvain : *Vous ferez suivre les colonnes ennemies qui ont pris sur votre droite.....*

Cette pièce officielle est par elle-même une réponse trop positive aux suppositions du général Gourgaud

et de quelques autres écrivains, pour que je m'étende plus longuement sur les réflexions qu'elle fait naître. Sa publicité doit faire disparaître toutes les préventions; elle doit détruire par leur base les conséquences qu'on a déduites d'instructions et d'ordres qui n'ont été ni reçus ni donnés.

Indicatif de quelques-uns des faits controuvés, et des assertions inexactes quant à la contexture des ordres, aux heures auxquelles ils ont été donnés, et aux distances, que renferme l'ouvrage du général Gourgaud.

« Au mois d'avril 1815, les Anglais avaient la plus « grande partie de leurs troupes en Amérique. »

Il n'est revenu aucun corps anglais d'Amérique en Europe pendant le mois de mai; et si une aussi forte portion des troupes de cette nation eût été de l'autre côté de l'Atlantique, on ne trouverait pas dans la composition de l'armée du duc de Wellington, au mois de juin (rapportée par le général Gourgaud, page 40), dix-sept brigades d'infanterie et de cavalerie anglaise.

Dans une note au bas de cette page, on prétend que le maréchal Ney, alors à Charleroi avec Napoléon, l'assura que « dans deux heures il serait aux Quatre-« Bras, à moins que toute l'armée ennemie ne fût là. »

En jetant les yeux sur la carte annexée à l'ouvrage du général Gourgaud, on verra qu'à vol d'oiseau il

y a plus de quatre lieues de Charleroi aux Quatre-Bras. Comment le maréchal Ney, qui connaissait le pays, aurait-il promis d'être à la position des Quatre-Bras dans deux heures, quand la plupart des troupes qu'on mettait sous son commandement étaient encore à Charleroi ou à Marchienne-au-Pont?

« Le maréchal Ney, entendant une canonnade entre « Fleurus et Gilly, ordonna au corps du général Reille « de faire halte entre Grosselies et Frasnes. » Dans la note au bas de la même page, on cherche à faire regarder cette disposition comme l'effet du dérangement mental qui se manifestait dans toutes ses actions. Si une telle assertion avait l'ombre de fondement, Napoléon eût-il donné au maréchal Ney le commandement de près de la moitié de l'armée?

« Les corps de Vandamme et de Grouchy étaient « réunis à Gilly; mais ces généraux, trompés par de « faux rapports, ne marchèrent point en avant, sup- « posant que toute l'armée prussienne était dans les « bois de Fleurus. »

Rien de moins exact que cet exposé. Je ne pense pas que le général Vandamme ait plus que moi fait faire halte à ses troupes, en raison de rapports donnant de fausses notions quant aux forces et à la position de l'armée prussienne. Mais plus de la moitié de l'armée française arrivant à peu près en même temps

devant Charleroi, et n'ayant qu'un seul pont pour y passer la Sambre, il était impossible qu'aussitôt que la tête des colonnes, qui la traversait pêle-mêle, et d'une manière décousue, débouchait de Charleroi, on se portât en avant, et qu'on attaquât instantanément l'ennemi. Il fallait indispensablement reformer les troupes, et c'est le temps nécessaire à cette opération qu'on cherche à faire prendre pour une disposition de timidité qui permit au général Ziethen d'échapper à l'armée française. Je puis, au reste, affirmer, quant à ce qui a trait à moi, qu'arrivant près de Charleroi, à la tête du corps du général Exelmans, et trouvant le pont encombré, je devançai de ma personne les dragons, traversai la ville et me portai au village de Gilly, de ce côté-ci duquel était en bataille la cavalerie légère du général Pajol, qui faisait partie de mes troupes et qu'il me tardait de joindre, puisqu'elle était en face de l'ennemi. Une portion du corps prussien du général Ziethen se montrait stationnaire de l'autre côté du village. Je retournai immédiatement à Charleroi pour prendre les ordres de Napoléon, qui était occupé à en donner au maréchal Ney, et qui le quitta pour se rendre avec moi près de Gilly. Nous reconnûmes ensemble la position des Prussiens, et il arrêta les dispositions d'attaque. L'infanterie du général Vandamme eut ordre de marcher au village, tandis qu'avec la cavalerie du général Exelmans je passerais sur la droite le ruisseau qui le traverse, afin de prendre en flanc les Prussiens, et d'arriver avant eux au défilé du bois de Lambusart, par lequel il était probable qu'ils se reti-

reraient. Ces dispositions furent immédiatement exécutées. Exelmans les culbuta dans le bois, et les poursuivit jusqu'à la hauteur de Fleurus, où ils reprirent position.

Le 16 juin au matin, Napoléon prescrivit au maréchal Ney, entre autres dispositions, « d'envoyer, dans « le cas où, suivant toutes les apparences, les Prus- « siens recevraient la bataille, dans les environs de « Fleurus ou de Gembloux, un détachement par le « chemin des Quatre-Bras à Namur, pour attaquer le « flanc droit de l'ennemi. » Le même ordre (page 57) lui est adressé de nouveau, le 16, à midi, lorsque Napoléon se détermine à livrer la bataille. Un peu plus tard, le colonel d'artillerie Saint-Laurent est envoyé pour le renouveler et en hâter l'exécution; et cependant, lorsqu'une colonne de troupes se montre, venant des points occupés par le maréchal Ney, son arrivée paraît inexplicable; les dispositions qui devaient rendre la bataille décisive sont suspendues (p. 59 et 60), des heures s'écoulent avant qu'on se soit éclairci sur ce que peut être ce corps, et son apparition fait perdre tous les fruits qu'on eût dû recueillir de la victoire. Il n'est pas besoin de relever de pareilles assertions; elles tombent d'elles-mêmes.

En parlant des résultats de la bataille de Ligny, le général Gourgaud statue (page 60) que « quarante

« pièces de canon, six étendards et un grand nombre « de prisonniers tombèrent entre nos mains. » Il est vrai que les pertes des Prussiens en tués et blessés furent très-considérables ; mais il en est des prétendus résultats de cette journée comme d'une lettre qu'on me fit écrire dans le temps, dans laquelle je rendais compte que la déroute des Prussiens était telle, que je prenais plus de canons, de caissons et de prisonniers que je ne pouvais en ramasser. Je n'ai vu que quinze à seize cents prisonniers et onze pièces de canon.

« L'ennemi estima lui-même ses pertes à vingt-cinq « mille hommes. » J'ai sous les yeux les rapports officiels prussiens et anglais, je n'y vois rien de semblables ; et dans le rapport officiel français, publié au *Moniteur* en juin 1815, on établit seulement que les pertes des Prussiens ne doivent pas avoir été moindres de quinze mille hommes.

« L'ennemi effectua sa retraite (le soir de la bataille « de Ligny), le 1er et le 2e corps à Tilly, et le 3e à « Gembloux, où il fut joint pendant la nuit par le « 4e corps, aux ordres du général Bulow, qui arrivait « de Liége. »

Quelque fatigantes que soient de fréquentes répétitions, je dois encore faire remarquer que ce ne peut être le 17 que Napoléon ait eu connaissance de ces dispositions de retraite ; car, s'il les eût seulement

soupçonnées, lorsqu'il me donnait à midi l'ordre de « poursuivre vigoureusement les Prussiens, d'atta- « quer leur arrière-garde, de me tenir constamment « si près d'eux, que je ne les perdisse jamais de vue, « et de déborder leur aile droite de manière à ce que je « puisse constamment maintenir mes communications « avec le reste de l'armée, » au lieu de me laisser me porter dans les directions de Namur et de Gembloux, il m'eût prescrit de marcher sur Tilly, et même de laisser ce village sur ma droite; il m'eût blâmé dans les dépêches qu'on lui fait m'écrire le 17 au soir et le 18 à six heures du matin (général Gourgaud, page 82), de m'être dirigé sur Gembloux, et m'aurait reproché d'avoir méconnu ses intentions en me jetant trop à droite. Au lieu de cela il y admet encore la possibilité de la retraite du maréchal Blücher sur Liége, et prescrit des dispositions en conséquence; ce qui prouve que le matin de la bataille de Waterloo, comme la veille, il ignorait complétement où se trouvaient les Prussiens.

« Alors le maréchal Ney (le jour de la bataille de « Ligny), en détachant le 1er corps par le chemin des « Quatre-Bras à Marbais et Sombreff, qui n'en est qu'à « deux lieues, aurait occasionné l'entière destruction de « l'armée prussienne. »

La carte annexée à l'ouvrage du général Gourgaud donne trois lieues de distance entre Sombreff et les Quatre-Bras; et sur des cartes d'une plus grande échelle cette distance est plus considérable encore.

« Il est difficile de se rendre raison des mouvements « du premier corps, etc., etc. »

On improuve la marche du comte d'Erlon dans la direction de la canonnade qu'il entend près de Fleurus, et on le censure de s'être reporté vers le maréchal Ney lorsqu'il apprend que le village de Saint-Amand est emporté. Le blâme semble devoir plus justement retomber sur le général en chef, qui laisse au commandant d'un corps aussi considérable une telle latitude qu'il puisse agir à sa volonté, ou qui lui envoie trop tard des ordres explicatifs de ce qu'il doit faire, ou enfin qui les donne avec si peu de précision et de clarté qu'ils ne puissent être compris.

« Dans ces actions les soldats français combattirent « avec autant de courage et de confiance dans la vic- « toire qu'ils en avaient montré dans les batailles les « plus célèbres; mais plusieurs des généraux, et le « maréchal Ney lui-même, n'étaient plus les mêmes « hommes. Ainsi, le général Vandamme arriva à Char- « leroi quatre heures plus tard qu'il n'aurait dû; « ainsi, il s'arrêta avec le maréchal Grouchy à Gilly, « et perdit du temps, au lieu de faire une attaque « brusque et d'avancer sur Fleurus. »

Je me bornerai à répéter qu'il n'y eut pas un instant de perdu quant à l'attaque du général Ziethen près de Gilly. Lorsque je me portai de ma personne à ce village, je n'avais point d'infanterie avec moi, le corps du général Vandamme n'était pas arrivé, et il ne se trou-

vait point alors sous mes ordres. Je ne pouvais donc, avec deux mille et quelque cents hussards du général Pajol, attaquer le général Ziethen. Enfin, quand je l'aurais pu, je ne l'aurais pas fait sans avoir préalablement pris les ordres de Napoléon, qui ne m'en avait encore donné aucun, et dont le plan d'opérations m'était alors entièrement inconnu.

« Dans la nuit du 16 au 17, Napoléon, ayant reçu « le rapport de ce qui s'était passé sur la gauche pen- « dant l'attaque des Quatre-Bras, envoya ordre au ma- « réchal Ney de faire prendre les armes à ses troupes « au point du jour, et de poursuivre vigoureusement « l'armée anglaise aussitôt qu'elle commencerait sa « retraite. L'empereur informa en outre le maréchal « Ney, que son intention était de déboucher sur la po- « sition des Quatre-Bras par le grand chemin de « Namur, afin qu'en cas que le duc de Wellington con- « tinuât à occuper cette position, son armée se trouvât « attaquée en front et tournée par son aile gauche. »

Si Napoléon a su dans la nuit du 16 au 17 ce qui s'était passé aux Quatre-Bras, pourquoi, au lieu d'y envoyer une reconnaissance le 17 au matin, ne s'y est-il pas porté dès le point du jour, afin d'effectuer, sans perte de temps, l'attaque du flanc gauche de l'armée anglo-belge, pendant que le maréchal Ney l'abordait en front? Il suffisait de prescrire au maréchal Ney de commencer son attaque, de manière à ce quelle coïncidât avec l'arrivée de la colonne qu'il conduisait lui-

même. On voit d'ailleurs, par les propres assertions du général Gourgaud, que Napoléon n'ordonna point au maréchal Ney d'attaquer le duc de Wellington, mais seulement de le poursuivre vigoureusement s'il se retirait; que l'attaque de l'armée anglo-belge, si elle demeurait dans la position des Quatre-Bras, devait être combinée avec le mouvement des troupes qui arriveraient par la grande route de Namur, et qu'ainsi tous les reproches faits au maréchal Ney sont d'une injustice manifeste, puisqu'il ne devait point combattre seul le duc de Wellington, mais seulement le poursuivre s'il se retirait.

« Au point du jour (le 17, lendemain de la bataille « de Ligny), le général Pajol, avec sa cavalerie légère « et une division d'infanterie du 6e corps, fut envoyé « à la poursuite des Prussiens. »

Le général Gourgaud devrait se rappeler que ce n'est ni au point du jour que le général Pajol a été envoyé après le maréchal Blücher, ni avec la totalité de sa cavalerie; car une de ses deux divisions, celle du général Subervic, était à si peu de distance du champ de bataille de Ligny, le 17 à midi, qu'ayant reçu ordre de se réunir au 6e corps, commandé par le comte de Lobau, elle s'est portée immédiatement avec lui aux Quatre-Bras.

« A environ dix heures, le 17, l'officier comman- « dant la reconnaissance envoyée aux Quatre-Bras,

« revint, et rendit compte qu'au lieu de rencontrer « les troupes du maréchal Ney, il y avait trouvé les « Anglais, qui même l'avaient poursuivi. »

Il y a erreur quant à l'heure du retour de la reconnaissance : elle est rentrée vers midi, et non à dix heures. Un témoin oculaire, le général Bernard, alors aide de camp de Napoléon, et près de lui à cette époque, me le confirmait récemment encore aux États-Unis.

« Napoléon ordonna au maréchal Grouchy de se « mettre à la tête des 3e et 4e corps d'armée, de la « division d'infanterie du 5e corps, qui était avec le « général Pajol, et du corps de cavalerie légère du « général Exelmans, de poursuivre vigoureusement « les Prussiens, d'attaquer leur arrière-garde, et de se « tenir si près d'eux qu'il ne les perdît jamais de vue. « Les instructions particulières du maréchal Grouchy « étaient de déborder l'aile droite des Prussiens, de « manière à pouvoir être constamment en communi- « cation avec le reste de l'armée. »

La première partie de ces ordres est rapportée d'une manière exacte. Je ferai seulement observer qu'il n'était ni facile d'apercevoir immédiatement, ou même dans la journée, un ennemi qui avait une avance de quinze à seize heures de marche sur moi, et dont on ignorait la direction de retraite, ni probable que le maréchal Blücher, à la tête de quatre-vingt-quinze mille hommes, se laissât serrer de très-près par un

corps de trente-deux mille, et lui permît de se tenir constamment en vue de la totalité de son armée.

Quant à l'injonction de déborder le flanc droit de l'armée prussienne, elle n'a pas été plus donnée que les instructions particulières dont elle est censée faire partie. Une telle disposition prouverait que Napoléon savait que les Prussiens se retiraient sur Wavres et Bruxelles ; et il l'ignorait si complétement, qu'il avait envoyé le général Pajol à leur poursuite sur la route de Namur. D'ailleurs ses ordres postérieurs, donnés dans la nuit du 17 et le matin du 18, admettant l'hypothèse de leur retraite sur Liége, ne permettent pas de croire qu'il eût ordonné un tel mouvement, qui, dans ce cas, eût été également faux et dangereux ; car trente-deux mille Français, débordant l'aile droite d'une armée de quatre-vingt-quinze mille Prussiens en retraite sur Liége, eussent laissé au centre et à l'aile gauche de cette armée la possibilité de se reporter sur Charleroi, sur les derrières de l'armée de Napoléon, enfin où bon leur semblerait. Il est donc plus que présumable que Napoléon n'a pas eu la pensée d'un tel ordre. Enfin, s'il l'eût donné, pourquoi ne l'eussé-je pas exécuté, en me portant de Gembloux sur Saint-Lambert, au lieu de marcher sur Sarth-à-Valin ?

« L'armée française s'avançait ainsi sur Bruxelles « en deux colonnes séparées ; celle de gauche, com- « mandée par l'empereur, devait prendre le chemin « de Charleroi à Bruxelles, etc. ; celle de droite, sous

« les ordres du maréchal Grouchy, devait passer la « Dyle à Wavres, et avait devant elle la totalité de « l'armée prussienne en retraite.

« Le maréchal Grouchy, avec un corps de trente-« cinq à quarante mille hommes, était sur la droite : « il avait marché le 17 dans la direction de Wavres, « et on supposait qu'il était campé vis-à-vis de cette « ville, ayant l'armée prussienne en face de lui. »

Établir que, le 17 à midi, il faisait partie du plan d'opérations adopté par Napoléon, que l'aile droite sous mes ordres marchât sur Bruxelles et passât la Dyle à Wavres, est encore une de ces fictions qu'un instant d'examen fait disparaître. Mes ordres prouvent que j'ai été envoyé à la poursuite des Prussiens, sans qu'on sût dans quelle direction ils se retiraient; ils ne disent rien, ils ne renferment pas un mot qui dût m'induire à me porter sur Wavres, à y passer la Dyle et à marcher sur Bruxelles. Des instructions postérieures, puisqu'elles ont été données le 17, dans la nuit, et récidivées le 18 au matin, prescrivent diverses dispositions basées sur l'hypothèse de la retraite des Prussiens sur Liége. L'ordre de les poursuivre a été donné le 17, à midi, à des troupes qui étaient alors à neuf ou dix heures de marche de Wavres. Napoléon a été prévenu que plusieurs heures s'écouleraient avant qu'elles pussent se mettre en mouvement; et on veut faire croire que, le 17 au soir, il était persuadé que j'étais devant Wavres. Il ne le pensait pas plus qu'il ne m'avait donné l'ordre de m'y rendre. D'ailleurs, s'il l'eût prescrit, je m'y serais porté par Tilly, qui était le chemin le plus

court, et ne me serais dirigé ni sur Gemboux ni sur Sarth-à-Valin.

Quoique ces seules observations suffisent pour faire écrouler cet échafaudage d'amplifications et d'embellissements, j'ajouterai encore qu'il est bien maladroit de mettre en avant un plan dont l'examen fournit la preuve que Napoléon a fait reposer la décision de livrer bataille à Waterloo, celle des batailles qui devait décider de son sort, sur de simples présomptions, en se soumettant à toutes les chances du hasard, puisqu'il n'avait aucunes données positives sur les mouvements des Prussiens et sur ma position.

Quant aux trente-cinq à quarante mille hommes que me donne le général Gourgaud (page 81), je dois le renvoyer aux pages 75 et 81 de son ouvrage, où l'on trouvera la preuve, fournie par lui-même, que mon corps ne se composait que de trente-deux mille hommes.

« A dix heures du soir (le 17), Napoléon envoya « un officier au maréchal Grouchy, pour l'informer « qu'il avait intention de livrer une grande bataille le « lendemain ; que l'armée anglo-belge était en position « devant la forêt de Soigne, sa gauche appuyée au « village de la Haye ; que certainement le maréchal « Blücher opérerait sa retraite dans une des trois di- « rections suivantes : 1° qu'il se retirerait sur Liége; « 2° qu'il se porterait sur Bruxelles; 3° qu'il resterait « en position à Wavres; que, dans tous les cas, il

« était nécessaire qu'il manœuvrât par Saint-Lambert,
« pour déborder l'aile gauche de l'armée anglaise, et
« joindre la droite de l'armée française ; mais que,
« dans les deux premiers cas, il devait exécuter son
« mouvement avec la majorité de ses forces combi-
« nées, et dans le troisième, ce ne devait être qu'avec
« un détachement plus ou moins fort, suivant la na-
« ture de la position qu'il pourrait occuper en face
« de l'armée prussienne. »

Puisque Napoléon place lui-même (général Gourgaud, page 109) la non-réception de cette lettre et de son duplicata au nombre des causes de la perte de la bataille de Waterloo, il serait inutile que je m'en occupasse, si elle ne contribuait aussi à détruire plusieurs des raisonnements du général Gourgaud.

D'abord il est assez douteux que cette lettre et son duplicata aient été écrits (1), et s'ils l'ont été, qu'on les ait expédiés ; car, par quelle fatalité les officiers qui en auraient été porteurs ne sont-ils pas parvenus jusqu'à moi, tandis que ceux qu'aux mêmes heures, et par la même route, j'ai envoyés à Napoléon, sont promptement et exactement arrivés ? Ensuite comment expliquer que Napoléon, qui semble avoir prévu les déterminations qu'avait pu prendre le maréchal Blücher, n'admette pas la plus simple, celle qu'il était le plus probable qu'il adopterait, de ne laisser en face du corps envoyé à sa poursuite qu'une portion de son armée suffisante pour l'arrêter ou au moins le re-

(1) Voyez la lettre du major-général.

tarder pendant plusieurs heures, tandis qu'avec le surplus de ses forces il se porterait en hâte au soutien du duc de Wellington? Enfin pourquoi, dans l'ouvrage du général Gourgaud, comme dans presque tout ce qui a été écrit sur la bataille de Waterloo, met-on toujours en oubli la supériorité numérique des Prussiens, et feint-on de croire à la complète désorganisation de leur armée? tandis qu'une bataille aussi peu décisive que celle de Ligny, et après laquelle ils avaient été immédiatement renforcés par un corps de trente mille hommes (celui du général Bulow), n'avait que légèrement influé sur leur moral.

« A deux heures du matin, une dépêche du ma-
« réchal Grouchy annonça qu'il avait fixé son quar-
« tier-général à Gembloux, étant incertain de la route
« que Blücher avait prise, et si les Prussiens s'étaient
« retirés sur Bruxelles ou sur Liége, etc. » Le général Gourgaud conclut ensuite de cette lettre « que le ma-
« réchal Blücher m'avait échappé. »

Pour qu'une telle conclusion soit juste, il faudrait que j'eusse été à même de le joindre. Mais, envoyé à sa poursuite quand déjà il avait quinze à seize heures de marche sur moi, et avec trente-deux mille hommes, lorsqu'il était à la tête de quatre-vingt-quinze mille, j'en avais autant la possibilité qu'un seul homme a celle d'en arrêter trois, qui sont à huit ou dix lieues de lui, et de les empêcher de se diviser ou de se porter où bon leur semble.

« L'empereur envoya immédiatement » (après avoir reçu la lettre que je lui avais écrite de Gembloux, le 17) « au maréchal Grouchy un duplicata des ordres « qu'il lui avait adressés la veille à dix heures du soir, « lui ordonnant d'être sous les armes au point du « jour, et de passer la Dyle au-dessus de Wavres, afin « de s'avancer vers Saint-Lambert. »

Déjà on sait que ce duplicata ne m'est pas plus parvenu que l'original. Je me contenterai donc de faire observer que la lettre que le major-général m'a écrite du champ de bataille de Waterloo, le 18, à une heure après-midi (1) (voyez cette lettre rapportée dans cet ouvrage), ne dit rien des dispositions prescrites par celle censée écrite le 17, dans la nuit ; elle approuve seulement la direction dans laquelle j'avais marché, en me portant sur Sarth-à-Valin, comme faisant présumer que je me dirigeais de là sur Corbaix et Wavres. On n'y voit relatées et on ne s'y réfère à aucunes des dispositions que contiennent les deux précédentes ; on n'y témoigne aucun étonnement de ce qu'elles n'aient pas été exécutées ; il n'y est pas question de déborder le flanc gauche de l'armée anglaise ; enfin on ne me prescrit de passer la Dyle et de me porter vers Saint-Lambert, que dans un *post scriptum*, ajouté alors, seulement, que la tête des Prussiens est aerçue débouchant de ce village.

N'est-on pas en droit d'en inférer que cette dépêche du 17 dans la nuit, son duplicata et ces ordres divers

(1) Voyez également la lettre du major-général, datée de dix heures du matin, sur le champ de bataille de Waterloo.

ne furent jamais donnés, et que tout ce roman de dispositions a été composé postérieurement aux événements, pour légitimer la faute d'avoir combattu à Waterloo, quand on ignorait où pouvait se trouver l'armée prussienne, et sans avoir adopté les seuls moyens propres à neutraliser l'influence qu'on l'avait mis à même d'avoir sur le sort de la bataille du 18, en ne la faisant poursuivre que quinze ou seize heures après qu'elle avait commencé sa retraite, lui donnant ainsi le temps de se rallier, et de gagner une marche sur les troupes chargées de la tenir en échec et de la combattre; influence qu'elle n'eût pu avoir si, comme je l'ai établi dans le cours de cette brochure, mon corps eût marché à une lieue ou une lieue et demie du flanc droit de l'armée française, au lieu d'être envoyé à la poursuite des Prussiens, dans quelque direction de retraite qu'ils eussent pu se porter.

« A ce moment (le 18, vers midi) un corps de cinq « ou six mille hommes de troupes de différentes armes « fut aperçu du côté de Saint-Lambert. On crut « d'abord que c'était le corps du maréchal Grouchy; « mais un parti de hussards ayant fait prisonnier un « officier chargé de dépêches, on acquit la preuve que « ces troupes étaient l'avant-garde du corps du général « Bulow. Le major-général (Soult) envoya un officier « au maréchal Grouchy pour l'en prévenir : on lui « envoya même la lettre interceptée. » (Cette lettre n'était pas jointe à la dépêche du maréchal Soult,

ainsi qu'on l'avance ici.) « On pensait que l'officier de « l'état-major, auquel on fit sentir l'importance de la « mission dont il était chargé, serait rendu près du « maréchal en deux heures. »

La lettre du maréchal Soult est datée d'une heure après midi, et ne m'a été remise qu'à sept heures du soir.

L'officier porteur de cet ordre a eu dix lieues à faire pour me joindre : par suite de la fausse direction qui lui fut donnée, il dut retourner aux *Quatre-Bras* et à *Gembloux*. Comment se fait-il que Napoléon n'ait pas envoyé un parti de cavalerie légère par le moulin du *Moustier?* cet ordre important me fût parvenu trois ou quatre heures plus tôt.

« On espérait un grand avantage de l'arrivée du « maréchal Grouchy sur les derrières du corps du « général Bulow. »

Sans doute si le corps prussien du général Bulow eût été le seul qui eût attaqué le flanc droit de l'armée française, et que j'eusse pu être à cette heure sur ses derrières, loin de pouvoir rien entreprendre contre les troupes qui combattaient à Waterloo, il eût été fortement compromis.

Mais Napoléon et le général Gourgaud feignent toujours d'oublier que l'armée prussiene se composait de quatre corps, que si j'en occupais un ou deux, les autres étaient à même de manœuvrer pour joindre le duc de Wellington, et qu'à ce moment même le maréchal Blücher, à la tête du premier de ces corps, marchait parallèlement à celui du général Bulow, tandis

que les deux autres étaient en position à Wavres et entre Wavres et Saint-Lambert.

« Dans le cas où des obstacles imprévus eussent « empêché le maréchal Grouchy de passer la Dyle, et « attendu que ce corps ne paraissait pas être à plus « de deux lieues du champ de bataille, le général de « cavalerie Domon fut envoyé avec environ trois « mille chevaux pour arrêter l'avant-garde du maré- « chal Blücher, occuper les passages, et, au moyen de « partis, se mettre en communication avec le maréchal « Grouchy. »

Il est bien singulier qu'aucun des partis du général Domon ne m'aient joint, et qu'un officier général aussi distingué ait négligé l'exécution d'un tel ordre, s'il a été donné.

« L'empereur, ayant pris toutes les précautions « pour s'opposer au progrès du corps du général « Bulow et neutraliser son mouvement, ordonna au « maréchal Ney d'attaquer le centre de l'armée an- « glaise, etc. »

L'arrivée du corps du général Bulow, l'incertitude où était Napoléon des points où se trouvaient les trois autres corps de l'armée prussienne, son ignorance de mes mouvements depuis que j'avais annoncé que je me porterais sur Sarth-à-Valin doivent faire regarder l'attaque de l'armée anglaise comme une des plus

grandes imprudences qu'il ait pu commettre; car, si sa position et l'ensemble des affaires rendaient nécessaire de livrer bataille, ce n'en était pas moins une faute de combattre quand il existait si peu de chances de succès.

« Une division du premier corps, qui était en ré-
« serve, s'avança rapidement sur l'extrême gauche de
« l'armée anglaise, s'empara du village de la Haye, et
« coupa la communication entre cette armée et le qua-
« trième corps prussien. On espérait à tout moment, et
« l'on attendait avec impatience l'arrivée du maréchal
« Grouchy sur les derrières de ce corps, auquel tous
« moyens de retraite eussent été coupés. »

Pour que cette dernière assertion fût juste, il faudrait que le corps du général Bulow n'eût pas été appuyé par un autre corps prussien, qui marchait à sa hauteur, qu'un troisième ne se trouvât pas en échelon entre lui et Wavres, enfin que Bulow n'eût pas été lié avec une armée triple de celle qui le poursuivait. Mais alors on oubliait près de Napoléon la disproportion de l'armée poursuivante et de l'armée poursuivie, et la position dans laquelle il était présumable que devait être placée cette dernière; circonstances que taisent soigneusement ceux qui écrivent sur cette campagne, afin de pouvoir rejeter sur les lieutenants de Napoléon les résultats de ses déterminations, et d'être à même de payer un tribut d'éloges plus complet au maréchal Blücher, qui assurément en est digne par la

rapidité avec laquelle il a rallié son armée et s'est porté au soutien du duc de Wellington. Au reste, la supériorité numérique des ennemis et le défaut d'ensemble et d'activité de Napoléon leur ont rendu faciles l'une et l'autre de ces opérations.

« Enfin, à sept heures et demie du soir, la canon-
« nade du maréchal Grouchy se fit entendre (on a vu
« qu'elle a commencé à une heure après midi) et
« on supposait qu'elle avait lieu à une distance de
« deux lieues et demie de notre droite. L'empereur
« fut d'opinion que le moment était arrivé de faire
« une attaque décisive qui fixât le sort de la ba-
« taille, etc. Dans ce même instant, l'armée anglaise
« reçut l'avis que le premier corps de l'armée prus-
« sienne, qui était parti de Wavres le matin, arri-
« vait par Hohain, et allait faire sa jonction avec
« l'armée anglo-belge, qui, en outre, était au moment
« d'être renforcée de deux brigades de cavalerie an-
« glaise. »

Il est difficile de concevoir comment le bruit de mon canon a induit Napoléon à faire cette attaque décisive. Il n'a pu penser qu'un combat qui avait lieu à deux lieues et demie de distance, dût arrêter l'effort du corps prussien, en ce moment aux prises avec la droite de son armée. Evidemment il était dirigé contre d'autres corps, dont la défaite ne pouvait immédiatement paralyser les opérations de celui qui agissait près de Waterloo, et qui avait le temps de

porter un coup décisif sur ce point, avant que le corps français, qui se battait à une telle distance, pût être en mesure de prévenir son influence sur le sort de la bataille. D'ailleurs la nuit tombait (il était sept heures et demie) et mes troupes ne pouvaient être rendues à Waterloo avant onze heures du soir. Ce même paragraphe montre en outre que, dès le 18 au matin, deux des corps du maréchal Blücher, celui qu'il conduisait lui-même et celui du général Bulow, avaient quitté Wavres à l'effet d'opérer leur jonction avec le duc de Wellington, et qu'ainsi il n'y avait pas moyen que je prévinsse ce mouvement, qui avait commencé quand j'étais encore à plus de six heures de marche de Wavres.

« Sur la route de Gembloux à Wavres, le maréchal « Grouchy avait entendu depuis midi une canonnade « épouvantable, dont on ne pouvait méconnaître l'objet « et qui était évidemment celle d'une affaire générale. »

Ce n'est qu'après avoir dépassé Sarth-à-Valin que la canonnade de Waterloo fut entendue à mon armée, et elle était si loin d'y paraître telle qu'on cherche à le faire croire ici, que j'avais dû me porter à près d'un mille sur la gauche de mes troupes pour pouvoir la juger; puisque, d'ailleurs, la canonnade entre mon corps d'armée et les troupes prussiennes qui m'étaient opposées à Wavres (canonnade tellement suivie que l'approvisionnement des batteries de douze a été consommé en entier) n'a été entendue à Waterloo qu'à sept heures

et demie du soir, comment le canon qu'on y tirait aurait-il produit tant d'effet et fait trembler la terre à Wavres ?

Dans ces deux pages, le général Gourgaud se complaît à détailler « les conseils prétendus que me donnèrent les généraux Exelmans et Gérard, pour me faire quitter la poursuite des Prussiens, et me déterminer à me porter au bruit du canon qui se tirait à Waterloo. » Il avance que « j'hésitai sur ce que je devais faire, et que j'observai au général Exelmans, en lui montrant mes instructions, que l'ennemi pourrait se reporter sur Fleurus, et tourner toute notre droite : que je ne pouvais prendre sur moi une telle responsabilité. »

Il était impossible que je montrasse au général Exelmans mes instructions, puisqu'il ne m'en avait pas été donné par écrit ; et il est faux que j'aie hésité un instant pour savoir si je quitterais ou non la poursuite des Prussiens que j'avais ordre d'*attaquer et de ne point perdre de vue*, pour me porter au bruit d'une canonnade qui avait lieu à quatre ou cinq lieues de là, et qui semblait autant l'effet d'un engagement partiel, à l'entrée de la forêt de Soignes, que le résultat d'une affaire générale. Pouvais-je, d'ailleurs, si promptement oublier que Napoléon avait sévèrement censuré le maréchal Ney, pour s'être arrêté au bruit du canon qui se tirait près de Fleurus, pour avoir porté des troupes dans cette direction, et pour s'être permis

de ne point littéralement exécuter ses ordres ? Quant aux avis qu'on met dans la bouche du général Gérard, était-il à même de me les donner, lui qui se trouvait alors (vers midi) à plus de deux lieues en arrière, qui ne m'a joint que devant Wavres, longtemps après ? Il est absurde de faire dire au général Gérard que je m'étais arrêté la veille à Gembloux, quoique mes ordres me prescrivissent de marcher sur Wavres : car ces ordres (rapportés par le général Gourgaud, page 75), non-seulement ne prescrivent pas ce mouvement, mais ne l'indiquent en aucune manière. Depuis que je suis en Amérique, j'ai appris que beaucoup d'autres conseils m'avaient été donnés. Le public comme moi-même appréciera la vérité et la valeur de ces avis venus si longtemps après les événements ; comme aussi il jugera tous les plans faits après la campagne. Il en est, au reste, de ces conseils supposés comme des harangues qu'on met dans la bouche des généraux de l'antiquité. Les uns et les autres sont le fruit de l'imagination des historiens, qui cherchent à répandre un degré d'intérêt de plus sur leur héros, et auxquels il importe peu de composer un roman, pourvu qu'ils atteignent le but qu'ils se proposent.

« Le maréchal Grouchy, qui brûlait également du
« désir de prendre part à une affaire générale, céda à
« ses raisons, fit faire halte à son infanterie, et se pré-
« parait à marcher sur Saint-Lambert, quand son

« avant-garde en vint aux mains avec les Prussiens,
« dans la direction de Wavres. »

Il est vrai que je désirais bien plus rester à la tête de la cavalerie, et prendre part à la bataille qu'on livrerait aux Anglais, que d'être investi d'un commandement dont je présageais les difficultés et les épines, à raison des prétentions et du caractère connu de plusieurs des généraux placés sous mes ordres. J'avais donc pressé Napoléon de m'emmener avec lui, ainsi que la majeure partie des troupes qu'il me confiait, ayant toujours cru préférable de les faire agir de concert avec celles du maréchal Ney, à les envoyer si tard à la poursuite de l'armée prussienne. Mais il est faux que j'aie fait faire halte à l'infanterie du général Gérard, pour la porter sur Saint-Lambert. Cette infanterie était alors à plus d'une lieue en arrière ; et loin de l'arrêter, je lui expédiai plusieurs aides de camp pour hâter son arrivée, afin qu'elle pût soutenir le corps du général Vandamme, avec lequel j'attaquais l'arrière-garde des Prussiens, dont plusieurs rapports m'annonçaient que l'armée était réunie en totalité près Wavres.

« Au même moment (le 18) vers deux heures, le
« maréchal Grouchy reçut avis que toute l'armée prus-
« sienne était rassemblée à Wavres. »

Un tel rapport m'eût confirmé dans la résolution de ne point me porter vers Waterloo, si je n'eusse pas toujours regardé comme mon devoir de m'en tenir à la

stricte exécution de mes ordres. L'assertion qu'il n'y avait à Wavres qu'un seul corps de l'armée prussienne est exacte en elle-même ; mais si je n'ai été engagé près de cette ville qu'avec les troupes du général Thielman, elles étaient liées et soutenues par un autre des corps prussiens, qui se trouvait entre Wavres et Saint-Lambert.

« Ce ne fut que quatre heures après que le maré-
« chal Grouchy reçut l'ordre positif de se porter à
« Saint-Lambert, les ordres antérieurs qui lui avaient
« été expédiés à cet effet ne lui étant point parvenus. »

On voit par ce paragraphe, 1° qu'il ne m'avait point été donné d'ordre positif de me porter sur Saint-Lambert, avant la lettre du major-général, écrite du champ de bataille de Waterloo, le 18, à une heure après midi ; 2° que je n'ai reçu cette lettre qu'à sept heures du soir, le 18 ; 3° que Napoléon reconnaît lui-même qu'aucun des ordres qu'on prétend m'avoir été envoyés dans la nuit du 17, et le matin du 18, ne me sont parvenus. Ainsi, jusqu'au 18, sept heures du soir, que j'ai reçu de nouveaux ordres, j'ai dû opérer comme je l'ai fait, c'est-à-dire conformément aux premiers, qui me prescrivaient de poursuivre, d'attaquer et de ne point perdre de vue les Prussiens.

« Napoléon place au nombre des raisons qui l'em-
« pêchèrent, le7, de se porter avec la totalité de ses

« forces contre l'armée anglo-belge, la certitude qu'il « eut que le quatrième corps prussien avait joint le « maréchal Blücher dans la nuit du 16, et la possibilité « que son armée ainsi renfoncée s'avançât sur Fleurus « et sur Charleroi ; puis il ajoute que la plus grande « faute que puisse commettre un général, après le gain « d'une bataille, est de donner le temps à l'armée battue « de se rallier, en négligeant de la poursuivre, etc., etc. « En conséquence, il ordonna au maréchal Grouchy « de poursuivre l'armée prussienne, etc. »

Il est remarquable que Napoléon s'appuie de cette maxime de guerre parfaitement juste en elle-même, précisément au moment où il mérite le reproche de ne la mettre en pratique que d'une manière funestement tardive. Car ce n'était pas presser vivement les Prussiens que de rester oisivement sur le champ de bataille de Ligny toute la matinée du 17 ; et le général Pajol, qu'on dit avoir été envoyé à la poursuite du maréchal Blücher avec des hussards, et une faible division d'infanterie, au point du jour (bien qu'une partie de ses troupes fussent encore près de Ligny, à midi), ne pouvait avec de si faibles moyens ni retarder, ni empêcher le ralliement de son armée, renforcée depuis la bataille par un corps de trente mille hommes. Certes, si, dans la nuit du 16 au 17, Napoléon eût poursuivi l'armée prussienne, aussi vivement qu'il le fut par elle dans la nuit qui suivit la bataille de Waterloo, les résultats de celle de Ligny et les destinées de la campagne eussent probablement été fort différentes ; surtout si, le 16, au lieu de renvoyer le corps du comte d'Erlon vers les

Quatre-Bras, il lui eût fait jouer, sur le flanc de l'armée prussienne, le rôle que remplit, contre l'aile droite des Français, à Waterloo, le corps du général Bulow.

« Mais, conformément à ses instructions, le corps « chargé de la poursuite devait être en communication « constante avec l'armée de l'empereur, et se tenir « entre l'armée prussienne et le chemin qui conduit des « Quatre-Bras à Fleurus. »

Si l'on lit mes ordres rapportés par le général Gourgaud, page 75, on verra que cette disposition de se tenir entre l'armée prussienne et le chemin des Quatre Bras, non-seulement n'en fait pas partie, mais ne saurait avoir été prescrite, puisqu'elle n'est point conciliable avec l'injonction de poursuivre le maréchal Blücher dans quelque direction qu'il se retirât, d'attaquer son arrière-garde, et de me tenir constamment si près de lui que je ne le perdisse jamais de vue. Elle est, ainsi que celle de déborder le flanc droit de l'armée prussienne, d'une fabrique postérieure au 17 juin, et ni l'une ni l'autre ne firent jamais partie de l'ordre primitif qui m'avait été donné.

« Le zèle et l'ardeur du maréchal Grouchy, et des « généraux Gérard, Pajol et Exelmans, étaient bien « connus de l'empereur; il ne doutait pas que leurs « troupes n'atteignissent, le 17 au soir, Wavres et « l'entrée de la forêt de Soignes. »

Répétons encore, à l'occasion de cette dernière assertion, que pour qu'elle pût être fondée, il eût fallu que Napoléon eût su que les Prussiens se retiraient dans cette direction, et m'eût prescrit de me porter vers Wavres (ses ordres prouvent qu'il ne l'a pas fait); qu'il n'attendît pas jusqu'à midi à m'envoyer à la poursuite de l'ennemi; que la pluie qui tombait par torrents n'eût pas rendu les chemins si impraticables, que mon infanterie n'est arrivée à Gembloux qu'à la nuit tombante; enfin, que Wavres ne fût pas à plus de neuf heures de marche des points d'où partait mon corps.

« Le corps du maréchal Grouchy, devant Wavres, « était en ligne avec l'armée de l'empereur. » Deux armées à quatre ou cinq lieues de distance peuvent être sur la même ligne; mais elles ne sauraient être dites en ligne, quand leur éloignement est tel qu'elles ne peuvent se soutenir de plusieurs heures, et que le temps nécessaire à leur réunion est encore accru par la nécessité d'opérer le passage d'une rivière, et de franchir des défilés que l'ennemi a été à même de défendre et d'occuper le premier.

« Si Wellington se décidait à recevoir la bataille en « avant de la forêt de Soignes, l'empereur était, par le « mouvement de Grouchy, certain d'avoir sa droite « et ses derrières bien appuyés. Les troupes de « Grouchy auraient, dans ce cas, non-seulement tenu « en échec les Prussiens, mais auraient pu beaucoup

« plus aisément joindre l'empereur que le maréchal « Blücher ne pouvait joindre Wellington. »

J'avoue qu'il ne me paraît nullement prouvé que l'aile d'une armée soit bien appuyée par un corps qui en est à quatre ou cinq lieues, ni que trente-deux mille hommes puissent en tenir en échec quatre-vingt-quinze mille. Enfin, je ne vois pas comment j'étais à même de joindre Napoléon plus promptement et plus aisément que le maréchal Blücher ne pouvait se réunir au duc de Wellington, quand le général prussien s'était mis en marche seize heures avant moi.

« Il n'était pas probable que Wellington recevrait « la bataille, ayant la forêt de Soignes et Bruxelles sur « ses derrières. »

C'est cette opinion qui, en prévalant sur toutes les autres dans l'esprit de Napoléon, a occasionné l'incohérence de ses dispositions et l'intempestivité de ses ordres. Jusqu'au matin du 18, il n'a pas cru que les Anglais recevraient la bataille, et il n'a reconnu la possibilité de la coopération des Prussiens que quand il les a vus paraître, alors qu'il était trop tard pour me rappeler (1).

Napoléon a persisté à livrer bataille (dit le général Gourgaud) quand il a su que le maréchal Grouchy

(1) On peut en trouver la preuve en relisant la lettre du major général, datée du champ de bataille, à dix heures, qui me prescrit de me porter sur Wavres.

s'était arrêté à Gembloux, etc., etc., parce qu' « une « seconde lettre du maréchal l'informa qu'il marche- « rait sur Wavres : cette dépêche avait été écrite avant « le jour. Gembloux n'est qu'à deux lieues de dis- « tance de Wavres; l'empereur supposait que le ma- « réchal Grouchy arriverait à huit heures du matin à « ce dernier endroit. »

Je n'ai point avec moi la minute de la lettre que j'ai écrite de Gembloux, à deux heures du matin, à Napoléon ; mais je doute d'autant plus que j'y annonçasse d'une manière formelle que je me porterais sur Wavres(1), que non-seulement à Gembloux, mais même à Sarth-à-Valin, à dix heures et demie du matin, je n'avais point encore de données complétement positives sur les points où pouvait s'être retirée la masse de l'armée prussienne. En outre, dans l'accusé de réception de ma lettre, le major général induit seulement du compte que je rends, que je marcherai sur Sarth-à-Valin, que je me porterai sur Wavres : *donc votre intention*, dit-il, *est de vous porter sur Corbaix et sur Wavres*, ce qui montre que je n'avais pas mandé que je m'y rendais. Enfin, il est inconcevable qu'on fasse dire à Napoléon que *Gembloux n'est qu'à deux lieues de distance de Wavres*, tandis qu'en passant par Sarth-à-Valin il y a près de six lieues, et que mes troupes ont été depuis le point du jour jusqu'à une heure après midi à y arriver.

(1) Le maréchal se trompe : sa lettre de Gembloux, trois heures du matin, annonce sa marche sur Sarth-à-Valin, Corbaix et Wavres. (Voir au quatrième volume, page 65.)

Je n'étendrai pas plus loin ces remarques sur l'ouvrage du général Gourgaud, dont les autres chapitres ont principalement trait aux événements politiques subséquents. Je me propose d'ailleurs de faire incessamment paraître un narré beaucoup plus circonstancié, et de donner des détails peu connus jusqu'à ce jour sur cette époque. J'ai entre les mains presque tous les ordres, beaucoup de pièces officielles, et une correspondance importante, dont la publication jettera un grand jour sur les événements politiques et militaires de 1813, 1814 et 1815.

A notre tour, nous croyons utile aujourd'hui de présenter quelques observations sur cette réfutation écrite par le maréchal de Grouchy.

Lorsqu'il la rédigea, nous l'avons fait remarquer, il n'avait près de lui aucun de ses compagnons d'armes, en Amérique. Il manquait des matériaux nécessaires; aussi oublia-t-il deux circonstances importantes des journées du 17 et 18 juin 1815. La première, c'est que le 17, deux heures après avoir quitté, à Ligny, Napoléon, qui *avait indiqué la route de Namur* comme celle prise par les corps prussiens, il reçut de Sa Majesté une lettre écrite sous sa dictée par le maréchal Bertrand, modifiant les instructions verbales qui lui avaient été données par Napoléon. Dans cette dépêche (voir vol. IV, page 50), on lui désignait Gembloux comme le point sur lequel il devait sediriger, ce qui impliquait la possibilité d'une retraite des Prussiens sur Bruxelles et la

pensée d'une concentration de leur armée avec celle de Wellington.

La seconde circonstance, totalement sortie de la mémoire du maréchal, c'est la conversation aigre, pour ne pas dire la discussion, qu'il eut le 18 à onze heures et demie à Sarth-à-Valin avec le général Gérard. Il y a plus, Grouchy, page 81 de sa brochure, prétend qu'il ne put recevoir des avis de la bouche du commandant du 4e corps, puisque, dit-il, *Gérard était à ce moment à plus de deux lieues en arrière.*

Cette affirmation de Grouchy, qu'il n'avait pas parlé le 18 à midi au général Gérard, tandis qu'au contraire la conversation avait eu lieu, et par-devant nombre d'officiers, parmi lesquels ne se trouvaient ni le général Exelmans, ni le général Vandamme, cette affirmation, disons-nous, ce manque de mémoire fut très-fâcheux pour la défense du maréchal. Ses adversaires profitèrent de sa dénégation pour en induire que l'on ne pouvait avoir foi en ses paroles, puisqu'il était pris en flagrant délit d'erreur, prouvée jusqu'à l'évidence. Voilà pourquoi nous disions plus haut que le maréchal, en n'attendant pas, pour réfuter le livre de Gourgaud, qu'il fût de retour à Paris et entouré des documents et des acteurs du drame, se fit à lui-même un tort immense, facilement réparable toutefois aujourd'hui au moyen des documents publiés dans le quatrième volume de cet ouvrage.

Ajoutons que le maréchal, ainsi qu'on le verra plus loin, se hâta de reconnaître son erreur, dès qu'il fut de retour en France.

Nous continuons à choisir dans la correspondance du maréchal les passages des lettres de 1819 qui peuvent avoir un certain intérêt.

Philadelphie, le 7 janvier 1819.

AU COLONEL ALPHONSE.

« Ce n'est qu'hier, mon ami, que j'ai reçu votre lettre du 25 octobre dernier. Les traversées d'Europe aux États-Unis ont été depuis quelque temps d'une longueur d'autant plus désolante que j'étais impatient d'avoir de vos nouvelles, non que je partageasse les espérances que vous m'aviez précédemment données, quant à ma prochaine rentrée en France, mais parce qu'on aime toujours à savoir positivement à quoi s'en tenir. Ce que je prévoyais est arrivé, il faut prendre patience. Je m'y résigne facilement maintenant; on est parvenu à si bien décolorer l'existence que j'aurai en Europe que, chaque jour, je suis moins pressé d'y retourner; néanmoins, les motifs puissants qui m'y rappellent reprennent de la force à raison de la conduite généreuse de M. le duc d'Angoulême; elle me touche profondément, et certes il aurait bien tort de ne pas croire que, m'attachant à lui par les liens d'une reconnaissance aussi fondée, je ne fisse pas tout, dans toute espèce de circonstances, pour lui prouver combien sont sacrés pour moi les titres qu'il se donne à mes sentiments de respect et de dévouement par une telle magnanimité. Remerciez-l'en bien de ma part; remet-

tez-lui la lettre ci-jointe et répétez-lui bien que, loin d'avoir à me compter au nombre des mécontents, il n'aurait pas de plus ferme défenseur ni de sujet plus fidèle, si mes services ou mon exemple devaient influer un jour sur l'affermissement de ses destinées.

« Je n'ai pas besoin de vous dire de continuer auprès des ministres et du roi des démarches coïncidant avec celles de M. d'Angoulême. Vous aurez une occasion de les renouveler tout naturellement en remettant les lettres annexées à celle-ci. » . . . .

. . . . . .

Philadelphie, le 2 avril 1819.

A LA MARÉCHALE.

«..... Je vous demande d'aller vous-même chez le général Dessolles, afin de m'obtenir, si je ne puis rentrer en France, la permission de passer quelques mois en Belgique, pour que de là je termine, comme je l'entends, l'arrangement de mes affaires et revienne ensuite finir mes jours aux États-Unis. » . . . .

. . . . . .

Philadelphie, le 26 avril.

A LA MARÉCHALE.

« Je profite de l'occasion d'un homme de mes amis, le général Caldwalader, l'un des habitants les plus

distingués de Philadelphie, et de ceux dont j'ai été et suis le plus honorablement accueilli, pour vous transmettre ces lignes. Si Alphonse est à Paris, dites-lui que je le charge de piloter le général Caldwalader dans cette grande ville, de lui faire connaître ce qu'elle offre de plus intéressant, de le présenter à M. de Boisgelin et à votre frère, enfin de reconnaître par les soins attentifs dont il l'environnera, durant son séjour dans la capitale, les honnêtetés dont il nous a comblés durant le temps que j'ai déjà passé en Amérique, honnêtetés auxquelles Alphonse a été associé. Il est porteur d'une réfutation de l'ouvrage du général Gourgaud, que j'ai faite et dont je vous ai déjà envoyé un exemplaire par le frère de M. Parish, et il a eu l'extrême obligeance d'en faire un excellent extrait pour l'un des papiers les plus estimés de ce pays. » .

. . . . . .

Philadelphie, le 27 juin.

A LA MARÉCHALE.

..... « Je vous charge, mon amie, de dire à Alphonse combien je suis touché de sa persévérance, de l'aplomb et de la dignité de ses démarches. Dites-lui en outre que l'idée dont il me fait part quant au Corps législatif me sourit extrêmement : qu'il fasse donc tout ce qui dépendra de lui pour la faire fructifier. » . .

. . . . . .

Philadelphie, le 31 juillet.

A LA MARÉCHALE.

« Dès le 20 juillet dernier, mon amie, j'ai accusé réception à Alphonse des lettres par lesquelles on me faisait part d'un nouvel ajournement, quant à ma rentrée en France. Quelque pénibles que soient pour moi les effets de la malveillance dont je suis l'objet, ils m'affectent moins douloureusement qu'on ne l'imagine, parce que je ne m'étais jamais fait illusion sur les réelles intentions de mon persécuteur et m'étais bien gardé de complétement partager les espérances dont on m'a bercé depuis six mois. D'ailleurs j'ai appris à patiemment souffrir depuis quatre ans, et tant de circonstances et de déterminations prises pendant mon absence ont si fort décoloré à mes yeux le séjour de ma patrie, et m'ont donné une si triste mesure de plusieurs des personnes sur lesquelles je comptais davantage, que, tout en désirant vivement d'y retourner et de revoir quelques-uns des individus qui l'habitent, je sens que j'aurai le courage de vivre et de souffrir loin d'elle aussi longtemps que son ingratitude et l'injustice dont je suis victime subsisteront. Toutefois, que cette manière de voir ne ralentisse en rien l'activité des démarches que fait Alphonse ni n'empêche aucune de celles que vous serez disposée à faire : car, tout en ne pensant plus trouver en France le même charme qu'autrefois j'avais à y résider, il n'en

est pas moins important à mes intérêts que je rentre bientôt. C'est d'une part le vœu de mon cœur ; et de l'autre la récupération d'une partie de ma fortune, l'embellissement des destinées de mes enfants et ma propre santé, que soutient mon courage, mais que mine plus ou moins le climat bourru des États-Unis. Ces raisons doivent rendre incessantes toutes les mesures propres à amener et accélérer mon retour.

« Comme moyen de rentrer plus promptement, on me conseille de divers côtés de me rendre en Belgique ou en Hollande, et de là de demander ma mise en jugement. Un tel parti me placerait près du gouvernement français dans une attitude beaucoup plus hostile que celle dans laquelle je suis et nuirait probablement au sort militaire de mes enfants ; elle m'empêcherait, selon toute apparence, de retrouver quelques-uns des débris de fortune que je peux espérer de réunir, si je rentre sans forcer la main à ceux qui me persécutent. Enfin, rien ne me garantit qu'en arrivant sur le sol inhospitalier des Pays-Bas, on ne commence pas par m'y faire arrêter. S'il n'en était rien, ce qui ne manquerait pas d'arriver, c'est que de Paris on me marquerait : *Vous voulez être jugé : soit ! mais venez d'abord vous constituer prisonnier.* Et qui me répond qu'une fois dans les donjons royaux, on ne m'y laisserait pas pourrir pendant des années, en attendant que la chambre des pairs soit constituée en tribunal? Qui me répond que, quand je devrai être jugé, une nouvelle fournée de pairs, pris parmi les ultras, ne donne à mes ennemis la possibilité de me faire con-

damner? Quelles assurances puis-je avoir, si je le suis, que je ne serai pas réduit à une clémence de la même nature de celle dont le général Travot a d'abord été l'objet? La force de l'opinion est un mot qu'on fait sonner bien haut en France, mais que je n'ai jamais vu suivi d'aucun effet. La séance relative aux pétitions qui avaient demandé le retour des bannis vient à l'appui de ma façon de penser : on ne sacrifie, on ne se dévoue qu'à l'autorité, tout en ayant l'air d'en blâmer les mesures, et c'est toujours à elle qu'on immole, d'une manière plus ou moins vile ou plus ou moins adroite, les intérêts de la raison, de la justice et de l'infortune. Convaincu, comme je le suis, de cette triste vérité, tant qu'il restera une chance pour que je sois rappelé par suite des sollicitudes généreuses du duc d'Angoulême et sans porter atteinte à la volonté du chef suprême, je n'essaierai point de revenir d'une autre manière. Si au contraire le roi déclare formellement que, tant qu'il vivra, je ne dois point espérer de rentrer, alors je verrai ce que j'aurai à faire, et d'avance je crois pouvoir dire qu'au printemps prochain je retournerai en Europe pour y courir les hasards d'un jugement. D'ici là, je continuerai à végéter aux États-Unis et me bornerai à recommander qu'Alphonse demeure à Paris, pour y continuer les démarches qu'il a faites jusqu'à ce jour, sans sortir de la ligne de convenance et de dignité dont je lui avais recommandé de ne s'écarter jamais. De votre côté, faites tout ce qu'il sied si bien à une femme de faire quand son mari vit dans l'exil, à 1,500 lieues de sa patrie et des objets

de ses affections. Communiquez le contenu de cette lettre à Alphonse et répétez-lui : 1° que je désire qu'il reste à Paris pour suivre mes affaires politiques; 2° que si on lui offre encore un régiment, il ne le refuse pas, et que son frère y soit admis, s'il y a moyen; 3° que la pensée du Corps législatif me sourit extrêmement et que j'aimerais bien à rentrer par cette porte (il faut donc tâcher de me l'ouvrir); 4° qu'il ne faut pas qu'on néglige l'idée de l'ambassade; ainsi, vous ou lui, veuillez en parler à Dessolles. » . . . . . .

. . . . . .

Clermont, sur la rivière du Nord, le 21 août.

AU COLONEL ALPHONSE.

« Quand vous recevrez ces lignes, mon ami, vous aurez déjà vu par mes lettres à votre mère, en réponse à la sienne et aux vôtres du 20 et du 28 de mai, combien je rendais justice à la constante activité et à la convenance des démarches que vous ne cessiez de faire pour obtenir ma rentrée en France. Si le succès ne couronne point encore vos sollicitudes, croyez que je ne les apprécie pas moins et j'aime à vous répéter que le cœur de votre père vous assure par sa tendre gratitude une récompense non moins douce et non moins précieuse que n'est honorable celle que vous a déjà décernée l'opinion publique, pour prix de votre parfait dévouement à l'accomplissement des devoirs de la piété filiale. Bannissez donc à jamais la pensée que

je puisse mal interpréter votre silence, quand vous êtes quelque temps sans m'écrire. Toutefois, habitué comme je le suis à l'injustice prolongée qui me voue à la fastidieuse existence que je mène aux États-Unis, vous n'avez pas besoin de recourir à des ménagements pour m'instruire des trop réelles difficultés qui accompagnent le ménagement des intérêts que vous êtes appelé à manier; vous ne devez pas appréhender davantage à me faire connaître les obstacles imprévus que suscite la malveillance dont je suis l'objet. Dès longtemps j'en ai prévu les effets et calculé qu'elle serait d'autant plus implacable qu'elle est moins le résultat des torts que l'on me prête que de ceux qu'on a eus envers moi, en m'exilant en 1814, en me refusant ensuite les commandements auxquels je pouvais prétendre, enfin en repoussant de la manière la plus outrageante l'offre de mes services à une époque où tant d'autres, en faveur aujourd'hui, étaient déjà sur la route de Lyon, allant se ranger sous les drapeaux du chef qu'ils promettaient de combattre. Ce sont là les vrais mobiles de cette animadversion qui semble inexplicable et que ne désarment ni ma résignation, ni quatre années d'exil, ni la certitude que si par de la générosité on m'attachait des liens de la reconnaissance, je les tiendrais pour non moins sacrés que ne le furent ceux qui, malgré les horreurs révolutionnaires, me retinrent constamment au service de la patrie. Espérons cependant, mon ami, qu'on finira par se lasser de me persécuter, et que d'ici au printemps prochain nous verrons arriver le terme de mon douloureux éloigne-

ment. Je suis loin de laisser apercevoir dans ce pays combien il me pèse. Mais à vous, pour lequel aucune de mes pensées ne saurait être secrète, je dois avouer que je souffre cruellement de tant de délais. La magnanimité de M. le duc d'Angoulême est un soulagement et une consolation bien réelle; en toute occasion, répétez-le-lui bien et assurez-le que, quand même je devrais ne revoir jamais ma patrie, je n'en ferais pas moins des vœux pour sa prospérité et son bonheur. Je suis bien touché aussi de l'intérêt de M. de Cazes, que je ne connaissais point. Quant à Dessolles, quoique je croie qu'il a de l'attachement pour moi, je crains un peu qu'il ne me serve point avec une grande chaleur; chacun a sa trempe de caractère, et j'appréhende que les intérêts de sa position personnelle ne lui fassent soigner légèrement ceux de son ancien ami; Dieu veuille que je me trompe! je l'apprendrai avec plaisir.

« Le désir sincère que j'ai, mon ami, de ne me placer jamais dans aucuns termes hostiles avec le gouvernement, me fait regarder comme la dernière porte de rentrée qu'il faudra essayer d'ouvrir, de retourner en Europe pour me faire juger; sans doute il faudra bien que je finisse par prendre ce parti, si toutes les autres voies demeurent fermées; mais celle-là a bien des inconvénients; quoi qu'on puisse dire, la séance de la Chambre relative aux pétitions donne la plus triste mesure du fond qu'il y a à faire sur la prétendue force actuelle de l'opinion. Elle me laisserait pourrir à l'Abbaye, si j'allais m'y constituer prisonnier, et qu'il convînt à mes ennemis, comme cela arriverait très-

probablement, de me faire expier dans une longue captivité mes délits supposés ; ils en trouvaient le facile moyen, en traînant pendant des années l'organisation de la chambre des pairs en tribunal judiciaire. J'ai déjà expliqué cela à la dame qui me donna ce conseil, qu'elle annonça conforme au vœu de ma famille. Au reste, si je m'y rendais, ce ne serait jamais avant l'année prochaine. » . . . . . »

Philadelphie, le 17 septembre.

AU COLONEL ALPHONSE.

..... « Vous aurez vu par mes précédentes lettres des 20 juillet et 20 août que, réfléchissant davantage sur le parti que je devais prendre, à raison de la promesse de ma rentrée constamment faussée par le roi, j'avais cru devoir ajourner jusques au printemps prochain l'exécution de l'idée qui m'était venue de me rendre en France pour y demander ma mise en jugement. Quoique, dans des déterminations d'une telle nature, il ne faille prendre conseil que de soi, j'ai cependant été bien aise de connaître l'opinion du petit nombre d'amis vrais que j'ai dans ce pays : tous ont été unanimes dans leur opposition ; tous ont pensé que je n'avais aucune garantie qu'on ne me laissât point languir pendant des années dans quelque bastille nouvelle, en attendant qu'on me jugeât. Tous croient qu'on me renverrait devant quelque commission révolutionnaire composée d'ultras, si, comme il est probable, la

chambre des pairs se récusait. Enfin personne n'a confiance en cette prétendue force croissante de l'opinion dont on se vante tant en France, et ne la regarde ici comme suffisante pour me mettre à l'abri des inconvénients graves auxquels je m'exposerais, en allant lutter seul contre le pouvoir arbitraire qui me poursuit. Quoique je n'eusse pas besoin de cette confirmation de ma manière de voir pour être fixé sur ce que je ferais, toutefois j'ai été bien aise que l'opinion de personnes désintéressées vînt me confirmer dans mon renoncement à ce qui m'avait d'abord paru devoir être fait, et à ce qui m'a ensuite été conseillé par Mme de R... et par vous; maintenant, je le répète, ma détermination est arrêtée. Je patienterai encore ici jusques au printemps prochain, je m'arrêterai seulement alors à ce qui me conviendra le mieux. . . . . .

. . . . . .

..... « Je regrette, mon ami, que vous vous soyez autant dépêché de faire réimprimer la brochure que je vous avais envoyée par le général Caldwalader, aidé des conseils du général Bernard; j'y ai fait quelques changements importants; je vous prie donc instamment de retenir tout ce qui n'aura pas été distribué ou vendu quand ces lignes vous parviendront, et de faire réimprimer ma nouvelle brochure, dont vous devez avoir reçu maintenant divers exemplaires et à laquelle je vous autorise à faire telles coupures et telles altérations, quant au style, que vous croirez convenables, vous aidant à cet effet des conseils de notre oncle, d'Emmanuel, et même de M. Jouy, si vous êtes assez lié

avec lui pour lui en demander. Quant à certains faits sur lesquels vous me demandez des éclaircissements, j'ai à vous répondre : 1° que je n'ai jamais vu la lettre du maréchal Soult, écrite le 18 à dix heures du matin, et dans laquelle il paraîtrait qu'il m'aurait prescrit d'attaquer et d'occuper Wavres. Si cette lettre a été écrite (chose dont je doute fort), elle ne m'est jamais parvenue. 2° Il m'a semblé qu'il n'était que quatre heures ou quatre heures et demie du soir, quand la lettre du maréchal Soult, que je rapporte dans ma brochure, m'est parvenue. Ce ne peut donc être que par suite d'une faute de copiste ou d'impression que dans mon rapport à Napoléon il y avait sept heures : au reste, comme je ne tirai point ma montre, quand M. Vallier me joignit, sa déclaration est toujours bonne à insérer dans l'appendice à la suite de ma brochure. Quant aux altercations relatives aux généraux Gérard et Vandamme, l'un et l'autre ont été si détestables pour moi par leur conduite sur le terrain et dans leurs propos depuis, que je n'ai aucune raison de devoir les ménager, aujourd'hui surtout qu'il faut que l'entière vérité soit enfin connue, et qu'elle ne peut l'être que par le complet développement des torts de mes subordonnés. Si le général Gérard se trouve offensé, je soutiendrai d'autant plus volontiers l'épée à la main ce que j'ai écrit. que j'en suis à regretter de n'avoir pas fermé, comme je le voulais, la bouche de cette manière au général Lallemand, il y a un an : ce parti était le meilleur ; le général Clauzel m'a empêché de le prendre et certes il a eu tort.

« Enfin, mon ami, n'ayant jamais pu me procurer l'ouvrage du général Berton dans ce pays, il faut que ce soit vous qui ajoutiez à ma brochure les réponses à lui faire, vous aidant un peu pour cela de mes idées et raisonnements, et y ajoutant ce que vous croirez le plus propre à démentir ses artificieuses assertions. J'approuve beaucoup votre avant-propos ; il est noble, digne, bien écrit et bien pensé. Je lirai avec non moins de plaisir, j'en suis à l'avance convaincu, le poëme d'Emmanuel. Ses affectueux sentiments pour moi ne se sont jamais démentis et je lui en porte une bien tendre gratitude. » . . . . . .

Philadelphie, le 25 octobre.

A LA MARÉCHALE.

« Mon amie, vos lettres du 10 et du 25 août me sont parvenues il y a peu de jours et à peu près en même temps. Je suis bien touché de la pensée que vous avez eue de m'assurer un asile en Belgique ; mais quelque impatience que j'aie de vous revoir après une absence de près de cinq années, je ne crois pas plus devoir profiter de cette demi-justice que pouvoir compter sur la promesse (tant de fois faite et constamment déçue) d'une autorisation définitive de rentrer en France, peu après mon arrivée à Bruxelles. Je suis bien plutôt tenté de croire qu'on ne me facilite ainsi les moyens de séjourner en Belgique, où la police s'exerce entièrement sous l'influence française, qu'afin d'être à même de me

complétement surveiller et de m'empêcher de me rendre à Paris quand je croirai venu le moment de devoir le faire. Je compte donc passer l'hiver et une partie du printemps aux États-Unis, et si en mai prochain vous n'avez pu réussir à me faire honorablement rappeler, alors j'irai directement à Paris réclamer mon jugement, dont la force croissante de l'opinion rend de jour en jour l'issue moins douteuse. Au surplus, si je voulais partir en ce moment, je ne serais pas à même de le faire, attendu que M. de Neuville n'a point encore reçu l'ordre de m'expédier des passeports. Son ami, M. V. Dupont, qui arrive de New-York, où se trouve ce ministre, m'en rapporte la certitude. Il paraît que son secrétaire, qui revenait de France sur le navire *Factor* du Havre pour New-York, et qui était probablement chargé de dépêches du général Dessolles, a péri avec ce bâtiment qu'on croit avoir coulé en mer. Je ne saurais donc maintenant quitter l'Amérique, quand même j'y serais résolu. Toutefois, remerciez Dessolles de la bonne volonté qu'il a mise à m'offrir ce mezzo-termine ; mais réclamez constamment ma rentrée définitive, sans dire que je ne profiterai probablement point des passeports annoncés et non encore reçus.

« Après de longues tergiversations, il paraît que M. de Neuville se décide enfin à partir pour la France. S'il en est ainsi, qu'il ne doive pas revenir dans ce pays, et que vous ne puissiez obtenir mon rappel immédiat, je voudrais qu'on reprît l'ouverture déjà faite que je le remplaçasse dans ses fonctions diplo-

matiques ici. Cette manière d'y changer ma position, en m'assurant plus tard une honorable et certaine rentrée, me conviendrait fort. »....

Philadelphie, le 28 novembre.

A LA MARÉCHALE.

..... « Je n'ai point encore entendu parler des passeports que vous m'avez annoncez dans vos lettres des 10 et 23 août dernier, et par suite desquels je serais autorisé à me rendre en Belgique. Au reste, je ne suis pas plus pressé de les avoir que résolu à en faire usage. C'est une complète justice que j'ambitionne et que vous devez travailler à m'obtenir. Cette demi-réparation ne saurait me suffire et d'en profiter n'avancerait en rien l'époque d'une honorable rentrée, que je finirai par réclamer et que j'espère que je réussirai à obtenir de la Chambre des pairs, si on ne se lasse pas bientôt de la prolongation odieuse de mon exil.

« Je vous ai déjà priée et vous recommande encore de tâcher de m'avoir du ministre de l'intérieur l'autorisation de faire entrer en France, par le Havre, un cabriolet que j'ai fait faire dans ce pays, dont je me sers quand je chasse ou que je voyage, et que je tiens à conserver. On peut le représenter comme appartenant à mon fils, et ses rapports avec M. de Cazes sont de nature à ce qu'il ne lui refuse pas cette légère faveur. »

Philadelphie, le 3 décembre.

AU COLONEL ALPHONSE.

« Mon ami, je reçois en même temps aujourd'hui, *trois* de décembre, vos lettres du 10 et du 24 septembre dernier et je m'empresse de vous prévenir, afin que vous puissiez agir en conséquence, qu'elles ne sauraient changer en rien mes déterminations. La confiance ne se commande point. Je n'en ai pas plus aujourd'hui dans les assurances de sécurité offertes à Bruxelles que je n'ai fait fond dans le temps sur la promesse de mon rappel tant de fois donnée et autant de fois faussée. On ne m'attire ainsi en Belgique que pour m'y tenir sous une surveillance plus active et plus immédiate que celle que l'on est à même d'exercer contre moi aux États-Unis. Une fois que je serai dans les Pays-Bas, on se flatte de trouver moyen d'empêcher que je n'arrive à Paris, quand je jugerai venu le moment de m'y rendre pour m'y faire juger. Telle est, n'en doutez pas, l'arrière-pensée de mes persécuteurs. Je suis donc décidé à demeurer aux États-Unis aussi longtemps que leur chef n'aura pas formellement déclaré qu'il ne me rappellera jamais en France. Le jour où il se sera prononcé à cet égard, j'irai, quoi qu'il puisse m'en arriver, réclamer de la Chambre des pairs la justice que m'aura déniée le pouvoir arbitraire. En attendant, j'aime mieux végéter à Philadelphie, où je suis établi et où j'ai une partie des *comforts* de la vie,

que d'aller m'établir dans un hôtel garni à Bruxelles. D'ailleurs je voudrais partir maintenant que je ne le pourrais, M. de Neuville n'ayant reçu jusques à ce jour aucun ordre quant à l'expédition des passeports dont vous ne cessez de me parler. Enfin, Stevens Girard n'envoie point de navires directement de Philadelphie à Amsterdam ou à Anvers; il les dirrige d'ici sur Charlesstown, où ils prennent des chargements de coton et d'où ils sont expédiés pour l'un ou l'autre de ces deux ports. Actuellement il n'y a aucune occasion pour la Hollande et il n'y en aura pas avant le printemps. Continuez donc, mon ami, pendant le cours de l'hiver, les démarches que vous croiriez propres à amener mon rappel ou un refus catégorique à cet égard. Ne dites point que je ne profiterai pas de l'autorisation, afin de ne pas accroître les préventions haineuses dont je suis l'objet, en ayant l'air de faire fi de cet adoucissement, qui en serait un réel si je n'avais aucun moyen de me faire rouvrir les portes de ma patrie; mais, comme en courant les chances d'un jugement je ne doute pas d'y parvenir et que d'un autre côté je ne suis nullement convaincu que ma présence plus près de Paris contribuât à me faire rendre une volontaire justice, je ne suis pas aussi privé que je l'eusse été, à d'autres époques, de profiter de cette permission. »

Philadelphie, le 28 décembre.

AU COLONEL ALPHONSE.

« Mon ami, M. Togno, un des officiers français que les événements de 1815 ont portés à quitter la France et qui sont venus chercher aux États-Unss un asile, est du petit nombre de ceux dont la conduite a été digne de ce qu'ils avaient été dans leur patrie et de ce que l'on doit être quand l'adversité vient vous éprouver de ses rigueurs. Il est en outre recommandable à mes yeux, comme il le sera aux vôtres, par les preuves de dévouement et d'attachement qu'il n'a cessé de me donner depuis dans ce pays. Un de ses frères, porteur de ces lignes, comme lui persécuté pour ses opinions politiques, mais qui est resté en Europe, désire maintenant être replacé dans l'armée. Je vous charge, mon cher fils, de reconnaître les bons officices et les sentiments de son frère envers moi, en l'accueillant obligeamment, et en vous employant près du ministre de la guerre et des connaissances que vous pouvez avoir dans les bureaux pour lui faciliter les moyens d'arriver au but qu'il se propose. Faites tout ce qui dépendra de vous pour lui être utile, je vous en saurai un réel gré. . . . . .

..... « Déjà je vous ai annoncé, mon ami, que je n'étais pas dans l'intention de me rendre à Bruxelles ; continuez donc vos démarches pour me faire honora-

blement et directement rentrer, et dès que vous aurez acquis la certitude que la malveillance du roi ne peut être vaincue, marquez-le-moi; probablement alors je prendrai mon essor vers Paris; en attendant j'aime mieux végéter ici qu'en Belgique.

« On assure que l'armée française va être considérablement augmentée. S'il en est ainsi et qu'on vous offre un régiment, prenez-le; placez-y votre frère et croyez que c'est me servir que d'en agir ainsi. » . .

. . . . . .

En août 1819, le journal nommé le *Censeur européen* inséra deux articles que le colonel de Grouchy s'empressa d'envoyer à son père et qui causèrent une vive satisfaction au maréchal.

Nous les reproduisons :

« *Observations sur la relation de la campagne de* 1815 *publiées par le général Gourgaud, et réfutation de quelques-unes des assertions d'autres écrits relatifs à la bataille de Waterloo, par le comte de Grouchy.*

« L'ouvrage du général Gourgaud a produit une grande sensation, parce que le lieu d'où il était écrit lui donnait un caractère d'authenticité que personne ne songea à contester. On vit néanmoins avec peine que l'auteur rejetât presque entièrement les désastres du 18 juin sur deux généraux qui semblaient protégés dans l'opinion publique autant par leurs malheurs que par leurs services. C'était mal connaître le carac-

tère français que de chercher à jeter de la défaveur sur le maréchal Ney et sur le général Grouchy, puisque l'un était mort et l'autre exilé. Un parent du maréchal Ney crut devoir repousser les attaques dirigées contre cet infortuné capitaine; ce soin était inutile, l'opinion l'avait suffisamment vengé. Tout le monde savait qu'à Waterloo, comme ailleurs, il avait déployé toutes les ressources de son indomptable courage, et cette conviction n'a rendu que plus amères les larmes versées sur la tombe de cette grande victime. Le général Grouchy avait reçu la même justice de ses concitoyens. Personne ne songea à le rendre responsable de la fatalité qui avait poursuivi nos armes. On le vit avec douleur exilé d'une patrie qu'il avait illustrée, et les voix qui se sont élevées pour demander son rappel ont dû plus d'une fois, dans un autre hémisphère, consoler son cœur et soutenir son courage.

« Cependant, sa susceptibilité s'est révoltée en songeant que ses concitoyens, sur la foi de quelques assertions hasardées, pourraient lui attribuer le plus grand désastre qui ait jamais accablé la France. Il a songé à repousser les faits qu'on lui imputait, et un fils, digne défenseur de l'infortune et de la gloire paternelles, s'est chargé de publier ses observations. Ainsi cette justification, si intéressante en elle-même, le devient encore plus, puisqu'elle se présente au public sous la double recommandation de l'exil et de la piété filiale.

« Les observations du général Grouchy ont été lues

avec avidité ; non point qu'on y cherchât sa justification, puisque personne ne l'accusait ; mais je ne sais quel douloureux plaisir on trouve à se porter au milieu de ce drame terrible, et à en suivre les diverses chances avec autant d'intérêt et d'anxiété que si le résultat n'en était pas connu d'avance. Que Napoléon ait commis une si grande faute en détachant de son armée, et à une grande distance, un corps aussi considérable que celui du général Grouchy, c'est ce qu'il serait difficile de contester, et on conçoit facilement que de cette première faute ont dû en découler d'autres. Il faut louer le général Grouchy de ce que le soin de sa réputation et le besoin de repousser des reproches injustes, ne l'ont point entraîné hors des bornes de la modération et des égards dus à une infortune bien plus grande encore que la sienne.

« L'ouvrage du général Grouchy contient des renseignements précieux pour l'histoire, et il peut, dès aujourd'hui, fournir un ample sujet de méditations aux militaires. Ce qui importe le plus au grand nombre de lecteurs, c'est que dans l'irrémédiable catastrophe qui en est le sujet l'honneur de l'armée française soit restée intact, et, grâce au ciel, cette vérité consolante ressort à chaque page de l'écrit que nous annonçons. Quant au général Grouchy, ses titres sont connus, sa vie entière parle pour lui : l'intérêt qu'inspire son malheur, les regrets qui l'accompagnent dans son exil, sont le plus honorable témoignage que puisse recevoir un citoyen. Le jour n'est pas loin, sans doute, où la justice triomphera, où le général Grouchy sera rendu

aux embrassements de sa famille et aux vœux de ses concitoyens. L'accueil qu'il recevra alors lui prouvera suffisamment que son souvenir vit toujours dans le cœur des vrais Français, et que cette nation si généreuse et si calomniée, est aussi incapable d'injustice que d'ingratitude. »

Voici le second article :

« Beaucoup d'écrits contradictoires avaient détaillé les événements de la campagne de 1815, et distribué, suivant les passions, les lumières ou la conscience de leurs auteurs, le blâme ou les éloges aux acteurs de ce drame mémorable. L'opinion du public flottait encore incertaine, lorsqu'elle vit paraître, en 1818, une relation annoncée comme écrite à Sainte-Hélène et publiée par le général Gourgaud. Il était difficile que la source où cet historien avait puisé n'eût pas conservé quelque amertune, et que tous les efforts du narrateur n'eussent pas pour but de faire retomber la responsabilité d'une grande catastrophe sur d'autres que sur l'ordonnateur suprême de toutes les opérations de cette campagne. Mais plusieurs des assertions de cette relation tardive et regardée comme officielle recevaient une nouvelle force de diverses dissertations précédemment publiées par des hommmes du métier, et avec lesquelles elle coïncidait.

« Cependant ceux qui se font un devoir de l'impartialité regrettaient de voir des reproches graves adressés à deux généraux des plus distingués de l'armée française, dont le nom, les premiers exploits et les pre-

mières blessures se rattachaient à nos premiers succès; dont le sang versé sur d'innombrables champs de bataille garantissait le dévouement, et dont les talents étaient attestés par de hauts faits militaires; par l'estime de tous les braves et par la confiance du chef de l'armée. Les circonstances rendaient ce regret encore plus pénible; car les traits étaient lancés sur des hommes hors d'état de se justifier. L'un, succombant sous le poids de sa propre gloire, holocauste désigné par des vainqueurs peu familiarisés avec la victoire et oublieux de ce noble respect dont il est si doux d'honorer le malheur, avait vu les restes de sa vie soumis aux chances d'une procédure et des formes inusitées présider à son trépas. Sa grande ombre, qui probablement se repentait d'avoir pris l'initiative des récriminations, les 22 et 26 juin 1815, ne pouvait plus répondre. On croyait la voir assise et silencieuse dans un élysée à l'ombre des lauriers d'Altenkirchen, de Salzbach, de Dierdoff, de Manheim, de l'Helvétie, de la Nidda, du Mein, de Mœrkich, de Hohenlinden, d'Elchingen, d'Ulm, du Tyrol, d'Iéna, d'Eylau, de Friedland, de la Péninsule, de Smolensk, de la Moscowa, de la Bérézina, de Lutzen et de la campagne de France, en 1814. Si tant de glorieux souvenirs ne pouvaient l'absoudre des manœuvres du 16 juin, du moins aucun Français n'avait la barbarie de vouloir juger ce général avec une coupable précipitation, et de refuser à sa mémoire toute la latitude nécessaire pour se défendre. L'histoire sévère, mais impartiale, marche plus lentement que les passions, et elle ne hasarde pas ses juge-

ments comme la politique, à la fois craintive et téméraire, hasarde ses proscriptions et ses coups d'État.

« L'autre général, jeté par le malheur des temps loin d'une patrie qu'il a constamment honorée par son courage et par ses vertus, couvert de nombreuses cicatrices dont sa belle âme avait imaginé de faire un noble commerce en faveur de plusieurs proscrits, traîné aussi, mais avec des formalités moins solennelles, devant les tribunaux, et défendu, comme un autre Manlius, par la piété filiale, n'a pu connaître que très-tard, et sur un autre hémisphère, la critique dirigée contre ses opérations du 17 et du 18 juin 1815. Il se hâte aujourd'hui d'y répondre ; et, quelle que soit l'opinion qu'on a déjà pu se former sur la manière dont la colonne de droite a rempli, après la victoire de Ligny-Fleurus, sa mission de poursuivre les Prussiens, de ne les point perdre de vue et de conserver ses communications avec le centre de l'armée française, on ne peut se refuser de lire avec le plus grand intérêt les nouveaux renseignements que fournit à cet égard M. le comte de Grouchy. Une poitrine sillonnée de tant de blessures reçues pendant vingt-cinq années de combats donne à ce général le droit de s'expliquer, et impose aux amis de la patrie le devoir de l'entendre. »

A la fin de 1819, le roi Louis XVIII, cédant aux sollicitations du duc d'Angoulême, qui, depuis trois ans, intercédait pour le maréchal de Grouchy, con-

sentit enfin à lui rouvrir les portes de la France.

Le 26 novembre 1819, parut au *Moniteur officiel* l'ordonnance de non-lieu ci-dessous, en date du 24 :

Ordonnance du Roi.

LOUIS, PAR LA GRACE DE DIEU, ROI DE FRANCE ET DE NAVARRE,

A tous ceux qui ces présentes verront, salut.

Nous étant fait rendre compte de l'état de la procédure dirigée jusqu'à ce jour contre le lieutenant-général comte Grouchy, traduit successivement devant les 1er et 2e conseils de guerre de la 1re division militaire ;

Sur le rapport de notre garde des sceaux ministre secrétaire d'Etat de la justice,

Nous avons reconnu, d'après l'examen des faits imputés à l'accusé, par le résultat de l'instruction, et particulièrement d'après le témoignage de notre bien-aimé neveu le duc d'Angoulême, qu'il nous appartenait de considérer ledit comte Grouchy comme étant compris dans l'amnistie portée par la loi du 12 janvier 1816 ;

A ces causes, et de l'avis de notre conseil,

Nous avons ordonné et ordonnons ce qui suit :

Art. 1er. Les faits imputés au lieutenant-général comte Grouchy, et qui ont donné lieu à la procédure instruite contre lui, à la diligence des rapporteurs près les 1er et 2e conseils de guerre de la 1re division militaire, sont déclarés compris dans l'amnistie ; il ne

sera en conséquence, donné aucune suite aux informations et autres actes de procédure dressés à cette occasion, et le lieutenant-général comte Grouchy rentrera immédiatement dans tous les droits, titres, grades et honneurs dont il était pourvu à l'époque du 19 mars 1815.

2. Notre présente ordonnance sera inscrite à la suite des procès-verbaux d'information.

3. Notre ministre secrétaire d'État de l'intérieur, président du conseil ; notre garde des sceaux ministre secrétaire d'État de la justice ; notre ministre secrétaire d'État de la guerre ; notre ministre secrétaire d'État des finances, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente ordonnance, qui sera insérée au Bulletin des lois.

Le maréchal ne connut cette ordonnance, objet de tous ses vœux, que par son fils, officieusement, au commencement de janvier 1820 et officiellement vers le milieu de février, par une lettre du baron Hyde de Neuville, notre représentant aux États-Unis.

Le 15 janvier, le maréchal écrivit de Philadelphie à son fils aîné :

« C'est avec non moins d'étonnement que de plaisir que j'ai reçu, mon ami, votre lettre du 22 novembre qui m'annonce l'autorisation de rentrer en France. Persuadé que vos efforts échoueraient contre les préventions du roi à mon égard, je n'entretenais qu'un faible espoir de revoir ma patrie, pendant la durée du règne actuel. Heureusement trompé dans mes calculs,

j'aime à reconnaître que c'est à vous et à la généreuse intervention de M. le duc d'Angoulême que je dois un avenir plus prochainement prospère. Croyez à la vive gratitude que je vous porte, mon cher Alphonse, et soyez sûr que je saurai bientôt vous en donner des preuves.

« Voici quelques lignes pour le prince ; remettez-les-lui, et ne manquez pas de lui dire qu'elles ne sont qu'une faible expression des sentiments auxquels sa magnanimité à mon égard lui donne des droits qui me sont aussi chers qu'ils me seront sacrés.

« Peu préparé à devoir quitter sitôt les États-Unis, je crains de ne pouvoir y arranger mes affaires et être en mesure de partir pour la France avant le mois de mai prochain ; je ne me soucie d'ailleurs pas de m'embarquer que l'équinoxe du printemps ne soit passée, et je voudrais, s'il est possible, partir de Philadelphie afin de n'avoir point à transporter à New-York le volumineux bagage dont je serais suivi. Au nombre des objets que je désire ne point laisser en arrière est le cabriolet dont je fais usage. Tâchez donc de m'envoyer le plus tôt possible l'autorisation d'introduction que je vous ai précédemment marqué de m'obtenir, de celui des ministres dans les attributions duquel se trouvent les douanes. » . . . . . .

. . . . . .

Au mois de février, le maréchal reçut de M. Hyde de Neuville, comme nous l'avons dit, la lettre officielle suivante :

Washington, 14 février 1820.

« Monsieur le comte, j'ai l'honneur de vous annoncer que, par une ordonnance du 24 novembre dernier, Sa Majesté a bien voulu autoriser votre retour en France. Je n'ai pas besoin de vous faire connaître que c'est principalement aux instances bienveillantes et réitérées de Mgr le duc d'Angoulême qu'est due cette décision de la bonté royale. Votre excellent fils n'aura pas manqué, monsieur le comte, de vous en informer, et je reste bien convaincu qu'il ne vous sera pas moins doux qu'à lui de pouvoir rattacher désormais l'idée du bonheur ce votre famille à celle des vertus des enfants de S. Louis.

« J'ai éprouvé, monsieur le comte, un véritable plaisir à savoir que Sa Majesté avait daigné accorder aussi quelque attention aux témoignages de son ministre aux Etats-Unis. Son Excellence M. le marquis Desolles a bien voulu m'en informer ; je ne crois donc point avoir besoin de vous exprimer la part que je prends à l'événement heureux qui vous rend à votre patrie. Je l'ai désiré depuis longtemps, parce que depuis longtemps j'ai été persuadé qu'en rendant à la France un de ses meilleurs généraux, le roi attacherait à jamais un sujet fidèle à la puissance légitime, et avec lui une famille qui, sous tous les rapports, doit appartenir à la monarchie des Bourbons.

« J'aurai l'honneur, aussitôt qu'il vous sera nécessaire, de vous remettre un passeport pour la France.

Le maréchal répondit le 18 février :

« J'ai l'honneur de vous accuser réception, monsieur l'ambassadeur, de la notification officielle que vous avez bien voulu me faire le 14 février, de l'ordonnance royale du 24 novembre qui m'autorise à rentrer en France. La gratitude est un sentiment qu'il m'est doux de cultiver, et il n'était assurément pas besoin de l'assertion du ministre des affaires étrangères que les témoignages de Votre Excellence devaient être placés au nombre des mobiles qui ont contribué à me rouvrir les portes de ma patrie, pour que je vous en portasse une bien sincère. Croyez donc que rien ne pouvait accroître celle que je vous avais vouée, non-seulement à raison des bons offices que je savais que vous m'aviez rendus que pour ceux que vous m'aviez fait espérer que vous me rendriez encore, et sur lesquels je comptais fermement. Je suis en outre bien convaincu de la réelle part que vous prenez à l'événement heureux qui vient de changer ma position : car il est digne de l'un des serviteurs les plus dévoués comme les plus éclairés de Sa Majesté de se livrer à un mouvement de sensibilité en voyant arrivé le moment où ses mains paternelles croient devoir cicatriser des plaies qui saignaient encore depuis près de cinq années.

« Quoique l'instant de mon départ ne soit point positivement fixé, présumant cependant, monsieur l'ambassadeur, qu'il aura lieu peu après l'équinoxe du printemps et ne prévoyant pas pouvoir aller à Washington d'ici à cette époque, j'ai l'honneur de vous prier de me transmettre à Philadelphie le passeport

dont j'aurai besoin en rentrant en France. Je joins à cet effet ici mes nom, prénons, etc...

Avant de quitter les Etats-Unis, le maréchal écrivit encore plusieurs fois à son fils.

On lit dans une lettre du 25 mars :

« Il est probable que je partirai sur le brick *l'Océan*, de M. Bayard, celui sur lequel vous êtes venu. Un arrivage d'Europe en dix-sept jours a apporté la nouvelle du déplorable assassinat de M. le duc de Berry. Vous croyez bien que j'en suis profondément affecté et que je voudrais fort avoir de vos nouvelles avant de quitter l'Amérique.

« Adieu, je vous embrasse et vous sais gré des lettres que vous avez fait mettre dans les journaux, à propos des *Mémoires* de l'Empereur.

« Si je ne vous trouve pas au Havre, quand j'y arriverai, je me rendrai immédiatement à Lafferrière pour huit jours. Il faudra que vous veniez m'y joindre, afin que nous retournions ensemble à Paris. »

Dans une autre lettre du maréchal à son fils, en date du 8 avril, on lit :

« Je suis bien fâché de n'être point arrivé en France avant le déplorable événement qui l'a mise en deuil en cet instant ; nous en avons été bien profondément affectés ici, et il nous tarde bien d'apprendre si le misérable assassin a des complices. L'opinion générale est que c'est un fanatique, comme Ravaillac, et que l'esprit de parti n'a point d'influence dans ce crime exécrable. Puisse-il en être ainsi ! ». . . . . .

. . . . . .

Avant de quitter l'Amérique, le maréchal eut connaissance des *Mémoires* de Napoléon, écrits à Sainte-Hélène. Ces mémoires étaient non moins entachés d'erreurs volontaires que la relation de Gourgaud, pour tous les événements de 1815. M. de Grouchy, une fois encore, ne fut pas maître de son indignation, et il publia à Philadelphie l'opuscule suivant :

Philadelphie, le 1er avril 1820.

« Monsieur l'éditeur, les *Mémoires* de Napoléon présentés au public comme écrits par lui-même, contiennent trop d'erreurs, de faits et d'assertions hasardées pour qu'ils puissent appartenir au grand capitaine, que sert mal le dévouement irréfléchi et coupable de leur véritable auteur. Cette production, portant la même empreinte et semblant de la même fabrique que la *Relation de la campagne de* 1815, par le général Gourgaud, me paraît ne devoir être regardée que comme une seconde édition de cet ouvrage, qu'on a revu et augmenté, et dont on a fait disparaître celles des charges les plus odieuses dirigées contre le maréchal Ney, pour leur en substituer de non moins absurdes relativement à ma conduite. Quoique déjà j'aie répondu par des observations critiques et des pièces officielles au général Gourgaud, et que j'aie fait voir qu'il avait fondé la plupart de ses raisonnements sur un plan de campagne évidemment fait après coup, je crois de mon devoir de réclamer contre ce nouvel attentat à la vérité historique et à ma réputation militaire.

Quelques-unes des inculpations que renferme ce dernier pamphlet sont si graves que je ne saurais attendre la publication de la réfutation complète que je me propose d'en faire, pour leur donner un démenti formel. Je déclare donc fausse et calomnieuse la majeure partie des assertions qui me concernent dans cet écrit. Les ordres et les instructions qu'on se plaît à y fastueusement détailler, sont la plupart supposés ou altérés. Tous ceux qu'on établit m'avoir été donnés le 17 juin, et durant la nuit du 17 au 18, ne le furent jamais. La preuve en est au livre d'ordres et de correspondance du major général, organe du généralissime près de ses lieutenants. Ce document irrécusable, qui me fut remis avec le commandement de l'armée après la perte de la bataille de Waterloo, constate qu'il ne m'a été donné d'instructions ou adressé d'ordres que ceux renfermés dans deux lettres rapportées ci-après, et écrites à dix heures du matin et à une heure après-midi, le 18. Je défie qu'on produise la minute d'aucun ordre, et qu'on présente un seul officier qui ose dire m'avoir transmis dans la soirée du 17, et la nuit du 17 au 18, une instruction, une dépêche, ou une injonction verbale, de la part de Napoléon ou du major général.

« Quant aux phrases emphatiques et aux conseils qu'on met dans la bouche du lieutenant général Exelmans (page 168 de ses *Mémoires*), cet officier général a donné lui-même la mesure de leur véracité, et par là, celle du degré de foi dont est digne l'ouvrage qui les renferme, en déclarant solennellement, lorsqu'il a été interpellé par mon fils à ce sujet, le 11 janvier dernier,

qu'il n'avait communiqué avec moi durant la journée du 18 que par l'intermédiaire d'aides de camp, et que conséquemment toute cette conversation était controuvée. Il est vrai que le lieutenant général Gérard, m'ayant joint durant les dernières de la matinée, m'engagea à me diriger vers la canonnade qui se faisait entendre sur notre gauche ; mais je ne voulus pas prendre sur moi la responsabilité d'un tel mouvement, convaincu, comme je le suis, qu'une guerre d'inspiration, si je puis m'exprimer ainsi, appartient exclusivement au généralissime, et que ses lieutenants doivent se borner à celle d'exécution. C'est un malheur, sans doute, que je ne me sois pas porté sur Waterloo ; mais il est autant et plus à imputer à Napoléon qu'à moi, puisque ma détermination de marcher sur Wavres était conforme à ses intentions, et qu'au moment où il arrêtait les dispositions de la bataille, il me faisait écrire la lettre suivante, déjà publiée, mais qu'il convient de rappeler ici :

En avant de la ferme du Caillou, le 18 juin, dix heures du matin.

LE MAJOR GÉNÉRAL MARÉCHAL SOULT AU MARÉCHAL GROUCHY.

« Monsieur le maréchal, l'Empereur a reçu votre « dernier rapport, daté de Gembloux. Vous ne parlez « à S. M. que de deux colonnes prussiennes qui ont « passé à Sauvenières et à Sarth-à-Valin : cependant des « rapports disent qu'une troisième colonne, qui était « assez forte, a passé à Gery et Gentines, se dirigeant

« sur Wavres. L'Empereur me charge de vous pré-
« venir qu'en ce moment il va faire attaquer l'armée
« anglaise qui a pris position à Waterloo, près de la
« forêt de Soignes. Ainsi Sa Majesté désire que vous
« dirigiez vos mouvements sur Wavres, afin de vous
« rapprocher de nous, vous mettre en rapport d'opé-
« rations, et lier les communications, poussant devant
« vous tous les corps prussiens qui ont pris cette di-
« rection, et qui auraient pu s'arrêter à *Wavres, où*
« *vous devez arriver le plus tôt possible. Vous ferez suivre*
« *les colonnes ennemies qui ont pris sur votre droite, par*
« *quelques corps légers,* afin d'observer leurs mouve-
« ments et ramasser les traînards. Instruisez-moi
« immédiatement de vos dispositions et de votre
« marche, ainsi que des nouvelles que vous avez sur
« les ennemis ; et ne négligez pas de lier vos commu-
« nications avec nous. L'Empereur désire avoir très-
« souvent de vos nouvelles. *Signé :* le duc de Dal-
« matie. »

« Evidemment, d'après cette lettre, Napoléon ne comptait en aucune manière sur la coopération immédiate des corps sous mes ordres pour livrer bataille, et elle plaçait au rang de mes devoirs de ne pas céder aux insinuations du lieutenant général Gérard.

« Une seconde lettre que Napoléon me fit écrire le 18, *non à onze heures du matin,* ainsi que l'avance l'auteur de ses *Mémoires,* mais *à une heure après-midi,* est conçue en ces termes :

Du champ de bataille de Waterloo, le 18, à une heure après midi.

LE MAJOR GÉNÉRAL MARÉCHAL SOULT AU MARÉCHAL GROUCHY.

« Monsieur le maréchal, vous avez écrit ce matin « à deux heures à l'Empereur, que vous marcheriez « sur Sarth-à-Valin ; donc votre projet était de vous « porter à Corbaix ou à Wavres. Ce mouvement est « conforme aux dispositions de Sa Majesté qui vous « ont été com muniquées. (Voyez ces dispositions dans « la lettre ci-dessus.) Cependant l'Empereur m'ordonne « de vous dire que vous devez toujours manœuvrer dans « notre direction. C'est à vous à voir le point où nous « sommes, pour vous régler en conséquence et pour « lier nos communications, ainsi que pour être tou- « jours en mesure pour tomber sur quelques troupes « ennemies qui chercheraient à inquiéter notre droite, « et les écraser. En ce moment la bataille est gagnée « sur la ligne de Waterloo. Le centre de l'ennemi est « à Mont-Saint-Jean ; ainsi manœuvrez pour joindre « notre droite. *Signé :* le duc de Dalmatie. »

« *P. S.* Une lettre, qui vient d'être interceptée, porte « que le général Bulow doit attaquer notre flanc ; nous « croyons apercevoir ce corps sur les hauteurs de Saint- « Lambert ; ainsi ne perdez pas un instant pour vous « rapprocher de nous, et nous joindre, pour écraser « Bulow, que vous prendrez en flagrant délit. »

Il est impossible de ne pas se convaincre, à la lecture de cette lettre, et de celle qui la précède, que tout ce

intention de livrer bataille le lendemain, la première de ses lettres écrites le 18, à dix heures du matin, contiendrait-elle ces paroles : *L'Empereur me charge de vous prévenir qu'il va faire attaquer l'armée anglaise, qui a pris position à Waterloo ?* Si, le 17 au soir, il m'eût ordonné de détacher une division de sept mille hommes, sur Saint-Lambert, un tel ordre, important la veille, et qui le devenait bien plus au commencement de la bataille, n'eût-il pas été rappelé et vivement répété dans cette dépêche du major général. Loin de là, elle renferme l'injonction de marcher sur Wavres. *L'Empereur désire que vous dirigiez vos mouvements sur Wavres, où vous devez arriver le plus tôt possible.* Il résulte de ces rapprochements que l'ordre d'envoyer un détachement sur Saint-Lambert et de le soutenir avec la plus grande partie de mes troupes, est imaginaire, et doit être regardé comme une fiction inventée après les événements. Cet ordre n'a pas plus été donné que ne le fut, le 17 à midi, quand on me détacha à la poursuite des Prussiens, celui de marcher sur Wavres, mouvement qui ne me fut prescrit que le 18 à dix heures du matin. Il est en outre évident qu'au moment de livrer bataille, Napoléon ignorait la position de l'armée prussienne ; qu'il la supposait en partie à Wavres et en partie dans la direction de Louvain, puisqu'il me faisait écrire par le maréchal Soult : *Vous ferez suivre les colonnes ennemies qui ont pris sur votre droite.* Enfin, il n'a deviné le secret des opérations des généraux en chef ennemis, que quand il a vu paraître le 18, à une heure après-midi, le corps du

général Bulow sur les hauteurs de Saint-Lambert ; les troupes que je commandais étant alors, par suite de ses ordres, à plus de quatre lieues de lui, il était impossible que les dispositions qu'il ordonnait pussent être exécutées assez tôt pour prévenir les fatales conséquences de l'attaque imprévue des Prussiens.

« Les motifs qui m'ont forcé à m'arrêter à Gembloux le 17 au soir, et qui m'ont empêché de me porter au delà, ont été développés aux pages 8 et 9 de ma réfutation de l'ouvrage du général Gourgaud. Je regrette donc d'avoir à y revenir : car il m'en coûte toujours d'être forcé de répéter que la non-exécution de mes ordres, le 17 depuis midi, jusqu'à près de trois heures, a fait perdre un temps précieux, et que l'inaction dans laquelle Napoléon a laissé l'armée sur le champ de bataille de Ligny, pendant toute la matinée du 17, et ses indécisions depuis le point du jour jusqu'à midi, qu'il m'a enjoint de poursuivre les Prussiens, sans me donner la moindre notion sur la direction de retraite qu'ils avaient pu suivre, doivent être placées au nombre des premières et des principales causes de nos revers le 18. Peut-être serait-on tenté de croire que Napoléon avait démêlé la direction de retraite du maréchal Blucher, en lisant à la page 116 de ses *Mémoires* « qu'au point du jour le 17, le général Pajol avait été envoyé avec une division de son corps de cavalerie légère, et la division d'infanterie Teste, à la poursuite de l'armée prussienne dans la direction de Tilly et de Gembloux. » Mais la fausseté de cette assertion est prouvée par une lettre du major général,

écrite le 17, dans la journée, au ministre de la guerre, à Paris, et consignée dans son registre d'ordres et de correspondance. Elle contient ce paragraphe : « l'armée est formée sur la grande route de Namur à Bruxelles, où l'Empereur se rend en ce moment. Le dernier rapport du général Pajol est daté de *Mazi, route de Namur.* » Ainsi le général Pajol avait été envoyé sur la route de Namur, et non sur celle de Wavres. Ainsi Napoléon croyait les Prussiens dans la direction de Namur, et ne supposait point que les Anglais l'attendissent à Waterloo.

« Quelle que soit déjà l'étendue de cet article, je ne saurais cependant le terminer sans y consigner mon indignation de l'impudeur avec laquelle le rédacteur des *Mémoires* de Napoléon se permet d'avancer (p. 167) que le 18, à dix heures du matin, j'étais encore à Gembloux. Malheureusement pour ce romancier militaire, j'ai pour témoins du contraire les douze mille hommes du corps d'armée du lieutenant général Vandamme, qui s'ébranlèrent de leur position en avant de Gembloux, le 18 au point du jour, qui me virent à leur tête à plus d'une lieue de cette ville, quand le soleil se montra sur l'horizon, et qui attaquèrent l'arrière-garde de l'armée prussienne à trois lieues de Gembloux, à onze heures du matin. Sans doute le corps d'armée du lieutenant général Gérard se mit en mouvement beaucoup trop tard le 18, mais je lui avais donné l'ordre d'être en marche à six heures. (La déclaration du général chef de mon état major en fait foi). J'étais de ma personne avec les troupes du lieute-

nant général Vandamme, j'ignorais le retard apporté par celles du lieutenant général Gérard à quitter leur bivouac, et je n'en suis pas plus responsable que de leur lenteur à s'ébranler la veille des plaines de Ligny.

« Les bornes d'une simple lettre ne me permettent de signaler en cet instant qu'un petit nombre des impardonnables inexactitudes, et des infidélités dégoûtantes qui souillent ces prétendus *Mémoires* de Napoléon ; mais, plus tard, aucune d'elles n'échappera au scrutin d'un examen impartial, et les preuves de la perfide duplicité avec laquelle on s'est efforcé de m'inculper seront d'autant plus victorieuses que cette juste Providence, qui ne souffre jamais que les œuvres de l'imposture soient durables, a permis que ma famille demeurât nantie, pendant mon exil, des documents officiels relatifs aux événements militaires de 1815, et qu'en rentrant dans ma patrie, je me trouvasse armé de tous les moyens de confondre mes détracteurs. »

On voit que dans cette lettre le maréchal ne nie plus qu'il a été interpellé par Gérard le 18 à midi, mais qu'il déclare formellement, ce qui était la vérité, que le général Exelmans ne se trouvait pas près de lui en ce moment.

Cette réfutation prouve clairement, selon nous, que dans le principe l'Empereur ne croyait pas au projet de Blücher de se réunir aux Anglais, et qu'il était convaincu de la retraite sur Namur et sur la Meuse des troupes prussiennes battues la veille, à Ligny.

Le 17, au moment où il se sépare de Grouchy, Napoléon veut que le maréchal se dirige sur Namur et sur-

veille Gembloux et Wavres; le 18 à dix heures du matin, il veut que le maréchal se dirige sur Wavres et fasse surveiller la route de Namur.

Ceci est clair. C'est donc bien *Napoléon* et non *Grouchy* qui a pris le change sur le point de retraite des Prussiens.

En tête de cette lettre, on trouve une note disant que le registre de correspondance du major général serait publié par le maréchal de Grouchy dès son retour en France. Cet important document se trouve au volume IV de ces *Mémoires*.

LIVRE VINGT ET UNIÈME

De 1820 à 1839.

Polémique entre le maréchal de Grouchy et le général Gérard. — Ce qui donne prise aux reproches de ce dernier. — Correspondance entre le général Gérard et le colonel Alphonse de Grouchy (1820). — Notes rédigées par le général et envoyées au colonel, sur la campagne de 1815, avec observations et réponses. — Le maréchal de Grouchy revient en France et n'abandonne pas la polémique sur 1815. — Il fait appel aux souvenirs de ses compagnons d'armes et explique ses motifs. — Le maréchal revendique ses droits à n'être pas mis à la retraite (janvier 1825). — Il n'est pas fait droit à cette réclamation. — Lettre du ministre duc de Clermont-Tonnerre (mai 1825). — Le maréchal perd sa femme et épouse en secondes noces Mlle Hua, qui vit encore. — Lettre du général Rognat. — Correspondance avec le général Lamarque (1828). — La polémique reprise entre le maréchal et le général Gérard, à propos du poëme de Méry sur Waterloo; note de Gourgaud. — Lettre de Grouchy à M.M. Méry et Barthélemy intitulée *Fragments historiques sur la bataille de Waterloo* (1829). — Deuxième opuscule du maréchal, intitulé *De l'influence que peuvent avoir sur l'opinion les documents publiés par le comte Gérard* (1829). — Réfutation par le maréchal des Mémoires du duc de Rovigo. — Gérard ministre de la guerre en 1830. — Lettre de Grouchy au duc d'Orléans (5 août 1830). — Lettre au roi des Français (14 août). — Note relative aux services du maréchal. — Deux pages d'histoire, fragment historique publié par le marquis de Grouchy. — L'ordre du jour du maréchal Soult à la date du 1er juin 1815. — Grouchy renouvelle ses démarches. — Révolution de Pologne. — Nouvelles réclamations du maréchal de Grouchy à la mort du maréchal Jourdan. — Lettre au maréchal Soult, président du Conseil (en 1834). — Réponse du duc de Dalmatie. — Lettres au maréchal Mortier (décembre 1834). — Les pétitions aux chambres. — Sa position est régularisée à la fin de 1835. — Il est nommé pair de France. — Son intervention dans la discussion de la loi sur les officiers. — Sa lettre au comte de Ségur (1838). — Le maréchal sollicite un commandement en cas de guerre (1839).

Au commencement de 1820, au moment où M. de Grouchy venait d'apprendre qu'il était amnistié et autorisé à rentrer en France, au moment où il faisait ses préparatifs de départ, heureux de penser qu'il allait enfin rentrer dans son pays et revoir sa famille, un

orage nouveau, qui devait empoisonner le reste de son existence, s'amoncelait au-dessus de sa tête.

La réfutation que le maréchal avait faite de l'ouvrage de Gourgaud, l'espèce de blâme qu'il avait infligé à la lenteur des mouvements du 4e corps le 17 juin, à l'intempestif mouvement offensif et contraire à ses ordres du 3e corps à Wavres le 18, avait tourné contre lui les généraux Gérard et Vandamme. Une polémique aigre, qui dura longtemps entre le premier de ces deux commandants de corps d'armée et le maréchal, commença dès cette époque, et la dénégation contenue dans la première réfutation de Grouchy donna prise, par son inexactitude, à des reproches qui paraissaient fondés. Les adversaires du maréchal arguèrent de là pour prétendre, non sans une sorte de raison, qu'on ne pouvait se fier à la véracité du livre de M. de Grouchy, et que le public ne devait pas ajouter une grande créance aux observations qu'il contenait.

Le général Gérard, blessé de ce qu'on lui faisait un reproche du retard de ses troupes, lors de leur marche les 17 et 18 juin, exalté d'ailleurs par les éloges mérités qu'il avait reçus de Napoléon sur le champ de bataille de Ligny, eut avec le colonel Alphonse de Grouchy, en janvier 1820, une correspondance que nous allons faire connaître.

Expliquons d'abord ce qui donna lieu à cet échange de lettres courtoises entre les deux officiers.

Le 10 janvier 1820, parut au *Constitutionnel* la lettre suivante du colonel de Grouchy :

AU RÉDACTEUR DU CONSTITUTIONNEL.

« L'impartialité de votre journal, monsieur, me fait espérer que vous voudrez bien recevoir ma réclamation sur l'extrait d'une brochure intitulée : *Mémoires pour servir à l'histoire de France en* 1815, inséré dans votre feuille d'hier.

« Cette nouvelle compilation est remplie de trop d'erreurs de faits et d'assertions trop hasardées pour qu'elle puisse appartenir au grand capitaine qu'un dévouement honorable, mais indiscret, sert mal dans cette circonstance. Déjà, au nom de mon père, j'ai répondu par des observations préliminaires et des pièces officielles à l'ouvrage du général Gourgaud ; j'ai fait voir que, dans l'exagération de son zèle, il avait fondé ses raisonnements sur un plan de campagne trop évidemment fait après coup. Aujourd'hui, de nouvelles attaques anonymes me forcent, en attendant la publication des *Mémoires* que mon père fera paraître aussitôt son retour en France, de démentir ce qu'elles pourraient avoir d'attentatoire à son honneur et à sa réputation militaire.

« Je déclare en son nom que les discours et leurs variantes attribués aux généraux Gérard et Exelmans, sont inventés et de toute fausseté. Le général Exelmans n'a point vu mon père pendant toute la journée du 18 et il n'a communiqué avec lui que par l'intermédiaire de ses aides-de-camp. /Ce général a eu la loyauté

de me l'affirmer encore aujourd'hui.) Le général Gérard n'a joint le commandant en chef qu'à près de trois heures du soir, et alors il était trop tard pour que ses conseils pussent avoir quelque influence sur le sort de la bataille de Waterloo, livrée à cinq lieues de là et décidée à sept heures. Ces deux généraux ont trop de gloire acquise sur les champs de bataille pour que les inspirations et les phrases emphatiques qu'on leur prête puissent ajouter à leur réputation.

« Quant à l'assertion que mon père n'a été ni à Wavres ni à Waterloo, elle est la conséquence fausse de faits controuvés ; il n'a jamais eu l'ordre de marcher sur Waterloo, et pour le combat de Wavres, c'est aux trente-cinq mille hommes qui ont combattu sous ses ordres que j'en appelle, pour savoir s'il fut, ou non, sur le champ de bataille.

« Les bornes d'un article de journal ne me permettent pas de relever en détail toutes les inexactitudes et erreurs de faits contenus dans cette brochure ; je me contente de leur donner en masse un démenti formel. »

Le général Gérard ne se trouvait pas à Paris lorsque cet article parut. En ayant eu connaissance, il écrivit la lettre ci-dessous, envoyant également cette lettre au même journal, le *Constitutionnel*, pourqu'elle reçût une publicité identique :

Villers Saint-Paul (Oise), le 14 janvier 1820.

« Jusqu'à présent, monsieur le colonel, j'ai été complétement étranger à la publication de tout ce qui a été

écrit sur les événements militaires de 1815, même pour les faits qui me sont le plus personnels. A l'époque où parut l'ouvrage de M. le comte de Grouchy, plusieurs généraux et officiers supérieurs qui étaient sous mes ordres dans cette campagne, m'engagèrent à relever quelques erreurs graves qu'il contient, touchant les opérations militaires de mon corps d'armée. Je m'y refusai obstinément; je fis plus : un officier témoin de tout ce qui s'était passé voulait écrire ; j'obtins qu'il ne le fît pas. Les motifs qui réglèrent ma conduite dans cette circonstance étaient tous pris dans la position de M. le comte de Grouchy; le respect dû au malheur de l'un des plus anciens généraux français, absent de son pays, séparé de sa famille et accablé sous le poids d'une rigoureuse proscription, mes liaisons d'amitié avec l'un de ses proches, l'estime enfin que m'avait inspirée votre conduite noble et touchante, furent autant de considérations qui m'imposèrent silence. Il s'agissait d'un léger sacrifice d'amour-propre; je n'hésitai pas. Aujourd'hui une partie de ces considérations ont disparu, et d'aillleurs votre lettre que je viens de lire dans le *Constitutionnel* ne me laisse pas le choix; elle fait à ma loyauté un appel auquel je répondrai par le récit exact des faits.

« Ce n'est pas à trois heures après midi que j'ai rejoint le commandant en chef de l'aile droite, mais bien vers onze heures du matin ; il était à Sarth-à-Valin, chez M. Hollaert, notaire, où il déjeunait. Après une demi-heure d'entretien qu'il est inutile de reproduire ici, M. le colonel Simon-Lorière, qui faisait près

de moi les fonctions de chef d'état-major en l'absence du général Saint-Remy, blessé à la bataille de Ligny, vint nous annoncer qu'on tirait le canon ; nous allâmes sur-le-champ dans le jardin, afin de bien connaître la direction dans laquelle la canonnade se faisait entendre. Le propriétaire fut appelé pour donner des renseignements ; il nous assura que c'était du côté de la forêt de Soignes ; c'est alors que j'ouvris l'opinion de faire marcher des troupes sur le canon ; j'offris d'y conduire mon corps d'armée. Le commandant en chef ne partagea point mon avis, du moins pour le moment : je dis pour le moment, car plus tard il songea sérieusement à faire un mouvement par sa gauche, mais ce mouvement n'eut pas lieu.

« Voilà, monsieur le colonel, le fait comme il s'est passé ; je l'ai dégagé de beaucoup de particularités et de détails, parce qu'ayant le désir de rendre ma réponse publique par la voie des journaux, j'ai voulu l'abréger autant qu'il m'a été possible.

« Toute cette entrevue avec M. le comte de Grouchy a eu lieu en présence de beaucoup d'officiers d'état-major. J'ai entre les mains le témoignage par écrit et irrécusable de quelques-uns de ces mêmes officiers : je souhaite avoir l'occasion de vous en donner connaissance, il ne vous laissera aucun doute sur la scrupuleuse exactitude de mon récit.

« Soyez assuré, monsieur le colonel, que c'est avec une certaine répugnance que j'entre dans une explication qui peut rappeler des souvenirs pénibles. Je n'aurais jamais rompu le silence que je m'étais prescrit à

cet égard, si le contenu de votre dernière lettre ne m'avait fait un devoir d'honneur de rétablir le fait qui me concerne dans toute son intégrité.

« Vous annoncez que M. le comte de Grouchy, à son arrivée en France, doit faire paraître des *Mémoires* plus détaillés : s'il persiste à y faire figurer les assertions erronées qu'il a publiées dans son premier ouvrage sur le quatrième corps et son chef, malgré le peu de goût que j'ai pour entretenir le public de moi, je prends dès à présent l'engagement solennel de les détruire sans réplique. Je n'entrerai pas en lice, comme M. le comte de Grouchy, armé de phrases accusatrices ; j'y viendrai, comme dans cette occasion, pour une légitime défense et les preuves en main. »

Trois jours après le général Gérard reçut de M. Alphonse de Grouchy la lettre ci-dessous :

Paris, le 16 janvier 1820.

« Mon général, je m'empresse de vous accuser réception de votre lettre d'avant-hier ; je la regarde comme une preuve de bienveillance particulière pour moi ; elle est à cet égard une consolation de la position fausse et délicate où me place la nécessité de défendre mon père absent contre des attaques anonymes, aussi injustes qu'inconvenantes.

« J'ai vivement regretté que votre absence de Paris ne me permît pas de me présenter chez vous, comme je le fis chez le général Exelmans, avant de répondre à l'article plus que désobligeant du *Constitutionnel ;* je

« Pour dernière preuve du désir de voir cesser toutes contestations entre généraux faits pour s'estimer et se soutenir au besoin, je prends sur moi la responsabilité de suspendre la seconde édition des *Observations* que mon père m'avait chargé de publier, jusqu'à ce que vous m'ayez indiqué les inexactitudes et les phrases dont vous croyez avoir à vous plaindre ; je m'empresserai alors de les rectifier. C'est à l'avance vous assurer que les *Mémoires* qu'il fera paraître à son retour, ne contiendront rien qui ne soit appuyé de preuves et de documents officiels. »

Le général, touché de la conduite en cette circonstance du colonel de Grouchy et des dispositions qu'il montrait pour arrêter cette polémique, consentit à ne pas faire paraître sa lettre dans les journaux. Il la retira donc, quoique déjà elle fût donnée à la composition du *Constitutionnel*, et écrivit à M. de Grouchy :

Villers Saint-Paul, le 17 janvier 1820.

« J'accepte volontiers, monsieur le colonel, la proposition franche et loyale que vous me faites ; je vous laisse avec plaisir le soin de rectifier vous-même le fait qui me concerne et de le rétablir dans toute son exactitude. J'ai écrit sur-le-champ au colonel Simon, auquel j'avais adressé ma réponse pour la faire paraître dans les journaux, et je l'ai prié d'en suspendre indéfiniment la publication, s'il en est encore temps ; je lui ai envoyé un domestique à cheval, afin qu'il reçoive plus promp-

tement ma lettre, qui par la poste ne pouvait lui arriver que demain très-tard.

« Toute ma conduite a dû vous convaincre que personne ne craint plus que moi d'élever des débats publics, toujours fâcheux et doublement affligeants lorsqu'ils ont lieu entre deux hommes qui s'estiment mutuellement et qui ont combattu vingt-cinq ans sous les mêmes bannières. Je vous répète ici que je n'ai eu aucune part directe, ni indirecte, à tout ce qui a été publié sur les événements militaires de 1815 ; et lorsque M. le comte de Grouchy, dans sa réfutation, a dirigé contre moi des attaques personnelles, peut-être aurais-je dû les repousser. Mais il m'était impossible de justifier le quatrième corps des imputations de lenteur et de désorganisation, sans donner plus de poids, par le récit exact des faits, aux insinuations malveillantes dirigées contre un ancien chef proscrit et trop éloigné du lieu des débats pour que ses réponses pussent être aussi promptes que les miennes. Je pris le parti de la modération, autant par les considérations que je vous ai exprimées dans ma première lettre, que par mon excessive répugnance à occuper le public de moi. J'aurais désiré, monsieur le colonel, pouvoir vous faire connaître à cette époque tous les détails que vous avez sus depuis ; je vous aurais donné avec plaisir tous les renseignements appuyés de preuves qui ne vous auraient laissé aucun doute, et, si vous aviez recherché des éclaircissements sur cette affaire, vous auriez apprécié tous les motifs qui me firent garder le silence. Votre dernière lettre a pu seule me forcer à le

rompre ; en parlant de la loyauté du général Exelmans, vous m'avez placé dans l'alternative de faire douter de la mienne ou de m'expliquer franchement ; j'ai dû le faire, mais croyez, monsieur le colonel, que ce n'est qu'à regret. Il est bien loin de ma pensée de vous faire un grief de la conduite que vous avez tenue dans cette circonstance, les motifs qui vous ont fait agir sont trop louables pour que je ne les apprécie pas dans toute leur étendue, et j'ai déploré bien sincèrement la nécessité où vous m'avez mis, par quelques mots légèrement échappés à votre plume, de vous causer une contrariété qui prend sa source dans des sentiments trop honorables pour ne pas intéresser vivement.

« Je vous sais bon gré, monsieur le colonel, de la disposition que vous me manifestez de faire disparaître des nouveaux Mémoires de M. le comte de Grouchy les passages que je vous indiquerai et dont j'avais à me plaindre encore plus pour mes troupes que pour moi. Lorsque j'irai à Paris, je vous remettrai quelques notes à cet égard ; mais en attendant, si vous voulez prendre la peine de voir le colonel Simon, il pourra vous les indiquer ; il connaît parfaitement toutes les opérations et les mouvement de mon corps d'armée, il en était chef d'état-major. Je le charge aussi de vous donner connaissance de deux lettres que j'ai écrites dans le temps ; elles vous montreront la mesure des dispositions où j'ai été, dès le commencement de cette affaire.

« *P. S.* — En relisant ce que je viens d'écrire, je m'aperçois que j'ai totalement oublié de répondre à

votre lettre, où vous me dites que vous n'avez pas nié que j'eusse ouvert l'avis de marcher sur le canon de Waterloo; il est bien vrai que dans votre réclamation insérée dans le *Constitutionnel*, il n'y a pas de dénégation formelle; mais la manière dont le fait est rapporté n'en est que plus désagréable pour moi, puisque vous me faites dire une chose qui n'a point de sens. »

Le colonel répondit :

Paris, ce 19 janvier 1820.

« Mon général, aussitôt la réception de votre lettre du 17, je me suis empressé de rédiger quelques lignes de rétractation pour qu'elles fussent insérées dans le *Constitutionnel*; j'ai pensé que c'était la manière la plus positive de vous prouver combien j'étais reconnaissant de la concession que vous voulez bien me faire. Je les ai portées au colonel Simon, qui en a approuvé le contenu et la rédaction et a pris sur lui la responsabilité de leur impression dans le journal de demain.

« J'aurais désiré, mon général, vous envoyer le projet de ma lettre, vous en soumettre la correction, quant aux faits et même au style, mais le colonel Simon a trouvé que cette marche, que je croyais plus convenable serait trop longue.

Je regretterai toute ma vie, mon général, d'avoir, par une précipitation pardonnable à un fils, été cause que vous vous êtes cru obligé de rompre le silence. De ce tort qui m'est personnel, il sera au moins résulté par votre loyale obligeance à mon égard, qu'aucune

contestation publique n'aura lieu, et que je contribuerai à rapprocher deux généraux qui s'estiment et que des tiers, par des propos inventés, avaient disposés à de la prévention.

« M. le colonel Simon m'a communiqué plusieurs lettres qui ont porté chez moi la conviction que je regrette bien de n'avoir pas eue plus tôt, je vous l'avoue, que vous fussiez étranger à tout ce qui a été écrit sur les événements militaires de 1815. Recevez, mon général, toutes mes excuses de ce soupçon que des étrangers avaient accrédité auprès de mon père. Je serai heureux de pouvoir m'entendre avec vous et profiter des notes que vous voudrez bien me donner, pour rectifier les inexactitudes qui peuvent se trouver dans la première publication de mon père et faire entièrement disparaître tout ce qui pourrait avoir l'apparence d'accusation personnelle.

« Quelque délicates et difficiles qu'aient été les circonstances qui ont fait commencer mes rapports avec vous, mon général, permettez-moi néanmoins de m'en féliciter par l'espoir que vous apprécierez le vif désir que j'ai eu de concilier mes devoirs de défenseur de mon père avec la profonde estime que m'inspirent votre conduite et votre loyauté à son égard.

« Le colonel Simon m'assure que vous recevrez ces lignes plus promptement par la diligence de Creil; j'essaie de cette voie. »

En même temps qu'il écrivait cette lettre au général Gérard, M. de Grouchy (Alphonse) envoyait la suivante au *Constitutionnel* :

Cet article parut au *Constitutionnel* du 21 janvier 1820. Le général Gérard accepta la rétractation du colonel de Grouchy et lui écrivit :

Villers Saint-Paul, 22 janvier 1820.

« L'article dont vous m'avez communiqué la copie et qui vient d'être inséré dans le *Constitutionnel*, me satisfait pleinement, monsieur le colonel; il remplit le but que je m'étais proposé et de la manière qui pouvait m'être la plus agréable, puisqu'elle m'épargne le chagrin de continuer une contestation qui m'était aussi pénible qu'à vous-même. Je n'aurais jamais eu la pensée de revendiquer le mérite qui pouvait résulter du conseil que j'avais donné de marcher sur le canon de Waterloo, si la dénégation de ce fait dans l'ouvrage de M. le comte de Grouchy n'avait été accompagnée d'attaques injustes et personnelles et si je n'avais reconnu qu'en tout une malveillance prononcée s'était attachée à ne présenter que sous le jour le plus défavorable et presque partout inexact, tous les rapports qui ont eu lieu entre le commandant en chef et moi.

Ne pensez pas que je veuille faire des récriminations; mais cette persévérance à me chercher des torts me paraissait inexplicable, et c'est avec une véritable satisfaction que j'accueille l'assurance que vous me donnez, dans votre dernière lettre, que des propos inventés avaient seuls fait naître ces dispositions d'amertume qui m'affligeaient, je vous l'avoue, mais que je n'ai jamais partagées. Je concevais trop bien à

Page 14 de sa brochure, le maréchal de Grouchy écrit :

« Ainsi que je l'avais présumé, beaucoup de temps s'était écoulé avant que les 3e et 4e corps, et surtout ce dernier, se fussent mis en mouvement. Impatient de leurs lenteurs, je pris le devant de la colonne et me rendis à Gembloux. »

Le général Gérard oppose à ce dire du maréchal ce qui suit :

« Le 4e corps reçut vers midi et demi, le 17, l'ordre de se mettre en mouvement sur Gembloux, en suivant les troupes du 3e corps; le général Hulot qui formait tête de colonne, après avoir réuni sa division, fut obligé d'attendre que la gauche du général Vandamme eût déblayé, pour pouvoir se mettre en route. Ce n'est que vers trois heures qu'il a commencé à marcher; il a constamment serré sur le 3e corps, ainsi qu'on le verra par son rapport. »

A cette réponse faite par le chef d'état-major du général Gérard à l'observation du maréchal de Grouchy, il est permis de répondre par ce que dit dans sa première déclaration le chef d'état-major du maréchal de Grouchy (t. IV, p. 124 et 125). Et qu'on le remarque bien, l'observation du maréchal de Grouchy, celle du général Gérard ou de son chef d'état-major le colonel Simon-Lorière, celle du général Le Sénécal, chef d'état-major du maréchal, constatent toutes ce fait que le mouvement du 4e corps, pour une cause ou pour une autre, fut lent et que les troupes du 4e corps arrivèrent fort tard au bivouac.

Là est, selon nous, la question dominante; ajoutons qu'au su de toute l'armée de cette époque, les généraux Gérard et Vandamme, qui se croyaient autant de droits que Grouchy au bâton de maréchal, le jalousaient et lui obéissaient de mauvaise grâce. Aussi, nous le répétons, fut-ce, selon nous, une faute de l'empereur de mettre ces deux généraux sous les ordres du maréchal.

Page 17 du livre Grouchy :

« L'attaque du moulin de Bielge faite très-mollement n'ayant pas réussi, je faisais de nouvelles dispositions pour la renouveler, lorsque, etc..... »

Réponse du général Gérard :

« La première attaque faite sur le moulin de Bielge l'a été par les troupes du 3e corps; ce n'est que vers quatre heures et demie ou cinq heures que M. le comte de Grouchy me donna l'ordre de faire remplacer par un de mes bataillons les troupes que le général Vandamme avait au moulin de Bielge; je lui fis observer que ce mouvement allait entraîner beaucoup de lenteur et que pour abréger le temps je lui offrais d'envoyer de suite au général Vandamme, pour être à sa disposition, le nombre de troupes dont il pourrait avoir besoin pour forcer le passage de Wavres. Le commandant en chef insista pour l'exécution de son ordre; c'est alors que je chargeai le général Hulot, officier aussi intelligent que brave, d'aller avec un bataillon du 9e léger renouveler une attaque déjà tentée sans succès par les troupes du 3e corps. Cette nouvelle attaque et une autre qui se fit en présence du comte de Grouchy ne réussirent pas davantage que la première; on

ne peut en attribuer la faute aux troupes ; elles montrèrent beaucoup de courage et cela à plusieurs reprises ; mais la nature du terrain offrait des difficultés insurmontables ; du pied des hauteurs qui dominent la vallée, il y a juste une bonne portée de fusil jusqu'à la Dyle ; les prés marécageux qui forment cet espace sont coupés, en lignes parallèles à la rivière, de fossés très-profonds et trop larges pour être franchis ; ils étaient remplis de quatre, cinq et six pieds d'eau. Ces saignées règnent dans toute cette partie depuis Limale jusqu'à Wavres. Les bords de la Dyle sont boisés : outre que l'infanterie prussienne était embusquée dans le moulin même, elle garnissait la rive gauche de cette rivière, ainsi que le versant des collines qui viennent y aboutir. Les feux d'une artillerie nombreuse, joints à ceux du moulin et de la rive gauche, se prolongeaient dans cette prairie qu'il fallait traverser pour arriver au pont et s'en emparer. Ces obstacles seuls ont fait échouer toutes les tentatives faites sur ce point ; je le répète encore, on ne peut pas sans la plus grande injustice en rejeter la faute sur les troupes, et surtout pas plus sur celles du 4e corps que sur celles du 3e. Au reste toutes ces attaques de front, toujours très-meurtrières, n'auraient pas eu lieu si on avait fait porter ces troupes sur la rive gauche de la Dyle par le pont de Moustier. »

Le maréchal n'accuse pas de mollesse le 4e corps, mais plutôt le 3e. Quant à porter les troupes sur la rive gauche de la Dyle par le pont de Moustier, ce mouvement qu'indique le général Gérard était impossible, attendu qu'il aurait fallu faire rétrograder d'une grande

que j'ai entre les mains et qui m'ont été remis le lendemain à Gembloux, par MM. les généraux commandant les divisions ; dans les différents combats sur la Dyle et dans toute la retraite sur Paris, ce corps d'armée n'a perdu que douze ou treize cents hommes ; il restait encore avant le mouvement pour se rendre sur la Loire sept mille neuf cent quatre-vingt-dix combattants présents sous les armes, non compris toute l'artillerie qui était dans le meilleur état possible. Qu'on juge d'après cela si ces troupes étaient désorganisées.

« Quant aux lenteurs gratuitement attribuées au 4e corps, soit dans la marche du 17, soit dans celle du 18, on peut voir, par le rapport du général Hulot qui marchait en tête, que je lui avais donné l'ordre à plusieurs reprises de serrer constamment sur le 3e corps, ce qu'il a exécuté ponctuellement. Il n'y a eu dans les divisions qui le suivaient que les distances physiquement indispensables dans une marche d'une colonne de trente à trente-cinq mille hommes sur une seule direction, et surtout pour les troupes qui se trouvaient à l'extrême gauche. Si l'on a eu à déplorer des retards, ils ne peuvent être justement imputés qu'à celui qui a mis un corps aussi considérable, avec une artillerie nombreuse, sur un chemin de terre déjà dégradé par les pluies abondantes de la veille et par le passage des colonnes prussiennes. »

Le maréchal de Grouchy n'accuse pas le 4e corps, et son chef nous paraît montrer ici une susceptibilité hors de propos. Le commandant en chef de l'aile

droite a cru s'apercevoir de quelque hésitation ; il attribue cela à différentes causes qui lui paraissent rationnelles.

Quant à la conduite du 4e corps à Ligny, sur laquelle le général Gérard appuie avec tant de force, elle n'est pas en question. M. de Grouchy rend toute justice à ce corps et à son chef ; mais il ne s'en suit pas que, parce que ces troupes avaient été vigoureuses la veille en un jour de victoire, elles le soient également le lendemain, à la suite d'une marche pénible par des temps affreux.

Page 42 du livre Grouchy :

« Cependant la bataille de Ligny n'a commencé qu'à trois heures ; on peut prétexter que le 4e corps n'est arrivé en ligne que vers une heure ; mais puisqu'il était la veille au Châtelet, il pouvait être rendu sur le champ de bataille quatre à cinq heures plus tôt. »

Réponse du général Gérard :

« Le 4e corps n'est arrivé en ligne le 16 qu'à une heure, parce qu'il n'a pas reçu l'ordre d'y être avant ; ce n'est qu'à neuf heures et demie que l'ordre de mouvement m'est parvenu ; je suis allé sur-le-champ mettre moi-même mes troupes en marche ; ainsi il n'y a pas eu une minute perdue. A cette occasion, je me rappelle que, dans cette matinée du 16, le général Exelmans vint me voir au Châtelet ; il avait ses troupes campées près des miennes ; l'un et l'autre nous avions été prévenus de nous tenir prêts à marcher à deux heures du matin. Je lui témoignai com-

bien j'étais contrarié de ne point encore avoir mon ordre de mouvement. J'ajoutai que j'augurais mal de ces retards ; que, d'après ma manière de voir, ce n'était que par des mouvements rapides qui nous amèneraient au milieu des cantonnements ennemis presque à leur insu, que nous pouvions espérer de grands résultats, attendu qu'il était constant que les alliés sur ce point étaient beaucoup plus nombreux que nous. »

Selon nous, le maréchal de Grouchy a touché là malheureusement à un point en quelque sorte étranger à sa défense et inutile à aborder, puisque Gérard n'était pas encore sous ses ordres. Le commandant du 4e corps répond très-bien à cette observation.

Page 81 du livre Grouchy :

« Quant aux avis qu'on met dans la bouche du général Gérard, était-il à même de les donner, lui qui se trouvait alors (vers midi) à plus de deux lieues en arrière, qui ne m'a joint que devant Wavres, longtemps après ? »

Réponse du général Gérard :

« Dans la première lettre que j'ai écrite à M. le colonel de Grouchy, je me suis borné à rappeler le fait principal dégagé de tous les détails qui n'étaient pas indispensables ; je dois y ajouter maintenant qu'en émettant l'avis de passer la Dyle sur le pont de Moustier pour marcher vers le canon de l'empereur, ce mouvement me paraissait offrir le double but de lier nos opérations avec les troupes de gauche et de prendre à revers les positions de Wavres et de Belge,

ce qui nous aurait épargné le désagrément de les attaquer de front et sans succès.

« Cette explication prouvera que l'opinion où j'étais n'était point une *inspiration*, mais bien le résultat du raisonnement le plus simple et d'un calcul rigoureusement géométrique ; cette opinion était d'ailleurs tout à fait conforme aux principes de stratégie, elle l'était même à des dispositions contenues dans la lettre qui a été citée pour prouver le contraire. »

Là est le grand et vrai reproche que le général pouvait adresser au maréchal. Ce dernier a eu une absence de mémoire très-fâcheuse. Son fils le colonel Alphonse a été le premier à l'avouer et à le rectifier ; mais les adversaires du maréchal n'ont pas laissé une si bonne occasion de le contrebattre, et ils étaient dans leur droit.

Nous l'avons dit, cette polémique irritante qui s'établit entre deux hommes de mérite, deux officiers généraux d'une grande bravoure, n'aurait probablement pas eu lieu si, plus patient, le maréchal de Grouchy avait consenti à attendre son retour en France avant de réfuter le livre Gourgaud, et s'il avait fait alors cette réfutation en s'entourant, comme son fils et lui firent par la suite, de tous les documents, de tous les témoignages nécessaires à réunir. La circonstance la plus fatale à la défense du maréchal a été, sans contredit, les dénégations que nous avons signalées et qui ont permis de jeter dans l'origine une certaine suspicion sur la véracité de la réfutation du livre venu de Sainte-Hélène.

Toutefois ces notes envoyées par Gérard au colonel de Grouchy ne virent pas d'abord le jour. Écrites en 1820, elle ne parurent qu'en 1829, nous dirons à la suite de quel incident nouveau.

Cependant, l'année 1820 ramena le maréchal en France. Son caractère, facilement irritable et aigri par les malheurs d'un long exil, le poussa à ne pas abandonner la polémique historique et militaire sur 1815, déjà commencée entre lui et les généraux Gérard et Vandamme.

Son premier soin en arrivant chez lui fut de rechercher les pièces et les documents qu'il y avait laissés, dans le but de les livrer à la publicité. Il ne put d'abord les retrouver tous et pensa que beaucoup avaient été brûlés lors de l'incendie de son château en 1824, ou qu'on les avait détruits à l'époque de son procès.

Il se décida alors à reconstituer l'histoire de la campagne de 1815 en faisant appel au souvenir de ses compagnons d'armes, en évoquant leur témoignage au moyen de déclarations formelles qu'il fit plus tard imprimer.

« Mes détracteurs, disait-il, voyant que je ne faisais paraître aucune des pièces justificatives dont j'avais annoncé la publication, prétendirent qu'elles n'avaient jamais existé, et m'attaquèrent de nouveau, avec d'autant plus de virulence qu'ils étaient exaspérés de ce que les nécessités d'une juste défense m'eussent forcé à faire connaître les sujets de mécontentement que m'avaient donnés les généraux Vandamme et Gérard,

refusant d'obéir à mes ordres, et faisant preuve, en plus d'une occasion, d'un inexplicable mauvais vouloir.

« Quelques officiers de l'ancienne armée se rangèrent aussi au nombre de mes détracteurs, mais j'en fus peu étonné : quand on est malheureux, on est rarement juste. Abreuvés d'amertume et de dégoût par le gouvernement royal, en proie à des besoins qu'ils ne pouvaient plus satisfaire, n'ayant ni état ni avenir, ils n'étaient que trop disposés à trouver des torts à ceux qui avaient joué un rôle important dans le sanglant drame de 1815. Aussi m'accusèrent-ils d'avoir méconnu les ordres de l'Empereur, d'avoir montré une inexplicable incapacité militaire; et ils osèrent même avancer que, dans l'espoir de faire la paix avec les Bourbons, j'avais trahi la patrie et mon ancien chef.

« J'eus, en outre, la douleur de voir au nombre de mes antagonistes des hommes honorables, que leur dévouement à l'Empereur avait portés à le suivre dans son lointain exil; mais qui, admirateurs aveugles, ne me pardonnaient point d'avoir improuvé quelques-unes de ses dispositions militaires, et qui ont oublié qu'injustement attaqué, je me devais de faire connaître les causes de nos désastres en 1815.

« Je fus péniblement affecté de l'injustice de quelques-uns de mes concitoyens; mais dès que leurs calomnieuses attaques furent connues en Angleterre, en Allemagne et en Belgique, j'eus la consolation de les voir repousser par nombre d'officiers généraux et

particuliers, et par le duc de Wellington lui-même. (Voyez à l'appui de ces assertions les déclarations du généralissime anglais et les ouvrages suivants.)

« 1° *L'extrait de la Campagne de* 1815 *par l'armée prussienne* ; par Auguste Wagner, major au corps royal d'état-major de l'armée prussienne, ouvrage publié avec approbation du gouvernement prussien ;

« 2° Le *Précis historique des événements militaires de* 1815, par un officier anglais ;

« 3° Les *Observations sur la bataille de Waterloo*, extraites des documents militaires laissés par le major Zach, employé à l'état-major badois ; ouvrage traduit de l'allemand, par M. M.-P. Kerisly ;

« 4° L'*Histoire de la campagne de* 1815, pour faire suite à l'*Histoire des guerres des temps modernes*, par le major-général Damitz, d'après les documents du général Grollman, quartier-maître de l'armée prussienne ;

« 5° Les *Observations militaires et critiques du précis des batailles de Fleurus et de Waterloo*, par M. V.-E. Fellug de Courlary, lieutenant-colonel au service de S. M. le roi des Pays-Bas, ouvrage qui critique d'une manière sévère la *Relation de la Campagne de* 1815 par le général Gourgaud, et les assertions du *Manuscrit de Sainte-Hélène* qui y ont trait.

« Les auteurs de ces écrits, indignés qu'on accusât de faiblesse sur le champ de bataille et d'inaptitude au commandement celui des lieutenants de Napoléon qui avait maintes fois conduit les troupes françaises à la victoire, et qui, toujours plein d'humanité pour les vaincus, s'était donné de nombreux droits à leur es-

time ; révoltés surtout qu'on osât avancer qu'il avait, en 1815, failli à l'honneur, trahi la France, la dynastie napoléonienne, et méconnu ses serments ; ces officiers dis-je, ont pris à tâche de démentir ces odieuses incriminations, et, désireux de fournir au pinceau de l'histoire de véridiques couleurs, il n'est aucunes investigations auxquelles ils ne se soient livrés, afin d'éclairer d'un jour vrai les événements de 1815 et leurs causes. Enfin, ils ont eu la magnanimité d'accorder quelques éloges à la retraite qui me mit à même de ramener sans pertes, sous les murs de Paris, le corps sous mes ordres, et les débris de l'armée qui avait combattu à Waterloo, et de déjouer les espérances du maréchal Blücher, qui se persuadait qu'entouré par des forces *triples* des miennes, je serais forcé de mettre bas les armes. Eux-mêmes aussi ont déclaré que les résultats de l'invasion eussent été en partie atténués, si les divisions des partis qui s'agitaient dans Paris, et la perfidie des hommes auxquels étaient remises les rênes du gouvernement n'eussent laissé inertes les *soixante et quelques mille* hommes que je ramenais, et qui, aidés de la garde nationale et de la population de la capitale, eussent pu paralyser, momentanément du moins, les efforts des armées anglo-prussiennes, et ils ont eux-mêmes fait connaître le chiffre des pertes qu'ils avaient faites aux combats de Gilly, de Wavres, de Limale et de Namur (1). »

L'attention du maréchal fut détournée quelques

(1) Chiffre qui s'est élevé à trois mille quatre cent soixante-seize hommes, dont quarante officiers tués ou blessés.

années de cette lutte, par le soin qu'il dut prendre de ses affaires d'intérêt, et aussi par la réclamation qu'il crut devoir adresser au ministre pour revendiquer ses droits à n'être pas mis à la retraite à cause de son titre de premier inspecteur général. On se souvient qu'en 1814, cette position lui avait été donnée en remplacement de celle de colonel général attribuée à l'un des princes de la famille royale.

Le 10 décembre 1824 et le 17 janvier 1825, il fit parvenir au ministre de la guerre deux longues réclamations que nous croyons inutile de donner ici, mais parfaitement fondées.

Il ne fut pas fait droit à ces justes réclamations. Le 9 mai 1825, le ministre de la guerre alors, général marquis de Clermont-Tonnerre, écrivit au maréchal :

« Monsieur le comte, j'ai l'honneur de vous informer que, par une ordonnance en date du 27 de ce mois dernier, Sa Majesté vous a accordé une pension de douze mille francs.

« Cette pension sera inscrite au Trésor royal et vous tiendra lieu du demi-traitement de 6000 fr. affecté à votre titre de premier inspecteur général des chasseurs à cheval, et de la pension militaire de pareille somme à laquelle vos services et votre grade de lieutenant-général vous donnent droit aux termes de l'ordonnance du 27 août 1814. Elle court du 1er janvier de la présente année, et le titre vous en sera remis par les soins de Son Excellence le ministre des finances, qui est chargé de l'inscription au Trésor et du paiement des pensions.

M. de Grouchy vécut paisiblement dans ses terres

jusqu'en 1827. La maréchale étant morte, il épousa une fille d'un avocat général (Mlle Hua) à la cour de cassation. La seconde maréchale, aujourd'hui dans sa soixante-douzième année, vit à Pau, où elle est connue pour sa bienfaisance, aimée et estimée de toute la population.

Le 25 janvier 1825, le général du génie Rognat écrivit au maréchal :

« Monsieur le comte, j'ai lu avec beaucoup d'intérêt les observations que vous m'avez envoyées sur les opérations dans la campagne de 1815 ; j'y vois que vous avez suivi vos ordres, et que, s'il y a eu un peu de retard dans les mouvements de votre colonne, il ne peut vous être attribué ; j'avais eu la précaution de ne nommer personne, en sorte que le blâme pouvait très-bien s'attribuer à la non-exécution de vos ordres ; cependant j'ai eu tort, puisque je vous ai blessé quoique involontairement, et j'en ai eu d'autant plus de regret que j'ai personnellement beaucoup à me louer de vous. Aussi je compte dans une autre édition supprimer ou modifier le passage qui vous a blessé.

« Déjà dans un autre ouvrage : *Réponse aux notes critiques de Napoléon*, j'avais fort adouci ma critique. Je vous envoie cet ouvrage, où j'ai eu occasion de parler de vous, page 275 ; j'y ai fait voir que votre diversion ne pouvait pas être décisive dans aucun cas, parce que les Prussiens, couverts par la Dyle, étaient en position de vous arrêter avec une partie de leurs troupes, tandis que l'autre serait libre d'aller prendre part à la bataille principale ; maintenant que je suis mieux instruit, j'es-

père pouvoir vous rendre plus de justice encore par la suite. »

A la fin de 1828, le général Lamarque fit paraître dans le *Spectateur militaire*, un article sur le général Dessolles, article à propos duquel il fait l'éloge de plusieurs des hommes de guerre du premier empire, sans prononcer le nom de Grouchy.

Le maréchal, à ce sujet, lui écrivit les deux lettres ci-dessous :

A la Ferrière, le 5 décembre 1828.

« Mon cher général, c'est avec un intérêt d'autant plus vif que je viens de lire la lettre relative au général Dessolles, que vous avez fait insérer dans le *Courrier* du 23 novembre, qu'elle jette un nouveau lustre, en la faisant plus complétement connaître, sur la carrière politique et militaire d'un des hommes auxquels j'ai été le plus attaché. J'ai donc applaudi avec bonheur aux éloges si justement mérités dont vous offrez le tribut aux mânes de notre ami commun, et j'ai regretté que vous m'ayez prévenu dans cette honorable tâche, que je me proposais de remplir. Toutefois, un sentiment pénible est venu se mêler aux émotions satisfaisantes que votre lettre m'a fait éprouver. Je me suis dit que la plume éloquente qui se plaît à retracer les hauts faits de l'ancienne armée devrait être également juste envers ceux qui en ont fait partie ; cependant, en parcourant les morceaux que vous avez publiés, soit dans les journaux, soit dans le *Spectateur militaire*, on pourrait se demander s'il n'avait point appartenu à cette

de hautes et prospères destinées. Soyez persuadé, mon cher général, que si quelque amertume se trouve mêlée à l'espèce de plainte que j'ai cru devoir vous porter à vous-même, mon attachement n'en est ni moins sincère, ni moins inaltérable. »

Le 16 décembre 1828.

« Votre lettre m'a soulagé d'un grand poids, mon cher général ; elle m'offre une nouvelle preuve de la loyauté de votre caractère, de l'excellence de votre cœur et de vos sentiments affectueux envers moi... C'est vous dire qu'à bien des titres elle m'est précieuse !... Si je n'avais autant à me plaindre, mon cher général, des biographes du jour, dont les uns me déchirent à belles dents, tandis que d'autres ne daignent pas même m'accorder une mention honorable, je me refuserais à l'insertion au *Spectateur* de la lettre que vous m'avez écrite. Mais, résolu comme je le suis à repousser à l'avenir tous reproches immérités et à ne plus me laisser dépouiller de la faible part que j'ai pu avoir aux glorieux faits d'armes auxquels j'ai coopéré, il me sera doux de voir l'amitié m'aider à accomplir une tâche que je me devais peut-être à moi-même de remplir plus tôt. J'accepte donc votre honorable proposition, et je vous remercierai bientôt de vive voix à Paris où j'espère que vous serez appelé à venir défendre nos libertés. Je le désire depuis longtemps, et vous vous rappellerez que j'en ai formé le vœu avant que vous y songeassiez vous-même. »

Il y avait tout lieu de croire que la polémique sur les événements de 1815 entre le général Gérard et le maréchal de Grouchy en resterait là; malheureusement pour la tranquillité de ces deux hommes de guerre et heureusement peut-être pour l'histoire, le feu couvait sous la cendre, et il ne fallut qu'une étincelle pour le raviver. Cette étincelle fut le poëme que MM. Barthélemy et Méry firent paraître en 1829, poëme fort beau, intitulé *Waterloo;* on y lit les trois vers suivants :

Que fais-tu donc si loin, Grouchy? qui te retarde ?
Exelmans, autrefois toujours à l'avant-garde ?
Et Gérard, toujours prêt à marcher au canon ?

Ce passage choqua le maréchal de Grouchy, d'autant plus que ces vers étaient suivis d'une note disant que, vers onze heures, le général Gérard ayant entendu à Sarth-à-Valin la canonnade de Waterloo, distante de trois lieues, ouvrit l'avis d'envoyer un corps d'armée dans cette direction.

Furieux, le maréchal de Grouchy fit insérer dans un des journaux de Paris, le 4 novembre 1829, qu'il comptait sous peu prouver que les assertions contenues dans cette note étaient aussi erronées qu'injurieuses pour sa réputation militaire.

Le général Gourgaud, auteur de la note, se hâta de répondre qu'il n'avait rien avancé que sur témoignages et pièces irrécusables.

Avant que les explications annoncées fussent publiées, le général Gérard, sortant du rôle modéré dans

lequel jusqu'alors il avait paru vouloir se tenir, prit fait et cause dans la discussion, et fit imprimer une brochure contenant les rapports de son chef d'état-major, ceux du général Hullin, commandant la division d'avant-garde du 4e corps en 1815, enfin les observations que nous avons fait connaître et qu'il avait envoyées dans le principe au colonel Alphonse de Grouchy.

Aussitôt le maréchal se décida à écrire et à faire paraître à l'imprimerie Firmin Didot une brochure intitulée : « *Fragments historiques relatifs à la campagne de 1815 et à la campagne de Waterloo. — Lettre à MM. Méry et Barthélemy.* » Voici cet opuscule :

A la Ferrière (Calvados), le 20 décembre 1829.

« Pendant le court séjour que je viens de faire à Paris, vous avez fait remettre chez moi, messieurs, le poëme de *Waterloo*. Cette attention, que je me plais à croire bienveillante de votre part, vous donne d'autant plus de droits à ma gratitude, que vos patriotiques vers ont excité en moi un vif intérêt, et m'ont fait sentir la nécessité de repousser, de nouveau, des assertions qui tendent à accréditer l'opinion erronée qu'envoyé le 17 juin, à une heure après midi, à la poursuite d'une armée en retraite depuis la veille à neuf heures du soir, et sans qu'on sût dans quelle direction s'étaient repliées ses principales masses, j'étais à même, avec le nombre des troupes qui me furent confiées et des ordres tels que ceux que je reçus, de déjouer le plan d'opérations arrêté entre Wellington et Blücher (plan dont

Napoléon lui-même n'avait point deviné le secret), de paralyser la totalité des forces de l'armée prussienne, et de l'empêcher de porter sur le flanc de l'armée française ceux de ses corps qui décidèrent du sort de la bataille de Waterloo.

« Quelque sommaire que puisse être le narré des événements (1) dans une simple lettre, il suffira pour réfuter celles des assertions de votre ouvrage contre lesquelles je me crois obligé de réclamer, en reconnaissant toutefois, à la mesure de vos expressions et au ton modéré qui y règne, que votre pensée n'a point été d'attenter à la réputation de l'un des vétérans de cette vieille armée à laquelle vous consacrez d'éloquentes pages.

« Le lendemain de la bataille de Fleurus, Napoléon crut, pendant les premières heures de la matinée, que les Anglais se retiraient, et ne recevraient pas la bataille de ce côté-ci de la forêt de Soignes. Entre midi et une heure, informé de la présence d'une partie de leurs forces en face du maréchal Ney, il prit la détermination de se porter vers les Quatre-Bras, avec une portion des troupes qui avaient combattu le 16, et de me détacher à la poursuite des Prussiens avec le reste. La colonne dont il me donna le commandement ne s'élevait point *à quarante mille hommes*, mais seulement à

(1) On les trouvera complétement détaillées dans une nouvelle édition de mes *Observations sur la Relation de la campagne de Waterloo*, par M. le général Gourgaud, qui paraîtra incessamment, et où seront rectifiées quelques inexactitudes qu'il était difficile que j'évitasse dans une publication faite à dix-huit cents lieues de ma patrie, alors que j'étais dépourvu de cartes spéciales, et de tous les documents qui m'étaient nécessaires.

environ trente et un mille. Le général Gourgaud, dans sa *Relation de la campagne de* 1815, la porte à trente-cinq mille deux cent quatre-vingt-seize ; mais il y comprend la division du général Gérard, de trois mille deux cent dix hommes, qui eut ordre de demeurer à Fleurus (1) ; la division de grosse cavalerie, de mille trois cent quatre-vingts hommes, emmenée par l'Empereur aux Quatre-Bras ; et il évalue les pertes essuyées par le troisième et le quatrième corps, à la bataille de Fleurus, beaucoup au-dessous de ce qu'elles ont été réellement (2). L'armée prussienne était, en entrant en campagne, de cent vingt mille hommes (3) ; et d'après le *Bulletin officiel*, inséré au *Moniteur* en 1815, elle perdit quinze mille hommes à Fleurus. Ainsi, avec un corps d'environ trente et un mille hommes, j'avais à opérer contre une armée de plus de cent mille, et qui en nous abandonnant le champ de bataille, le 16, était si peu démoralisée, qu'elle ne put être entamée ni retardée dans sa marche rétrograde, par les charges de cavalerie dirigées contre elle.

« Les ordres de Napoléon furent : *Mettez-vous à la poursuite des Prussiens, complétez leur défaite, en les attaquant dès que vous les aurez joints, et ne les perdez jamais de vue ; je vais réunir au corps du maréchal Ney les troupes que j'emmène, marcher aux Anglais, et les combattre, s'ils tiennent de ce côté-ci de la forêt de Soignes*

(1) Le général Gourgaud le rapporte lui-même dans son ouvrage.
(2) Les états de ces pertes, que j'ai en mains, le constatent.
(3) Le rapport du maréchal Blucher, et l'ouvrage du général Gourgaud coïncident à cet égard.

rard de faire prendre les armes à leurs corps, et de se porter d'abord à l'embranchement des routes de Namur et de Gembloux. Les dragons du général Exelmans étaient près de cette ville, et la cavalerie légère du général Pajol dans la direction de Namur. De ma personne je me rendis au quartier-général du général Gérard ; mais, affligé que ses troupes ne se missent point en mouvement aussi promptement que je croyais possible qu'elles le fissent, je rejoignis le corps du général Vandamme, et, prenant les devants de sa colonne, je me portai au delà de Gembloux pour me rapprocher de ma cavalerie, et recevoir plutôt les rapports des partis envoyés dans diverses directions : ils ne m'annoncèrent rien de positif, sinon que les fragments de corps et d'artillerie prussienne qui avaient d'abord suivi la route de Namur, l'avaient quittée pour marcher parallèlement au chemin de Fleurus à Gembloux. Les principaux habitants de cette ville s'accordaient à dire que, pendant la nuit du 16, plusieurs colonnes ennemies l'avaient traversée, sans pouvoir préciser les directions ultérieures qu'elles avaient prises. Les dragons du général Exelmans n'avaient devant eux que quelques piquets de cavalerie prussienne. De telles données étaient insuffisantes pour m'apprendre où se trouvaient les masses principales de l'armée de Blücher.

« La nuit était arrivée, un violent orage et des torrents de pluie la rendaient très-obscure : les troupes du général Gérard ne paraissaient pas (1). En portant plus

(1) Elles ne furent rendues en totalité à Gembloux que vers onze heures du soir.

loin l'infanterie du général Vandamme, je courais la chance de l'embarquer dans de fausses directions : je lui fis donc prendre position en avant de Gembloux, prescrivant qu'elle se mît en marche avant le jour et suivît le général Exelmans, auquel j'envoyai l'ordre de pousser six escadrons sur Sarth-à-Valin et trois sur Perwisse.

« Vers dix heures, j'écrivis à l'Empereur pour lui donner connaissance de ma position, et l'informer que des renseignements qui venaient de me parvenir, annonçaient la marche de deux colonnes prussiennes vers Wavres et Perwisse; j'ajoutais que l'infanterie qui était à Gembloux, et en avant, en partirait à la pointe du jour, et serait dirigée sur Sarth-à-Valin.

« Au lever du soleil, les troupes du général Vandamme étaient en mouvement. Le général Gérard avait ordre de se mettre en marche de grand matin, d'être parti de Gembloux à six heures, et de se porter aussi sur Sarth-à-Valin, où je me rendis en hâte. Divers rapports me confirmèrent que quelques colonnes prussiennes avaient passé, la veille, dans les environs : un militaire, décoré de la Légion, chez lequel je m'étais arrêté, à dessein d'écrire à l'Empereur, pensait que l'ennemi se concentrait dans les plaines de Louvain; suivant d'autres rapports, une partie de l'armée de Blücher était réunie à Wavres; depuis le matin, ma cavalerie poussait devant elle des piquets de troupes légères prussiennes. J'instruisis l'Empereur de ce que j'apprenais, et de la hauteur où étaient mes troupes, j'expédiai ma dépêche par un de ses anciens pages, le

piration n'appartient qu'au général en chef, et ses lieutenants doivent se borner à celle d'exécution. Ainsi, en me portant sur Wavres, j'ai agi conformément aux règles du métier et aux intentions de l'Empereur, dont je ne tardai pas à recevoir une nouvelle manifestation. La lettre ci-annexée, écrite au moment où il arrêtait les dispositions de la bataille, en offre la preuve.

En avant de la ferme du Caillou, le 18 juin, à dix heures du matin.

« Monsieur le maréchal, l'Empereur a reçu votre « dernier rapport daté de Gembloux : vous ne parlez « à S. M. que de deux colonnes prussiennes, qui ont « passé à Sauvenières et Sarth-à-Valin ; cependant des « rapports disent qu'une troisième colonne, qui était « assez forte, a passé à Gery et Gentines, se dirigeant « sur Wavres. L'empereur me charge de vous pré- « venir qu'en ce moment il va faire attaquer l'armée « anglaise, qui a pris position à Waterloo, près de la « forêt de Soignes. Ainsi S. M. désire que vous diri- « giez vos mouvements sur Wavres, afin de vous rap- « procher de nous, vous mettre en rapports d'opé- « rations, et lier les communications, poussant devant « vous tous les corps prussiens, qui ont pris cette di- « rection, et qui auraient pu s'arrêter à Wavres, où « vous devez arriver le plus tôt possible. Vous ferez « suivre les colonnes ennemies qui ont pris sur votre « droite par quelques corps légers, afin d'observer « leurs mouvements et ramasser les traînards. Ins- « truisez-moi immédiatement de vos dispositions, ainsi

« que des nouvelles que vous aurez sur les ennemis,
« et ne négligez pas de lier vos communications avec
« nous. L'Empereur veut avoir très-souvent de vos
« nouvelles. »

« Évidemment, d'après cette lettre, l'Empereur n'attendait aucune coopération immédiate de ma part; s'il eût cru en avoir besoin, il m'eût rappelé près de lui par la route la plus courte; au lieu de cela, et au moment de livrer bataille, il me prescrit de me porter rapidement sur Wavres, à plus de quatre lieues du point où il va combattre; il me charge même de faire suivre les colonnes ennemies qui ont pris sur ma droite.

« Dès que j'eus reconnu l'ennemi, je fis tourner le bois de Limelette par les dragons, et attaquer par l'infanterie l'arrière-garde prussienne : elle ne tint pas, reprit position à l'entrée du bois, et en fut immédiatement chassée par nos troupes, qui la menèrent, battant, jusques à Wavres, et s'emparèrent de la partie de la ville située sur la rive droite de la Dyle, dont le pont était coupé : la partie de Wavres, sur la rive gauche, était occupée par les Prussiens, ainsi que le village et le moulin de Bielge. Ils couronnaient toutes les hauteurs, en arrière de Wavres, se prolongeant dans la direction de Limale; une artillerie nombreuse défendait cette forte position, au pied de laquelle coule la Dyle : la nature du pays ne permettait guère d'apprécier d'une manière précise le nombre des ennemis.

« Après avoir étudié pendant quelques instants le terrain, le général Vandamme eut ordre d'attaquer

Wavres; les dragons du général Exelmans furent envoyés au-dessous du Bas-Wavres pour essayer d'y passer la Dyle, et de tourner la ville : s'ils ne pouvaient franchir la rivière, leur apparition de ce côté affaiblissait l'ennemi en l'obligeant à y porter des troupes. Le général Pajol, qui manœuvrait depuis le matin sur ma droite, ne trouvant pas de traces des colonnes prussiennes, eut ordre de se rendre au village de Limelette, de se diriger du côté de la forêt de Soignes, et de se mettre en communication avec Napoléon. Les efforts du général Vandamme pour emporter Wavres furent infructueux, et une première attaque du moulin de Bielge ne réussit pas. Je préparais de nouvelles dispositions lorsque je reçus du major-général la lettre suivante :

Du champ de bataille de Waterloo, le 18, à une heure après-midi.

« Monsieur le maréchal, vous avez écrit ce matin, à « deux heures, à l'Empereur, que vous marcheriez sur « Sarth-à-Valin; donc votre projet était de vous porter « à Corbaix ou à Wavres; ce mouvement est conforme « aux dispositions de S. M. qui vous ont été commu- « niquées (1). Cependant l'Empereur m'ordonne de « vous dire que vous devez toujours manœuvrer dans « notre direction. C'est à vous à voir le point où nous « sommes, pour vous régler en conséquence, et pour « lier nos communications, ainsi que pour être tou-

(1) La lettre écrite de la ferme du Caillou, rapportée plus haut, est le seul document qui me les eût fait connaître.

« jours en mesure pour tomber sur quelques troupes « ennemies qui chercheraient à inquiéter notre droite, « et les écraser. En ce moment, la bataille est en- « gagée (1) sur la ligne de Waterloo; le centre de « l'ennemi est à Mont-Saint-Jean : ainsi manœuvrez « pour joindre notre droite.

« *P. S.* Une lettre qui vient d'être interceptée porte « que le général Bulow doit attaquer notre flanc. Nous « croyons apercevoir ce corps sur les hauteurs de « Saint-Lambert. Ainsi, ne perdez pas un instant pour « vous rapprocher de nous, et pour écraser Bulow, « que vous prendrez en flagrant délit. »

« Au moment où me parvenait cette lettre (entre quatre et cinq heures), les troupes du général Vandamme se trouvaient pour ainsi dire en contact avec l'ennemi : on se fusillait d'une des rives de la Dyle à l'autre, la canonnade était très-vive, et de leur position dominante les Prussiens étaient à même de juger toutes les dispositions que je pouvais faire, et d'en retarder l'exécution, en attaquant le corps que j'aurais laissé devant eux, et inquiétant mes derrières. Mais comme une partie des troupes du général Gérard était encore en arrière, accompagné de cet officier-général, je courus à leur rencontre jusqu'à une maisonnette appelée la Baraque, à une lieue de Wavres, pour les diriger de là

(1) Cette lettre était d'une écriture si difficile à déchiffrer, que je lus, ainsi que mon chef d'état-major et mon premier aide-de-camp, *gagnée*. La copie qui me fut envoyée aux États-Unis, et que j'ai encore, porte également *gagnée* : elle est de la main d'une de mes filles qui vivait alors, et qui n'existe plus.

et le plus promptement possible vers Saint-Lambert : j'étais bien convaincu, toutefois, que l'ordre que je venais de recevoir, donné et parvenu si tard, ne préviendrait ni l'attaque des corps prussiens déjà en vue du champ de bataille de Waterloo, ni les fatales conséquences qu'elle pourrait avoir. Inutilement attendis-je pendant quelque temps, à la Baraque, les troupes du 4e corps ; désespéré de ne les point voir paraître, je leur laissai l'ordre de marcher sur Saint-Lambert (ordre qui ne fut point exécuté, faute de guides, m'a-t-on dit, et à raison de la difficulté des chemins). Je retournai devant Wavres, les choses étaient dans le même état que quand j'en étais parti : une canonnade sans résultat continuait d'un bord de la Dyle à l'autre. Impatient, je me précipitai à bas de mon cheval pour diriger une nouvelle attaque sur le moulin de Bielge.

« Le général Gérard, blessé en ce moment, m'adressa, comme on l'emportait, et avec l'accent de l'intérêt, ces mots : *Maréchal, conservez-vous pour la patrie*. Je ne devais guère m'attendre alors qu'on lui prêterait les propos improbateurs qu'on lui a fait si souvent tenir depuis. Les troupes du 4e corps, que j'avais attendues à la Baraque, arrivèrent enfin en arrière de Wavres. Elles eurent ordre de marcher parallèlement à la Dyle, jusques à Limale, pour y passer la rivière de vive force ; je les fis suivre à la nuit par le reste du 4e corps ; pendant ces mouvements, le général Vandamme entretint le combat devant Wavres. Le pays, sur la rive droite de la Dyle, est coupé de ravins et de ruisseaux, et la route pratiquée pour aller de Wavres

à Saint-Lambert est sur la rive gauche. Mes ordres n
purent s'effectuer que lentement, et on n'atteignit l
lisière du plateau qu'occupaient les Prussiens, au
dessus de Limale, qu'à la nuit. Pour y parvenir, il fau
gravir un sentier étroit, roide et encaissé ; les troupe
étaient encombrées dans ce défilé, où arrivaient le
balles des Prussiens. Dans une telle position, dont l
nuit dérobait en partie la connaissance à l'ennemi
elles eussent été culbutées, et l'artillerie compromise
s'il nous eût attaqués. Je restai sur le terrain jusqu'
minuit, faisant filer et plaçant moi-même les soldats,
mesure qu'ils arrivaient à la lisière du plateau. Le gé
néral Pajol qui avait passé la Dyle à Limelette, étai
fort au delà dans la direction de Saint-Lambert. Le gé
néral Vandamme n'avait pu parvenir à chasser le
Prussiens de Wavres ; ils occupaient toujours Bielge
et se liaient par leur gauche avec les troupes que j'avai
devant moi : la ligne de leurs feux l'indiquait. Tel étai
l'état des choses à minuit. Depuis six heures je n'avai
plus de nouvelles de l'Empereur : le major Lafrenais,
que je lui avais expédié de Sarth-à-Valin, n'était poin
revenu. Aucun des partis envoyés de son côté n'avai
reparu, quoique l'un d'eux fût conduit par mon aid
de camp Lafontaine, Belge d'origine, et qui connaissai
le pays. Mon mouvement vers Saint-Lambert étai
peu avancé. J'en informai l'Empereur, et, sentant com
bien étaient compromises des troupes placées à l
lisière d'un plateau occupé par l'ennemi, et qui avaien
derrière elles un défilé et une rivière, j'expédiai le
ordres nécessaires pour une attaque générale à la pointe

du jour. Les Prussiens prirent l'initiative. Au lever du soleil, ils s'avancèrent sur moi et furent repoussés : le village de Bielge, vigoureusement attaqué par la division Teste, fut emporté. Forcés alors à évacuer Wavres, les Prussiens étaient en pleine retraite et poursuivis sur la route de Bruxelles, lorsqu'un officier, envoyé par le major-général, nous apprit les désastres de Waterloo, sans pouvoir indiquer sur quel point se retirait l'armée. Espérant qu'elle se rallierait derrière la Sambre, j'ordonnai la retraite par Temploux et Namur : un brillant succès obtenu en avant de cette ville, sa belle défense par le général Teste, et l'enlèvement de quelques pièces de canon l'honorèrent. Elle eût eu d'utiles résultats, si, au lieu de quitter l'armée, Napoléon en eût lui-même réuni les débris et les eût ralliés à mon corps.

« Les détails dans lesquels je viens d'entrer vous mettent à même, Messieurs, d'apprécier la valeur des inculpations dont on me rend l'objet.

« Ce n'est point avec *quarante mille hommes*, mais avec trente et un mille environ, que j'ai été envoyé à la poursuite de Blücher, dont l'armée comptait encore plus de cent mille combattants.

« L'ordre de *déborder l'aile droite des Prussiens et de marcher sur Wavres* ne m'a point été donné le 17. S'il l'eût été, je m'y serais porté directement, et sans passer par Gembloux et Sarth-à-Valin. Il n'a pas dû l'être, puisque l'Empereur ignorait, quand il m'a détaché, que l'armée qu'il m'ordonnait de poursuivre eût marché dans cette direction : il n'a pas pu croire que des

troupes auxquelles l'ordre de se mettre en marcl
n'était donné qu'à une heure, et qui ne pouvaient s'
branler immédiatement du champ de bataille d
Fleurus, *seraient rendues dans la soirée à Wavres*, qui e
est à huit ou neuf lieues.

« Si *mon infanterie a pris position le* 17 *au soir pri*
de Gembloux, c'est que l'obscurité de la nuit, la plui
qui tombait à torrents, l'insuffisance de données qu
indiquassent d'une manière précise la direction d
retraite de l'armée prussienne, et l'heure de l'arrivée
Gembloux d'une grande partie des troupes, m'y obl
geaient : ma cavalerie avait d'ailleurs reçu l'ordre d
se porter fort en avant.

« *Il est faux que je sois parti plus tard de Gembloux*
les corps qui y avaient pris momentanément positior
avaient ordre de se remettre en marche à la pointe d
jour ; et l'assertion répétée si souvent que j'y étais er
core à dix heures du matin, y faisant faire la soupe
mes soldats, est aussi absurde qu'erronée, puisque j
me trouvais à cette heure à Sarth-à-Valin, occupé
recueillir des renseignements et à écrire à l'Emp
reur.

« Il est vrai que lorsqu'une canonnade du côté de l
forêt de Soignes se fit entendre vers onze heures
demie, *le général Gérard, qui venait de me joindre de s*
personne, me conseilla de me porter dans sa direction. Mai
ainsi que je l'ai déjà fait observer, je ne devais point m
permettre un mouvement contraire à mes ordres,
cela précisément au moment où je me trouvais à mêm
de les remplir, une arrière-garde prussienne étant e

vue, et des rapports m'annonçant une partie de l'armée de Blücher réunie à Wavres. D'ailleurs à cette heure la canonnade ne paraissait point celle d'une affaire générale; et elle eût été telle, qu'elle n'avait rien qui dût m'inquiéter, sachant l'Empereur dans l'intention d'attaquer les Anglais, s'ils tenaient de ce côté-ci de la forêt de Soignes.

« L'injonction de me rapprocher de lui et de me porter sur Saint-Lambert, donnée à une heure, ne m'est parvenue qu'entre quatre et cinq ; alors j'étais aux prises avec les Prussiens ; le pays à parcourir pour effectuer le mouvement ordonné est coupé et difficile ; la distance de Wavres à Waterloo, par la rive gauche de la Dyle, est au moins de quatre lieues; ainsi donc, quand même les Prussiens ne m'eussent pas retardé dans ma marche, il était impossible que j'arrivasse au secours de l'Empereur avant dix ou onze heures, époque à laquelle la bataille était perdue depuis longtemps.—J'ajouterai que, si même de Sarth-à-Valin, à onze heures et demie, j'eusse marché sur Saint-Lambert, ainsi que le général Gérard en ouvrit l'avis, les destinées de cette fatale journée n'en eussent point été changées, attendu la supériorité numérique des Prussiens, qui pouvaient toujours m'arrêter, en m'opposant des forces doubles des miennes, et porter le reste de leurs troupes sur le flanc de l'armée française, et aussi à raison de la distance de Sarth-à-Valin à Mont-Saint-Jean, qui ne me permettait pas que j'y arrivasse à temps utile.

« Enfin, le reproche d'*avoir laissé ignorer à Napoléon*

ma position, et négligé de communiquer fréquemment avec lui, est injuste, puisque je lui ai écrit quatre fois en moins de vingt-quatre heures, lui ai envoyé plusieurs officiers, et ai détaché le général Pajol pour me lier avec lui.

« Peut-être, messieurs, devrais-je terminer cette lettre, déjà bien longue, par une simple question. Pourquoi, si le blâme qu'on déverse maintenant sur moi était mérité, Napoléon, qui improuva hautement la conduite de l'un de ses lieutenants (Ney) immédiatement après l'événement, n'a-t-il pas, à la même époque, accusé l'autre d'avoir désobéi ou mal interprété ses ordres (1)? Toutefois, je ne saurais me refuser à ajouter quelques observations qui ne seront pas dépourvues de tout intérêt, puisqu'elles ont moins pour objet de prouver l'inauthenticité d'un plan de campagne démenti par des pièces officielles (2) et évidemment tracé postérieurement au désastre de Waterloo, à dessein de faire croire que toutes les dispositions propres à le prévenir ont été prescrites, que de signaler d'une manière plus précise qu'on ne l'a fait, ce me

(1) Pour croire à des ménagements de la part de Napoléon, dans une circonstance où les intérêts de sa gloire se trouvaient compromis, il faudrait pouvoir oublier le bulletin qui, après la bataille de Leipzic, traduisait au tribunal de l'opinion, en attendant qu'il le fût à une commission militaire, le colonel du génie Montfort, *gratuitement* accusé de la rupture du pont sur la Saale, et d'être une des causes des désastres qui en furent la suite; et ne pas se rappeler la mise en jugement du général Marescot, à l'occasion des revers des troupes françaises à Baylen, résultant d'ordres et de dispositions qui émanaient d'une autre autorité que la sienne. Quelques autres faits non moins affligeants s'expliquent quand on sait qu'un des adages de l'empereur était que le chef d'un empire ne pouvait jamais avoir tort.

(2) Voyez le livre d'ordres et de mouvement du major-général.

semble, jusqu'à ce jour, toutes les difficultés de la position où était Napoléon, le 17 juin, à midi. Jusques à cette heure, il était si persuadé que les Anglais se retiraient, qu'il avait fait écrire dans la matinée au ministre de la guerre, à Paris : *L'armée est formée sur la grande route de Namur à Bruxelles, où l'Empereur se rend en ce moment* (1). Vers midi et demi, un premier rapport put lui faire préjuger que Wellington était encore, avec une partie de ses forces, de ce côté-ci de la forêt de Soignes. Il n'ignorait pas qu'un des corps de l'armée prussienne (celui de Bulow) n'avait point pris part à la bataille plus sanglante que décisive de Fleurus, que Blücher le rallierait à lui, et que cette circonstance favorable le mettrait à même de choisir entre deux partis, l'un et l'autre dangereux pour nous, ou d'opérer sa jonction avec Wellington, ou, par un retour offensif vers Charleroy, de se porter sur la ligne d'opération de l'armée française, et de la placer entre deux feux. Auquel s'arrêterait-il, et comment deviner à l'instant le secret d'un plan qui n'était alors connu que des généraux ennemis? C'était là le nœud gordien, et l'Empereur était sans données suffisantes pour le trancher. Si le 17, à la pointe du jour, l'heureuse étoile qui l'avait guidé tant de fois, se levant pour lui, il eût marché avec toutes ses forces contre Wellington, et qu'il l'eût attaqué le 18 au lever du soleil, sa défaite aurait été complète, et il aurait été rejeté de l'autre côté de la forêt de Soignes avant l'apparition

(1) Lettre du duc de Dalmatie au maréchal Davout.

de Blücher; débarrassés des Anglais, nous eussions été à même d'obtenir de nouveaux succès contre les Prussiens. Mais à une heure après midi, la mesure du temps était si courte que de tels résultats étaient peu probables. Une combinaison différente de celles adoptées par Napoléon eût peut-être atténué le nombre des chances défavorables de la lutte inégale vers laquelle l'entraînait la fatalité. Au lieu de m'envoyer à la poursuite des Prussiens, en mouvement depuis la veille au soir, et dont aucuns débris ne jalonnaient la direction de retraite, s'il m'eût fait marcher par la rive gauche de la Dyle, à une distance peu éloignée de lui, je me serais trouvé, dans la matinée du 18, à hauteur de Saint-Lambert, et sur le flanc des corps prussiens, partis de Wavres à trois heures du matin (1) pour se porter vers Waterloo; mon apparition eût retardé leur mouvement, et quand l'agglomération de leurs forces en face de moi m'eût rendu impossible de l'arrêter, j'aurais été à temps utile pour me reployer vers l'Empereur, qui eût combattu avec tous ses moyens réunis, pendant les dernières heures de la journée du 18. Il s'est fait illusion, en croyant qu'un corps de trente et un mille hommes contiendrait cent mille Prussiens, s'ils se reportaient en avant, ou les arrêterait dans leur marche le 18, lorqu'ils manœuvraient depuis le 16 au soir pour opérer leur jonction avec Wellington. Mais si ses prévisions manquèrent de justesse, si la perte de la matinée du 17 était une faute

(1) Voyez le rapport de Blücher.

irréparable, et si l'adoption d'un plan d'opérations dont la rapide conception était un des principaux moyens de succès fut aussi tardive, n'oublions point que ses déterminations ne pouvaient être basées sur des calculs dont les éléments lui manquaient, et qu'il fallait qu'il les dût à d'heureuses inspirations : elles ne surgirent point devant lui, et ses destins s'accomplirent. »

Non content de sa longue lettre à MM. Méry et Barthélemy, le maréchal, le même jour, 20 novembre 1829, livra à la publicité un second opuscule attaquant la brochure du général Gérard et intitulé : *De l'influence que peuvent avoir sur l'opinion les documents publiés par le comte Gérard.* — Voici cette brochure :

Avant-Propos.

« M. le comte Gérard, dans une lettre écrite à mon fils, le 14 janvier 1820, à l'occasion de ma réfutation d'un ouvrage du général Gourgaud (1), s'exprime en ces termes : « Vous annoncez que M. le comte de Grouchy à son arrivée en France doit faire paraître des mémoires plus détaillés : s'il persiste à y faire figurer les assertions erronées qu'il a publiées dans son premier ouvrage sur le 4e corps et son chef, malgré le peu de goût que j'ai à entretenir le public de moi, je prends l'engagement de les détruire sans réplique.

(1) Voyez les Documents publiés par M. le comte Gérard.

Avant que j'aie rien publié, sans savoir ce que je publierais, et si, en repoussant des inculpations imméritées, je me plaindrais du 4e corps et de son chef, M. le comte Gérard prend l'initiative d'une discussion à laquelle notre confraternité d'armes me fait éprouver un extrême regret de devoir me livrer.

TABLEAU

Des distances nécessaires à connaître, en lisant les fragments historiques qui suivent. Leurs mesures ont été prises sur la plus exacte des cartes de la Belgique, celle de Ferrari, réimprimée par Capitaine : on la trouve chez Piquet, quai de la Monnaie.

Pour avoir le nombre de toises ou de lieues que les troupes ont parcourues, ou auraient eu à parcourir, on doit ajouter, à la mesure en ligne droite, un quart en sus, à raison des sinuosités des chemins de traverse, et des inégalités de terrain. Tel est le mode généralement adopté pour connaître la longueur de cette serte de chemins.

		toises	toises	
DE LIGNY A GEMBLOUX.....	A vol d'oiseau.....	5,000...	2,250...	OU TROIS LIEUES de poste, et 256 toises en sus.
	Quart en sus.....	1,250...		
DE GEMBLOUX A SARTH-A-VALIN.....	A vol d'oiseau.....	3,200...	4,000...	DEUX LIEUES de poste.
	Quart en sus.....	800...		
DE SARTH-A-VALIN A WAVRES.....	A vol d'oiseau.....	6,700...	8,375...	QUATRE LIEUES de poste, et 375 toises en sus.
	Quart en sus.....	1,675...		
DE SARTH-A-VALIN A MONT S.-JEAN..	A vol d'oiseau.....	12,100 ..	15,125...	SEPT LIEUES ET DEMIE de poste, et 125 toises en sus.
	Quart en sus.....	3,025...		
DE SARTH-A-VALIN A S.-LAMBERT....	A vol d'oiseau.....	9,200...	11,500...	CINQ LIEUES TROIS QUARTS de poste.
	Quart en sus.....	2,300...		
DE WAVRES A MONT S.-JEAN.....	A vol d'oiseau.....	7,500...	9,375...	QUATRE LIEUES ET DEMIE, et 375 toises en sus.
	Quart en sus.....	1,875...		

« C'est avec surprise que j'ai appris, dans mon département, qu'à la simple annonce de la réfutation d'une note annexée au dernier poëme de MM. Méry et Barthélemy, et sans savoir celles des assertions qu'elle renferme je me proposais de démentir, M. le comte Gérard n'ait pas perdu un instant à faire paraître des documents sur la bataille de Waterloo. Cet empressement me portait à croire qu'étant parvenu à recueillir des renseignements importants et inédits, il allait éclairer d'un jour nouveau le plus grand de nos désastres militaires, et celui auquel les intérêts particuliers, la position sociale et les antécédents des écrivains qui l'ont retracé ont fait assigner des causes plus diverses. Les talents et les faits d'armes de M. le comte Gérard, que l'Empereur regardait comme une des espérances de la France (1), lui assignant une place parmi les notabilités du jour, je me persuadais qu'il réfuterait d'une manière puissante et lumineuse les opinions que, dans mes *Observations sur la relation de la campagne de* 1815, par M. le général Gourgaud, j'ai émises relativement à des mouvements stratégiques et à des dispositions militaires sur lesquels l'opinion flotte incertaine encore du jugement qu'elle doit en porter.

« En lisant, à mon retour à Paris, la brochure de M. le comte Gérard, mon attente a été trompée !... Qu'apprend-elle au public qu'il ne sût déjà, ou qui se rattache essentiellement aux causes réelles de la perte de la bataille de Waterloo ?

(1) Voyez les Documents publiés par M. le comte Gérard.

« Est-ce l'erreur commise il y a dix ans, pendant mon séjour aux États-Unis, *quant au lieu et à l'heure où M. le comte Gérard me donna le conseil de me porter au bruit du canon qui se tirait à plus de six lieues du point où j'étais* (1) ? Peu de mois après, je l'ai réparée dans un ouvrage publié à Phidadelphie en 1820, et ayant pour titre : *Doutes sur l'authenticité des Mémoires attribués à Napoléon.* Mon fils en a fait de même dans les journaux français de cette époque (2).

« Jugera-t-on attentatoire à l'honneur de tout un corps la remarque de *quelque mollesse dans l'attaque infructueuse d'un poste par une faible portion des troupes de ce corps?* Et le général en chef qui se précipite à bas de son cheval pour diriger lui-même de nouvelles troupes contre ce poste, n'a-t-il pas à l'instant donné la mesure de son intime conviction qu'il était possible d'agir avec plus de vigueur et de succès?

« Enfin, de quel intérêt majeur peut-il être pour le public qu'à tort ou non je me sois plaint de *lenteur dans les mouvements de quelques troupes, d'irrégularités dans leur marche et de négligence dans des détails de service?*

(1) Voyez la carte de Ferrari. A vol d'oiseau, il y a douze mille trois cent cinquante toises de Sarth-à-Valin à Mont-Saint-Jean.

(2) Il y a, ce me semble, plus que de la partialité à relever avec autant de soin une erreur de peu d'importance, et ne pas remarquer que si elle est réelle, quant à la personne de M. le comte Gérard, elle n'a point été commise relativement à l'heure où les premières troupes de son corps m'ont rejoint devant Wavres. J'ajouterai que mes ordres, le contact où je me trouvais avec l'ennemi, et la distance qui me séparait de l'empereur ne me permettant pas d'attacher une grande valeur à un conseil que je ne pouvais pas suivre, il n'y a rien de bien étonnant que je me sois trompé, quatre ans après, quant au lieu et à l'heure où il me fut donné.

« Sans doute que si j'eusse placé de tels faits au nombre des principaux mobiles de nos désastres, et qu'elle eût pu approcher de moi la pensée de flétrir les lauriers qu'aux champs de Fleurus le 4e corps avait si abondamment cueillis, j'applaudirais aux motifs qui ont mis la plume à la main de M. le comte Gérard. Je reconnaîtrais mon impéritie, et qu'elle a été exagérée l'expression du blâme qui a donné lieu à de telles inductions. Cet aveu ne pourrait me coûter, puisqu'il me donnerait des titres à l'estime générale. Mais, loin d'avoir à le faire, il me semble permis de croire que les documents publiés par M. le comte Gérard ne sont propres qu'à établir une polémique oiseuse, quant au fond de la question, et à répandre de douteuses lumières sur des faits d'un intérêt minime, auxquels on cherche à attacher quelque éclat en faisant intervenir dans leur discussion, comme partie lésée, un corps d'armée et des officiers généraux auxquels une longue confraternité d'armes et mes sentiments particuliers ne peuvent permettre d'imaginer que, dans l'intérêt d'une défense personnelle, bien faible si elle ne reposait que sur de si coupables bases, j'aie cherché à ternir l'éclat de leurs glorieux services..... Et comment en croiraient-ils capable celui qui, dans l'ouvrage qu'on incrimine aujourd'hui, a, le premier, relevé ces phrases accusatrices du genéral Gourgaud..... *Plusieurs généraux n'étaient plus les mêmes hommes : ils avaient perdu cette énergie et ce génie entreprenant qui les distinguait autrefois ; ils étaient devenus timides et circonspects dans toutes leurs opérations ; leur bravoure personnelle leur*

restait, mais le grand objet était pour eux de se compromettre le moins possible.

« J'ajouterai à ces observations une investigation spéciale de celles des opinions et inculpations éparses dans la brochure de M. le comte Gérard qui doivent être réfutées. En m'y livrant, je consulterai moins l'ordre paginal que le degré d'importance qu'elles peuvent avoir. Les détails dans lesquels j'aurai à entrer, et quelques répétitions inévitables, sont propres, je le sais, à fatiguer la patience ; mais les événements auxquels ma défense se rattache, et le sentiment d'intérêt qu'on accorde généralement à ceux placés dans la pénible nécessité de repousser les traits acérés d'une critique plus que sévère, détermineront sans doute à parcourir la totalité de cet écrit.

« M. le comte Gérard essaie de disculper son corps du reproche de lenteur dans ses mouvements, en publiant les rapports de son chef d'état-major, du général commandant son avant-garde, et en invoquant les témoignages de ses subordonnés. Les dénégations et inculpations d'inférieurs suffisent-elles pour invalider les assertions d'un supérieur?... Ma conviction est si négative à cet égard, que, quelque différentes qu'aient été nos positions respectives, je n'opposerai à M. le comte Gérard ni les déclarations que le général chef de mon état-major m'a envoyées aux États-Unis, lorsqu'il me vit attaquer en France, ni les témoignages de nombre d'officiers sous mes ordres, infirmatifs de ceux qu'il produit (1). Il me fournit d'ailleurs lui-

(1) Une lettre de l'un d'eux, et c'est la seule, fait partie des documents

même les moyens de me défendre avec avantage. Les faits rapportés par ses propres officiers suffisent pour me disculper du reproche d'avoir été injuste envers son corps.

« A la page 41 de ses documents, je lis : *Le 4e corps reçut vers midi et demi, le 17, l'ordre de se mettre en mouvement dans la direction de Gembloux.* Même page, et quelques lignes plus bas : *Ce n'est que vers trois heures qu'il a commencé à marcher.* A la page 9 : *Le 17, les troupes du 4e corps ne sont entrées dans leurs bivouacs qu'à dix heures du soir.* Ainsi le 4e corps a mis deux heures et demie à prendre les armes, et il a été depuis trois heures jusqu'à dix pour se rendre de Ligny à Gembloux, qui en est à 9370 toises (2). Il lui a donc fallu dix heures et demie pour se mettre en mouvement, et parcourir un peu plus de quatre lieues et demie.

« Croit-on expliquer ce peu de célérité en disant : *Le général Hulot fut obligé d'attendre, pour se mettre en marche, que la gauche du général Vandamme eût débloyé?* Mais les 3e et 4e corps partaient de points différents, et assez éloignés, dans les plaines de Fleurus (3). Ils ne pouvaient donc se retarder en rien, jusqu'à leur arrivée à l'embranchement des routes de Namuret de Gembloux. Au delà de cet embranchement, si je me fusse trouvé avec le 4e corps, je l'aurais fait doubler à

annexés à cet écrit. Il était nécessaire de le rapporter, pour faire connaître le temps qu'il a mis pour se rendre de Sarth-à-Valin près de l'Empereur.

(1) Consultez la carte de Ferrari, réimprimée par Capitaine.

(2) Ligny et Saint-Amand.

côté de celui du général Vandamme ; jusqu'à hauteur du défilé au-dessus de Gembloux, le pays n'était ni assez coupé, ni assez difficile pour l'empêcher ; l'artillerie, si elle encombrait le chemin, ne devait point arrêter, son arrivée en totalité n'étant nullement urgente : il ne s'agissait pas le 17 de se battre, mais de regagner les heures perdues pendant la matinée de ce jour.

« La longueur du temps employé à traverser Gembloux ne se justifie point par la présence dans cette ville de quelqeus détachements que le général Vandamme y aurait laissés pour aller aux distributions, ou par l'encombrement résultant des équipages du 3e corps. Quand on doit marcher rapidement, on cherche les moyens de vaincre de tels obstacles : ils étaient faciles à trouver, plusieurs chemins tournant la ville.

« Le 18 juin, des lenteurs dans les mouvements, du décousu dans la marche et quelques négligences dans le service me frappèrent. Etait-ce à tort ? On va encore en juger par les pièces que produit le comte Gérard.

« A la page 12 de ses documents et dans le rapport du colonel Simon Lorière, on lit : *Le 4e corps quitta sa position à sept heures du matin*, et à la page 58, dans le rapport au général Hullot : *Le 18, vers sept heures du matin, je reçus l'ordre du général en chef* (1) *qui prescrivait à toutes les troupes du 4e corps de se*

(1) M. le comte Gérard.

mettre en marche à huit heures du matin. Auquel des deux rapports, du chef d'état-major ou du général commandant l'avant-garde, faut-il s'en rapporter? peu importe, sans doute. Mais mes ordres étant que le 4e corps fût en marche de très-grand matin, et qu'il eût quitté Gembloux à six heures, s'il n'en partait qu'à sept ou huit heures, il était en retard.

« Quelques lignes plus bas, on voit dans le rapport du colonel Simon Lorière : *Le 4e corps fut obligé de faire halte en avant de Gembloux, pour laisser le temps au 3e corps de s'écouler.* Il n'en eût pas été ainsi, s'il eût pris un autre des chemins qui conduisent de Gembloux à Sarth-à-Valin, lieu de rendez-vous indiqué. Il s'en trouve plusieurs : car j'y suis arrivé par une route différente de celle suivie par le général Vandamme. Probablement on a négligé de s'informer s'il en existait. Quant à moi, il ne m'appartenait, ni comme maréchal, ni avec des officiers généraux tels que les généraux Gérard et Vandamme, d'entrer dans tous les détails du mode d'exécution des marches ou des attaques que j'avais à faire faire. Croyant d'ailleurs m'apercevoir qu'il leur était pénible de servir sous mes ordres, je mettais une recherche particulière à leur laisser toute la latitude possible, et à leur montrer une déférence que légitimaient leurs talents et leur expérience.

« Dans le même rapport du colonel Simon Lorière, on lit : *A onze heures, le 3e corps* (1) *était entièrement*

(1) Le colonel Simon Lorière a probablement voulu dire le *quatrième*.

réuni à Valin. Si on admet l'exactitude de cette assertion, et qu'on sache qu'à cinq heures et demie une partie de ce corps n'était point encore rendue à la Baraque, à deux lieues de Sarth-à-Valin, tandis que le reste était depuis longtemps devant Wavres (1), on a droit d'en inférer non-seulement que ses divisions avaient marché d'une manière décousue, et à des distances autres que celles voulues entre les fractions d'un même corps d'armée, mais encore que l'une d'elles était fort en retard.

« Lorsqu'à ce même petit village de la Baraque, l'ordre a été laissé à la division en arrière de se porter, en toute hâte, vers Saint-Lambert, et que cet ordre n'a pu être exécuté, faute de guide, et par l'impossibilité alléguée de s'en procurer, peut-être était-il permis de croire à quelque imprévoyance ou à quelque négligence de la part des officiers d'état-major, dont l'un des devoirs est d'être toujours en mesure d'exécuter les dispositions diverses qui peuvent être ordonnées. Attribuer cette imprévoyance à l'influence désorganisatrice produite par la désertion de quelques chefs, loin d'autoriser à me supposer des intentions hostiles, offre au contraire la preuve de mon désir de rejeter, autant que possible, sur des causes étrangères aux individus le mécontentement que j'éprouvais.

« Les paragraphes qui précèdent font voir que les mouvements et la marche des troupes, les 17 et 18, n'avaient pu me satisfaire. Il était difficile que je le dis-

(1) Il y a quatre lieues un quart, et 375 toises en sus, de Sarth-à-Valin à Wavres.

simulasse dans un narré dont un des objets était d'expliquer des retards dont on me rendait responsable.

« Le prix qu'on attache à établir l'authenticité et l'importance du conseil que M. le comte Gérard me donna à Sarth-à-Valin, le 11 juin à onze heures et demie, de me porter au bruit du canon qui se tirait alors à plus de six lieues sur notre gauche (1), prix constaté par la publication de lettres et rapports qui lui assignent des développements ayant pour moi tout le mérite de la nouveauté, et l'erreur dans laquelle on serait, en croyant que les chances de la bataille de Waterloo eussent tourné en notre faveur, si cet avis, si vanté depuis, eût été suivi, rendent nécessaire de le faire apprécier à sa juste valeur. Je l'établirai, en faisant connaître l'intempestivité du mouvement proposé, à raison de l'heure où il eût été exécuté, et de la distance à parcourir pour arriver jusques à l'Empereur ; en indiquant les inconvénients qu'il eût pu avoir, soit que je marchasse avec la totalité de mon corps, soit avec une de ses fractions ; et en rappelant le respect dû au principe d'obéissance passive, justement regardé comme un des plus sûrs gages de succès, et qui ne permet pas au commandant d'un corps détaché, porteur d'ordres spéciaux, de courir au bruit d'une canonnade, dont la cause probable lui a été assignée par son général en chef, au moment où il lui a donné une mission qui l'éloigne de lui.

(1) Consultez la carte de la Belgique, de Ferrari, réimprimée par Capitaine, et vous verrez qu'il y a, à vol d'oiseau, 12,852 toises, de Sarth-à-Valin à Mont-Saint-Jean.

« A la page 8 de ses documents, M. le comte Gérard s'exprime en ces termes : *Je n'ai point la présomption de dire que, dans le moment* (lorsqu'il ouvrit l'avis de marcher au bruit du canon de Waterloo), *je calculai les immenses résultats qu'auraient produits cette manœuvre, si, comme l'événement l'a prouvé, elle eût été exécutée.*

« L'événement a seulement prouvé que les corps prussiens qui agirent sur le flanc de l'armée de l'empereur, lui ont arraché la victoire. Le calcul des *immenses résultats de la manœuvre proposée* est hypothétique, rien ne constatant que la marche de mon corps d'armée de Sarth-à-Valin vers Waterloo eût assuré le gain de la bataille.

« Avait-elle lieu à temps utile? Pouvait-elle empêcher l'attaque des corps prussiens, en vue de l'armée française, sur les hauteurs de Saint-Lambert à une heure? Le nombre de mes troupes était-il suffisant pour occuper la totalité de l'armée prussienne ? Je ne le pense pas.

« A midi toute ma cavalerie avait dépassé de beaucoup Sarth-à-Valin; le corps du général Vandamne était aussi au delà. Ainsi le corps du général Gérard eût fait tête de colonne, et les autres troupes auraient eu une contre-marche ou une marche de flanc à faire pour le rejoindre.

« A quelle heure les troupes se seraient-elles ébranlées de Sarth-à-Valin? En admettant que ce pût être vers midi, combien fallait-il de temps pour joindre l'empereur ?

« L'officier que je lui envoyai de Sarth-à-Valin fut, au trot et au galop de son cheval, et en se dirigeant à travers champs par la ligne la plus directe, deux grandes heures et demie à se rendre près de lui (1). Un corps d'armée d'infanterie eût certainement mis trois fois autant de temps à y arriver. A vol d'oiseau, il y a, de Sarth-à-Valin à Mont-Saint-Jean, 12,350 toises ; en y joignant un quart en sus, à raison des sinuosités des chemins de traverse que les troupes eussent été obligées de suivre, la distance à parcourir par elles était de 15,437 toises, ou plus de sept lieues et demie de poste. Ainsi il était impossible qu'elles fussent rendues à Mont-Saint-Jean avant huit heures du soir, époque à laquelle l'attaque de Blücher, sur le flanc droit de l'armée française, avait eu lieu, et le sort de la bataille décidé.

« On sera d'autant plus convaincu de l'inévitable lenteur de la marche de Sarth-à-Valin à Mont-Saint-Jean, que la nature du terrain et l'état des chemins les faisaient regarder comme très-difficiles pour l'artillerie, au général Baltus, commandant celle du général Gérard (2), et que les corps prussiens, partis à la pointe du jour de Wavres, n'étaient arrivés qu'à une heure après midi à hauteur de Saint-Lambert, qui n'est cependant qu'à deux lieues trois quarts de Wavres, distance qu'ils avaient mis plus de neuf heures à parcourir, quoique marchant sur deux colonnes.

(1) Voyez la lettre de cet officier, annexée à la fin de cet écrit.
(2) Voyez, page 19 des documents de M. le comte Gérard, l'assertion de M. l'intendant militaire Dennié.

« Ainsi l'inutilité du conseil de M. le général Gérard est démontrée par l'examen des distances, et du temps nécessaire pour les franchir.

« Attiré vers Napoléon par la canonnade que j'entendais, je ne me fusse point dirigé vers Saint-Lambert. Si cependant, par l'effet de quelque *inspiration*, ou de renseignements positifs quant à la marche de Bluche, je m'étais porté sur ce point culminant, éloigné de six lieues de Sarth-à-Valin (1), je n'y eusse certainement plus trouvé les deux corps prussiens qui y arrivaient dès une heure, et qui avaient constamment marché depuis. Si le troisième corps y eût été encore, un engagement aurait eu lieu, mais sans paralyser le mouvement de Blucher, qui n'eût pas plus fait suspendre le canon tiré à Saint-Lambert que celui tiré à Wavres. D'ailleurs le 4e corps prussien, en position sur les hauteurs qui dominent cette ville, n'y serait pas demeuré oisif; voyant rétrograder ma cavalerie et le corps du général Vandamme, il eût repassé la Dyle à leur suite, et les eût harcelés dans leur marche. Ou s'il se fût porté, par la rive gauche de la Dyle, au secours du corps attaqué à Saint-Lambert, j'eusse alors eu à combattre des forces presque doubles des miennes, et des succès eussent été disputés trop longtemps, pour qu'ils pussent avoir de l'influence sur l'issue des événements qui se passaient à Waterloo.

A la page 50 de ses documents, M. le comte Gérard

(1) De Sarth-à-Valin à Saint-Lambert, à vol d'oiseau, il y a 9,400 toises, t avec le quart en sus, pour les sinuosités des chemins, 12,000 toises, ou ix lieues de poste.

dit qu'*en émettant l'avis de passer la Dyle, sur le pont de Moutiers, pour marcher vers le canon de l'Empereur, ce mouvement lui paraissait offrir le double but de lier nos opérations avec le corps de gauche, et de prendre à revers les positions de Wavres et de Bielge, ce qui nous aurait épargné le désagrément de les attaquer de front et sans succès.* Il ajoute un peu plus bas que *ce mouvement était conforme aux principes de la stratégie et à des dispositions contenues dans la lettre du major-général, citée* (par moi) *pour prouver le contraire.*

« On peut, par l'effet d'une combinaison ou d'une attaque, obtenir divers résultats. Mais je ne pense pas que la stratégie la plus habile offre les moyens d'atteindre en même temps, avec un seul corps et par un seul mouvement, deux buts à plus de quatre lieues l'un de l'autre.

« Si on marchait pour joindre l'Empereur, on renonçait à attaquer les positions de Wavres et de Bielge.

« Si, après avoir passé la Dyle au pont de Moutiers, on se portait sur Bielge et Wavres, la jonction avec Napoléon n'avait pas lieu, et nos opérations n'étaient pas plus liées qu'elles ne l'ont été, quand j'ai fait attaquer l'ennemi par Limale.

« J'ai déjà fait voir que la jonction eût eu lieu trop tard pour être efficace.

« L'enlèvement des positions de Wavres et de Bielge, quelques heures plus tôt qu'elles ne le furent, ne prévenait pas davantage les désastres de Waterloo, et la censure de leur mode d'attaque est peu fondée. Elles ont été tournées par Limale pendant que le général

Vandamme entretenait le combat devant Wavres ; elles l'eussent été plus tôt, si la totalité du corps du général Gérard avait été réunie à une heure moins tardive devant Wavres. (Une des divisions de ce corps n'était pas même arrivée à la Baraque à cinq heures du soir, fait qui infirme en partie l'assertion de M. le comte Gérard, que *ses troupes ont été massées sur les plateaux qui dominent la Dyle*, bien longtemps sans recevoir d'ordres.)

« On n'est pas plus complétement en droit de dire que le mouvement qu'il conseillait aurait épargné *le désagrément d'attaquer de front, et sans succès, les positions de Wavres et de Bielge.*

« L'attaque de Wavres et de Bielge après avoir enlevé la partie de la ville sur la droite de la Dyle, devait être tentée. Quand sa difficulté a été reconnue insurmontable, et que tout le 4e corps a été réuni, la position a été tourné par Limale, la division Teste s'est emparée du village de Bielge, et les Prussiens ont été forcés de se retirer vers Bruxelles.

« Le succès a donc couronné les opérations ordonnées.

« Quant aux conséqnences tirées par M. le comte Gérard de la lettre du major-général, datée de la ferme du Caillou le 18 juin à dix heures du matin, il suffit de la lire avec quelque attention pour s'apercevoir de leur peu de justesse.

« Le major-général m'écrit :

(*Voir cette lettre* t. IV, page 79.)

« Qu'y a-t-il de plus impératif que ces passages ?

Dirigez vos mouvements sur Wavres, afin de vous rapprocher de nous, vous mettre en rapport d'opérations et lier les communications, poussant les corps prussiens qui ont pris cette direction, ou qui auraient pu s'arrêter à Wavres, où vous devez arriver le plus tôt possible.

« Le sens de telles expressions ne peut être méconnu. L'objet principal, l'objet que l'Empereur a le plus à cœur, est que *mes mouvements soient dirigés sur Wavres, et que je me rapproche de lui... que je pousse les colonnes prussiennes qui ont pris la direction de Wavres, que je sois rendu le plus tôt possible à Wavres.*

« L'objet secondaire est que je me mette *en rapport d'opérations*, et *que je lie les communications.*

« Quel moyen ai-je à prendre pour remplir l'objet principal ?

« On ne m'en laisse pas le choix, on me l'indique impérativement : *marchez sur Wavres, et arrivez-y le plus tôt possible.* En effet, à Wavres je ne me trouvais qu'à quatre lieues et demie de l'Empereur, tandis qu'à Sarth-à-Valin j'en étais à sept lieues et demie.

« Ainsi, l'ordre de me rapprocher a été exécuté, et son mode d'exécution, fidèlement suivi (1).

« En lisant, pages 13 et 25, les développements donnés aux conseils de M. le comte Gérard, on aura probablement remarqué qu'on lui fait ouvrir l'avis de *marcher avec son seul corps, et la cavalerie du général Valin, au bruit du canon de l'Empereur.* Ce mouvement

(1) L'objet secondaire a été rempli, par l'envoi de la cavalerie légère du général Pajol, par Limette, vers Saint-Lambert.

eût offert encore moins de chances favorables, que s'il eût été exécuté avec la totalité de mes troupes. Il compromettait celles demeurées à la poursuite des Prussiens, car s'ils tenaient dans quelque bonne position, ainsi qu'ils le firent à Wavres, ou dans toute autre qui eût pu se rencontrer, elles étaient obligées de se déployer. Connaissant alors leur force, et ayant pour eux les chances de succès résultant d'une grande supériorité numérique, ils n'eussent pas manqué de les attaquer. On peut d'autant moins en douter, que le 19, à la pointe du jour, époque à laquelle ils ignoraient encore l'issue de la bataille de Waterloo, ils prirent l'offensive, quoique je n'eusse point fait de détachement et que tout mon corps fût réuni.

« La colonne conduite par le général Gérard eût pu aussi être dans une position difficile, si elle se fût trouvée en contact avec les corps prussiens en marche vers Mont-Saint-Jean depuis le lever du soleil.

« Les règles de cette stratégie qu'on invoque s'opposaient donc à ce que je me divisasse en deux colonnes.

« A la page 10, on assigne comme caractéristique de mes observations sur la campagne de 1815, par le général Gourgaud : *une confusion complète des lieux, des époques et des distances.* C'est quatre ans après les événements, et à dix-huit cents lieues de ma patrie, que j'ai réfuté le général Gourgaud ; j'étais alors dépourvu de cartes spéciales, de mes livres d'ordres et de correspondance, de tous les documents propres à rappeler à ma mémoire des détails et une conversation qui me frappèrent d'autant moins, que rien ne pouvait

me faire présumer qu'ils serviraient un jour de base à des recherches accusatrices. N'en ayant conservé qu'un fugitif souvenir, j'ai pu commettre quelques erreurs. Elles disparaîtront de la nouvelle édition de ma Réfutation de l'ouvrage du général Gourgaud. Quant aux distances, j'étais autorisé à les croire exactes, puisqu'elles me furent indiquées à New-York par le général Bernard, aide-de-camp de Napoléon en 1815, et depuis lors général-major au service des États-Unis. Au reste, il m'importe essentiellement qu'elles soient scrupuleusement vérifiées par ceux qui parcourront ces lignes, car les plus grossières erreurs à leur égard se rencontrent dans la plupart des publications relatives à la campagne de 1815 (1).

Aux pages 7 et 12, on cherche à établir que ma pensée dominante a été de faire croire que j'ai été instruit très-tard que l'empereur se battait à ma gauche. On en donne pour preuve que j'ai écrit que je m'étais porté, de ma personne, à l'extrémité du bois de Limelette, vers une heure, et que je ne doutais plus alors que le canon que l'on tirait ne fût celui de l'attaque de l'armée française. Rien de plus vrai que ce fait, et de moins juste que l'induction qu'on en tire. J'ai entendu, étant à Sarth-à-Valin, une canonnade : elle a d'abord été sourde, et je l'ai prise pour celle d'un engagement d'avant-garde ; elle a continué, et s'est renforcée ; afin de la mieux juger, j'ai galopé jusques à l'extrémité du bois de Limelette, où j'en étais plus près qu'à Sarth-

(1) Elles se trouvent, en toises et lieues de poste de France, au tableau annexé p. 296.

à-Valin. C'est alors seulement que j'ai été convaincu qu'elle était celle d'une bataille rangée. Je l'aurais crue telle, dès midi, que je n'en aurais pas moins marché sur Wavres, où l'intention de l'empereur, au moment où il allait livrer bataille, était que je me rendisse le plus promptement possible.

« Il n'y eût eu que la complète certitude que Blücher en fût parti pour opérer sa jonction avec Wellington qui m'eût fait balancer dans ce que j'avais à faire. Mais à Sarth-à-Valin, à midi, j'ignorais que trois des corps de l'armée prussienne eussent marché vers Ohain et Saint-Lambert, et que le 4e corps seul fût resté à Wavres. L'assertion de M. le colonel Simon Lorière (page 13, que, *dès le point du jour on était informé de la marche de trois des corps prussiens, et qu'il n'y avait que le quatrième qui couvrit la retraite,* est inexacte : car à moins d'avoir été mis dans le secret de son plan, par Blücher, il était impossible qu'on eût connaissance au point du jour, à Gembloux, des mouvements qu'il faisait faire à Wavres, qui en est à six lieues.

« Dans différents endroits de la brochure de M. le comte Gérard, et notamment à la page 47, on avance que *mes troupes ont marché sur une seule colonne forte de trente ou trente-cinq mille hommes; on blâme cette disposition,* et on appuie sur *la gravité des inconvénients qu'on prétend en être résultés.* Les faits démentent cette inculpation; et l'ordre dans lequel ont marché les troupes est légitimé par les motifs qui l'on fait adopter.

« On ne peut dire que trente ou trente-cinq mille

hommes aient formé une seule colonne, quand la cavalerie légère du général Pajol de mille cent cinquante hommes, et la division d'infanterie du général Teste de quatre mille cent soixante, suivirent, le 17 et le 18, d'autres directions que les 3e et 4e corps, et lorsque les deux mille trois cent quatre-vingt-dix dragons du général Exelmans ont toujours été à plusieurs lieues en avant de l'infanterie. Ils n'en ont donc pas retardé les mouvements. Eux-mêmes n'ont point formé une colonne, six de leurs escadrons ayant été dirigés, le 17, sur Sarth-à-Valin, et trois vers Perwesse. Les 3e et 4e corps d'infanterie, dont la force ne s'élevait qu'à environ vingt mille hommes (1), ont marché massés; mais leur réunion était indiquée par la nature de l'opération dont j'étais chargé. Détaché à la poursuite des Prussiens pour les attaquer dès que je les aurais joints, et devant présumer opérée leur jonction avec celui de leurs corps qui n'avait pas pris part à la bataille du 16, je devais être toujours à même d'aborder l'ennemi avec tous mes moyens. Je pouvais d'autant moins me départir d'une telle disposition, que Napoléon avait, en ma présence, fortement improuvé le maréchal Ney pour ne l'avoir pas adoptée (2). Le 17 au matin, il lui faisait écrire par le major-général: *L'empereur a vu avec peine qu'hier vous n'étiez pas réunis; les divisions ont agi isolément. Ainsi vous avez éprouvé des pertes. Si les corps des généraux d'Erlon et Reille avaient été ensemble*, etc., etc.

(1) Les états de situation de ces corps après la bataille le prouvent.
(2) Lettre du major-général au maréchal Ney, datée du 17.

Et plus bas : *L'empereur espère et désire que vos sept divisions d'infanterie soient bien réunies et formées, et qu'ensemble elles n'occupent pas une lieue de terrain, pour les avoir bien dans votre main, et les employer au besoin* (1). La manière de voir de l'empereur devait être respectée par son lieutenant.

« La position du maréchal Ney différait peut-être de celle où je me trouvais, en ce qu'elle était plus immédiatement offensive. Mais la mienne était destinée à le devenir. D'ailleurs la supériorité numérique des Prussiens (2) les mettait à même de m'attendre dans quelque position forte, et étudiée à l'avance, ou de se reporter, par Charleroy, sur la ligne d'opérations de l'armée française. Il fallait donc que j'eusse mes troupes réunies de manière à être en mesure d'agir en toute espèce de circonstances. Les ordres de l'empereur et le rôle qu'il m'avait assigné dans le sanglant drame au dénoûment duquel ses dispositions rendaient impossible que je prisse part, m'en faisaient un devoir.

« Je ferai en outre observer combien il était difficile de découvrir, à l'instant même où j'étais envoyé à leur poursuite, la direction de retraite prise par les Prussiens. Les reconnaissances de la cavalerie n'apprenaient rien qui précisât leurs mouvements. Réduit à interroger les habitants du pays quand on en pouvait ren-

(1) En citant ces lignes, je suis si loin de vouloir incriminer les opérations du maréchal Ney, que je me propose au contraire de le disculper plus tard de la plupart des torts qu'on lui impute, en publiant les ordres qu'il avait reçus et dont je possède les minutes. Ils diffèrent presque en tout de ceux que rapportent les écrits émanés de Sainte-Hélène.

(2) Leur armée s'élevait encore, après la bataille de Fleurus, à plus de cent mille hommes.

contrer, à envoyer des officiers prendre des renseignements dans tous les villages, et n'ayant aucunes données propres à fixer mes idées, quelque tâtonnement eût été excusable. Et cependant y en a-t-il eu ? Quand je quittai l'empereur le 17 à une heure, il était incertain si ce serait vers Bruxelles ou sur la Meuse que j'aurais à me porter. Dans le doute, j'ai assigné pour point de réunion à mon infanterie l'embranchement de la route de Namur et du chemin de Gembloux. Dès que j'ai su que celles des troupes ennemies qui s'étaient d'abord dirigées vers Namur, avaient quitté la grande route qui y conduit, et marchaient du côté de Perwèse, c'était à Gembloux qu'il convenait que je me portasse. Y ayant appris que quelques colonnes prussiennes avaient passé daus les environs de Sarth-à-Valin, ce village devenait mon point de direction. Lorsque, d'après divers renseignements, une partie de l'armée de Blücher devait s'être réunie à Wavres, et quoique d'autres rapports annonçassent qu'elle paraissait se concentrer dans les environs de Louvain, il n'y avait point à balancer, et c'était sur Wavres que j'avais à marcher, d'autant que, si l'hypothèse de la concentration de l'ennemi dans les plaines de Louvain se vérifiait, par un changement de front à droite j'étais sur son flanc. L'intention de l'empereur, au moment où il attaquait les Anglais, étant que je me rendisse aussi rapidement que possible à Wavres, je devais prendre le chemin le plus court pour y arriver. C'est celui que j'ai suivi : il était le seul que je dusse suivre, ma cavalerie et le troisième corps s'y trouvant embarqués, et

ayant dépassé depuis longtemps Sarth-à-Valin. Les rappeler, quand l'ennemi que j'avais ordre de combattre était en vue, et me porter vers Wavres, en passant la Dyle au pont de Moutiers, était une manœuvre fausse et contre-indiquée, les chemins de Sarth-à-Valin à Wavres par la rive gauche de la Dyle étant presque impraticables, et beaucoup plus longs, puisqu'ils décrivent l'arc d'un cercle dont la route que j'ai suivie est la corde (1).

« Faire prendre la direction de Wavres par le pont de Moustiers au 4e corps au moment où le 3e joignait l'arrière-garde ennemie et l'attaquait, pouvait avoir de graves inconvénients. Dans de telles circonstances, on ne sépare pas par une rivière deux corps d'armée qui doivent se soutenir au besoin. Enfin ce mouvement était intempestif, car on ne manœuvre point pour tourner une position, quand on ignore si l'ennemi la défendra; et rien n'annonçait à Sarth-à-Valin, à midi, que les Prussiens eussent l'intention de tenir à Wavres.

A la page 55, M. le comte Gérard s'étonne que j'aie *revendiqué l'honneur d'avoir eu ses troupes sous mes ordres le jour de la bataille de Fleurus, quoiqu'il soit constant que je ne leur ai prescrit aucunes dispositions.*

« Je n'ai rien revendiqué qui ne m'appartînt : les ordres de l'Empereur rapportés à la fin de cet écrit plaçaient sous mon commandement non-seulement M. le comte Gérard et son corps, mais toute la droite

(1) Jetez les yeux sur la carte de Ferrari, et vous verrez qu'en ligne droite, et à vol d'oiseau, il y a trois lieues et demie de Sarth-à-Valin à Wavres, par le chemin que j'ai suivi, tandis qu'en s'y rendant par le pont de Moustiers et la rive gauche de la Dyle, il y en a cinq.

de l'armée. Il est très-vrai, je le sais, que le jour de la bataille de Fleurus je n'ai prescrit aucunes dispositions au 4e corps. Occupé à diriger toutes les attaques contre l'aile gauche de l'armée prussienne (1), et à rejeter au loin celles des troupes ennemies qui arrivaient par la route de Namur, je ne pouvais m'occuper en même temps de ce qui se passait au village de Ligny. Je ne le devais d'ailleurs point : si M. le comte Gérard veut relire les ordres qu'il avait reçus du major-général (2), il y verra ces lignes : « Je vous « préviens que l'intention de S. M. est que vous pre- « niez les ordres de M. le maréchal Grouchy, comme « commandant d'aile »..... et plus bas : « Vous ne re- « cevrez des ordres directs de l'Empereur que quand « S. M. sera présente. » — L'empereur était présent : il a donné directement ses ordres. — Ce n'était donc point à moi à le faire.

« A la page 10 de ses documents, M. le comte Gérard essaie de faire croire que, le 18 juin, j'étais peu pressé d'agir.

« Et quels pouvaient donc être les motifs de ce peu d'empressement? Le poste élevé que j'occupais, les intérêts de ma gloire, ma position personnelle et la nature des gages que j'avais donnés à la cause que je servais, ne me commandaient-ils donc plus de tout faire pour en assurer le triomphe? Ah! qu'on blâme mes dispositions, qu'on m'accuse d'avoir mal inter-

(1) Voyez le rapport officiel de la bataille de Fleurus, inséré au *Moniteur* de 1815.

(2) Ces ordres se trouvent au nombre des *Pièces justificatives*.

prété mes ordres, qu'on me taxe d'impéritie, je répondrai avec calme; mais à de telles insinuations mon cœur ne peut que se soulever d'indignation. L'opinion publique saura les apprécier; les antécédents de toute ma vie lui en donnent la mesure.

« Je n'étendrai pas davantage cette réfutation des assertions et opinions de M. le comte Gérard, me proposant de la rendre plus complète dans une publication dont je m'occupe. Il m'est pénible sans doute de me trouver en dissentiment avec un officier général aussi distingué; mais je me félicite cependant qu'en me forçant à faire connaître sur quelles bases ont reposé mes déterminations, le 17 et le 18 juin, il ait mis le public à même de remarquer combien, après les événements et lorsque les développements des plans de nos ennemis ont révélé les mouvements stratégiques qui en ont assuré le succès, il est aisé de tracer, la carte à la main, les dispositions qui eussent pu paralyser leurs projets et prévenir leur fatales conséquences. Il est non moins facile, à des écrivains malveillants ou intéressés, d'en faire peser la responsabilité sur celui qu'elle doit le moins atteindre, en supposant des ordres qui ne lui ont point été donnés, ou en assignant une interprétation forcée à ceux qu'il a reçus; en altérant le chiffre des troupes, et en ne tenant compte ni des distances, ni de l'état des chemins, ni des difficultés morales et physiques à vaincre. Une investigation scrupuleuse dissiperait le prestige trompeur d'illusions propres à égarer l'opinion; mais peu de personnes ont la volonté ou le loisir de s'y livrer,

et beaucoup sont portées à adopter de confiance tout ce qu'on croit émané d'une source longtemps révérée, et qui, dans son cours heureux, renversant tous les obstacles opposés à son immense développement, semblait devoir n'en jamais rencontrer d'insurmontables. Plus tard, sans doute, la main du temps eût fait tomber les voiles dont on couvre la vérité. Mais comment ne pas les déchirer quand d'injustes inculpations, si souvent répétées sans avoir été démenties, font planer sur les lieutenants de l'Empereur un blâme immérité ? il ne repose que sur des assertions inexactes, des documents peu fidèles et des ordres imaginaires. La publication des ordres réels, le rapprochement de leurs époques et du temps que les distances à parcourir rendaient nécessaire à leur exécution, en offrent l'irréfragable preuve. Le calme, la mesure, l'absence de toutes personnalités, et le respect dû au malheur, formeront les caractères distinctifs d'une défense qui repoussera victorieusement des attaques empreintes d'une déplorable partialité. Elles m'ont fait plus d'une fois désirer que les derniers actes de ma vie militaire devinssent l'objet d'un examen scrupuleux : il mettra à même de juger s'ils ont terni le peu de lustre acquis à une longue et honorable carrière. »

Extraits du *Censeur européen* et de l'*Indépendant* (août 1819).

Les pièces justificatives jointes à cette brochure sont :

1° La lettre du lieutenant-colonel Delafresnaies, qui

se trouve déjà au quatrième volume, p. 135 et suivantes;

2° Les dépêches du major général au maréchal de Grouchy et au général Gérard, datées l'une et l'autre du 16 juin et qui se trouvent au quatrième volume (Registre du major général) ;

3° Les notes suivantes :

« Quelques journalistes, en parlant des documents historiques de M. le comte Gérard, ont émis des opinions et porté des jugements qu'on a dû regarder comme prématurés, une des parties intéressées n'ayant pas été entendue. Pour être à même de les apprécier, il suffira de les mettre en regard avec ceux que portèrent de ma réfutation du général Gourgaud les journaux les plus acrédités de l'époque où elle parut. Leurs rédacteurs étaient MM. Benjamin Constant, Jouy, Châtelain, Comte, et autres écrivains de cette trempe. Traduit au tribunal de l'opinion publique, je ne saurais y avoir de meilleurs défenseurs que ceux qui s'en sont si souvent montrés les fidèles organes. »

Extrait de *la Renommée*, août 1819.

« Aucun événement n'a eu de plus grands résultats que le désastre de Waterloo; les conséquences politiques de cette bataille ont été telles pour la France et l'Europe entière, que ce jour est devenu une des époques les plus remarquables de l'histoire. Après le naufrage de cette terrible journée, où tout fut perdu pour l'armée française, *fors l'honneur*, chacun s'efforça de sauver au moins sa responsabilité : Napoléon

lui-même, qui perdit alors son sceptre et son épée, voulut, en abandonnant ses compagnons d'armes, rejeter sur des causes secondaires la perte de cette bataille. C'est du moins dans ce sens qu'est écrit l'ouvrage du général Gourgaud ; toutes les relations qui ont paru sur ces événements ont été rédigées, avec plus ou moins de vraisemblance, dans le même esprit. Par des raisonnements plus spécieux dans la forme que dans le fond, puisqu'ils ne sont appuyés d'aucunes pièces officielles, et par des plans de campagne faits et raisonnés après les événements, on a cherché à faire tomber particulièrement le blâme sur les deux lieutenants de Napoléon.

« Il nous semble que peu d'écrivains ont fait remarquer l'énorme disproportion qu'il y avait entre l'armée française et l'armée alliée : l'une forte à peine de 110,000 hommes, tandis que Blücher et Wellington comptaient 222,000 combattants sous leurs ordres. Une telle supériorité numérique ne doit-elle pas entrer pour beaucoup dans la balance des chances hasardeuses de cette campagne ?

« M. le comte Grouchy, après quatre ans d'exil, de résignation et de silence, vient de publier ses observations sur l'ouvrage du général Gourgaud, le seul auquel il accorde une certaine authenticité. Il réfute en même temps quelques-unes des assertions contenues dans d'autres écrits. Attaqué et critiqué au moins avec inconvenance, il répond quelquefois avec une amertume excusable dans sa position ; mais il répond par des faits et par des pièces officielles.

« Essayons de donner en peu de mots l'analyse de cet ouvrage. Le comte de Grouchy attribue la perte de la bataille de *Waterloo* à l'inaction où l'armée française fut laissée le 17, le lendemain de la bataille de Fleurus. Ce ne fut qu'à midi et demi que Napoléon donna l'ordre de poursuivre l'armée prussienne, qui était en retraite depuis la veille, dix heures du soir. La bataille de Fleurus, gagnée par l'armée française, n'amena pas de grands résultats, et dès le lendemain matin le 17), les Prussiens furent renforcés par 30,000 hommes de troupes fraîches (le corps du général Bulow). Les instructions verbales données au comte de Grouchy, par Napoléon lui-même, étaient *de suivre les Prussiens, de les attaquer, et de ne les point perdre de vue;* lorsqu'il quitta Napoléon, il croyait l'armée prussienne dans la direction de Namur; bientôt il apprit qu'elle s'était retirée vers *Gembloux :* il marcha sur cette ville, où les troupes du 4e corps n'arrivèrent qu'à onze heures du soir. Ce ne fut que le lendemain 18, à dix heures du matin, que le corps de droite, fort seulement de 32,000 hommes et poursuivant l'armée prussienne de 95,000 qui avait dix-huit heures de marche d'avance, atteignit l'arrière-garde prussienne : elle fut successivement attaquée et repoussée jusqu'à *Wavres.* Cependant le 17 au soir, dans la nuit et la matinée du 18, le comte de Grouchy avait envoyé plusieurs officiers à Napoléon, pour lui rendre compte de sa position et de ses mouvements; ils parvinrent tous au quartier général. Le 18, vers midi, la canonnade de *Waterloo* fut entendue à l'aile droite; le comte

de Grouchy put s'étonner de n'avoir pas reçu de nouvelles instructions ; mais il avait l'ordre positif d'attaquer les Prussiens, et crut devoir continuer ses mouvements, sans s'occuper d'une canonnade à six lieues sur sa gauche, qui pouvait n'être, d'après sa direction dont il s'assura lui-même, que l'effet d'un engagement partiel à l'entrée de la forêt de *Soignes*. D'ailleurs pouvait-il sitôt avoir oublié qu'il avait été témoin la veille des reproches que Napoléon avait faits au maréchal Ney, pour s'être arrêté et avoir envoyé des troupes à *Frasnes*, au bruit de la canonnade de Fleurus, au lieu de marcher sur les *Quatre-Bras*, comme le portaient ses instructions? Cet exemple et son devoir lui prescrivaient de s'en tenir à la stricte exécution des ordres qu'il avait reçus.

« Il est vrai que le 18, VERS LES CINQ HEURES DU SOIR, le comte de Grouchy reçut une dépêche du major-général, datée du champ de bataille, à UNE HEURE. Cette lettre approuve tous les mouvements de l'aile droite ; elle annonce même la *bataille gagnée sur la ligne de Waterloo;* et, seulement dans un *post-scriptum*, elle enjoint au comte de Grouchy de manœuvrer sur *Saint-Lambert*, où se montre la tête de la colonne du général Bulow. Le comte de Grouchy fait toutes ses dispositions pour se conformer à cet ordre important, mais qui était arrivé beaucoup trop tard pour qu'il pût être exécuté de manière à avoir quelque influence sur le sort de la bataille de *Waterloo*, situé à quatre lieues en ligne directe du *Mont-Saint-Jean*. L'ennemi était maître de la communication sur la rive gauche de la

Dyle, dont il défendait vivement le passage. Ce ne fut qu'à la nuit que nos troupes l'effectuèrent ; et en supposant même qu'on ne leur eût pas opposé de résistance, elles ne pouvaient arriverà *Waterloo* qu'à ONZE HEURES du soir, et dès lors le sort de la bataille était décidé depuis longtemps.

« Non content de prouver qu'il a exécuté littéralement ses ordres, le comte de Grouchy démontre ensuite que le général Gourgaud a été induit en erreur en avançant que le 17 au soir, et dans la nuit du 18, des ordres lui avaient été envoyés de marcher sur *Saint-Lambert*. Il regarde comme impossible que, le 17, Napoléon, qui ignorait et les mouvements des Prussiens et ceux des Anglais, pût prévoir qu'il leur livrerait bataille à *Waterloo*.

« Nous partageons entièrement l'opinion de M. le comte de Grouchy, lorsqu'il déclare qu'il ne croit pas qu'un général doive se porter vers une canonnade qu'il entend sur son flanc, lorsqu'il a des instructions spéciales du général en chef. L'obéissance passive et littérale aux ordres donnés nous paraît le premier devoir d'un militaire et le gage le plus certain de la victoire. Des exemples cités après les événements ne prouvent rien contre un principe à l'appui duquel on pourrait citer cent exemples contre un seul qu'on y peut opposer.

« Tous les militaires liront avec un grand intérêt cette brochure ; elle donne des détails qui manquaient entièrement sur la campagne de 1815 (1) : elle servira

(1) On nous suggère que la brochure contient cependant quelques

d'avant-propos aux mémoires du comte de Grouchy qui devront jeter un grand jour sur les événements contemporains, et cependant peu connus jusqu'à ce jour.

« Joignons-nous aux vœux de sa famille, dont il est séparé depuis quatre ans, et espérons que bientôt il pourra se retrouver au milieu des siens, et couronner par le repos une vie dont les faiblesses de l'ambition et les désordres de la guerre ne souillèrent jamais un seul acte, et dont la gloire finira par être d'autant moins contestée, qu'aucun genre de péril et de souffrance n'aura manqué d'éprouver son courage. »

Extraits du *Courrier ministériel* (août 1819).

« On a déjà beaucoup écrit sur la campagne de 1815, ou plutôt sur la journée de Waterloo qui la renferme tout entière. Les grands événements qui influent sur le sort des nations, deviennent presque toujours, après le résultat, des procès historiques sur lesquels les parties intéressées raisonnent à perte de vue. Longtemps encore on cherchera comment Buonaparte pouvait ne pas perdre une dernière bataille, après en avoir gagné tant d'autres ; et quelques personnes croiront de bonne

inexactitudes qu'il peut être important de signaler. Par exemple, M. le comte Grouchy fait honneur au général Vandamme de la belle défense de Namur, qui contint si longtemps l'ennemi, et assura la retraite de l'armée française. Ce beau fait d'armes appartient en entier au lieutenant-général Teste, qui était, il est vrai, sous les ordres du général Vandamme, mais qui resta seul à Namur avec sa division, forte tout au plus de deux mille hommes, sans canons, et qui, après avoir causé au 3e corps prussien une perte de plus de trois mille hommes, ne se retira qu'à six heures du soir, lorsque tout fut évacué, et que l'ennemi eut perdu tout espoir d'inquiéter la marche retrograde de nos troupes.

foi que le succès n'a dépendu que d'une chance, d'un hasard, tandis que le dénoûment qui a eu lieu était amené tôt ou tard par l'extrême péril de l'Europe, et par cette nécessité qui est le fatalisme de la politique. L'honneur de la France n'est pas engagé dans cette discussion. Elle ne fut pas vaincue à Waterloo, puisque sa volonté n'y était pas ; elle doit des regrets et des larmes aux braves Français qui périrent dans le duel de Buonaparte contre l'Europe ; elle doit porter leur deuil et plaindre leur mort. Quant à Buonaparte, il est naturel que, du fond de l'exil, il ne veuille pas laisser sa renommée en Europe sous le poids d'une défaite. Aux jours même de sa puissance, c'était sa politique d'imputer à ses généraux les revers passagers qu'il éprouvait ; et plus d'une fois il a flétri le courage et le dévouement par d'ingrates et odieuses injures, afin de mettre à couvert son infaillibilité personnelle. Aujourd'hui qu'il ne lui reste que le souvenir de ses batailles, et qu'il n'a plus de revanche à prendre, il est d'autant plus intéressé à justifier sa gloire dans le passé, et à conserver cette grande réputation militaire à laquelle il a eu le malheur de borner son ambition ; mais il n'a pu le faire sans rejeter le tort et le reproche sur des hommes devenus malheureux et privés de leur patrie. Peut-on imaginer une position plus pénible que celle de ces hommes attaqués dans leur réputation militaire par celui pour lequel ils sont bannis, et forcés par l'honneur de prouver qu'ils ont en effet servi une cause dont ils sont les victimes? Ces idées se présentent d'abord à l'esprit, en lisant les réponses que le

comte de Grouchy oppose à la relation publiée par le général Gourgaud. Cette réponse prouve, par des raisonnements et des pièces officielles, que les fautes militaires, s'il y en a eu, sont sur le compte de Buonaparte ; que le général Grouchy n'a point omis d'ordre, n'a point fait de faux mouvements, et qu'enfin il n'est point la cause de la perte de la bataille. Nous n'examinerons pas les détails de stratégie qu'il donne à ce sujet. Nous ne discuterons pas les fautes qu'il attribue à Buonaparte. Il y aurait quelque ridicule à chicaner, dans les feuilles d'un journal, le génie d'un conquérant vaincu. C'est aux hommes de guerre à lire cette relation nouvelle, et à chercher si Buonaparte commit en effet une faute décisive, en restant oisif sur le champ de bataille de Ligny pendant la matinée du 17, ou si (comme le dit d'un autre côté le comte de Grouchy), il ne fut vaincu que par un excès de génie, parce qu'il avait supposé à ses adversaires des plans trop vastes et une tactique trop hardie. La mesure plus ou moins étendue des talents de Napoléon, l'infaillibilité plus ou moins grande de son coup d'œil guerrier, est une question indifférente. Il n'aurait jamais pris une fausse mesure, ni fait une erreur de tactique, qu'il n'en serait pas plus regrettable.

« L'écrit du comte de Grouchy est remarquable par un ton de franchise et de noblesse, par une sincérité sans amertume, qui ménage encore la gloire du célèbre chef dont il est obligé de repousser les reproches et d'accuser les fautes. »

M. Grouchy, pendant qu'il avait la plume à la main,

se décida à attaquer un autre de ses détracteurs, mais celui-là tout à fait de mauvaise foi, et qui avait voulu se venger du mépris que, dans certaines circonstances, le maréchal lui avait montré.

Le duc de Rovigo, en 1828, avait fait paraître huit volumes de *Mémoires*. Dans les deux derniers il attaque avec violence le maréchal, avec lequel on se souvient qu'il avait eu de violentes discussions à Madrid, en 1808.

M. de Grouchy répondit par l'opuscule ci-dessous, qui est une lettre adressée directement à Savary, dont la haute fortune, comme on sait, était due, en majeure partie, à l'arrestation de l'infortuné duc d'Enghien.

Paris, 15 mars 1829.

« Persuadé à l'avance, monsieur le duc, que tout ce qui émanerait de votre plume porterait l'empreinte du caractère moral et politique qui vous a acquis une si déplorable célébrité, je n'avais eu nul désir de lire vos Mémoires ; et ce n'est que lorsqu'un de mes amis, le général Lamarque, m'apprit il y a quelques jours que vous y aviez essayé de ternir ma vie militaire et privée, que je me les suis procurés.

« De quelque poids que puisse être la manière de voir d'un officier général, assez habile appréciateur de la vérité et des convenances pour avancer que des calculs d'intérêt et de sûreté personnelle (1) ont servi

(1) Tome VIII, pages 114, 116 et 117.

de règle à ma conduite, et motivé les mouvements que j'ai fait faire aux troupes sous mes ordres, je ne réfuterai point aujourd'hui ses argumentations stratégiques : l'opinion publique ne sanctionne les jugements que lorsqu'ils s'appuient sur des données exactes et des faits vrais ; et ce n'est point à des sources impures ou empoisonnées que l'impartiale histoire va puiser des documents. Je me bornerai donc en ce moment, monsieur le duc, à démentir celles de vos inculpations qui ont trait aux premières années de ma vie, trop peu intéressante pour que je me fusse jamais permis d'appeler sur les détails que vous me mettez dans le cas de donner, l'attention de qui que ce soit, si je ne regardais comme du devoir de l'honnête homme de signaler la calomnie, lorsqu'elle se montre avec autant d'assurance.

« Lieutenant d'artillerie en 1779, capitaine de cavalerie en 1784, et officier supérieur dans les gardes du corps en 1787, j'en sortis en 1791 pour rentrer dans la ligne, repoussant toute idée d'émigration et déterminé à défendre le sol et l'indépendance de la France, que tout annonçait devoir bientôt être menacés. Je n'étais donc plus, à l'époque de la révolution, ce jeune homme imberbe dont le rapide avancement eut quelque chose d'étonnant, et put être attribué à des causes peu honorables (1). Je commençai la guerre à la tête de mon régiment, qui faisait partie de l'armée du Centre ; et ayant été nommé maréchal de camp

(1) Tome VIII, page 118.

non à l'ancienneté (1), mais après les affaires de Philippeville et de Grisoüelle, je fus envoyé à l'armée du Midi, pour y commander la cavalerie. En 1793, je reçus ordre de me rendre dans la Vendée. Douloureusement affecté d'avoir à faire cette cruelle guerre, je ne redoutai cependant point de paraître sur un théâtre d'où tant de généraux ne descendaient que pour monter sur l'échafaud. En des temps d'exaltation politique, le sacrifice de la vie coûte peu à qui regarde comme sacrée la cause à laquelle il s'est voué. Les Marceau, les Kléber, les Beaupuy, les Sainte-Suzanne, combattaient dans les mêmes rangs que moi ; et si des lauriers teints du sang français se transformaient pour nous en tristes cyprès, quoi que vous en puissiez dire, monsieur le duc (2), ils n'étaient pas cueillis sans péril et sans gloire.

« Élevé au grade de général de division à la même époque que Moreau, Saint-Cyr, Masséna, Soult, et quelques autres grandes notabilités militaires, je fus peu après éloigné de l'armée comme noble. Des blessures et de constants succès (les attestations des représentants du peuple près l'armée, que j'ai entre les mains, en font foi) me valurent de passer tranquillement dans mes foyers la plus sanglante époque de la terreur. Renvoyé dans l'Ouest après la chute de Roberspierre, j'y rencontrai Hoche, qui, à sa sortie des cachots où l'avait plongé le comité de salut public, venait d'être nommé général en chef de l'armée des

(1) Tome VIII, page 124.
(2) Tome VIII, page 126.

côtes de Cherbourg. Des liens d'estime et d'amitié ne tardèrent pas à nous unir : il ne fallait pour cela ni dextérité, ni flexibilité de caractère, ni un républicanisme ou une exagération de principes que je n'eus jamais (1). Il suffisait que nous fussions animés des mêmes sentiments, l'amour de la patrie, la haine de la tyrannie populaire, et l'appréhension que le despotisme d'un des chefs de l'armée ne vînt peser un jour sur la France.

« Lorsqu'en 1795 Canclaux, qui commandait l'armée de l'Ouest, dont j'étais chef d'état-major, affaibli par l'âge, dut se retirer, je fus nommé général en chef de l'armée des côtes de Brest. Une juste défiance de mes forces, et ma manière de voir sur le mode le plus propre à terminer la guerre civile, me portèrent à refuser ce commandement : je crus à la fois remplir un devoir envers l'amitié et mieux servir mon pays, en conseillant de confier aux mains de Hoche la masse réunie des trois armées qui jusqu'alors avaient agi séparément dans l'Ouest. Les événements ne tardèrent pas à justifier mes prévisions, et c'est à tort, monsieur le duc, que vous assignez des motifs (2) peu nobles à mon refus du poste élevé où, si jeune encore, je me voyais appelé. Le régime de la terreur n'existait plus ; le Directoire destituait les généraux, mais ne faisait point tomber leurs têtes : et il faut être bien étranger aux mobiles qui m'ont fait agir, pour les dénaturer ainsi que vous le faites.

(1) Tome VIII, page 125.
(2) Tome VIII, page 125.

« Je n'ai point à regretter d'avoir coopéré à la sanglante catastrophe de Quiberon : j'étais alors employé sur un autre point de la Bretagne.

« Vous prétendez, monsieur le duc, que j'eusse dû être traduit devant un conseil de guerre, à l'occasion de l'expédition d'Irlande (1). Si, avant de m'accuser, vous eussiez cherché à vous procurer de véridiques renseignements, vous sauriez que son insuccès fut le résultat de causes qu'il était hors de mon pouvoir de vaincre : les éléments, et l'opiniâtre résistance du général de mer, qui n'était point placé sous mes ordres, à toutes mes réquisitions. Vous sauriez encore que, séparée par le gros temps du reste de la flotte, dès sa sortie de Brest, et poussée par les vents jusques en vue du banc de Terre-Neuve, la frégate que montait Hoche n'atteignit ni les côtes d'Irlande, ni la baie de Bantry ; que je n'y parvins qu'avec une partie de l'armée, le 1^er^ décembre, à la chute du jour ; que, sans compter combien nous étions, je donnai immédiatement l'ordre du débarquement, et que tout se préparait pour l'effectuer, lorsque, vers les sept heures du soir, une violente tempête fit chasser sur leurs ancres et périr plusieurs des vaisseaux mouillés à l'entrée de la baie. Dans l'appréhension sans doute d'un pareil sort, le général de mer donna le signal de couper les câbles et de gagner le large. Prières, instances, menaces, rien ne put le déterminer à rester à Bantry et à chercher à rallier sa flotte. Il rentra à Brest, où sa des-

(1) Tome VIII, page 126.

titution, incessamment prononcée, constata à qui appartenait la culpabilité d'une telle résolution. Sans moyens coercitifs pour le forcer à m'obéir, simple passager sur son bord, et n'ayant été investi par le Directoire, qui n'avait point prévu que les généraux en chef de terre et de mer perdraient la flotte et l'armée, d'aucune instruction ni d'aucun ordre qui plaçassent la marine sous mon commandement, quels reproches peuvent m'être faits ? et ne faut-il pas être tourmenté par le génie du mal et le besoin de nuire, pour avancer que tout autre gouvernement que celui d'alors eût fait tomber ma tête ! Plus juste, il accueillit le vœu que j'avais tant de fois exprimé d'aller combattre les ennemis extérieurs. Je fus envoyé sur le Rhin, et plus tard en Italie. J'y négociai, appuyé de quelques bataillons, l'abdication du roi de Sardaigne, qui valut à la France l'occupation du Piémont et de ses forteresses, si importantes pour elle au moment où la seconde coalition rallumait les feux de la guerre. L'heureux succès de l'opération dont m'avait chargé Joubert me fit donner par le Directoire le commandement en chef du pays dont j'avais préparé la réunion à la France.

« Après les revers du général Schérer, Moreau, l'ayant remplacé dans le commandement de l'armée d'Italie, m'appela près de lui. A la tête d'une de ses divisions, je le secondai dans l'habile retraite qui facilita le retour de l'armée de Macdonald et préserva nos frontières menacées.

« Couvert de blessures, et fait prisonnier à Novi, je ne revis la France qu'après Marengo. Moreau, qui

commandait l'armée du Rhin, m'en réservait une des plus belles divisions. J'allai en prendre la direction, et me montrai digne d'elle à Hohenlinden, au passage de l'Inn, et aux autres affaires de cette glorieuse campagne. (Les ordres du jour et les lettres de félicitation de Moreau m'autorisent à parler ainsi.)

« Depuis cette époque, monsieur le duc, ma vie militaire se trouve liée à des événements auxquels le génie de Napoléon a assuré tant d'éclat et de tels résultats, que leur notoriété me venge assez de votre malveillant silence ; il ne saurait me déshériter de la faible part que j'ai pu avoir à plusieurs des faits d'armes de ces époques mémorables ; mais vos assertions, quant à mes principes politiques et aux causes qui me valurent celles de mes récompenses militaires que j'ai dues à Napoléon, sont trop injurieuses et trop erronées pour que je ne les fasse pas apprécier à leur juste valeur.

« Jamais je ne me suis attaché à la fortune ou au char de Murat (1). Loin de là, j'ai refusé. (Ses lettres que je conserve le prouvent) toutes les places qu'il m'offrit à la cour ou dans son armée : je ne lui ai dû ni un grade ni une décoration. Friedland et Wagram, où il n'était point, me valurent le grand-aigle de la Légion d'honneur et la charge de colonel général des chasseurs ; mes manœuvres et opérations militaires pendant la campagne de France, en 1814, le bâton de maréchal. (Mon brevet, délivré en 1815, détaille les titres que

(1) Tome VIII, page 127.

me reconnaissait l'empereur à cette dernière récompense, et n'y comprend ni la déroute des troupes du général Debelle, près Montélimart, que vous prenez apparemment pour un succès, et qui avait eu lieu avant que je fusse envoyé dans le Midi, ni aucune des mesures qu'il m'était ordonné d'y prescrire.)

« Pourquoi essayez-vous (1), monsieur le duc, de faire prendre le change sur le compte de certains hommes dont j'ai dû parler avec amertume dans ma réfutation de l'ouvrage du général Gourgaud? Assurément, je n'ai entendu désigner ni le malheureux Murat, dont j'ai autant honoré la brillante valeur et le caractère chevaleresque que déploré la cruelle fin, ni ceux des lieutenants de Napoléon dont les talents et les importants services reçurent toujours de moi le tribut d'éloges et d'estime qui leur est justement dû. Auriez-vous craint d'être reconnu au portrait que j'ai tracé de ces courtisans ambitieux et atrabilaires, pour lesquels la patrie ne fut rien, et le chef du pouvoir fut tout; dont les adroites adulations et les rapports, calculés pour plaire et non pour éclairer, empêchèrent trop souvent le jour de la vérité d'environner le grand homme, dont l'une des faiblesses fut de ne point assez se soustraire à leur funeste influence? Partisans intéressés du pouvoir absolu, durs, et plus d'une fois sanguinaires agents d'un chef qui n'avait ni propension ni avantage à le devenir, vous avez fini par aliéner de lui le cœur des Français, vous avez étendu une teinte de perfidie sur sa politique,

(1) Tome VIII, page 127.

et coopéré, en rendant plus pesante l'occupation des États conquis par ses armes, à la grande croisade de l'Europe contre ma patrie. Combien je vous sais gré, monsieur le duc, d'avoir, en réimprimant (1) dans votre ouvrage l'expression de mon éloignement et de mon aversion pour des êtres si funestes à la France et à Napoléon, assuré la durée du jugement sévère que je m'honore d'en avoir porté! car, si toute production revêtue du cachet du libellisme et de la passion est bientôt vouée à l'oubli, la vôtre aura le fâcheux honneur d'échapper à ce sort mérité; et l'indignation excitée par le scandale des outrages que vous prodiguez à tant de nobles caractères, sera non moins durable que le ridicule dont vous vous êtes couvert, et la pitié que vous avez fait naître, en proclamant l'infaillibilité de Napoléon, en taxant de sacrilége l'opinion qu'il a quelquefois erré dans l'arène politique et même sur des champs de bataille, et en laissant percer, dans la plupart des pages de vos volumineux Mémoires, la modeste pensée qu'il eût brillé d'un éclat sans tache, s'il n'eût été servi que par des hommes tels que le bénévole spectateur de l'assassinat du duc d'Enghien, le valeureux chef de la police de l'empereur, son utile champion dans tant de combats, le seul enfin qui, en ces temps fertiles en hautes illustrations et en grands talents, ait constamment fait preuve d'habileté, d'honneur, d'abnégation de lui-même, de fidélité, de dévouement; et quel dévouement que celui dont, nouveau

(1) Tome VIII, page 128.

séide, vous donniez si bien la mesure, en me disant, dans le palais du prince de la Paix à Madrid, que si l'empereur voulait se défaire de moi, vous n'hésiteriez pas un instant à me plonger un poignard dans le corps, dussiez-vous m'en frapper par derrière, pour être plus sûr de remplir ses intentions.

« Il est aussi difficile que peu désirable, monsieur le duc, de rivaliser avec vous, quant à la trempe du caractère, à la nature et à l'éclat des services. Toutefois l'officier général qui compte vingt-deux campagnes, quinze blessures, et qui a assisté à plus de deux cents combats ou batailles, ne craint point que l'on revise (1) sa vie militaire, et il a droit d'affirmer que sa carrière politique n'a été flétrie ni par de la servilité, ni par de la souplesse, ni par aucune déviation des principes qu'il a adoptés en 1789, celui qui s'est prononcé contre le 18 brumaire et le consulat à vie; qui a quitté l'Espagne, et est rentré dans ses foyers, au risque de perdre son état, plutôt que de demeurer témoin ou acteur dans le développement de combinaisons politiques dont les premières directions, influencées par vos rapports constamment en opposition avec les siens, ne lui avaient que trop fait pressentir les fatales conséquences; et qui, croyant ne devoir servir que contre l'étranger un gouvernement qui marchait à grands pas vers l'usurpation de tous les pouvoirs, n'a désiré aucune place dans la maison de Napoléon (deux fois il lui en a été offert par le duc de Vicence), et a décliné sa

(1) Tome VIII, page 128.

nomination au sénat, lorsque le grand-duc de Berg lui annonça, de la part de l'empereur, son intention de l'y faire entrer.

« Loin qu'il y ait manque d'égards, bassesse et ingratitude (1) à repousser le blâme de fautes militaires qu'il n'a pas commises, à assigner à la perte de la bataille de Waterloo des causes qui lui ont paru ressortir de combinaisons fausses, et à improuver plusieurs des actes du gouvernement impérial, il y aurait faiblesse et lâcheté de sa part à taire sa manière de voir et ses titres à une juste appréciation de sa vie par ses concitoyens. En dépit de vos perfides insinuations, ils reconnaîtront qu'il n'a dégradé à aucune époque l'indépendance de ses opinions et de son caractère; qu'il a loyalement et fidèlement servi de son épée le chef d'un gouvernement légitimé longtemps par l'assentiment de la majorité des Français et la reconnaissance de l'Europe : et peut-être penseront-ils qu'il y eut plus de mérite qu'un autre, puisque les récompenses qu'il en obtenait ont pu lui paraître tardives, et qu'il était constamment en proie à de douloureuses anxiétés quant aux destinées que Napoléon préparait à la France, éloignée alors de prévoir que sur les débris du trône impérial s'élèverait une charte constitutionnelle qui la consolerait d'être descendue du haut rang où elle s'était placée dans l'échelle des puissances européennes. »

Les événements de juillet 1830 suspendirent momentanément les hostilités entre le maréchal de Grouchy et

(1) Tome VIII, pages 117 et 130.

le général Gérard. Ce dernier, pourvu du portefeuille de la guerre dès l'avénement du duc d'Orléans au trône, le 11 août 1830, avait d'autres occupations et d'autres devoirs qu'à entretenir une polémique personnelle ; le premier songeait à profiter du retour aux principes qu'il avait toujours professés et de la venue au pouvoir des hommes qui avaient les mêmes opinions dites libérales, pour rentrer enfin en possession des grades, prérogatives et honneurs conquis à la pointe de son épée. Il y eut donc entre le nouveau ministre de la guerre et le maréchal comme une sorte de trêve tacite, qui ne devait pas durer éternellement, ainsi qu'on le verra.

Dès le 5 août 1830, le maréchal adressa au duc d'Orléans, encore lieutenant général du royaume, la lettre ci-dessous :

« Monseigneur, à la nouvelle des événements des derniers jours de juillet, je me suis hâté de quitter la Suisse, où depuis quelques mois la santé de ma femme avait rendu nécessaire que je la fisse voyager. Arrivé ce matin à Paris, je ne perds pas un instant à vous offrir l'expression d'un dévouement d'autant plus vif, qu'il se rallie aux intérêts de la patrie. Heureux de voir réalisé le vœu que je formais que ses destinées fussent confiées aux mains de Votre Altesse Royale, il me tarde de lui demander de me rendre à une carrière dont je n'ai été expulsé que par une mesure non moins pénible pour moi qu'injuste à mon égard. Les termes dans lesquels je suis avec le ministre de la guerre m'interdisant de le prendre pour interprète des sentiments qui m'animent, je vous prie, Monsei-

gneur, de m'accorder une audience particulière. »

Louis-Philippe ayant été salué roi des Français, le maréchal lui fit remettre en mains propres la seconde lettre ci-dessous, le 14 août :

« Sire, dépouillé en 1815, du grade de maréchal de France, que m'avaient mérité vingt-trois campagnes et quatorze blessures, je réclame la possession d'une récompense acquise à des titres que Votre Majesté ne saurait méconnaître. En effet, c'est en combattant pour la patrie, pour le triomphe des principes que vous professez, Sire, et sous des couleurs que vous arborâtes en 1792, que je suis parvenu au sommet de la carrière militaire. Il m'est donc impossible de croire que vous veuilliez m'en faire descendre ; et, plein d'une confiance d'autant plus entière en votre justice réparatrice que plus d'une fois vous m'avez témoigné de votre propre bouche étonnement et regret que le précédent gouvernement ne me rendît point le bâton de maréchal, je l'attends des mains de Votre Majesté. »

A cette lettre était jointe la pièce suivante, relatant les services du maréchal de Grouchy, et ses droits à la juste faveur qu'il sollicitait du chef du gouvernement nouveau :

« Général de division en 1795, colonel général des chasseurs en 1809, j'occupais cette place à l'époque de la première restauration. A peine avait-elle eu lieu que Louis XVIII dépouilla les trois colonels-généraux existant alors, de leur titre, de leurs prérogatives, et d'une partie des avantages dont ils jouissaient. Les maréchaux conservèrent les leurs. J'écrivis au roi pour me

plaindre de la spoliation dont nous étions l'objet. On me répondit en m'exilant. Plus heureux que moi, mes deux collègues furent dédommagés par la pairie.

« En 1815, dès que le drapeau tricolore fut déployé, je me ralliai aux couleurs nationales. L'empereur, qui déjà m'avait salué maréchal, le soir de la bataille de Vauchamps, ne tarda point à m'en faire expédier le brevet : il ne l'avait pas été en 1814, une blessure grave m'ayant forcé à quitter l'armée. On y trouve relatés les faits d'armes antérieurs aux Cent jours, qui motivaient ma nomination.

« La seconde restauration a eu lieu. Placé sur la liste de mort du 24 juillet, la perte de mon titre de maréchal, ma mise en jugement et l'obligation de chercher pendant cinq ans asile et sûreté sur une terre étrangère, ont été pour moi les fruits amers du retour des Bourbons; d'autres m'étaient encore réservés. En 1824, je fus expulsé de l'armée, quoique aucun colonel général n'eut jusqu'alors été mis à la retraite et que deux conseils de guerre convoqués pour me juger se fussent déclarés incompétents, reconnaissant que ma position était différente de celle des lieutenants généraux.

« Un roi-citoyen occupe aujourd'hui le trône ; il respecte les dispositions de la Charte, rappelle les proscrits de toutes les classes, récompense ceux qui ont souffert pour la cause nationale. Duc d'Orléans, il m'a plus d'une fois témoigné son pénible étonnement qu'on ne me rendît pas le bâton de maréchal : je l'ai reçu des mains du chef militaire le plus à même d'appré-

cier les titres qui pouvaient le faire mériter, et ce chef plus juste, à l'époque même des événements, que mes détracteurs ne l'ont été depuis, n'a attribué le désastre de Waterloo ni à la non-exécution de ses ordres ni à des fautes que j'aurais commises. J'ai fait vingt-trois campagnes, et reçu quatorze blessures en combattant pour le triomphe des principes que professe le roi des Français, et mes longs et honorables services, les persécutions auxquelles j'ai été en butte, le sang que j'ai tant de fois versé pour la patrie, ma pénible proscription, ne constitueraient pas des droits acquis à la récompense que me décerna Napoléon, il y a quinze ans? je ne le puis croire!

« Vainement allègue-t-on que les nominations des Cent jours sont trop nombreuses pour être reconnues, qu'elles seraient une charge trop pesante pour le trésor public; de telles considérations anéantissent-elles la dette sacrée de la patrie envers ceux de ses enfants dont les plus belles années ont été consacrées à sa défense? Et si elle ne peut être immédiatement acquittée en totalité, son titre de maréchal doit-il par cela être refusé à celui dont la position est unique dans l'armée, et qui ne réclame ni traitements, ni avantages d'aucun genre, mais seulement l'honneur de le porter, et de servir encore son pays? Sa réclamation n'est-elle pas d'ailleurs appuyée, sinon par la lettre, du moins par l'esprit de l'ordonnance royale de septembre 1830, qui affecte la moitié des emplois qui viendront à vaquer aux officiers en non-activité qui seront susceptibles d'être rappelés à l'activité? Je suis

dans ce cas, et j'ai exprimé le vœu de reprendre du service, dès que Mgr le duc d'Orléans a été déclaré lieutenant général et avant qu'il fût proclamé roi.

« A tort la malveillance se prévaudrait-elle des demandes que j'ai faites depuis mon retour d'Amérique pour que mes enfants et moi fussions réemployés ? Nombre de généraux remis en activité en ont formé de semblables, et plusieurs d'entre eux l'étaient à l'époque des événements de juillet. Quant à moi, non-seulement je ne l'ai pas été depuis 1815, mais il y a quatre ans que je n'ai fait de démarches pour l'être, et que j'ai cessé de voir M. le dauphin, de qui émanaient toutes les nominations militaires. Ce n'est donc en ce moment ni une faveur, ni une grâce que je sollicite, mais j'ose dire que c'est un acte de justice, sanctionné par le vœu de mes frères d'armes et digne du roi des Français, qui consacrerait en s'y refusant des mesures arbitraires et les persécutions provoquées par un énergique et constant dévouement aux sentiments patriotiques qu'il professe. »

LETTRE DE L'EMPEREUR AU COMTE DE GROUCHY.

« Mon cousin, je vous écris pour vous faire connaître ma satisfaction. Les services que vous venez de rendre, l'attachement que vous avez montré pour moi et la patrie, joints aux belles manœuvres et au courage que vous avez déployé dans d'autres circonstances, et spécialement à Friedland, à Wagram et dans les plaines

de la Champagne, m'ont porté à vous nommer maréchal de France. »

Malheureusement pour le maréchal et pour le succès de sa demande, il n'avait pas dans le nouveau ministre de la guerre, le général Gérard, ainsi qu'on le pense bien, un ami dévoué ni même un indifférent, appréciateur impartial des services rendus. En outre, pendant sa lutte historique, le maréchal avait fait imprimer deux pages curieuses intitulées : *Fragments historiques*, pages sanglantes pour le nouveau roi et pour un de ses futurs ministres, le duc de Dalmatie.

Voici cette page d'histoire et de curieuse palinodie :

DÉCLARATION DE LOUIS-PHILIPPE D'ORLÉANS
A HARTWEL (1803).

« Nous déclarons qu'étant convaincu que la grande majorité du peuple français partage tous les sentiments qui nous animent, nous faisons, tant au nom de nos loyaux compatriotes qu'en notre propre nom, le serment solennel et sacré que nous avons prêté sur notre épée, à notre roi, « de vivre et de mourir fidèle à « notre honneur et à notre souverain légitime !.... » Si l'injuste emploi d'une force majeure parvenait (ce qu'à Dieu ne plaise) à placer de fait et jamais de droit sur le trône de France tout autre que notre roi légitime, nous déclarons que nous suivrions avec autant de confiance que de fidélité la voix de l'honneur, qui nous prescrit d'en appeler jusqu'à notre dernier soupir à Dieu, aux Français et à notre épée. »

PROCLAMATION DU MARÉCHAL SOULT (1815).

« Soldats ! CET HOMME qui naguère abdiqua aux yeux de toute l'Europe un pouvoir USURPÉ dont il avait fait un si FATAL USAGE, *Bu*onaparte, est descendu sur le sol français qu'il ne devait plus revoir.

« Que veut-il ? LA GUERRE CIVILE. Que cherche-t-il ? DES TRAITRES. Où LES TROUVERAIT-IL ? Serait-ce parmi les soldats qu'il a TROMPÉS ET SACRIFIÉS tant de fois en égarant leur bravoure ? Serait-ce au sein de ces familles QUE SON NOM SEUL REMPLIT ENCORE D'EFFROI ?

« *Bu*onaparte NOUS MÉPRISE ASSEZ pour croire que nous pouvons abandonner un SOUVERAIN LÉGITIME ET BIEN-AIMÉ, pour partager le sort d'UN HOMME QUI N'EST PLUS QU'UN AVENTURIER. Il le croit, l'insensé ! Et son DERNIER ACTE DE DÉMENCE achève de le faire connaître.

« Soldats, l'armée française est la plus brave armée de l'Europe. Elle sera aussi la plus fidèle.

« RALLIONS-NOUS AUTOUR DE LA BANNIÈRE DES LIS, à la voix de ce PÈRE DU PEUPLE, de ce DIGNE HÉRITIER DES VERTUS DU GRAND HENRI. Il vous a tracé lui-même les devoirs que vous avez à remplir. Il met à votre tête ce prince, modèle des chevaliers français, dont l'heureux retour a déjà CHASSÉ L'USURPATEUR, et qui aujourd'hui, par sa présence, va détruire son seul et dernier espoir. »

PROCLAMATION DE LOUIS-PHILIPPE D'ORLÉANS AUX FRANÇAIS. (1816).

« On me force à rompre le silence que je m'étais imposé, et, puisqu'on ose mêler mon nom à des vœux coupables et à de perfides insinuations, mon honneur me dicte, à la face de l'Europe entière, une protestation solennelle que me prescrivent mes devoirs.

« Français, on vous trompe, on vous égare ; qu'ils se trompent surtout ceux d'entre vous qui *s'arrogent le droit de se choisir un maître*, et qui, dans leur pensée, outragent par de séditieuses espérances un prince le plus fidèle sujet du roi de France.

« LE PRINCIPE IRRÉVOCABLE DE LA LÉGITIMITÉ est aujourd'hui la seule garantie de la paix en France et en Europe ; *les révolutions n'en ont fait que mieux sentir* LA FORCE ET L'IMPORTANCE. Consacré par une ligue guerrière et par un congrès pacifique de tous les souverains, ce principe reprendra la règle invariable des règnes et des successions.

« Oui, Français, je serais fier de vous gouverner ; mais si j'étais assez malheureux pour que l'extinction d'une branche illustre eût marqué ma place au trône, ce serait seulement alors que je ferais connaître aussi des intentions PEUT-ÊTRE BIEN ÉLOIGNÉES DE CELLES QUE L'ON ME SUPPOSE ET QUE L'ON VOUDRAIT ME SUGGÉRER.

« Français, je ne m'adresse qu'à quelques hommes égarés ; revenez à vous-mêmes et proclamez-vous fidèles sujets de Louis XVIII et de ses *héritiers naturels*, avec l'un de vos princes et de vos concitoyens. »

LE JOURNAL DES DÉBATS EN 1815 ET EN 1840.

« Le règne de Bonaparte était LE PLUS ODIEUX des opprobres pour quiconque est digne d'être Français.

« Ce Corse au teint de plomb et A L'OEIL DE TIGRE, dont la bouche n'a jamais souri qu'au carnage!

« Lorsque, le 20 mars, LE TYRAN, protégé par une soldatesque parjure, VINT USURPER la place dans un palais en deuil et dans une capitale orpheline.....

« La souplesse de jarrets avec laquelle IL A GRIMPÉ si rapidement sur l'échelle du *Northumberland*, toutes ces belles menaces de passer de cette vie dans l'autre, se sont bornées à passer du *Bellérophon* sur le *Northumberland*, et à déployer dans ce passage tout le talent d'un DANSEUR DE CORDE.

« CET HOMME EST UN DES MEILLEURS ACTEURS QUI AIENT PARU; LE MÉLODRAME LUI CONVENAIT COMME LA FARCE; IL

« Napoléon ne fût-il qu'un grand guerrier, nous nous inclinerions encore devant lui, comme devant un nom sans égal peut-être dans l'histoire; mais notre époque, qui sait être juste envers tous, ne peut oublier que c'est Napoléon qui a dompté l'anarchie révolutionnaire, qui a relevé la France humiliée, qui a ramené la religion proscrite; que tout ce que nous possédons encore aujourd'hui d'institutions fortes et durables, le Conseil d'État, l'Université, le Code, c'est à lui que nous le devons; que cette centralisation énergique, que cette forte administration qui nous a permis de survivre à tant de convulsions politiques, c'est l'ouvrage de Napoléon.

« *Aussi nous associons-nous complétement au noble projet qu'a conçu le gouvernement. La reconnaissance pour les services rendus, l'admiration pour le génie, le culte des souvenirs, c'est là le premier devoir des nations, le signe le plus certain de leur grandeur, l'encouragement le plus efficace qu'elles*

PLEURAIT AVEC LA MÊME FACILITÉ QU'UN CROCODILE. » (*Journal des Débats*, juillet 1815.)

puissent accorder aux grandes vertus politiques. » (*Journal des Débats*, mai 1840.

PROCLAMATION DU MARÉCHAL DE GROUCHY (1815).

« Soldats! l'empereur NAPOLÉON vient d'abdiquer la couronne; il a cru devoir faire ce sacrifice aux intérêts de la tranquillité de la France, que l'ennemi avait résolu de déchirer aussi longtemps qu'il aurait été investi du pouvoir suprême.

« Les puissances étrangères n'ont plus de motifs pour vous faire la guerre! N'ont-elles pas annoncé, dans toutes leurs déclarations, que c'était contre la personne seule de l'Empereur qu'elles voulaient agir?

« L'Empereur a abdiqué en faveur de son fils, et les chambres l'ont reconnu empereur sous le nom de Napoléon II.

« Quels sont maintenant vos devoirs, soldats?

« D'être fidèle au nouveau chef de l'empire, comme vous l'avez été à son auguste père, de vous serrer contre vos aigles, de vous rallier tous sous les bannières nationales, et de prendre cette attitude énergique qui déterminera l'étranger à respecter votre indépendance et à accepter les propositions de paix qui lui sont faites en ce moment par les délégués du nouveau gouvernement.

« Soldats! montrez-vous tels aujourd'hui que vous le fûtes depuis tant d'années, soyez dignes de la cause sacrée de la patrie et de la liberté que vous avez à faire

triompher; vos efforts, votre conduite, dans cette grande circonstance, assureront la tranquillité et le bonheur de l'empire, et une telle conquête, la plus belle de toutes celles qui vous restaient à faire, mettra le terme à vos travaux et le sceau à votre gloire. »

ORDRE DU JOUR.

Charlemont, le 22 juin 1815.

« Soldats ! les mouvements de l'armée de l'Empereur ont rendu nécessaires les marches pénibles que vous faites. Mais ne vous méprenez pas plus sur leurs motifs qne sur leurs résultats. Vainqueurs à Fleurus, à Vavres, à Namur, vous avez battu l'ennemi partout où vous l'avez abordé; votre valeur lui a enlevé des trophées militaires, et il ne peut se vanter de vous en avoir ravi un seul. Réunis à des forces nouvelles et au chef de l'empire, vous allez bientôt prendre l'attitude offensive qui vous convient. Défenseurs de notre chère patrie, vous préserverez son sol sacré, et la France entière proclamera vos droits à sa reconnaissance et à l'amour public.

« Heureux de vous guider dans ces grandes circonstances où vous avez accru votre gloire en cueillant de nouveaux lauriers, je me plais à payer à votre valeur et à vos travaux le tribut d'éloges qui leur est dû ; je réponds en votre nom à la patrie que, fidèles à vos serments, vous périrez tous plutôt que de la voir humiliée et asservie. *Vive l'Empereur !* »

On comprend que personne ne se méprit sur la plume qui avait livré ces documents à la publicité. Le maréchal aurait pu y joindre l'ordre du jour de Soult, devenu major-général de *l'usurpateur*, en date du 1er juin 1815, et qui se trouve au *Moniteur officiel*.

ORDRE DU JOUR.

« La plus auguste cérémonie vient de consacrer nos institutions : l'Empereur a reçu des mandataires du peuple et des députations de tous les corps de l'armée l'expression des vœux de la nation entière sur l'acte additionnel aux constitutions de l'Empire, qui a été envoyé à son acceptation. C'est un nouveau serment qui unit la France et l'Empereur : ainsi les destinées s'accomplissent et tous les efforts d'une ligue impie ne pourront plus séparer les intérêts d'un grand peuple du héros que les plus brillants triomphes ont fait admirer de l'univers.

« C'est au moment où la volonté nationale se manifeste avec autant d'énergie que des cris de guerre se font entendre, c'est au moment où la France est en paix avec toute l'Europe que des armées étrangères avancent sur nos frontières : quel est l'espoir de cette nouvelle coalition? Veut-elle ôter la France du rang des nations? Veut-elle plonger dans la servitude vingt-huit millions de Français? a-t-elle oublié que la première ligue qui fut formée contre notre indépendance servit à notre agrandissement et à notre gloire? Cent victoires

éclatantes, que des revers momentanés et des circonstances malheureuses n'ont pu effacer, rappellent qu'une nation libre conduite par un grand homme est invincible. Tout est soldat en France quand il s'agit de l'honneur national et de la liberté. Un intérêt commun unit aujourd'hui tous les Français. Les engagements que la violence nous avait arrachés sont détruits par la fuite des Bourbons du territoire français, par l'appel qu'ils ont fait aux armées étrangères pour remonter sur le trône qu'ils ont abandonné et par le vœu unanime de la nation qui, en reprenant la libre exercice de ses droits, a solennellement désavoué tout ce qui a été fait sans sa participation. Les Français ne peuvent recevoir des lois de l'étranger; ceux mêmes qui sont allés y mendier un secours parricide ne tarderont pas à reconnaître et à éprouver, ainsi que l'ont fait leurs prédécesseurs, que le mépris et l'infamie suivent leurs pas, et qu'ils ne peuvent laver l'opprobre dont ils se couvrent qu'en rentrant dans nos rangs.

« Mais une nouvelle carrière de gloire s'ouvre devant l'armée. L'histoire conservera le souvenir des faits militaires qui auront illustré les défenseurs de la patrie et de l'honneur national. Les ennemis sont nombreux, dit-on : que nous importe? il sera plus glorieux de les vaincre et leur défaite aura d'autant plus d'éclat. La lutte qui va s'engager n'est pas au-dessus du génie de Napoléon, ni au-dessus de nos forces ; ne voit-on pas tous les départements, rivalisant d'enthousiasme et de dévouement, former, comme par enchantement, cinq cents superbes bataillons de gardes nationales, qui

déjà sont venus doubler nos rangs, défendre nos places et s'associer à la gloire de l'armée ? C'est l'élan d'un peuple généreux qu'aucune puissance n'a pu vaincre, et que la postérité admirera. Aux armes ! bientôt le signal sera donné, que chacun soit à son devoir. Du nombre de nos ennemis, nos phalanges victorieuses vont tirer un nouvel éclat. Soldats ! Napoléon guide nos pas, nous combattons pour l'indépendanee de notre belle patrie ; nous serons invincibles. »

On comprend que les discussions avec Gérard devenu ministre de la guerre, la déclaration d'Hartwell en 1803, celle de 1816 du duc d'Orléans, n'étaient pas de nature à mettre le maréchal de Grouchy en faveur dans les hautes sphères gouvernementales. Aussi opposa-t-on à ses justes demandes toutes les fins de non-recevoir qu'il fut possible d'imaginer.

Tant que le comte Gérard resta ministre de la guerre, il ne fut rien fait pour M. de Grouchy. Le 17 novembre 1830, le duc de Dalmatie prit le portefeuille. On pouvait dire que le maréchal tombait de Charybde en Scylla. Néanmoins il crut devoir renouveler ses démarches au moins pour être relevé de la retraite et rétabli sur le cadre d'activité. Il fit donc une réclamation nouvelle dans ce sens. Le 5 février 1831, le directeur de l'infanterie, Saint-Cyr-Nugues, lui répondit :

« Monsieur le comte, au reçu de votre lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, j'ai fait rechercher en vertu de quelle disposition les inspecteurs généraux d'armes avaient été supprimés.

« Je vois qu'une réclamation du titre de premier ins-

— 355 —

général des cuirassiers faite par M. le lieute-
comte Belliard a été soumise, le 17 juin
en de la section du conseil d'État, for-
, la guerre, qui a jugé qu'elle ne pou-
ar les considérations suivantes :
militaire de premier inspecteur
ri de colonel) a cessé d'exis-
ral de l'armée en 1815 ;
été recréé, lorsque, après
ganisation de l'armée,
16 a fait revivre le
princes du sang ;
as dans l'ordre
cré par l'ar-

existent
ettre,

?

malentendu, d'un retard
plutôt d'un motif po-
à s'opposer en
tions n'eu-
orati-

1831.

ment national
ettre qui lui a été
aris, et dans laquelle
se le secours de votre
de l'illustration de votre
une nouvelle manifestation
die que notre cause a excitée
rançais, a été acceptée avec re-
gouvernement national, qui se serait
longtemps de vous en prévenir, s'il
pris que, votre projet étant ébruité, vous
ntré sur votre chemin de nombreuses dif-

ujourd'hui que vos pas seront peut-être moins
ivement observés, je remplis un devoir, je satis-
s au vœu général de mes compatriotes en vous faisant
parvenir, monsieur le maréchal, au nom du comman-

règles que celles qui sont tracées par les lois et les ordonnances existantes. Le roi ne vous ayant point donné, reconnu ou confirmé la dignité de maréchal de France, je ne puis vous la reconnaître ni permettre que vous en preniez le titre. En droit, vous vous exposeriez à des poursuites en la prenant illégalement, et vous exposeriez également les intendants et les payeurs qui vous en feraient acquitter le traitement ou qui recevraient vos quittances signées avec ce titre.

« Vous devez sentir que comme ministre j'ai à remplir des obligations devant lesquelles doivent se taire mes désirs particuliers ou mes souvenirs. Ce que je vous réponds est conforme aux principes de tous les temps et de toutes les époques, et n'a rien de personnel, tandis que vous, général, en parlant des odieuses classifications de 1815, en me citant par mon nom, vous semblez au contraire faire de ce qui vous touche une affaire de personnes. Je dois vous déclarer que je ne crois point trahir la patrie et le prince en me conformant à ce qui est de règle et conséquemment de devoir : je ne puis donc que repousser votre imputation et vous laisser le soin de la qualifier. »

Un mois plus tard, la révolution de Pologne éclate. Le maréchal de Grouchy, le cœur ulcéré des injustices dont il était l'objet, de l'espèce de persécution que tous les gouvernements, à tour de rôle, semblaient prendre à tâche d'exercer contre lui, caressa le projet d'offrir son bras et son épée aux insurgés polonais. Il fit des ouvertures dans ce sens aux chefs de l'insurrection ; mais l'acceptation de ses propositions fut indéfiniment

retardée, soit par suite d'un malentendu, d'un retard dans l'expédition des lettres, soit plutôt d'un motif politique qui engagea le gouvernement à s'opposer en dessous aux projets du maréchal. Ses propositions n'eurent d'autres conséquences que de provoquer la gratitude du gouvernement polonais, ainsi qu'on le verra par les deux lettres suivantes adressées à Grouchy. L'une est écrite par le prince Czartoryski ; l'autre est signée des représentants à Paris, du gouvernement insurrectionnel de la Pologne :

Varsovie, ce 17 mai 1831.

« Monsieur le maréchal, le gouvernement national a reçu avec une vraie satisfaction la lettre qui lui a été communiquée par la mission de Paris, et dans laquelle vous offrez à la nation polonaise le secours de votre bras, de votre expérience et de l'illustration de votre nom. Cette offre, qui est une nouvelle manifestation éclatante de la sympathie que notre cause a excitée dans tous les cœurs français, a été acceptée avec reconnaissance par le gouvernement national, qui se serait empressé depuis longtemps de vous en prévenir, s'il n'eût point appris que, votre projet étant ébruité, vous auriez rencontré sur votre chemin de nombreuses difficultés.

« Aujourd'hui que vos pas seront peut-être moins attentivement observés, je remplis un devoir, je satisfais au vœu général de mes compatriotes en vous faisant parvenir, monsieur le maréchal, au nom du comman-

dant en chef, au nom du gouvernement national, l'expression de notre reconnaissance et notre désir bien vif de vous voir bientôt parmi nous.

« Veuillez croire, monsieur le maréchal, que nous serons fiers de pouvoir inscrire votre nom sur la plus belle page de notre histoire. Ce nom retrace aujourd'hui des souvenirs glorieux de la France; nous espérons qu'il va s'associer à ceux de la Pologne.

« Le général en chef se flatte, monsieur le maréchal, que vous ne retarderez pas votre arrivée, et nous vous assurons que la reconnaissance nationale sera le prix d'un dévouement si généreux. »

Paris, ce 18 août 1831.

« Monsieur le maréchal, nous avons eu l'honneur de recevoir hier votre lettre de Dieppe du 8 du courant, avec la copie d'une lettre que le prince Czartoryski vous a adressée en date du 17 mai. Nous sommes tout aussi étonnés que vous et bien vivement affligés du retard incroyable de cette lettre de Varsovie, et nous nous empressons de vous communiquer tout ce que nous en savons.

« La noble et généreuse déclaration que vous nous avez faite, d'abord verbalement et puis le 11 mars par écrit, d'aller partager les périls et guider les efforts de nos braves, a été expédiée par nous à Varsovie le 18 mars. Nous la confiâmes à un de nos compatriotes, M. Czapotki. Nous avons été longtemps sans nouvelles de notre messager. Ce n'est que les derniers

jours du mois d'avril que nous apprîmes que M. Czapotki était arrivé à Varsovie le 18 du même mois.

« Depuis ce temps nous n'avons eu aucune communication de notre gouvernement relative au dépôt confié à M. Czapotki. Nous avons donc supposé que le gouvernement n'avait pas cru devoir donner suite à la négociation et qu'il vous en informait.

«Cet état de choses a subsisté jusqu'au 31 juillet. Ce jour il nous arriva un jeune homme de Dresde, Stowactki, qui nous apporta des dépêches de Varsovie et un paquet de lettres parmi lesquelles il s'en trouvait une pour vous, monsieur le maréchal, et une pour le général Lamarque.

« Cinq mois s'étant écoulés depuis l'envoi de M. Czapotki : nous ne pouvions pressentir le contenu de la lettre pour vous que dans les dépêches à nous adressées ; le ministre n'en faisait aucune mention. Dans l'incertitude où cet envoi nous plaçait, nous nous sommes bornés à vous expédier la lettre, comme nous fîmes avec celle du général Lamarque.

« Quelques jours plus tard, le général Lamarque a fait imprimer la sienne : nous nous étonnions de sa date, elle était du 17 juin ; mais quelle fut notre douloureuse surprise, à la réception de votre dernière de Dieppe, quand nous vîmes que celle du prince Czartoryski pour vous était du 17 mai. Nous ne savons pas à quoi attribuer ce retard. Elles sont grandes, les entraves que les États voisins de la Pologne mettent à nos communications ; nous en avons eu récemment une preuve, par une dépêche du gouvernement du

4 juin qui nous est parvenue le 6 août. Mais tout cela ne suffit pas pour expliquer le retard, pour mettre au jour la cause de notre malheur. Nous en avons écrit au gouvernement, en lui communiquant la lettre que vous avez bien voulu nous écrire. La perte de temps est irréparable. Plût au ciel que nous puissions encore profiter de l'offre généreuse que vous faites aujourd'hui! Envoyez-nous le plus tôt possible la lettre que vous vous proposez d'écrire au prince Czartoryski. Tentons fortune encore. Peut-être nous accordera-t-elle un dernier et tardif sourire.

« Voilà, monsieur le maréchal, tout ce que pouvons vous dire en vous faisant connaître tout ce que nous savons, et voilà ce qui vous expliquera pourquoi nous ne nous sommes plus présentés à votre porte. M. Wolictki est parti au mois de mars pour Constantinople, où il se trouve encore. »

Cependant le sort contraire qui poursuivait M. de Grouchy de ses rigueurs, parut se calmer. Le roi, sollicité par le duc d'Orléans, son fils, jeune prince qui appréciait beaucoup le maréchal, se décida à lui rendre ce titre; mais comme s'il était décidé que justice pleine et entière ne pouvait être rendue à l'ancien proscrit de 1815, on lui accorda seulement le titre de maréchal *honoraire*.

Voici l'ordonnance du roi, que le duc de Dalmatie envoya le 21 novembre au marquis de Grouchy :

« Ministère de la guerre.

« Louis-Philippe, roi des Français, à tous présents et à venir, salut.

« Sur le rapport de notre ministre secrétaire d'État au département de la guerre,

« Nous avons ordonné et ordonnons ce qui suit :

« Le lieutenant général marquis de Grouchy est élevé à la dignité de maréchal de France honoraire.

« Notre ministre secrétaire d'État au département de la guerre est chargé de l'exécution de la présente ordonnance.

« Fait au palais des Tuileries, le 19 novembre 1831. Signé : Louis-Philippe. »

Cette ordonnance était une anomalie et une illégalité. Premièrement on ne rendait pas au maréchal la dignité qui, *de fait*, était son droit, puisque le roi le nommait, pour ainsi dire, *proprio motu*, tandis que les grades et dignités donnés par l'Empereur en 1815 avaient été formellement reconnus par le gouvernement de Juillet. Secondement, on lui donnait un titre, celui d'*honoraire*, qui dispensait, il est vrai, de lui payer les émoluments attachés à la dignité du maréchalat ; mais ce titre, imaginé par la Restauration, avait été aboli par la révolution de 1830.

On fit de cette question une question financière du genre de celles qui primaient tout à cette époque. On promit à M. de Grouchy qu'il remplacerait le premier maréchal décédé, et qu'il serait alors porté sur les

cadres comme maréchal effectif avec traitement, etc. Chose singulière, on lui objectait pour ne pas le payer le complet du cadre des maréchaux, lui dont la promotion datait de 1815, et on élevait au maréchalat en 1830 et 1831 les généraux Gérard, Clausel et de Lobau, pour le traitement desquels on trouvait des fonds au budget de la guerre.

Néanmoins, et malgré toutes ces anomalies plus bizarres, les unes que les autres, le marquis de Grouchy crut devoir cesser toute réclamation jusqu'au jour du décès de l'un des maréchaux titulaires.

A la fin de 1833, le maréchal Jourdan étant mort, M. de Grouchy écrivit au roi, le 29 novembre :

Paris, le 29 novembre 1833.

« La mort du maréchal Jourdan rendant incomplet le cadre des maréchaux, je réclame de votre justice la place que je me crois autorisé à y occuper.

« Organe du gouvernement de Votre Majesté, le président du conseil a fait connaître au corps législatif, le 31 mars 1832, ma position militaire et mes droits. Il s'est exprimé en ces termes : « Par le fait que le nombre de douze maréchaux, déterminé par l'ordonnance de 1818, se trouve rempli, et par suite du vœu manifesté par les chambres, le lieutenant général nommé maréchal de l'Empire pendant les Cent jours a été élevé à la dignité de maréchal honoraire par ordonnance du roi : il est là pour prendre la première place qui sera vacante par mort; il ne peut pas y en avoir d'autre.

Ainsi, sous ce rapport, nous sommes dans la légalité. »

« Une déclaration aussi explicite de ma situation dans l'armée, l'engagement solennel contracté à la face de la France de m'investir de la première place de maréchal titulaire qui viendrait à vaquer, ne me permettaient pas de croire que la chose pût être mise en question. C'est donc avec un douloureux étonnement que j'ai appris que le ministre de la guerre, s'appuyant d'une loi de finances, qui statue qu'aucune nouvelle nomination de maréchal ou de généraux n'aura lieu avant trois extinctions, émet l'opinion que ma demande ne peut être accueillie.

« Sans doute, si elle avait pour objet d'être nommé maréchal, elle devrait être repoussée par cette loi. Mais depuis 1831 une ordonnance de Votre Majesté m'a remis en possession de ce grade, qui m'avait été conféré en 1815. Je jouis des honneurs, avantages et prérogatives qui y sont attachés; j'en porte les insignes; ainsi, que le maréchalat soit une dignité ou qu'on le considère comme un grade ; je n'ai point à demander une nouvelle nomination. On n'est pas nommé deux fois au même grade ; on n'est pas investi deux fois de la même dignité par le même gouvernement : ce serait une véritable anomalie.

« Le traitement qui est attaché au maréchalat, et le classement à mon rang parmi les maréchaux titulaires, sont donc les seules choses que j'aie à réclamer et que je réclame, la loi qu'on voudrait m'opposer m'étant doublement inapplicable :

« 1° Parce qu'elle ne peut avoir d'effet rétroactif ; que

ma nomination au maréchalat est antérieure à cette loi et que toute loi, soit qu'elle défende, soit qu'elle ordonne, ne frappe que dans l'avenir ;

« 2° Parce que l'application qu'on en ferait pour me refuser mon traitement serait également fausse, car elle n'a pas statué pour l'espèce. Elle est préventive de promotions à de nouveaux grades, mais n'a aucun rapport au payement de ceux existants. Elle appartient donc à une catégorie différente, et on l'en arrache avec effort pour la transplanter dans une autre qui ne l'admet pas.

« Cette loi de finances est donc réellement muette quant à moi, sire, et elle laisse à Votre Majesté toute liberté d'être juste.

« J'ajouterai encore qu'il y a engagement formel de la part du président du conseil, que le rang parmi les maréchaux titulaires et le traitement de maréchal, dans le cas de la mort de l'un d'eux, me soient alloués; ce cas est arrivé : ma demande, basée sur une convention publique, et d'autant plus sacrée qu'elle a été contractée par l'organe du gouvernement de Votre Majesté, est évidemment fondée en droit. Elle n'a besoin de l'appui d'aucune loi nouvelle, elle ne peut être annulée par une loi postérieure.

« Enfin, sire, la qualification d'honoraire étant frappée d'une improbation légale et ne devant plus subsister dans l'armée, peut-être quelque surprise serait-elle conçue en la voyant perpétuer, alors que le moment est arrivé où elle peut et doit disparaître.

« Qu'il me soit permis en finissant de vous prier de

croire, sire, que, quelque fondée que paraisse à celui qui la forme la demande de complément de son traitement, elle est pour lui, quelle que soit la réduction de sa fortune, un objet tout à fait secondaire. C'est avec un désintéressement connu qu'il sert sa patrie depuis cinquante-trois ans : il lui fera volontiers ce nouveau sacrifice, tandis que son classement dans le cadre des maréchaux est, à ses yeux, de la plus haute importance. Il est pour lui une affaire d'honneur : car si sa réclamation à cet égard était repoussée, il serait possible qu'on en inférât que, par sa conduite, il a démérité d'une manière quelconque, et Sa Majesté ne peut pas plus vouloir qu'il ait à souffrir qu'un doute injurieux flétrisse les dernières années de sa vie militaire. »

Le ministère de la guerre, depuis l'avénement du duc d'Orléans au trône, avait toujours été occupé par le comte Gérard, nommé maréchal de France le 17 août 1830, ou par le maréchal Soult. On comprend que ni l'un ni l'autre de ces deux hommes n'éprouvaient le désir d'être utiles ou agréables à M. de Grouchy; aussi toutes les réclamations, si fondées, si justes qu'elles fussent, du maréchal, restèrent-elles sans réponse !

Fatigué de ce deni de justice, au mois de mars 1834, Grouchy voulut mettre le président du conseil, alors maréchal Soult, au pied du mur et en face de ses propres déclarations. Il fit imprimer la réclamation qu'on va lire, sur la première page de laquelle il crut devoir rappeler les termes dans lesquels avaient eu

lieu par l'empereur Napoléon et par le roi Louis-Philippe la nomination au maréchalat des généraux de Grouchy, Clausel et Lobau.

Le président du conseil, pressé de s'expliquer sur la position de quelques-uns des maréchaux, disait, le 14 mars 1832, à la tribune de la Chambre des députés, en parlant du maréchal de Grouchy :

« *Par le fait que le nombre de douze maréchaux, déterminé par l'ordonnance du 2 août* 1818, *se trouve rempli; et par suite du vœu manifesté par les Chambres, le lieutenant-général nommé maréchal de l'empire pendant les Cent-Jours a été élevé, par ordonnance du Roi, à la dignité de maréchal honoraire. Il est là pour prendre la première place qui sera vacante par mort. Il ne peut pas y en avoir d'autre; sous ce rapport nous sommes dans la légalité.* » (Moniteur, 1832, page 752, n° 75.)

Ce cas unique, si spécialement défini par le président du conseil, est arrivé; la mort du maréchal Jourdan a laissé dans le cadre de l'état-major général une vacance que le ministre avait signalée comme exclusivement dévolue au maréchal Grouchy, et cependant il est encore maréchal honoraire et figure comme tel au budget de 1835. Toutefois, ses droits doivent-ils être méconnus, et une déclaration faite à la face du pays par l'organe du gouvernement ne serait-elle qu'une mystification aussi étrange que coupable?

Nous résoudrons négativement l'une et l'autre de ces questions, en constatant la position exceptionnelle où est placé le maréchal Grouchy, en signalant les précédents qui autorisent à la faire cesser, et en relatant les ordon-

nances et les lois qui frapperaient d'illégalité et d'arbitraire la détermination ministérielle qui la prolongerait.

Nommé maréchal de France par l'Empereur, le 15 avril 1815, la seconde restauration, en refusant de reconnaître les grades accordés pendant les Cent-Jours, priva le maréchal Grouchy de son titre et de son traitement. La révolution de Juillet eut lieu, et les Chambres se hâtèrent de voter une loi, dont la principale disposition portait :

« *Les grades conférés dans l'intervalle du* 20 *mars au* 7 *juillet* 1815 *sont reconnus.* »

La sanction royale fut refusée à cet acte mémorable de réparation nationale ; mais le gouvernement crut devoir effectuer par des ordonnances individuelles la reconnaissance collective qu'il avait repoussée lorsqu'elle résultait d'une loi. Leurs grades et traitements furent rendus aux officiers nommés pendant les Cent-Jours. Une seule exception eut lieu : le maréchal Grouchy en fut l'objet. Napoléon l'avait nommé maréchal de France, on le qualifia de maréchal honoraire.

Quels motifs purent empêcher de lui rendre son titre, tel qu'il l'avait reçu de l'Empereur, et de le faire jouir de son traitement ? c'est ce que nous ne rechercherons pas en ce moment. Nous constaterons seulement la volonté du gouvernement, proclamée devant la Chambre par le président du conseil, de faire justice entière au maréchal Grouchy, lors d'une éventualité plus ou moins rapprochée, mais spécifiée de la manière la plus positive ; et nous ajouterons que la manifestation officielle de cette intention le détermina à

subir les conséquences pécuniaires d'une ordonnance qui le blessait par sa rédaction et par les inductions auxquelles elle pouvait donner lieu ; quant à ses causes et à ses effets.

Dès que le maréchal Jourdan a été descendu dans la tombe, le maréchal Grouchy est venu réclamer la place que le président du conseil avait solennellement annoncé qu'il occuperait dans le cadre des maréchaux titulaires, à la mort de l'un d'eux.

Quel n'a pas été son étonnement, lorsque, pour essayer de se soustraire à l'accomplissement des engagements les plus formels, il lui a entendu alléguer :

1° *Que le cadre des maréchaux était complet ;*

2° *Que la loi des finances du* 21 *avril* 1832 *défendait de pourvoir aux vacances à moins de trois extinctions ;*

3° *Que l'on ne pouvait payer plus de douze maréchaux.*

Apprécions la valeur de ces allégations.

Les ordonnances du 2 août 1818 et du 24 mai 1829 ont, il est vrai, fixé à douze le nombre des maréchaux, et on conçoit que le gouvernement s'oblige à l'observance des règles qu'il se trace à lui-même. Mais ces règles s'appliquent-elles à la position particulière du maréchal Grouchy ?

Le Gouvernement, en conférant de nouveau aux officiers nommés en 1815 les grades qu'ils réclamaient, a reconnu un fait préexistant. Cette assertion est si vraie que, quoique les ordonnances précitées eussent déterminé le chiffre du cadre des généraux aussi bien que celui des maréchaux, et que le cadre des généraux fût de beaucoup au-dessus du complet, cela ne l'a pas

empêché d'y faire entrer les généraux des Cent-Jours. On ne pouvait en effet opposer à ces officiers, dont les titres réels remontaient à 1816, des règles établies en 1818 et 1829. C'est en vertu de titres et de droits semblables que l'on a restitué au maréchal Grouchy le grade dont l'avait dépouillé la Restauration. Comment se pourrait-il que ce que l'on trouvait juste et possible de faire pour des officiers dans la même position que lui, cesse de paraître juste et possible à son égard? Dira-t-on que le gouvernement ne l'a reconnu que maréchal honoraire? Mais quoi! y a-t-il dans cette reconnaissance une exclusion des droits qui résultent de la reconnaissance elle-même, et parce que quelques-uns de ses effets ont été indûment suspendus, s'ensuit-il qu'ils doivent l'être à jamais? Non, sans doute: il suffit pour s'en convaincre de rappeler avec quelle netteté le président du conseil a expliqué le sens dans lequel devait être entendue la qualification de maréchal honoraire et a précisé le moment où devait cesser la position exceptionnelle du maréchal Grouchy : *Il est là*, disait-il, *pour prendre la première place qui sera vacante par mort.*

Les ordonnances de 1818 et 1829 existaient le 14 mars 1832, quand cette déclaration fut faite. On ne les regardait pas alors comme un obstacle à l'admission du maréchal Grouchy dans le cadre des maréchaux. Elles ne sauraient l'être devenues après que cette éventualité a eu lieu.

Prétextera-t-on que, même en reconnaissant l'identité des droits du maréchal Grouchy avec ceux des généraux

nommés en 1815, le gouvernement ne peut pas faire pour le cadre des maréchaux ce que l'on a fait pour celui des officiers généraux? Les faits démentent cette assertion. Lorsque, le 30 juillet 1831, les généraux Clausel et Lobau ont été nommés maréchaux, les ordonnances que l'on oppose au maréchal Grouchy avaient alors la même force qu'aujourd'hui : le cadre des maréchaux était plus que complet, et ces considérations n'ont point arrêté le ministère; il a simplement inséré dans l'ordonnance qui les nomme : *dérogeant pour cette fois aux ordonnances du* 2 *août* 1818 *et du* 24 *mai* 1829. Est-il plus difficile d'y déroger pour le maréchal de 1815 qu'il ne l'a été pour des généraux qui, comme lui, n'avaient point été élevés à la dignité de maréchal par le plus irrécusable appréciateur des titres qui pouvaient rendre digne d'en être revêtu?

« Les propres paroles du président du conseil constatent d'ailleurs la possibilité de cette dérogation : « *Par l'effet de la révolution de juillet*, a-t-il dit à la Chambre, *deux maréchaux se sont trouvés absents et n'ont été portés au budget que pour mémoire; cela a fait considérer que leur emploi était vacant, et le roi a jugé à propos de récompenser deux illustrations militaires, en nommant deux lieutenants généraux maréchaux.* » C'est en mars 1832 qu'il s'exprimait en ces termes, et en mars 1834, quoique de ces deux maréchaux l'un ne figure plus ni au budget ni dans le cadre, et que l'autre reste seul dans la même position qu'en 1832, il prétendrait pouvoir tirer de cet état de choses une conséquence opposée à celle qu'il en a déduite en 1832. Il ne

saurait en être ainsi : un gouvernement de bonne foi ne pèse point ses actes et ne règle pas ses déterminations avec des mesures différentes.

« 2° On oppose au maréchal Grouchy *la loi de finances du* 21 *avril* 1832, *portant qu'aucune nomination de maréchaux n'aura lieu avant trois extinctions.* Mais les prohibitions qu'elle renferme ne lui sont point applicables, puisqu'elle est postérieure à sa nomination, qui date de 1831; et qu'il est de principe qu'aucune loi ne peut avoir d'effet rétroactif et ne dispose que pour l'avenir.

« Vainement essayerait-on de faire croire que le maréchal Grouchy a besoin d'une nomination nouvelle pour prendre rang dans le cadre des maréchaux titulaires. Elle ne saurait être nécessaire à celui que l'Empereur a élevé à cette dignité, que les Chambres ont reconnu, que le roi des Français a nommé maréchal, qui jouit des honneurs et prérogatives inhérents à ce grade, qui en porte les insignes et qui, près du trône comme dans la salle des maréchaux, occupe la place assignée à ceux qui en sont revêtus ? Il serait dérisoire de prétendre qu'un grade peut à la fois exister et ne pas exister pour le même officier, et jamais on ne vit un gouvernement remettre ses actes en question et élever deux fois à la même dignité le même individu. Le ministère a cru pouvoir suspendre jusqu'à une *vacance par mort* quelques-uns des effets résultant de la nomination nouvelle du maréchal Grouchy. Mais cette vacance ayant lieu, ce qui n'était que suspendu s'exécute de plein droit et sans qu'il soit besoin de nomination ou d'investiture nouvelle : car tout est consommé à cet

égard par l'ordonnance du 19 novembre 1831 et par la déclaration du 14 mars 1832, qui en est le commentaire officiel.

« 3° *On ne saurait*, dit-on, *payer plus de douze maréchaux*. Nul doute à cet égard ; mais si depuis la mort du maréchal Jourdan, douze maréchaux figurent au budget, onze seulement doivent en toucher le traitement, puisque le maréchal Marmont n'en reçoit aucun. Celui dont jouissait le maréchal Jourdan est donc disponible. Les lois en vigueur prohibent dans l'armée l'existence d'un maréchal honoraire. Le gouvernement a proclamé l'intention de le faire entrer dans le cadre des maréchaux titulaires immédiatement après le décès de l'un d'eux. Il y aurait donc oubli d'engagements formels et malveillance à lui refuser le traitement qu'avait le maréchal Jourdan, et à lui opposer l'éventualité de la rentrée du maréchal Marmont, éventualité qui, depuis la révolution de juillet, n'a privé de leurs appointements aucun des douze maréchaux résidant en France.

« On a cherché aussi à assimiler la position du maréchal Grouchy à celle qu'avaient, sous l'Empire, les maréchaux Kellermann, Lefèvre, Serrurier et Pérignon. Mais on reconnaîtra qu'elles n'ont rien d'identique, en jetant les yeux sur le sénatus-consulte du 28 floréal an XII. Il porte à l'article relatif aux maréchaux d'empire : *Leur nombre n'excède pas seize : ne font point partie de ce nombre les maréchaux qui sont sénateurs.*

« Ainsi la qualification d'honoraire ne leur était pas donnée : leur position militaire et leur titre ne diffé-

raient en rien de ceux des autres maréchaux. Le traitement qu'ils touchaient comme sénateurs était, à la vérité, de 4,000 francs moindre que celui de leurs collègues ; mais ils avaient des sénatoreries d'un revenu considérable.

« Le traitement que touche maintenant le maréchal Grouchy est de 16,000 francs, tandis que celui des autres maréchaux est de 30,000 francs.

« Toutefois avant l'argent, l'honneur, et c'est à son irrésistible impulsion qu'il obéit en réclamant si instamment la place qu'il doit occuper dans le cadre des maréchaux titulaires, et la radiation de l'épithète d'honoraire, qui, dans son acception ordinaire, indique la cessation d'aptitude à des fonctions actives, semble frapper de stérilité son avenir et flétrir, en quelque sorte, une dignité à laquelle, jusques à ce jour, elle n'avait jamais été annexée. »

Aux observations qui précèdent, le maréchal Grouchy ajoutera encore celle-ci :

« Le président du conseil proclame le désir de ne point s'écarter de la légalité, et se fonde sur son respect pour elle, pour repousser les réclamations du maréchal Grouchy; ce respect, il le partage, et c'est au nom de cette même légalité qu'il revendique la jouissance de ses droits, tandis que le ministère, en les méconnaissant, perpétue une illégalité flagrante. En effet, l'ordonnance du 15 novembre 1830 et la loi sur l'avancement, du 4 avril 1832, portent l'une et l'autre : « *Il ne pourra, dans aucun cas et sous aucun prétexte que ce soit, être accordé de grades honoraires.* » Et c'est en

présence de cette disposition si précise, si formelle, qu'il croit pouvoir perpétuer la dénomination de maréchal honoraire, qui n'a pas d'analogie dans l'armée, qui n'a été conférée, qui n'a pu être acceptée que transitoirement, et qu'il a annoncé devoir cesser quand l'ordre de choses qui l'avait indûment fait regarder comme nécessaire aurait changé. Il faut donc en revenir à ce qui seul est raisonnable, à ce qui eût dû, dès l'origine, être la pensée du ministère, et tenir pour constant qu'il ne s'agit pas d'une reconnaissance de nouveaux droits, mais du plein exercice de ces droits, tels qu'ils devraient être compris et entendus au moment où le maréchal Grouchy a été remis en possession de sa dignité. On rentrera dans la légalité, en faisant cesser une disposition insolite et forcée; tandis que si on la maintenait, il y aurait violation de lois et de promesses, qui pour tous les gouvernements doivent être aussi sacrées que les lois elles-mêmes.

« Enfin, comme dernier argument, auquel il n'a rien à répondre, nous rappellerons au gouvernement qu'il a reconnu lui-même, dans un cas absolument identique, la vérité des principes qui viennent d'être énoncés. Il avait nommé dans l'armée de mer, au même moment où le maréchal Grouchy fut déclaré maréchal honoraire. un amiral honoraire. Dès qu'il a réclamé contre cette dénomination et ses effets, le ministre de la marine n'a pas balancé à se conformer aux dispositions de l'ordonnance du 15 novembre 1830 et de la loi du 14 avril 1832 et depuis plus d'un an l'amiral Truguet a pris place parmi les titulaires et en reçoit le traitement.

« L'armée de terre serait-elle donc seule exceptée de ces règles, et la Chambre sanctionnerait-elle, en allouant un traitement à un maréchal honoraire, un ordre de choses frappé d'illégalité par elle, et qui constitue une grave atteinte à des droits acquis et solennellement reconnus? »

Voyant que sa réclamation n'était pas écoutée, le marquis de Grouchy voulut faire une nouvelle tentative. Le 7 juin 1834, il écrivit de nouveau au président du conseil, maréchal Soult :

Vichy, le 7 juin 1834.

« Monsieur le maréchal, vous déclarâtes d'une manière trop positive, le 14 mars 1832, à la tribune législative, que la première place qui viendrait à vaquer dans le cadre des maréchaux m'appartenait de droit et me serait dévolue, pour que ces paroles et l'engagement qu'elles renfermaient ne fussent pas regardés comme officiels, et rappelés à la chambre lorsqu'elle s'occuperait du chapitre du budget relatif à l'état-major général de l'armée. C'est ce qui est arrivé le 19 avril dernier, et la discussion qui a eu lieu à mon occasion a fait modifier en ma faveur vos propositions quant au traitement des maréchaux. Le budget adopté par la chambre des pairs, sanctionné par le roi, et devenu loi de l'État, a tranché, ainsi que j'avais toujours pensé qu'elles finiraient par l'être, les difficultés soulevées par la malveillance pour déguiser l'arbitraire, et perpétuer les effets de l'ordonnance qui, en adjoignant à mon

titre l'insolite qualification d'honoraire, m'a frustré du traitement dont j'avais joui en 1815, tandis que toutes celles relatives aux officiers promus pendant les Cent-Jours leur ont rendu d'une manière intégrale le titre et les appointements du grade qui, à cette époque, leur avait été conféré par l'Empereur.

« Frappée de l'illégalité d'une ordonnance exceptionnelle en contravention manifeste avec celle du 30 septembre 1830, et avec la loi qui prohibe l'existence de grades honoraires dans l'armée, la chambre a voulu faire cesser la position fausse dans laquelle elle me plaçait, et a employé pour y parvenir le seul moyen constitutionnel qu'elle eût, celui de refuser l'allocation de 16,000 francs que vous demandiez pour un maréchal honoraire, et de voter un traitement de 30,000 fr. pour le douzième résidant en France, pour lequel vous n'en demandiez pas. Ainsi se trouve reconnu, et consacré par une loi, mon droit à la place vacante dans le cadre des maréchaux par la mort du maréchal Jourdan et au traitement de 30,000 francs dont il jouissait. Il m'en a coûté, monsieur le maréchal, de vous rappeler la discussion parlementaire qui a fait ressortir, d'une manière trop ostensible pour ne pas vous être pénible, le peu de valeur des argumentations employées pour éluder l'effet des promesses dont l'exécution n'aurait pas dû être différée d'un instant, quand la condition éventuelle assignée par vous-même à leur accomplissement se trouvait remplie. Mais si je puis vous convaincre de l'impossibilité de servir plus longtemps des intérêts auxquels les chambres et l'opinion ont

…s fonds nécessaires pour
…pendant l'une et l'autre de
…fois à déduire du montant
…celui des traitements que j'ai
…nvier, février et mars 1834.
…us félicitant de pouvoir enfin
…vous compromettre, des en-
…ujours dû vous être chers et
…ez pas dans la nécessité, pé-
…vant laquelle je ne reculerai
…nouveau à la publicité et aux
…et réparatrices dispositions de
…vous paraissant pas aussi ex-
…tives qu'elles le sont, vous en
…effets. »

…tard, le 27 juin, le duc de Dal-
…lettre suivante, véritable fin de
…valoir les plus étranges considé-
…faire droit à la juste réclamation

Paris, le 27 juin 1834.

…maréchal, par la lettre que vous m'avez
…e m'écrire le 8 de ce mois, vous récla-
…ent de maréchal de France avec rappel à
…ès de M. le comte Jourdan, en vous fon-
…loi de finances de 1835, d'après laquelle le
… de 16,000 francs, qui vous avait été attri-
…me ancien premier inspecteur général des

chasseurs, aurait été rejeté tandis qu'une somme de 30,000 francs aurait été votée pour vous comme douzième maréchal résidant en France.

« Si le vote de la Chambre eût été ainsi formulé, nul doute que je serais autorisé suffisamment à proposer au roi de vous allouer le traitement de maréchal titulaire. Mais, en vous reportant à la discussion du 28 avril dernier, vous vous convaincrez, monsieur le maréchal, qu'il n'en est point ainsi. En effet, la Chambre des députés ayant reconnu que la proposition de modifier votre position et de vous reconnaître directement un droit acquis au traitement de maréchal titulaire eût porté atteinte à la prérogative royale, s'est bornée à accorder au gouvernement le crédit nécessaire pour solder douze maréchaux, sans rien préjuger sur ce que le roi jugerait convenable de faire à votre égard. C'est ce que M. le président a constaté formellement à plusieurs reprises, en faisant remarquer à la Chambre *qu'elle n'avait voté que des chiffres, et qu'en allouant au ministre de la guerre une somme équivalente au traitement d'un douzième maréchal, elle ne l'avait nullement affranchi de l'obligation de se conformer à la loi de* 1832. (Voir le *Moniteur* du 19 avril dernier, page 958, 3e colonne.)

« Or, il résulte de cet état de choses que la position de maréchal honoraire, dans laquelle l'ordonnance royale du 19 novembre 1831 vous a placé, n'est nullement changée par le vote que vous invoquez. Dès lors le décès de M. le maréchal Jourdan n'a pu vous donner, comme vous le supposez, un droit qui ne peut dériver

que de l'institution royale. D'un autre côté, l'article 13 de la loi du 21 avril 1832 vous ayant trouvé dans la position de maréchal honoraire et ne permettant la création ou, ce qui est la même chose, la reconnaissance d'un maréchal titulaire qu'après trois extinctions, je ne pourrais évidemment proposer votre titularisation sans enfreindre formellement cette loi.

« Au surplus, monsieur le maréchal, quand bien même le vote par lequel les Chambres ont accordé le traitement d'un douzième maréchal et retranché celui dont vous jouissez comme ancien premier inspecteur général des chasseurs, serait considéré comme autorisant implicitement le ministre à proposer votre titularisation, exceptionnellement à la loi précitée, ce vote, étant spécial à 1835, s'opposerait toujours à ce que votre position fût changée avant l'ouverture de cet exercice. Il ne pourrait donc, dans aucun cas, provoquer actuellement la modification du traitement de 16,000 francs, dont la loi de finances de 1834 vous a maintenu la jouissance pour la présente année, ni, par conséquent, proposer de faire remonter cette modification à l'époque du décès de M. le maréchal Jourdan. »

Le maréchal de Grouchy avait le caractère entier et peu commode. Il était dans son droit, il ne voulut pas abandonner sa propre cause, persuadé de sa bonté. Le 10 décembre 1834, il écrivit au maréchal Mortier, duc de Trévise, qui avait succédé au maréchal Soult et au général Bernard au portefeuille de la guerre, depuis le 10 novembre 1834 :

Paris, le 10 décembre 1834.

« Monsieur le maréchal, le budget de 1835 ayant affecté les fonds nécessaires à la solde de douze maréchaux à raison de 30,000 francs, je vous prie de donner des ordres pour que je sois soldé sur ce taux. C'est avec d'autant plus d'instance que je le demande, que les prétendues difficultés soulevées par le maréchal Soult pour essayer de retarder encore cet acte de justice, s'évanouissent devant un examen impartial et rationnel, et qu'il a solennellement déclaré à la tribune législative que la première place qui viendrait à vaquer dans le cadre des maréchaux, m'appartenait de droit. En effet, lorsque, oubliant ses propres paroles, il a depuis la mort du maréchal Jourdan demandé une allocation de 16,000 francs pour un maréchal honoraire, la Chambre, conséquente avec elle-même, et ne voulant point enfreindre la loi qui abroge tous grades de cette espèce dans l'armée, a repoussé l'allocation de 16,000 francs dont j'étais l'objet, et a immédiatement alloué 360,000 francs pour les douze maréchaux résidant en France, montrant par le vote de ce chiffre, aussi explicitement qu'elle pouvait constitutionnellement le faire, qu'aucun des maréchaux, quelle que fût la qualification insolite accolée à son titre, ne devait être rémunéré différemment de ses collègues. Il n'appartiendrait donc qu'à une inexplicable malveillance d'alléguer maintenant la nécessité d'une nouvelle titularisation pour me rendre apte à toucher le même traitement que les autres maréchaux.

« La légalité, la justice, les convenances, repoussent une telle assertion.

« Tous les officiers promus pendant les Cent-Jours ont été remis en jouissance, par des ordonnances individuelles, de leurs grades, titres et traitements. Je suis le seul auquel on n'ait rendu que son titre et qu'on ait privé de son traitement. Quelle est la cause d'une telle exception? Quelle est la loi qui en légitime la durée?

« Serait-ce celle de 1832, qui défend toute nomination à un grade avant trois extinctions? Mais seize ans avant qu'elle fût rendue, j'étais en possession du grade de maréchal. Un décret impérial me l'avait conféré; et ce fait, incontestable, accompli, avait été corroboré par une ordonnance royale en novembre 1831. Il ne serait donc pas juste de prétendre qu'une troisième nomination doive avoir lieu en faveur de celui que deux gouvernements différents ont successivement élevé au maréchalat, et ont investi des prérogatives, honneurs et constante aptitude au commandement des armées, et qui enfin était placé à leur tête il y a tant d'années. Il existe d'ailleurs, dans l'armée de mer, un précédent qui met à même d'apprécier le peu de valeur d'une telle prétention, si elle était élevée. Nommé honoraire en 1831, l'amiral Truguet, ayant réclamé contre cette illégale qualification, l'a vu disparaître, et touche son traitement en vertu d'une simple décision royale, et sans qu'une nouvelle ordonnance de nomination soit intervenue. S'il était objecté qu'il n'y a point parité entre sa position et la mienne, attendu que le cadre des amiraux n'était point complet, je répondraisque, quoi-

que celui des maréchaux le fût en 1831, les maréchaux Clausel et Lobau n'en ont pas moins été élevés à cette dignité, n'en ont pas moins touché les appointements, et j'ajouterais que quand l'amiral Truguet fut nommé honoraire, il y avait seize ans que j'avais été nommé maréchal titulaire par l'Empereur. Je le répète donc, monsieur le maréchal : il ne s'agit point pour moi d'une nomination ou d'une titularisation nouvelle : elles seraient une véritable anomalie, que je me reprocherais de solliciter du gouvernement. Je n'ai à demander et ne demande que le traitement auquel la mort du maréchal Jourdan me donne droit, et dont le chiffre du budget relatif aux maréchaux vous donne la possibilité de me faire enfin jouir. »

Non content d'émettre par écrit ses droits à la juste réclamation qu'il adressait au ministre, M. de Grouchy eut avec le duc de Trévise une conversation dans laquelle Mortier souleva quelques objections. Le lendemain 31 décembre, le maréchal lui écrivit :

Paris, le 31 décembre 1834.

« Monsieur le ministre, lorsque nous avons causé ensemble hier de mes réclamations pour être enfin payé de mon traitement de maréchal, vous m'avez objecté qu'il n'y avait pas de fonds disponibles, parce que le duc de Raguse complétait le nombre des douze maréchaux de France soldés sur les fonds du budget, qui ainsi se trouvaient épuisés. Je vous avais répondu que je croyais être certain que vous étiez dans l'erreur. Et depuis

j'ai acquis de nouveau la certitude que M. le duc de Raguse n'a reçu aucune espèce de traitement en qualité de maréchal de France, depuis qu'il a quitté le pays en 1830. Ce fait est facile à vérifier au ministère de la guerre ; mais la simple réflexion démontre qu'il n'a pu en être autrement, puisque, dans tous les budgets votés après 1830, on trouve, au détail des sommes demandées pour la solde des maréchaux de France, cette constante annotation : « un maréchal à l'étranger sans traitement. » Sur quels fonds aurait-on pu le payer, puisqu'il n'y en avait pas de faits?

« Vous remarquerez d'ailleurs que cette objection pécherait encore par sa base, quand bien même elle serait vraie. Est-ce que, jusqu'à la mort du maréchal Jourdan, il n'y a pas eu douze maréchaux payés en France, quoique la position du maréchal Marmont fût la même alors qu'à présent?

« La question n'est donc pas là. Elle n'est pas davantage dans l'opinion qu'il me faudrait une nouvelle nomination qui me fît prendre rang parmi les maréchaux titulaires, pour être apte à recevoir le traitement de ce grade. Je ne crois point que, pour être admis dans le cadre effectif des maréchaux, il me faille cette troisième nomination, et je vous demande la permission de mettre ci-joint un exemplaire d'une lettre (à laquelle je n'ai point donné de publicité, bien qu'elle soit imprimée), que j'ai adressée au maréchal Soult et où je traite ce point. Vous ne vous étonnerez pas que les expressions de cet écrit soient aussi vives que le senti-

ment qu'a dû faire naître en moi le manque de foi constant d'un ancien collègue; mais, je vous le répète, la question n'est pas là.

« La chambre a voté pour moi un traitement de 30,000 fr. comme maréchal de France. La discussion qui s'est élevée à cet égard ne peut laisser aucun doute. Je le réclame : si on me le refuse, comment serais-je traité? Car enfin on n'imagine probablement pas que ce titre de maréchal honoraire ne doive me conduire qu'à la privation absolue de toute rémunération pour des services assez longs, et qui, je puis le dire, n'ont pas été sans quelque éclat. Je recevais des appointements spéciaux de 16,000 fr. comme ancien colonel général. Le ministère pouvait regarder cela comme un moyen terme adapté à une position insolite dans l'armée, tandis que, moi, je n'y voyais qu'une nécessité à subir, en attendant le moment d'une justice complète et l'accomplissement des engagements formels du président du conseil. Mais, quoi qu'il en soit, les chambres ont supprimé cette allocation dans le budget de 1835. Je ne puis plus recevoir cette solde. Voici donc deux traitements, l'un de maréchal que le ministère me refuserait, quoiqu'il ait été voté pour moi par les chambres; l'autre, d'ancien colonel général que je ne puis plus recevoir, puisque les chambres l'ont supprimé. Quelle sera donc la solde que je recevrai ? Celle de lieutenant-général? Mais, à part que je ne saurais penser qu'on voulût me faire l'injure de me placer à un rang inférieur à celui auquel je suis monté depuis si longtemps, soit comme général en chef, soit comme

maréchal, il me semble que le budget même n'offre pas les moyens de me faire payer sur ce pied, puisqu'il n'y a de fonds faits que pour un cadre spécial et déterminé de lieutenants généraux. Ansi, il faut que, *légalement*, on me paye comme maréchal ou qu'on m'enlève tout traitement.

« Vous voyez, monsieur le ministre, dans quels embarras et quelles difficultés inextricables on se jetterait, en s'obstinant à me refuser une justice que j'aurais pu espérer moins lente et moins contestée. Si l'on fait procéder de nouvelles difficultés de ce titre d'honoraire, formellement aboli par une loi, je ne saurais m'empêcher de faire remarquer que ce n'est pas de moi qu'il a dépendu qu'il en fût autrement.

« En outre, le 10 décembre 1834, le marquis de Grouchy avait remis au roi la note ci-dessous, accompagnée d'une notice étendue que nous croyons inutile de reproduire ici.

Note remise au roi le 10 janvier 1835.

« Le maréchal Grouchy est le seul de tous les officiers auxquels le roi, en leur conférant de nouveau en 1831 les grades obtenus par eux pendant les Cent-Jours, n'ait pas rendu le traitement attaché au sien. On chercherait vainement à légitimer cette disposition exceptionnelle, en alléguant que le cadre des maréchaux était alors complet : car celui des lieutenants généraux et des maréchaux de camp l'était également, ce qui n'a pas empêché qu'ils ne fussent mis en possession du traitement des grades qu'on leur rendait. On doit en

outre ajouter que, lorsque les généraux Clauzel et Lobau furent élevés au maréchalat, le cadre des maréchaux était aussi au delà du complet et qu'ils furent néanmoins rétribués comme leurs collègues. Il est d'autant plus loisible aujourd'hui de traiter de la même manière le maréchal Grouchy, qu'une allocation de 360,000 fr. nécessaires pour la solde de douze maréchaux est portée au budget de 1835, et qu'il n'y a que ce nombre à payer, le treizième maréchal étant hors de France et ne pouvant par conséquent recevoir de traitement.

« Le maréchal Grouchy désire et serait heureux sans doute de faire partie du cadre des titulaires ; mais il ne saurait croire qu'après avoir été élevé une première fois à la dignité de maréchal en 1815 ; après avoir été nommé une seconde fois maréchal en 1831 et mis en jouissance des honneurs, avantages et prérogatives inhérents au maréchalat, il ait besoin d'une troisième nomination pour toucher les mêmes appointements que ses collègues, alors surtout que les maréchaux Clauzel et Lobau les ont reçus tout le temps qu'ils ont été comme lui hors du cadre.

« Enfin, l'allocation d'un traitement de 16,000 fr. en faveur d'un maréchal honoraire, dont l'existence dans l'armée a été regardée par les chambres comme une véritable anomalie, a été repoussée du budget de 1835 ; ainsi le maréchal Grouchy ne peut ni ne doit la recevoir : tandis qu'une allocation de 30,000 fr. ayant été introduite dans ce même budget de 1835 en faveur du douzième maréchal résidant en France, le roi est évi-

demment à même d'en faire jouir le maréchal Grouchy, qui est ce douzième maréchal. Il ose espérer que Sa Majesté ne se refusera point à cet acte de justice, encore que la loi de 1833 sur l'avancement et le nombre des maréchaux ne permette pas son entrée immédiate dans le cadre des titulaires. »

Enfin, décidé à ne rien négliger pour frapper un grand coup, un coup décisif, le maréchal adressa plusieurs pétitions à la chambre des députés.

Ces efforts ne furent couronnés de succès qu'au commencement de l'année suivante, et encore pour ce qui avait rapport à la solde seulement. Il resta hors du cadre avec le titre de maréchal honoraire.

Le duc de Trévise lui manda le 28 février :

Paris, le 28 février 1835.

« Monsieur le maréchal, j'ai l'honneur de vous annoncer qu'ayant mis votre réclamation sous les yeux du roi, Sa Majesté a décidé, le 18 de ce mois, que vous seriez payé de votre traitement, à compter du 1er janvier de l'année suivante.

« J'adresse des ordres à M. l'intendant militaire de la 1re division pour l'exécution de cette mesure. »

La position de M. de Grouchy comme maréchal titulaire avec solde ne fut régularisée qu'à la fin de 1835, après la mort du duc de Trévise. Le marquis Maison, ministre de la guerre de Louis-Philippe, lui fit connaître cette décision par la lettre suivante du 19 novembre :

Paris, 19 novembre 1835.

« Mon cher maréchal, je me suis fait rendre compte de votre position dans le cadre légal des maréchaux de France. Elle pourra actuellement être parfaitement régularisée, ainsi que le prouve l'explication suivante. Jusqu'au décès de notre infortuné collègue, M. le maréchal duc de Trévise, le cadre était au complet, puisque M. le maréchal duc de Raguse, ayant envoyé son serment au roi, n'a pu cesser d'en faire partie, et qu'il est autorisé à résider à l'étranger; dès lors vous ne pouviez figurer dans le cadre qu'à titre d'honoraire; mais aujourd'hui la place laissée par M. le duc de Trévise permet de vous considérer comme le douzième; et, comme votre traitement de maréchal est compris dans les budgets de la guerre, même dans celui en projet pour 1837, il suffira de supprimer sur le cadre le mot *honoraire* qui suit votre titre, pour que vous vous trouviez en possession dans toute leur plénitude des droits et prérogatives de la dignité de maréchal de France.

« Je donne des ordres pour que cette rectification soit immédiatement opérée. »

Le maréchal Grouchy avait reçu du roi, en 1832, une légère compensation aux dénis de justice dont il était l'objet. Il avait été nommé pair de France : ce qui lui permit de prendre part à la discussion sur la loi des officiers et d'apporter à la chambre les lumières de son expérience sur une question qu'il possédait mieux que personne.

Dans la séance du jeudi 10 avril 1834, le maréchal prononça un discours remarquable qui fit faire un grand pas à cette importante mesure législative. L'armée est en grande partie redevable à M. de Grouchy de cette loi qui fixa la position des officiers et les sauva de tout arbitraire.

Nous croyons inutile de reproduire le discours du maréchal. Ce discours fit à la chambre haute une profonde sensation, et détermina en quelque sorte les bases principales de la loi.

A la suite de son discours, le maréchal soumit à la Chambre quelques amendements qui furent adoptés et fixèrent définitivement la position des officiers.

Nous n'avons plus rien à signaler dans l'existence du marquis de Grouchy jusqu'en 1840, à l'exception de quelques lettres que nous allons faire connaître.

En 1838, le comte de Ségur ayant fait paraître son ouvrage sur la grande armée (1812), le maréchal, toujours à l'affût des livres relatifs aux guerres auxquelles il avait pris une part active, et remarquant dans ces deux volumes de sérieuses inexactitudes, écrivit à l'auteur :

A MONSIEUR LE GÉNÉRAL DE SÉGUR.

« Parmi quelques inexactitudes que j'ai été étonné de rencontrer, général, dans l'histoire de la grande armée en 1812, il était difficile que je ne remarquasse pas les assertions qu'elle renferme sur la possibilité où j'aurais

été de faire mettre bas les armes à la colonne du général Newerowskoï, lors de la retraite de Krosnoë. Il y a peu de bienveillance, sans doute, à ne pas accorder à un des vétérans de l'armée des vues assez étendues pour sentir l'importance d'occuper le défilé qu'a à franchir l'ennemi qu'il poursuit, s'il peut le faire avant qu'il y arrive ; mais, habitué comme je le suis aux dénigrements les plus absurdes de la part des anciens courtisans de Napoléon, je laisse au silence de ce grand capitaine, quant aux fautes qu'on me prête, à donner la mesure du degré de foi que méritent ces romanciers militaires qui croient ajouter à la gloire de leur ancien chef en rejetant sur les lieutenants les insuccès dus à ses propres dispositions. Je pourrai donc me borner à vous faire remarquer, général, que pendant la campagne de Russie, comme après la bataille de Waterloo, Napoléon ne déversa le blâme sur aucune de mes opérations, et que certes il était à la fois de son intérêt, et je dirai presque de son devoir, de signaler l'impéritie de mes mouvements et les torts militaires que j'aurais pu avoir, si effectivement j'eusse mérité quelque reproche. Toutefois, dans cette circonstance particulière, général, je dois à la valeureuse conduite des braves avec lesquels j'attaquai Newerowskoï, de rétablir dans une nouvelle édition de votre ouvrage la vérité des faits qui les concernent.

« Le 3e corps de cavalerie, que je commandais à l'ouverture de la campagne, après avoir culbuté et sabré quelque cavalerie russe depuis Liady jusques à

Krasnoë, se vit forcé d'attendre l'arrivée de l'infanterie de Ney pour attaquer cette ville, qu'occupait Newerowskoï avec six ou sept mille hommes d'infanterie. Dès qu'on en fut maître, je reçus ordre de déboucher par la gauche de Krasnoë, qui se trouvait si encombrée d'artillerie et de troupes qu'il était impossible à ma cavalerie d'y passer. A la tête de ma cavalerie légère commandée par le général Gautrin et composée des ^{me} des hussards et 8^{me} des chasseurs, dont étaient alors colonels les lieutenants généraux Vallin et duc de Dino, je traversai, sous le feu de l'ennemi, un marais difficile : pendant ce temps, Murat disposa inopinément du reste de mon corps, qui était en mouvement pour me suivre, et le dirigea sur la droite de Krasnoë, dans la persuasion que l'ennemi se retirerait sur Jelnia. Cette disposition inattendue ne me laissait qu'environ six cents chevaux pour poursuivre Newerowskoï, qui se retirait rapidement par la route de Smolensk. Aussitôt que j'eus passé le marais, je ne balançai point à attaquer les Russes. De nombreuses charges eurent lieu sur leur flanc gauche, tandis que le colonel Marbœuf avec son régiment de lanciers les inquiétait par la droite, et repoussait quelques escadrons russes qui faisaient partie du corps de Newerowskoï. Nos charges eurent tout le succès qu'on pouvait attendre de la valeur des troupes et de l'intrépidité de leurs chefs. Nous pénétrâmes plusieurs fois (moi-même de ma personne, à la tête de mon escorte) dans les carrés des Russes, leurs caissons furent enlevés ; mais, sans artillerie pour foudroyer et porter un complet désordre dans une masse

d'infanterie, il fut impossible de réussir à lui faire mettre bas les armes.

« Manœuvrant toujours de manière à devancer la tête de leur colonne, je découvris un ruisseau marécageux que Newerowskoï aurait bientôt à passer, ruisseau à peine indiqué sur les cartes, et dont personne ne m'avait parlé. Je m'y portai en hâte avec le 8me des chasseurs: l'ennemi avait à l'avance envoyé occuper le pont établi sur ce ruisseau, et la tête de sa colonne y arrivait en même temps que mes chasseurs. Leur intrépidité et de nouvelles charges étant insuffisantes pour arrêter une masse aussi disproportionnée, nous sabrâmes nombre de Russes, mais ils passèrent le pont; la nuit était arrivée et nous ne pûmes leur faire essuyer que des pertes insignifiantes.

« Newerowskoï dut son salut à ce que je n'avais point d'artillerie, et à l'insuffisance des forces avec lesquelles je l'attaquai. Elles ne consistaient, ainsi que je l'ai déjà fait remarquer, qu'en six ou sept cents chevaux, Murat ayant donné, à mon insu, une autre direction à mon corps; en second lieu, à la non-coopération du corps de Nansouty aux attaques que je conduisis : il avait ordre de me soutenir, il se borna à montrer quelques escadrons auxquels il défendit de s'engager, et cela malgré les instances récidivées que je lui fis faire par mon aide-de-camp le comte de Gramont, à Asten, pour qu'il abordât franchement et vigoureusement les Russes.

« Tels sont, général, les détails véridiques d'un combat qui honore les troupes que je conduisis à l'en-

nemi ; ils suffiront, je pense, pour modifier l'opinion que des données incomplètes et peu exactes vous en avaient fait concevoir. »

Lorsque l'on crut que la France allait avoir la guerre par suite de la complication des affaires d'Orient, le maréchal de Grouchy sollicita un commandement au cas où l'on entrerait en campagne. Il s'adressa au duc d'Orléans, qui lui répondit le 7 février 1839 :

« J'ai reçu, mon cher maréchal, la lettre que vous m'avez adressée. J'ai reconnu dans l'empressement que vous avez mis à rechercher l'occasion de rendre de nouveaux services au pays, votre fidélité et votre dévouement au roi. Croyez que j'en suis bien touché. Je vous remercie aussi de tout ce que vous voulez bien me témoigner de personnel à ce sujet. Vous savez, je l'espère, que personne mieux que moi n'apprécie la loyauté de votre caractère et que j'ai à cœur de vous donner en tout temps des preuves de mon estime. Si les circonstances réclamaient un jour votre bras, ne doutez pas que je ne sois très-heureux de voir dans les rangs et à la tête de nos armées l'un de ses dignes chefs. »

LIVRE VINGT-DEUXIÈME

De 1839 à 1847.

La polémique sur 1815 est reprise en 1836 à la suite d'une notice publiée par MM. Germain Sarrut et Saint-Edme. — Réclamation du maréchal Gérard (1839). — Intervention du général Alphonse de Grouchy dans cette polémique irritante. — Accusation maladroite portée par le général Berthezène contre le maréchal de Grouchy et le général Lesenécal. — Développement de cette affaire. — Documents qui s'y rapportent. — Rétractation honorable du général Berthezène. — Lettre au duc de Dalmatie (21 février 1841). — Correspondance avec le général Jomini. — Lettre du maréchal au rédacteur en chef du journal *Les Sciences maritimes*.

Malheureusement pour la tranquillité du maréchal, le dernier mot n'était pas encore dit dans l'affaire relative à la polémique sur 1815. Cette question brûlante, pareille à un vaste brasier, ne cessait de jeter des étincelles et de se raviver. C'est ce qui arriva une fois encore dans les derniers jours de 1839.

En 1836, deux éditeurs, MM. Germain Sarrut et Saint-Edme, avaient fait paraître, dans un ouvrage intitulé : *Biographie des Hommes du jour*, une longue notice sur le marquis de Grouchy. Les matériaux de cette notice avaient été fournis aux éditeurs par le maréchal lui-même, en sorte que, dans le passage relatif aux affaires de Ligny, de Wavres et de Waterloo, certains reproches déjà énoncés dans les brochures publiées par M. de Grouchy étaient repris à nouveau.

Le général, devenu maréchal Gérard, se trouvant offusqué de cette publication, demanda et obtint facilement de MM. Germain Sarut et Saint-Edme la publi-

cation de la pièce ci-dessous, que les éditeurs, ainsi qu'on le verra, firent suivre de notes importantes :

« Messieurs, quoique la publication du tome premier, deuxième partie, de la *Biographie des Hommes du jour*, remonte par sa date à 1836, ce n'est que tout récemment que j'ai lu la notice que vous m'y avez consacrée, avec les détails contenus dans celle de M. le maréchal Grouchy, sur la bataille de Waterloo et sur les opérations de l'aile droite, dont faisait partie le quatrième corps placé sous mon commandement.

« Il y a dans chacun de ces deux articles des faits complétement inexacts, qu'il m'importe de rectifier en ce qui me concerne.

« L'éditeur a provoqué lui-même les observations que j'aurais à faire, et sa démarche, qui m'a conduit à prendre connaissance d'un livre qui m'était jusque-là resté inconnu, me donne l'espoir que, du moment où vous serez mieux éclairé, vous n'hésiterez point à satisfaire à l'intérêt de la justice et de la vérité historique (*a*).

« Je commence par ce qui regarde ma biographie.

« Je n'ai, messieurs, qu'à me féliciter de la manière dont a été traitée la première partie de ma vie militaire : dans une *revue* rapide des campagnes et des actions auxquelles j'ai pris part, vous avez été, sinon complétement (*b*), du moins très-exactement renseignés jusqu'en 1814 ; mais l'intention bienveillante (*c*) dont le début de l'article semble porter l'empreinte, devient pour moi un motif de plus de désirer que les faits que vous racontez ensuite soient rétablis sous leur

vrai jour : car votre relation fait revivre une question contradictoirement débattue et définitivement jugée (*d*) ; et si elle n'est pas de nature à changer, sur les causes du désastre de Waterloo, l'avis des hommes spéciaux, elle peut tendre du moins à égarer l'opinion publique sur une circonstance de ma carrière militaire à laquelle j'attache beaucoup d'importance.

« Après avoir parlé de la bataille de Ligny, livrée le 16 juin, et de la conduite des troupes sous mes ordres, qui, dites-vous, s'immortalisèrent dans l'attaque de ce village, vous ajoutez : *Le* 18, *le général se trouvait dans la direction de Wavres à la tête du quatrième corps, composé de dix mille cent trente hommes et de six cents hommes d'artillerie. Là, peut-être, s'il eût déployé toutes les ressources de son indomptable courage, de son intrépide spontanéité, les destinées de la France pouvaient changer.*

« Que signifie cette vague accusation (*e*) cachée sous des formes laudatives ? Par quelle étrange confusion, que j'aurais lieu de croire volontaire de la part de ceux qui vous ont fourni des renseignements, songe-t-on à m'associer (*f*) à la responsabilité d'une catastrophe qui pèse tout entière sur un autre ? Quand, après une série de fautes commises par le commandant de l'aile droite, fautes que je déplorais, mais que j'offrais le moyen de réparer encore, j'ai, à *Sarth-à-Vallin*, ouvert l'avis de marcher sur le canon de l'Empereur ; quand n'ayant pu, malgré mes vives instances, décider M. de Grouchy à y conduire l'aile droite, j'ai

demandé avec prière l'autorisation de marcher seul avec le quatrième corps et la division Vallin, c'est moi, moi que l'on accuse d'avoir manqué de spontanéité et de courage!

« Dans ma douleur de ne pouvoir prendre part à la grande bataille qui se livrait tout à côté, lorsque, par suite des retards de sa marche, M. le marquis de Grouchy ignorait ce qu'étaient devenus les Prussiens, j'ai, *comme vous le dites*, mis l'épée à la main et chargé moi-même à l'attaque du moulin de Bielge : ce n'était peut-être pas l'affaire d'un général; mais j'étais entraîné par un sentiment facile à comprendre, et si j'ai encouru un reproche, ce n'est pas celui d'avoir manqué d'intrépidité.

« J'ai fait plus que mon devoir.

« Je ne viens pas réclamer des éloges; mais je proteste avec énergie contre un jugement qui, démentant votre devise, n'est *ni vrai, ni juste, ni impartial* (*g*).

« Au reste, messieurs, vous avez pris soin vous-même de rétracter, dans l'article biographique de M. le maréchal Grouchy, les paroles que, je ne sais sous quelles inspirations, vous aviez dirigées contre moi (*h*). Là, vous reconnaissez (*i*) que le conseil de marcher sur le canon de l'Empereur, nié si longtemps par M. de Grouchy (*j*), a été donné par moi : *c'était bien une preuve de spontanéité;* mais, entrant dans le détail des instructions et des faits, vous discutez ce conseil après l'avoir repoussé comme contraire aux ordres donnés au commandant de l'aile droite; vous contestez

l'influence que son exécution devait avoir sur le sort de la bataille.

« Le point sur lequel vous rappelez l'attention est définitivement acquis à l'histoire (*k*). Provoqué par M. le marquis de Grouchy, j'ai publié, sur la question stratégique, des documents qui ont fixé l'opinion des militaires. Par ménagement pour M. de Grouchy, alors proscrit, je n'avais pas, dans l'origine, voulu entrer dans le débat; je n'aurais pas même songé à réclamer l'honneur d'un conseil, qui, s'il avait été suivi, tout le monde l'a reconnu, aurait changé le sort de nos armes et les destinées de la France. Mais quand une imprudente provocation m'ayant contraint à rompre le silence, j'ai, *la carte à la main*, précisé les lieux, les distances, les heures (*l*), et justifié l'avis par moi ouvert de jonction avec l'Empereur, avis qui m'était inspiré par le caractère imposant de la canonnade qui se faisait entendre et par le but qui était assigné au commandant de l'aile droite; les preuves que j'ai produites ont été si manifestes, la lumière qui a jailli de mes documents a paru si éclatante, que non-seulement toute la presse a été unanime, mais que M. le marquis de Grouchy lui-même, qui avait annoncé la publication prochaine de sa réponse, a renoncé à la faire paraître.

« Aucun genre de clarté n'a manqué au débat engagé entre nous. Les rapports des généraux étrangers sont venus compléter la conviction. Si vous avez pris la peine de lire les relations publiées par des officiers prussiens, il ne doit rester dans votre esprit aucun doute sur le résultat décisif, dans toutes les hypo-

thèses, du mouvement sur le canon de l'Empereur, si ce mouvement avait été exécuté avec promptitude et accompli avec énergie (*m*).

« J'arrive maintenant, messieurs, aux développements contenus dans la notice biographique de M. de Grouchy, dans lesquels il est souvent parlé de moi et du 4e corps.

« En prenant connaissance de cette notice, j'ai été étrangement surpris d'y retrouver, contre les troupes du 4e corps, les assertions fausses et les reproches injustes qui figuraient déjà dans les premières publications de M. de Grouchy. Cette circonstance ne me permet pas de douter que son article n'ait été exclusivement rédigé sur les documents qu'il a lui-même produits (*n*).

« Ces accusations, dénuées de tout fondement, ont été démenties si solennellement et d'une manière si éclatante, que j'étais loin de m'attendre à les voir jamais reproduire. Le témoignage écrit et unanime (*o*) des généraux et officiers supérieurs qui ont été témoins et acteurs dans cette journée, en ont fait complétement justice. Plusieurs d'entre eux ont porté, sur ce procédé de la part de M. de Grouchy, un jugement de réprobation si sévère et exprimé en des termes tellement énergiques, que je ne pourrais pas les répéter ici, sans manquer au sentiment de modération que je me suis imposé depuis le commencement de ce débat (*p*) ! Vous avez pu en juger vous-même, puisque je vous ai communiqué quelques-unes de ces lettres.

« Il est bien vrai qu'après mes secondes observations,

publiées au commencement de 1830, M. de Grouchy s'adressa à quelques journaux pour annoncer qu'il ne laisserait pas mon dernier écrit sans réponse. Je m'attendais donc à le voir rentrer en lice, et alors essayer de contester la manière dont j'avais présenté les faits, ainsi que les conséquences que j'en avais tirées. J'étais tout disposé à lui répliquer ; mais il n'en fit rien, et c'est après une silence de six ans qu'il est venu (*q*) faire revivre des insinuations (*r*) qui manquent de toute vérité, et qui ont été repoussées comme elles méritent de l'être.

« Il existe dans l'article consacré à M. de Grouchy une foule d'autres erreurs touchant les opérations de l'aile droite. Il n'entre pas dans ma pensée de les relever toutes (*s*) ; mais il en est une qui se rattache tellement aux mouvements des troupes sous mes ordres, qu'il m'est impossible de ne pas la signaler. Je lis, p. 259, t. II, première partie, que *M. de Grouchy est parti de Gembloux le* 18 *juin, avant le jour*, c'est-à-dire, dans cette saison, à trois heures du matin : cette assertion est complétement fausse ; et ce qui en premier lieu le prouve d'une manière irrésistible, c'est que M. de Grouchy n'a donné l'ordre du mouvement qu'après sept heures, ainsi que l'attestent, par lettres, les généraux Vandamme, Excelmans, Berthezène (*t*) ; de plus, tous les officiers de mon état-major ont été témoins que le même ordre ne m'est parvenu qu'après sept heures. Mais voici l'extrait d'une lettre qui m'est écrite de Lyon, par M. l'intendant militaire Denniée, à la date du 14 décembre 1819 ; son contenu fera

cesser toute incertitude, et portera la conviction dans les esprits les plus incrédules :

« Je ne m'étonne nullement que vous ayez renoncé, « et plutôt différé de répondre à la publication intem- « pestive de M. de Grouchy : un jour, il reviendra en « France ; car, comme disait l'Empereur, il n'y a que « les morts qui ne reviennent pas. Eh bien, alors en « effet vous répondrez à cette étrange brochure. Mon « Dieu ! comment M. de Grouchy est-il si mal inspiré, « quand il dit qu'il était trop tard pour marcher au « canon, quand vous lui en avez donné, avec tant d'é- « nergie, l'avis dans le jardin du bourgmestre de « Sarth-à-Vallin? Je dis si mal inspiré, car si cette « assertion est exacte, n'est-ce pas encore sur lui que « le blâme retomberait tout entier? Et vous, et tous « ceux de votre corps d'armée, et particulièrement « ceux de votre état-major, ne sont-ils pas là pour at- « tester avec quelle impatience vous attendiez le ma- « tin du 18, chez le potier où vous avez logé, que le « maréchal Grouchy vous envoyât l'ordre du mouve- « ment ; et ne se souvient-il plus que je me rendis « chez lui entre sept et huit heures du matin (car « dans votre mécontentement vous me disiez : Je ne « puis pas provoquer les ordres du maréchal, je ne le « veux pas : mais nous perdons un temps précieux ; « vous, qui le connaissez, qui êtes inspecteur aux « revues, allez-y pour le voir, et tâchez de savoir ce « qu'il va faire). J'arrivai donc chez le maréchal ; je « vois encore une grande table assez élevée sur la- « quelle la carte était déployée ; là, M. de Grouchy

« me fit l'honneur de me faire voir la direction que « l'Empereur avait prise, et celle que les troupes sous « son commandement à lui, maréchal, prenaient.

« Au moment où je quittai le maréchal, ses che- « vaux et son escorte étaient à la porte, et déjà vous « vous prépariez à partir, ayant reçu, au moment de « mon départ, l'ordre de mouvement. Mais en voilà « trop sur un fait si clair, si précis et si incontes- « table. »

« Après cette citation, je dois m'arrêter et terminer sur ce point ma lettre, déjà trop longue, par une réflexion qui, à elle seule, résumera toute cette triste affaire. Quand, au début de cette discussion (*u*), on voit M. de Grouchy nier avec une assurance inexplicable l'avis que je lui donnai à Sarth-à-Vallin, de marcher sur le canon de l'Empereur, et ajouter que je ne l'ai rejoint que très-tard devant Wavres ; quand on le voit formuler témérairement des accusations, et mettre en avant des récriminations contre le 4e corps et son chef, toutes assertions qui ont été successivement détruites de fond en comble ; enfin, quand sur un fait capital, et auquel s'attache *la terrible responsabilité* des retards de l'aile droite dans la journée du 18 juin, on le voit dénaturer les faits à ce point qu'il assigne *avant le jour* l'heure de son départ de Gembloux, qui n'a réellement eu lieu qu'après sept heures, on se demande quel degré de confiance peuvent inspirer des renseignement puisés à une semblable source. Je laisse, messieurs, à votre conscience le soin de répondre à cette question (*v*), comme aussi de faire à

ma réclamation l'accueil que j'attends de votre impartialité.

« Il ne me reste plus, messieurs, que quelques mots à ajouter relativement à ce que vous dites de ma carrière politique. Je n'aurais point abordé ce sujet sans l'occasion qui m'est offerte de m'expliquer avec vous.

« Quoique l'appréciation à laquelle vous vous êtes livrés de mes actes et de mon caractère, doive me paraître injuste, je ne viens pas m'en plaindre : chacun se place à son point de vue politique (*x*) ; je me bornerai à relever quelques-uns des faits consignés dans ma notice, et complétement dénués de vérité (*y*).

« Quelque prix que j'attache au rôle que j'ai été appelé à remplir dans la révolution de 1830, je n'hésite pas à reconnaître que je ne me suis pas mis à la tête du mouvement populaire (*z*) ; cette gloire n'appartient à personne (*aa*). La révolution a été l'œuvre de tous. Toutefois, sans attacher beaucoup d'importance aux erreurs dans lesquelles vous êtes tombés à l'occasion de ma présence dans les différentes réunions de députés, je dois dire que j'ai assisté à toutes celles qui ont eu lieu chez MM. Laffitte, Bérard, Audry de Puyraveau et Casimir Perrier (*bb*), et la preuve en résulte du choix qui a été fait de moi, d'abord pour commander les troupes, et ensuite pour faire partie de la députation chargée d'aller au Carrousel pour arrêter l'effusion du sang.

« Enfin, vous dites que, *malgré la dislocation définitive de l'armée du nord, son traitement d'activité lui*

fut réservé à la sollicitation et sur les ordres exprès du maréchal Soult.

« Le fait est controuvé ; de plus, il est impossible ; pour ceux qui me connaissent, cette imputation est démentie par ma vie entière ; pour vous, elle aurait dû l'être par le désintéressement dont vous voulez bien, quelques pages plus haut, reconnaître que j'ai fait preuve en refusant, avec les 25,000 fr. de frais de premier établissement, mon traitement de maréchal que j'avais le droit de cumuler avec celui de ministre (*cc*). Je pourrais encore vous signaler d'autres inexactitudes (*dd*) ; mais j'ai voulu réduire mes observations au point qui intéresse surtout ma réputation militaire.

« Quant à mon caractère d'homme public, je n'ai pas engagé cette discussion pour le défendre : je savais bien qu'en se dévouant au service de son pays, et surtout en acceptant un rôle dans les révolutions, on s'exposait aux attaques des partis ; mais, loin de récuser le jugement de l'opinion, je l'ai moi-même provoqué : je l'ai fait en 1830 à ma sortie du pouvoir, en publiant le compte rendu des actes de mon administration ; je serai prêt à le faire encore, car j'ai confiance dans la raison du pays et dans la force de la vérité.

« Puisque les circonstances dans lesquelles je me suis trouvé ont jeté ma carrière militaire et politique dans le domaine de la biographie, je vous dois, messieurs, cette déclaration : si cette double carrière était encore pour moi à parcourir, placé dans les mêmes

ma réclamation l'accueil que j'attends de votre partialité.

« Il ne me reste plus, messieurs, qu'à ajouter relativement à ce que vous connaissent, cette imputation est rière politique. Je n'aurais pour vous, elle aurait dû sans l'occasion qui m'est offerte vous.

« Quoique l'appréciation livrés de mes actes et de raître injuste, je ne vien se place à son point de nerai à relever quel ma notice, et comp

« Quelque pri appelé à remplir site pas à reco tête du mouve tient à perso tous. Tout aux erreu sion de député qui o Puy ult me use !

(c) Dans nos travaux, il n'y a *jamais* ni bienveillance ni malveillance; nous éprouvons pour M. le maréchal Gérard de patriotiques sympathies; mais

sollicitation et sur les ordres exprès
prouvé; de plus, il est impossible;
reçu dont vous voulez bien,
reconnaître que j'ai fait
25,000 fr. de frais de
traitement de maréchal
avec celui de mi.
, seul
sorte de
e. Disons-le avec
on doit déplorer que
et les plus honorables ne
urs la noble indépendance de
besoin de l'aiguillon de l'attaque
dans l'arène.
s'adresse le reproche d'avoir été incom-
renseigné? à nous! A nous qui avons ré-
e M. le maréchal Gérard une communication
use!

du moment où le débat d'une
e nous domine.
rd se trompe, la question
Nous avons vu ses amis
d'être unanimes ; et,
ous les matériaux
e *la question à*

assage de
emar-
ote :
te journée
est donc à ces
sans doute il aura
observation, qui ne porte
trième coprs. Sont-ils exacts,
re observation reste dans toute sa
aux ? nous en renvoyons la responsabi-
elle et morale à M. le maréchal Grouchy et
chef d'état-major, le général le Sénécal : car
est dans leurs rapports *officiels* que nous avons puisé la concordance des heures ; et M. Gérard doit le reconnaître, toute la question, débattue depuis vingt-cinq ans, et non encore définitivement jugée, est dans cette concordance des heures.

Pour prononcer catégoriquement, la possibilité de vérification manque à l'historien ; nous devons croire que M. de Grouchy rentrera dans la lice, et qu'aux preuves nombreuses apportées par M. le maréchal Gérard à l'appui de son assertion, il opposera des af-

situations, je ne ferais pas autre chose que ce que j'ai fait. »

Notes des éditeurs MM. Germain Sarrut et B. Saint-Edme.

(*a*) Plusieurs officiers généraux nous ayant adressé des observations sur notre article relatif à M. le maréchal Grouchy (t. II, 1re part.), en ce qui a rapport à la désastreuse campagne de 1815, nous avons cru devoir engager notre éditeur, M. Krabbe, à réclamer de M. le maréchal Gérard lui-même une explication positive, tout comme, en 1836, nous l'avions engagé à solliciter communication officieuse de ses cartons. M. le maréchal Gérard répond à ce DEUXIÈME appel ; nous nous en félicitons : car *la vérité historique*, seul but de tous nos travaux, ressortira de cette sorte de concession à une nécessité personnelle. Disons-le avec amertume, mais sans aigreur : l'on doit déplorer que les hommes les plus loyaux et les plus honorables ne comprennent pas toujours la noble indépendance de la presse, et aient besoin de l'aiguillon de l'attaque pour descendre dans l'arène.

(*b*) A qui s'adresse le reproche d'avoir été incomplétement renseigné ? à nous ! A nous qui avons réclamé de M. le maréchal Gérard une communication officieuse !

(*c*) Dans nos travaux, il n'y a *jamais* ni bienveillance ni malveillance ; nous éprouvons pour M. le maréchal Gérard de patriotiques sympathies ; mais

ces sympathies cessent du moment où le débat d'une grave question historique nous domine.

(*d*) M. le maréchal Gérard se trompe, la question n'est pas *définitivement jugée*. Nous avons vu ses amis et ses antagonistes, ils sont loin d'être unanimes ; et, nous le répétons avec conviction, tous les matériaux publiés jusqu'à nous laissaient encore *la question à juger*.

(*e*) Si M. le maréchal Gérard eût lu ce passage de sa notice avec moins de préoccupation, il eût remarqué qu'il était *immédiatement* suivi de cette note : *Nous entrerons dans de longs détails sur cette journée dans la notice du maréchal Grouchy*. C'est donc à ces détails qu'il doit s'en référer, et sans doute il aura trouvé qu'ils légitiment *notre observation*, qui ne porte que sur la lenteur du quatrième coprs. Sont-ils exacts, *montre en main ?* notre observation reste dans toute sa force. Sont-il faux ? nous en renvoyons la responsabilité matérielle et morale à M. le maréchal Grouchy et à son chef d'état-major, le général le Sénécal : car c'est dans leurs rapports *officiels* que nous avons puisé la concordance des heures ; et M. Gérard doit le reconnaître, toute la question, débattue depuis vingt-cinq ans, et non encore définitivement jugée, est dans cette concordance des heures.

Pour prononcer catégoriquement, la possibilité de vérification manque à l'historien ; nous devons croire que M. de Grouchy rentrera dans la lice, et qu'aux preuves nombreuses apportées par M. le maréchal Gérard à l'appui de son assertion, il opposera des af-

firmations positives, et en quelque sorte matérielles. S'il en était autrement, nous serions les premiers à reconnaître le tort qu'il eut, il y a vingt ans, de soulever des questions aussi délicates, et nous comprendrions l'honorable susceptibilité qui a dicté la réclamation de M. le maréchal Gérard.

(*f*) Nous avons voulu, autant que possible, éviter *la confusion* (*cuique suum*). Aussi, comme M. Gérard le reconnaît plus tard, avons-nous parlé de sa discussion avec M. de Grouchy pour *marcher sur le canon;* mais il y a divergence *sur les heures;* là est tout le débat. Procédant graduellement, il faut vider la question de la marche *lente*, *retardataire* du 4e corps ; ce point vidé, nous sommes parfaitement d'accord : car *nous l'avons dit*, t. II, p. 160 : *Au bruit du canon, le général Gérard émit l'opinion qu'il fallait marcher du côté de la canonnade....* Et plus loin : *Le général du génie Valazé, du corps du général Gérard, prétendait bien qu'avec ses sapeurs il ouvrirait un passage, et arrangerait les chemins de manière à rendre la marche prompte et facile ;* et puis, après avoir établi ces faits, nous combattons *cette doctrine stratégique* par l'opinion émise par M. le maréchal de Grouchy et le général Baltus, commandant de l'artillerie. — Mais nous ne concluons pas, nous apportons des matériaux à l'histoire ; nous ne nous faisons pas juges en dernier ressort.

(*g*) Nous sommes loin d'accepter ce reproche, car nous avons rendu *pleine* justice au courage déployé par M. Gérard au moulin de Bielge ; mais nous avons

admis le fait de la lenteur du 4e corps, et ce fait *admis* nous avons dû *logiquement* lui attribuer une grande part des malheurs de cette journée.

(*h*) M. le maréchal Gérard se trompe, nous n'avons rien rétracté ; *nous avons expliqué*, ainsi que nous l'avions annoncé, et que nous venons de le faire remarquer, note *e*.

(*i*) Nous ne l'avons jamais contesté.

(*j*) Les dénégations *personnelles* de M. de Grouchy ne nous ont influencés en rien. — Nous avons fait de l'histoire *sur pièces* et non *sur dires ;* voilà pourquoi nous sommes d'accord tantôt avec l'une tantôt avec l'autre des parties.

(*k*) Telle est l'opinion de M. de Grouchy, mais en sens inverse ; nous pensons contradictoirement, nous l'avons dit plus haut, que le débat n'est point terminé.

(*l*) Là est toute la question, et nous l'avouons, nous blâmons le silence qu'a gardé M. de Grouchy ; mais nous sommes convaincus qu'il ne le prolongera pas plus longtemps.

(*m*) Cette discussion stratégique ne peut être établie par nous, car nous ne sommes point d'accord sur *le point de départ* : si le nôtre est vrai, nos conséquences sont logiques, donc nous n'avons rien à rétracter ; s'il est faux, et nous ne saurions être juges entre MM. Gérard et Grouchy, si les concordances des heures et des mouvements des troupes sont erronées, *faussées* dans les rapports de M. le maréchal Grouchy, M. Gérard devient logique à son tour, et sa proposition est justifiée.

(*n*) Nous reconnaissons avoir puisé quelques-uns des documents dont nous avons fait usage dans les brochures publiées par M. de Grouchy ; mais nous devons dire que nous avons consulté consciencieusement tous les écrits publiés sur cette grave question, soit en France, soit à l'étranger, surtout les rapports *officiels* déposés au ministère de la guerre, enfin un travail grave fait par le général de Sénécal, et dont nous regrettons que la publication n'ait pas eu lieu.

(*o*) *Unanime?* non, car, nous avons reçu des affirmations contraires à celles que M. le maréchal Gérard nous a communiquées.

(*p*) M. le maréchal Gérard nous a communiqué ces lettres, dont le contenu a produit sur nous quelque impression ; mais nous répéterons ici ce que nous avons dit à M. le maréchal Gérard : *Ces lettres, renfermées dans un carton, sont sans valeur ; on ne fait pas de l'histoire à huis-clos.*

(*q*) M. Gérard se trompe en supposant l'article consacré à M. de Grouchy écrit sous son inspiration ; nous recevons les communications bienveillantes de pièces officielles, mais nul n'a le droit de *supposer* que nous avons à subir l'influence de volontés ou de désirs étrangers à nos convictions.

(*r*) Le mot *insinuation* nous paraît impropre ; nous avons donné des *assertions* qui nous ont paru *vraies*, appuyées qu'elles étaient d'autorités respectables et de preuves suffisantes pour l'historien, telles que rapports, livres d'ordres et de correspondance, etc. — M. le maréchal Gérard attaque la *vérité* de ces docu-

ments ; nous nous plaisons à penser que M. le maréchal Grouchy se fera un devoir d'honneur de répliquer à une aussi grave interpellation.

(*s*) Nous regrettons que M. le maréchal Gérard ne nous soit pas venu en aide en relevant *toutes nos erreurs :* il aurait ainsi facilitéle travail auquel nous nous livrons pour une grande et prochaine édition, et aurait satisfait à un désir extrême d'arriver à la vérité historique.

(*t*) Nous devons déclarer que ces lettres, formellement contradictoires de la version que nous avons admise, nous ont été communiquées par M. le maréchal Gérard à l'appui de sa réclamation : elles jettent quelque doute dans notre esprit; mais de son côté aussi, M. de Grouchy appuie ses dires de l'affirmation de son chef d'état-major, de ses aides de camp et des officiers qui l'accompagnaient ! ! !

(*u*) Ce résumé nous est étranger. Nous avons constamment admis (voir page 260, tome II, première partie) *le fait du conseil*, nous en avons même discuté l'opportunité. M. Gérard fait confusion entre les écrits de M. Grouchy et le nôtre ; toutefois nous accueillons textuellement sa lettre pour lui donner une preuve convaincante de cette *impartialité* qu'il invoque en terminant ce passage de sa réclamation.

(*v*) Nous n'avons point à répondre à M. le maréchal Gérard en ce qui a rapport à M. le maréchal Grouchy ; mais nous lui dirons personnellement que, s'il y a eu erreur dans notre travail, nous en rejetons la responsabilité morale sur lui-même, maréchal Gérard, puis-

qu'il y a trois ans nous avions fait appel à ses communications officieuses et qu'elles nous firent défaut.

Alors, nous lui prouvions notre impartialité, nous lui en donnons aujourd'hui un nouveau témoignage.

(*x*) Par ces seuls mots : *chacun se place à son point de vue politique,* M. Gérard rend justice à notre récit des faits ; reste l'appréciation *de notre point de vue politique ;* nous la maintenons, et il faut bien que l'ex-ministre de Louis-Philippe la trouve injuste pour ne pas être amené à reconnaître les torts que nous lui reprochons.

(*y*) L'accusation est formelle ; pour apprécier si elle est juste, nous demandons qu'on la mette en rapport avec ce que nous avons dit pages 219 et 220 du tome I^er^, 2^e^ partie : l'on verra qu'UN SEUL FAIT est contesté, et celui-là, nous l'avons emprunté aux journaux de l'époque (février 1834) : pourquoi M. Gérard ne s'inscrivit-il pas en faux, alors qu'on en faisait un chef d'accusation contre lui?

(*z*) C'est ce que nous avons dit.

(*aa*) M. Gérard est parfaitement de notre avis ; cela prouve que les *notabilités* les plus opposantes attendent toujours que l'*émeute* soit la plus forte pour la caractériser *révolution*.

(*bb*) Nous n'avons rien à changer à notre rédaction ; M. Gérard la confirme, loin de la contester, puisque, par son silence, il reconnaît n'avoir pas assisté à la réunion Laborde, qui eut lieu le 26. — Nous maintenons, dans toute son intégrité, cette partie de sa notice.

(*cc*) Nous l'avons dit plus haut (note *y*), nous n'avons été, dans cette accusation, que les échos des journaux du temps, dont on ne contesta pas les affirmations que nous avions accueillies avec d'autant plus de regret, que, ainsi que M. Gérard l'a reconnu lui-même dans la première phrase de sa réclamation, notre notice avait été généralement inspirée par un sentiment de *bienveillance* à son égard. Nous reconnaissons aujourd'hui que les explications qu'il nous a données annihilent cette accusation.

(*dd*) Nous regrettons que M. Gérard se livre à des *insinuations* sans preuves, et nous ne craignons pas de le dire, sans prétexte ; surtout qu'il termine en se plaignant des attaques *des partis*, lui dont la presse a toujours respecté le caractère, et dont nous avons dit, nous, en terminant sa notice (page 220, tome I^er^, 2^e^ partie), *qu'il était l'homme le moins fait pour se mêler aux tripotages de portefeuilles*. Nous maintenons cette assertion, convaincus que ce n'est point là une des *inexactitudes* que nous reproche M. Gérard.

Au moment où parut cette réclamation, le maréchal de Grouchy était tellement malade d'un anévrisme arrivé à son période le plus grave, que l'on dut le rapporter de Normandie à Paris et que le bruit de sa mort courut. Le maréchal Gérard put croire qu'en effet son adversaire avait rendu le dernier soupir.

Il n'en était rien. MM. Germain Sarrut et Saint-Edme qui, dans l'intérêt de leur entreprise littéraire, ne demandaient pas mieux que de prolonger et de rendre

intéressante une discussion passablement irritante, se hâtèrent de prévenir de ce qui se passait le maréchal de Grouchy, en lui envoyant le factum du comte Gérard.

Le premier mouvement du marquis de Grouchy fut d'envoyer à MM. Sarrut et Saint-Edme une verte réponse à la réclamation de son adversaire. C'était bien ce qu'avaient espéré les éditeurs; mais tel ne fut pas l'avis du général Alphonse de Grouchy qui, sachant son père malade et connaissant l'agitation morale que lui causait cette polémique acerbe, crut devoir, dans l'intérêt de l'existence de son père, intervenir et modifier les résolutions de ce dernier.

Le 23 mars 1840, le maréchal ayant écrit à son fils le billet ci-dessous, le général se hâta de se rendre auprès de lui.

« Alphonse, dès le jour de mon arrivée, j'ai été informé que de nouvelles hostilités allaient commencer entre le maréchal Gérard et moi. Déjà mes réponses à ses attaques, plus grossières que jamais, sont à l'impression.

« Je n'en accepte pas moins vos offres et vous en sais gré. Seulement venez ce soir, car demain on me met les sangsues.

P. S. « Depuis sept heures jusqu'à dix, vous ne me gênerez pas. »

Le maréchal se hâta de faire lire à son fils aîné sa réponse à MM. Sarrut et une longue note.

Voici ces documents :

Paris, le 20 mars 1840.

PROJET DE LETTRE A MM. GERMAIN SARRUT ET SAINT-EDME.

« En arrivant à Paris, messieurs, je reçois l'exemplaire de la réclamation de M. le maréchal Gérard que vous avez bien voulu déposer chez moi; je vous remercie de me l'avoir fait connaître, et je me félicite de trouver, dans les notes que vous y avez annexées, une garantie de plus de votre opinion sur mon bon droit, et une nouvelle preuve de la justice que vous me rendez, en pensant que je ne déserterai jamais la défense des assertions (une exceptée) que renferment les publications que m'ont forcé à faire paraître les attaques de détracteurs intéressés à déverser le blâme sur mes opérations, afin de se soustraire à celui qu'eux seuls ont mérité en les entravant ou en les rendant intempestives.

« Votre demande, messieurs, d'une réponse immédiate, si je tiens à ce qu'elle soit insérée dans la nouvelle édition de votre biographie (ce dont vous ne devez pas douter), ne me permet pas de me livrer en ce moment à une nouvelle discussion de questions qu'il m'importe d'éclairer le plus complétement possible, telles que celles des distances, des ordres qui m'auraient été donnés, de la non-exécution des miens, de l'influence sur mes opérations de la nature du pays, et de l'état des chemins, enfin de l'assertion que tels ou tels renseignements m'auraient été fournis.

« Vous êtes logiques suivant votre premier travail, en regardant comme d'un grand poids la concordance des heures; M. le maréchal Gérard l'a si bien compris, qu'il n'a pas cru pouvoir mieux faire que de contester l'exactitude de quelques-unes de mes affirmations qui y sont relatives, et notamment celle de mon départ de Gembloux. Oui, messieurs, je le répète, il a eu lieu peu après que le jour eut commencé à paraître, et avant que le soleil n'éclairât cette ville.

« Au reste, il suffira pour l'instant de laisser parler les déclarations d'officiers honorables, qui, à raison de ma position à l'époque où ils les firent, ne pouvaient être soupçonnés d'avoir été influencés par des considérations d'avantages personnels, et qui, fidèles à la devise de leur ancien chef, *Fais ce que dois, advienne que pourra*, n'ont pas balancé à courir la chance de compromettre leur avenir militaire en rendant un éclatant et public hommage à la vérité.

« Messieurs, une nouvelle polémique est devenue nécessaire : elle aura lieu; elle ne sera pas empreinte de cette acrimonie qui autorise à douter de la bonté des meilleures causes, et ne sera pas entachée de ces inconvenantes expressions qui n'ont jamais échappé à ma plume, quelque profonde qu'ait été l'indignation que légitiment de calomnieuses accusations.

« Dans vos notes jointes à la publication de M. le maréchal Gérard, vous parlez de lettres qui auraient fixé votre attention et produit sur vous quelque impression; j'aurais désiré que vous m'en eussiez fait connaître le contenu, convaincu, comme je le suis à l'avance, que la

lecture des rapports officiels du maréchal Blücher, celle de l'opinion des généraux en chef ennemis, et les écrits de plusieurs officiers étrangers éminents détruiraient ces impressions, si elles me sont défavorables.

« Il me reste à vous prier, messieurs, de vouloir bien donner place dans la nouvelle édition de votre biographie à cette lettre, à quelques-unes de celles du ministre de la guerre prince d'Eckmuhl, qui a cru devoir en 1815 se rendre près de moi l'interprète de la gratitude publique, et de celle du gouvernement provisoire ; et enfin aux déclarations du chef de l'état-major de l'aile droite de l'armée, le général Le Sénécal, du lieutenant-colonel Lafresnaie, et du chef de bataillon Bella, directeur de l'institution agronomique de Grignon, et de quelques autres documents ; il me paraît difficile que le public en méconnaisse la portée. »

PROJET DE NOTE A MM. SARRUT ET SAINT-EDME.

« Saisi d'indignation à la lecture de la relation de la campagne de 1815 par le général Gourgaud, dont je n'eus connaissance qu'aux États-Unis d'Amérique en 1818, il me parut impossible à un homme d'honneur de ne pas repousser les graves et injustes inculpations que renferme cet ouvrage ; je devais d'autant moins hésiter à le faire, qu'elles étaient attentatoires à l'honneur de généraux de l'armée non moins qu'au mien.

« En réfutant le général Gourgaud, l'intérêt de ma défense ne me permettait pas de taire les sujets de mécontentement que m'avaient donnés les chefs des 3^me^ et

4me corps, les 15, 16, 17 et 18 juin; je les indiquerai sommairement.

« Le 15, le comte Vandamme refuse de me seconder dans l'attaque des Prussiens, qui, culbutés et menés battant par ma cavalerie depuis le village de Gilly, s'étaient ralliés à Fleurus; il était important de les en chasser. Les ordres de l'Empereur m'en faisaient un devoir, et je ne pouvais le remplir avec ma seule cavalerie.

Le 17 juin, le comte Gérard met une inexcusable lenteur à exécuter l'ordre que je lui donne moi-même de faire prendre en toute hâte les armes au 4me corps, afin que je pusse me mettre le plus tôt possible à la poursuite de Blücher; trois heures s'écoulent avant qu'elles quittent leurs bivouacs, tandis que des troupes du comte Vandamme, qui avaient les mêmes difficultés à vaincre pour se mettre promptement en marche, y étaient trois heures avant celles du comte Gérard.

« Le 18 juin, les troupes du général Gérard arrivent devant Wavres décousues, et beaucoup plus tard qu'elles n'auraient pu le faire, et celles de ses brigades auxquelles je donne l'ordre de se porter de la Baraque vers Limelette et Waterloo, ne l'exécutent pas faute de guide (pitoyable excuse assurément).

« Le 18 juin, le comte Vandamme, qui avait ordre de prendre position derrière le monticule qui couvre Wavres, et où il était à l'abri du canon des Prussiens, s'enfourne dans le faubourg de cette ville, sans s'assurer si la Dyle est guéable et si le pont en a été rompu par l'ennemi, rendant impossible, par ce faux et in-

tempestif mouvement, l'exécution du plan auquel je m'étais arrêté, pour passer la Dyle à Limelette et forcer les Prussiens à évacuer Wavres (plan qui ne pouvait recevoir son exécution qu'après l'arrivée de toutes les brigades du 4me corps aux points où elles devaient agir, et qui étaient encore en arrière).

« Le 18 juin, l'attaque du moulin de Bielge ne réussit pas, parce qu'elle a lieu sans que la nature marécageuse du terrain qui l'environne et les fossés qui en défendent l'approche, aient été suffisamment reconnus. Je dus croire à la mollesse de l'attaque et, voulant la renouveler, je me jetai à bas de mon cheval pour me placer à la tête de mes troupes et leur donner une impulsion plus vigoureuse; c'est alors et à mes côtés que fut blessé le comte Gérard.

« Le comte Vandamme, auquel j'avais donné moi-même l'ordre le 18 au soir de bivouaquer avec son corps à une lieue et demie de Namur, le quitte pour aller coucher dans cette ville, où j'ai à l'envoyer chercher le 19 pour qu'il revienne se mettre à la tête de ses troupes qui, attaquées par des forces supérieures, sans chef depuis la veille, ignoraient ce qu'elles avaient à faire, et sur quel point elles devaient se porter, contenaient un ennemi bien supérieur en nombre et effectuaient avec un calme et une vaillance remarquables une difficile retraite.

« Sans leur énergie et la belle défense de Namur par le général Teste, les Prussiens s'en fussent rendus maîtres, avant que le 4me corps, bivouaqué à Gembloux et y attendant des nouvelles du comte Vandamme qui

n'en avait donné aucune, pût se mettre en mouvement. Il se serait trouvé dans la position la plus fâcheuse, les Prussiens étant maîtres de Namur, séparé du 3e corps par eux, par la Sambre, et éloigné d'une partie de la cavalerie de l'aile gauche, à laquelle j'avais fait passer la rivière au pont intermédiaire entre Gembloux et Namur, pour faciliter la retraite devant un ennemi qui nous poursuivait avec des forces doubles des nôtres.

« Certainement, je n'eusse jamais déchiré le voile dont il était désirable que ces déplorables faits demeurassent couverts, si les exigences d'une légitime défense ne m'eussent forcé à les divulguer; mais il est de ma loyauté de reconnaître ici le tort réel que j'ai eu en libellant une des phrases de ma réfutation du général Gourgaud de manière à provoquer la juste susceptibilité des généraux du 4e corps, puisque cette rédaction a pu leur faire supposer que j'avais eu l'intention de faire peser sur les troupes de l'aile gauche, et particulièrement sur le 4e corps et ses généraux des inculpations qui n'ont été méritées que par les comtes Gérard et Vandamme. J'ajouterai encore que leur conduite pendant le temps qu'ils ont été sous mes ordres, se ressentit de leur extrême mécontentement de s'y trouver: ni mes prévenances, ni les égards dont je les environnais, ni l'extrême bienveillance de mes rapports avec ces généraux dont j'appréciais les honorables services et les talents militaires, ne parvinrent à calmer leur humeur: elle n'échappait à personne. Je ne devais guère m'attendre que ces égards, ces ménagements,

seraient un jour taxés de faiblesse dans le commandement.

« Je me plais à le répéter : n'avoir point nommé les comtes Gérard et Vandamme est une faute, mais proscrits comme moi, habitant comme moi une terre étrangère, il me répugnait d'accroître l'amertume de leur position par de graves reproches.

« Cette malencontreuse phrase (qui avait disparu de la seconde édition de ma réfutation du général Gourgaud) ne se retrouvera assurément pas dans une troisième, qui m'est demandée de tous côtés, les deux premières étant épuisées.

« Je ne saurais terminer cette note déjà trop longue sans y exprimer mon regret de ce que, depuis la publication de l'ouvrage du général Gourgaud, aucun des généraux qui y sont directement ou indirectement inculpés, ni les familles de ceux qui n'existent plus, n'aient mis le public à même d'en apprécier la valeur, et que seuls le général Heymès et moi nous en ayons fait justice. Peut-être une sérieuse réfutation était-elle inutile : de simples citations eussent donné la mesure de cet ouvrage j'en reproduis deux au hasard.

Extrait de l'ouvrage du général Gourgaud.

« Le maréchal Ney, entendant une cannonade entre « Fleurus et Gilly, ordonne au corps du général Reille « de faire halte entre Gosseilles et Frasnes.

« Dans la note au bas de la même page on cherche à faire regarder cette disposition comme l'effet du déran-

gement mental qui se manifestait dans toutes ses actions.

« Si une telle assertion avait l'ombre de fondement, Napoléon eût-il donné au maréchal Ney le commandement de près de moitié de l'armée ?

Second extrait.

« Dans ces actions, les soldats français combattirent « avec autant de courage et de confiance dans la vic- « toire qu'ils en avaient montré dans les batailles les « plus célèbres ; mais plusieurs des généraux, et le « maréchal Ney lui-même, n'étaient plus les mêmes « hommes ; ils avaient perdu cette énergie et ce génie « entreprenant qui les distinguait autrefois, et qui avait « si éminemment contribué à nos plus beaux triomphes. « Ils étaient devenus timides et circonspects dans « toutes leurs opérations ; la bravoure personnelle leur « restait, mais le grand objet pour eux était de se com- « promettre le moins possible ; ainsi le général Van- « damme arriva à Charleroy quatre heures plus tard « qu'il n'aurait dû ; ainsi il s'arrêta avec le maréchal « Grouchy à Gilly et perdit du temps, au lieu de faire « une attaque brusque et d'avancer sur Fleurus. »

Le général Alphonse vit bien que si son père rentrait dans la lice et se livrait à une nouvelle polémique, sa maladie de cœur s'en aggraverait et le conduirait au tombeau. Il résolut donc de faire tout au monde pour empêcher de nouvelles et mortelles discussions. Cela résulte de la lettre ci-dessous écrite à son frère, le

lieutenant-colonel Victor de Grouchy, par le général Alphonse :

« Mon cher Victor, les journaux t'ont sans doute appris que mon père avait été fort malade en Normandie. Ils avaient même aggravé son état. Il est arrivé récemment à Paris. Il y a trouvé une nouvelle brochure, toujours sur Waterloo, du maréchal Gérard, en réponse à la *Biographie des Contemporains* de MM. Sarrut et C^ie^ qui avait paru en 1836. Cette brochure violente, injuste, n'était que le prélude de nouvelles publications appuyées du témoignage écrit de tous les officiers du quatrième corps, que mon père a maladroitement tous ameutés contre lui... Quoique cette discussion de Waterloo soit bien usée, malheureusement beaucoup d'assertions de mon père sont taxées d'inexactitude. Il avait déjà dû précédemment en rétracter une partie... Il était donc sur un mauvais terrain, ayant en outre à lutter contre un antagoniste qui depuis vingt ans avait ramassé tous les témoignages possibles et tous les matériaux, mis d'autant plus facilement à sa disposition comme ministre de la guerre, président du conseil, enfin tout-puissant par son crédit personnel.

« J'appris en même temps son retour, le mauvais état réel de sa santé et toute l'agitation que cette discussion lui a causée, par Ernestine; elle me donna de tristes détails sur le triste état où était mon père, atteint d'un anévrisme, ce qui oblige de lui mettre souvent des sangsues et le réduit à un grand affaiblissement. Je crus devoir envoyer savoir de ses nouvelles et lui

faire dire que j'étais toujours à sa disposition. Il m'écrivit aussitôt pour me prier de venir le plus tôt possible..... Je me suis de nouveau jeté à la traverse de toute cette discussion, afin d'éviter de nouvelles publications, qui de part et d'autre ne pouvaient être que des démentis réciproques. Après une lutte contre mon père et le maréchal Gérard, je suis enfin parvenu à une trêve... Mon père ne répondra que par une lettre aux auteurs de la *Biographie*. Cette lettre fort difficile, je l'ai rédigée et fait accepter par les parties. *C'est un appel à la postérité*... Je te l'enverrai prochainement. Je crois que malheureusement il n'y avait pas autre chose à faire pour replacer la discussion à venir sur un meilleur terrain. »

La lettre du maréchal à MM. Sarrut et Edme et sa réfutation de la réfutation du comte Gérard ne virent donc pas le jour, et furent remplacés l'une et l'autre par la pièce ci-dessous, en date du 29 mars 1840, et terminée par quelques mots des éditeurs, fort désappointés de voir que cette nouvelle levée de boucliers, sur laquelle ils avaient compté pour la mise en relief de leur ouvrage, n'aboutissait pas.

Paris, le 29 mars 1840.

« Messieurs, j'ai l'honneur de vous remercier de l'envoi que vous m'avez fait de la nouvelle publication de M. le maréchal Gérard, et de votre offre obligeante d'insérer ma réponse dans votre volume sous presse. Je vous remercie aussi des observations imprimées *en*

note à la suite de la réclamation du maréchal Gérard. Ces divers documents me sont remis à mon arrivée à Paris, où l'on m'a transporté atteint d'une grave maladie.

« C'est trois années après la publication de votre biographie, vingt-cinq ans après les événements, que des réclamations et de nouvelles contestations s'élèvent encore sur la bataille de Waterloo ; revenir sur ce sujet après tout ce qui a été publié serait rentrer dans une polémique devenue malheureusement personnelle ; elle eût dû se renfermer dans l'examen d'une grande question de stratégie et dans celui de la stricte exécution des ordres de l'Empereur..... Singulière fatalité ! Le commandant de l'aile gauche est coupable d'avoir, le 16, marché *sans ordre* au canon qui se tirait sur sa droite, et, le 18, le commandant de l'aile droite est accusé pour n'avoir pas marché, *sans ordre*, au canon qui se tirait sur sa gauche.

« Une discussion nouvelle serait inutilement irritante entre personnes qui croient en sens opposé que la question *contradictoirement débattue est aujourd'hui définitivement jugée.*

« La postérité, exempte des influences de parti, *prononcera seule définitivement ;* sa justice impartiale est prochaine pour moi ; ne me serait-il donc pas donné de l'invoquer en paix ? Ma conscience, l'affaiblissement momentané de mes forces et les instances de ma famille me prescrivent de l'attendre avec calme et confiance. »

Les éditeurs publièrent la lettre du maréchal en la faisant suivre de cette note :

« Nous n'avons rien à ajouter à cette lettre ; historiens graves et impartiaux, nous avons recueilli les documents épars et avons ouvert les colonnes de notre ouvrage à toute espèce de réclamation : que saurait-on nous demander de plus?

« M. de Grouchy en appelle au jugement de la postérité ; la postérité sera impartiale, et un jour justice sera faite à chacun, et à tous. »

Ainsi donc, une fois encore le général Alphonse de Grouchy pouvait croire qu'il était parvenu à éviter à son père les ennuis, les tracas, les fatigues d'une polémique irritante et inutile et à lui assurer un peu de tranquillité. Il n'en fut pas ainsi. A peine la réponse à MM. Sarrut était-elle envoyée qu'un nouvel orage se forma sur la tête du marquis de Grouchy, orage auquel il y a tout lieu de croire que le maréchal Gérard n'était pas étranger, et que MM. les éditeurs de la *Biographie des hommes du jour* n'étaient pas fâchés de voir s'amonceler et se prolonger indéfiniment.

Profitant de la publicité de l'ouvrage Sarrut et Saint-Edme, le baron Berthezène, général de division en 1815, dans le corps Gérard, et pair de France en 1840, envoya à la *Biographie générale* une lettre dans laquelle se trouvait ce passage :

« Une partie de la cavalerie et le 3e corps étaient encore derrière la Marne lorsque M. le général Le Sénécal, chef d'état-major de M. de Grouchy, accompagné d'un officier d'état-major prussien, se rendit aux avant-postes et sollicita les troupes à ne pas marcher au secours de la capitale. L'indignation des soldats qu'il

cherchait à corrompre lui eût été fatale, si le général Exelmans ne l'eût couvert de sa généreuse protection.

« Une manœuvre aussi criminelle de la part d'un homme tenant de si près à M. de Grouchy méritait, ce semble, quelques explications; l'honneur de M. le maréchal m'y paraissait intéressé. »

Il était difficile d'accuser plus nettement le maréchal de Grouchy et son chef d'état-major de trahison.

Ce n'était, du reste, pas la première fois que cette idée de trahison, que l'on voit se reproduire en tout temps dans nos désastres, germait dans l'esprit de quelques militaires même haut placés, et qui, par leur position, auraient dû se tenir en garde contre d'aussi stupides suppositions.

Nous en trouvons la preuve dans une lettre adressée par le colonel Simon-Lorière, ancien chef d'état-major de Gérard, au général Vandamme, en date du 8 mai 1830.

Dans cette lettre on lit ce qui suit :

« Mon général, il est un passage de votre lettre du 11 février dernier qui pour moi aurait besoin d'un peu plus de développement. C'est celui où vous dîtes : Le chef d'état-major de l'aile droite qui avait passé toute la nuit au quartier général prussien, accompagné d'un aide-de-camp du feld-maréchal Blücher, est venu apprendre au général Grouchy que la bataille était perdue, etc.... J'avoue que jusqu'à ce jour je n'avais point entendu parler de cette particularité. Elle est d'une nature grave et peut selon moi donner lieu à plus d'une fâcheuse interprétation, surtout si on veut la rattacher à celle qui eut lieu après notre départ de Villers-

Cotterets, entre Meaux et Paris. Ce même chef d'état-major appelé Sénécal était accusé par nos soldats d'avoir été communiquer avec le quartier général prussien, et avoir donné des avis pour qu'on s'emparât d'un grand parc d'artillerie que nous avions établi près de Villers-Cotterets. Nos soldats furieux voulaient en faire prompte justice; je me rappelle parfaitement l'avoir vu foulé aux pieds, ses habits en lambeaux, sans chapeau et ses épaulettes arrachées. On l'accablait d'épithètes peu flatteuses pour la robe. Sans le général Exelmans qui intervint pour se le faire livrer, c'en était fait de lui : « Les tribunaux militaires (dit-il aux soldats) « doivent seuls faire justice de ce traître. Remettez-le-« moi, soyez sûrs que vous serez vengés. » Conduit sous bonne escorte au quartier général du maréchal Grouchy, M. Sénécal fut mis en liberté par ordre, dit-on, du président Fouché.

« Je serais bien curieux de savoir, mon général, de vous, si c'est en vertu d'ordres supérieurs que ce général Sénécal a été passer la nuit du 18 au 19 juin au quartier général prussien; ce fait, rapproché de celui dont j'ai été témoin, serait bien important à connaître. »

Il est fort possible que la lettre de Vandamme à laquelle celle du colonel Simon-Lorière fait allusion et les souvenirs de l'ancien chef d'état-major du 4e corps, n'aient pas été étrangers à l'affaire Berthezène.

Nous avons expliqué au quatrième volume de ces Mémoires (pages 466 et suivantes) ce qui avait donné lieu à l'arrestation du général Le Sénécal, fait qui devint le point de départ de la calomnieuse imputation du gé-

néral Berthezène. Quant à ce qu'écrivit Vandamme que le général Le Sénécal avec un aide-de-camp de Blücher, était venu apprendre la perte de la bataille de Waterloo le 19, après avoir passé la nuit au quartier général prussien, c'était évidemment une erreur. Le commandant du 3e corps confondait avec l'affaire de Villers-Cotterets.

Nous avons retrouvé deux documents historiques des plus curieux relatifs à cette affaire :

1° Le rapport du chef d'escadron du 1er de chasseurs à cheval, chargé par le général Exelmans de mener le major prussien et le général Le Sénécal au prince d'Eckmulh; 2° Le rapport de ce major prussien au prince Blücher.

Voici ces deux documents :

30 juin 1815.

« Ce matin en sortant de Meaux, M. le lieutenant-général Exelmans a fait arrêter le nommé Brunneck, major aide-de-camp du maréchal Blücher; cet officier était accompagné par M. le général Sénécal. M. Brunneck était chargé de proposer au maréchal Grouchy de faire rester ses troupes de l'autre côté de la Marne et de ne point prendre part à la défense de Paris. Un officier du 1er régiment de chasseurs à cheval qui a été chargé de surveiller ces deux messieurs, a remarqué que M. le général Sénécal mâchait du papier qu'il a avalé.

« M. le général Exelmans m'a ordonné de conduire

M. le major Brunneck à Son Excellence le ministre de la guerre, ce dont je me suis acquitté.

« Le chef d'escadron. Signé, Ramboug (1er de chass. à cheval). »

Nous ne changeons rien au style et à l'orthographe du rapport du major prussien.

La Villette, ce trente juin.

« C'était le 29 juin à une heure le matin que j'ai recevois l'ordre du prince maréchal de Blucher Wahlstadt, de me porter toute suite à la poste, pour accompagner le général Francois Sénécal jusqu'auprès le marechal Grouchy duquelle il avait été envoyé le matin, dans le moment que nos troupes avaient attaqué le corps du maréchal, près de Villers-Cotteret. La situation du corps du maréchal Grouchy était vraiment fâcheuse, il ne pouvoit pas compter de pouvoir encore se réunir avec les troupes francoises, qui s'etoient retirées sur Paris. C'est probablement la raison pourquoi le maréchal avoit fait la proposition pour un armistice. Le maréchal prince Blucher voulant profiter des circonstances, sans avoir nécessaire de pousser ses troupes trop à la gauche, me charga de dire au maréchal Grouchy, qu'il vouloit faire suspendre les hostilités sur le champ si le maréchal vouloit prendre avec son corps d'armée une position derrière la Marne ou la Seine, sans tacher de se réunir avec les troupes à Paris.

« Je devois alors si le maréchal auroit accepté cette

condition, en avertire nos avant postes et faire cesser les hostilités.

« En prenant le chemin de Senlis sur Daumartin, je fis accompagner le général Senecal d'une détachement de notre cavalerie, jusqu'à nos extrêmes avant postes. Je le renvoyais alors parce que l'espace des avant postes etait tres grande, etant convaincu que je ne pouvois pas avoir une mellieure sauve garde que celle d'un général francois.

« Ne trouvant plus le maréchal Grouchy à Meaux je suivois le mouvement de son armee sur Lagny..... Mais a peine étoit je entrois dans le collones de sa cavalrie, qu'on commencoit deja a prendre suspect le géneral Senecal et moi. Le general Watier a la tête comme je crois du premier regiment des chasseurs fit descendre le general Senecal et l'interrogoit tandis que je restois assise dane le cabriolet, on me donna sur le champ une escorte, on commenca a me traiter comme prisonnier et pas comme parlementair. Un officier des chasseurs pretendoit d'avoir vu que le general Senegal avoit torché un pappier en descendant de la voiture quoique le general donna son parole d'honneur que ce n'etoit pas vrai. C'est qui me regarde je pourrois engagé ma parole d'honneur et tout ce qui m'est le plus sacré dans le monde que je ne l'ai pas vu. Les chasseurs s'attroupoient toujours plus autour de mon cabriolet, et insultoient de maniere le general Senegal qu'il etoit forcé de sauter du cabriolet et de prier les generaux de lui rendre justice. C'est au officiers superieurs et surtout au lieutenant general Excelman qui ma traité avec

tant de bonté, que je le dois de n'être pas maltraiter et peut être sabrer par les chasseurs.

« Apres que le general Excelman s'avoit informer de tout les circonstances, il avoit la bonté de m'inviter pour diné a Vincennes, et de me permete de retourner sur un de ces propres chevaux à nos avant postes, me donnant pour sauve garde son chef d'etat major.

« Après que la situation de l'armée du maréchal Grouchy s'avoit bien changer dans les derniers vingt quatre heures, je croyois ne devoir plus faire les propositions pour un armistiche au marechal Grouchy. C'est pourquoi je n'ai pas eu l'honneur de lui parler. Mais je le croyois de mon devoir de faire rapport de ma commission a son Altesse le ministre de la guerre prince d'Eckmuhl.

« Signé : B. de Brunneck, aide de camp de S. A. le prince Blucher. »

Ces pièces, jointes à celles que nous avons données au quatrième volume et corroborant le récit du maréchal de Grouchy, ne sauraient laisser planer le plus léger soupçon sur le général Le Sénécal et encore moins sur le commandant en chef de l'aile droite ; mais le général Berthezène, qui ne les connaissait pas en 1840, poussé sans doute, comme nous l'avons dit, par le maréchal Gérard, par le colonel Simon-Lorière, peut-être par Vandamme et par MM. Sarrut, fit paraître la singulière accusation qui força une fois encore le maréchal de Grouchy à sortir de la réserve, ou du *statu quo*, dans lequel il avait résolu de vivre à l'avenir. Son fils Alphonse fut le premier, cette fois, à l'engager à pren-

dre fait et cause pour venger la mémoire de son ancien chef d'état-major, et bien entendu, MM. Sarrut, toujours prêts au combat lucratif, la plume à la main, poussèrent le général de Grouchy et le neveu et héritier du général Le Sénécal à formuler contre le général Berthezène une accusation en règle.

Le maréchal de Grouchy, alors malade et aux eaux de Vichy, résista quelque temps aux désirs de son fils et de M. Charles Le Sénécal. Il finit par se rendre à leurs instances, moins pour lui que pour faire honneur à la mémoire de son ancien chef d'état-major ; après une longue correspondance entre lui, son fils et M. Le Sénécal, il envoya à MM. Sarrut la note suivante, répondant à deux accusations de la brochure Berthezène :

1° Celle d'avoir voulu s'approprier des faits à la gloire du général Grenier (campagne d'Italie en 1799).

2° Celle relative à la prétendue trahison du général Le Sénécal à Villers-Cotterets.

« Ma réponse aux attaques violentes et sans motifs personnels que je connaisse du lieutenant-général Berthezène sera courte et positive... Cet officier général a été fort mal inspiré et a puisé ses renseignements à des sources bien erronées ; en tous points je suis obligé de nier ses assertions et de démontrer leur fausseté par des faits.

« Ami et camarade du brave général Grennier, moins qu'à tout autre il m'appartiendrait de chercher à m'emparer des fleurons de sa gloire militaire. Sans rentrer dans l'aperçu fort inexact que le général Berthezène,

alors capitaine, voudrait tracer de cette campagne, je me contenterai de déclarer de nouveau que certainement j'étais aux affaires de Valence et, indépendamment des rapports officiels de ces combats adressés par le général Moreau, j'ajouterai que dans cette affaire de mes deux aides de camp, *Fragerouse* et *Cossa*, l'un fut blessé et l'autre tué à mes côtés.

« Je pourrais presque me plaindre de la part peut-être minime que M. le général Berthezène me fait au combat de *Gliuiano;* je préfère l'engager à relire les rapports officiels de la campagne. Appelé par le général Moreau aussitôt qu'il eut le commandement de l'armée, j'ai rempli pendant cette sanglante campagne, les premiers jours, simultanément les fonctions de chef d'état-major avec le commandement des diverses troupes qui arrivaient sur la ligne. C'est ainsi que j'ai eu alternativement des régiments qui ont appartenu primitivement aux divisions Evemain et.....

« Je n'ai point l'intention pour le moment de rentrer dans la discussion stratégique de la campagne de 1815. Il est par trop absurde d'avancer que les troupes que je commandais n'aient pas reçu d'ordres depuis Ligny jusqu'à Paris. La meilleure réponse est la publication officielle : 1° de tous ceux que j'ai reçus de l'empereur Napoléon; 2° de tous ceux que j'ai donnés depuis le 15 juin jusqu'au 30. Ces documents officiels, que je croyais détruits et que j'ai été assez heureux pour retrouver, seront déposés par moi au ministère en même temps que le registre d'ordres du major-général officiel de la guerre ; ce sont les seuls et vrais documents

sur lesquels on pourra écrire la campagne de 1815, si dénaturée jusqu'à ce jour.

« Il est cependant une circonstance que je dois relever : lorsque le général Berthezène a voulu que ce fût sa division qui enleva le moulin de Bielge. Ce fut la division Teste qui reçut cette mission. Enfin, quant aux ordres, il n'en a été exécuté aucun dans les 3e et 4e corps qui n'ait été donné par moi. Ainsi j'avais donné ordre au général Vandamme que la division Teste tînt la tête du défilé de Namur jusqu'à six heures du soir, pour arrêter l'ennemi et donner le temps de gagner Dinan. Le brave général Teste fit éprouver de grandes pertes aux Prussiens et garda sa position jusqu'à huit heures. Dois-je répondre à la niaise assertion que cette division fut obligée de se retirer faute de cartouches ? la preuve qu'elle en avait suffisamment, c'est qu'après avoir dépassé Dinan, ce même général Teste reçut l'ordre de reprendre Dinan, que les Prussiens s'étaient empressés d'occuper. Ce fut probablement à coups de fusils qu'on rentra de nouveau dans Dinan, qui fut occupé le temps nécessaire pour assurer la retraite de nos bagages et de l'artillerie, dont je voulais empêcher l'encombrement sur la chaussée.

« Non content de ses assertions erronées, M. le général Berthezène a osé accuser de trahison le brave général Sénécal, mon chef d'état-major, et, à l'aide de cette odieuse imputation, avancer que cette affaire intéressait mon honneur personnel. On conçoit des discussions stratégiques erronées, même de mauvaise foi ; mais on a peine à comprendre qu'un officier général oublie

assez son caractère et les personnes dont il parle sans les connaître pour avancer des faits assez mensongers pour que peu de jours après de lui-même il vienne les rétracter en partie, par sa lettre du 11 juin ; mais cette rétractation est insuffisante pour la mémoire du général Sénécal, et l'héritier de son neveu vient de traduire M. le général Berthezène comme calomniateur devant la chambre des pairs. »

Le général Berthezène ne tarda pas à comprendre qu'il avait été trop loin, qu'il s'était mis dans une fausse position en accusant le général Le Sénécal de trahison, et en faisant en quelque sorte remonter cette sotte et ridicule accusation jusqu'au maréchal de Grouchy.

Le 13 juin, M. de Berthezène envoya à divers journaux la lettre ci-dessous, à laquelle le maréchal fait allusion dans la note que nous venons de faire connaître :

« Monsieur, dans votre numéro du 7 de ce mois dont je n'ai eu connaissance qu'aujourd'hui, vous annoncez la publication de la lettre que j'ai écrite à MM. les auteurs de la *Biographie des hommes du jour,* et vous vous servez de termes tels qu'on pourrait croire que j'ai voulu attaquer la fidélité de M. le maréchal Grouchy...

... « Je m'empresse de protester de toutes les forces de mon âme contre l'interprétation que vous donnez à mes paroles : *jamais un seul doute à cet égard n'est entré dans mon esprit.* »

Cette lettre ne pouvait atténuer l'insulte faite au maréchal de Grouchy et au général Le Sénécal. Le premier et le neveu du second, M. Charles Le Sénécal,

s'accordèrent pour demander à la chambre des pairs l'autorisation de poursuivre en calomnie le général Berthezène. Mais les pairs venaient d'entrer en vacances et ne devaient se réunir que plusieurs mois après; en outre, il fallait une ordonnance royale pour autoriser sa mise en cour de justice, et le roi Louis-Philippe paraissait peu disposé à cette mesure.

Le maréchal Grouchy fit alors paraître une brochure datée du 7 juillet 1840, intitulée : *Plainte contre le lieutenant-général Berthezène*. La voici :

Paris, le 2 juillet 1840.

« Apprenant que les lois et les antécédents de la Chambre s'opposent à ce qu'elle se saisisse, sans ordonnance royale, de la plainte que je lui ai adressée hier contre M. le lieutenant-général Berthezène, il m'importe de la faire connaître à mes concitoyens et à mes collègues : car j'attache un haut prix à ce qu'ils sachent que ma première pensée et mon vœu ont été de m'en reposer uniquement sur elle du soin de venger l'honneur outragé de l'un des membres de la Chambre. J'ignorais, d'ailleurs, que j'eusse à recourir préalablement, à cet effet, à M. le garde des sceaux, formalité que je viens de remplir. »

Paris, le 1er juillet 1840.

A MONSIEUR LE BARON PASQUIER, PRÉSIDENT DE LA CHAMBRE DES PAIRS.

« Monsieur le président, la noble solidarité qui semble mettre en commun, dans la Chambre des pairs, tous les titres acquis au service de la patrie, impose à chacun de ses membres l'obligation de conserver intacte la part qui lui appartient dans cette illustre association.

« Cette obligation devient plus impérieuse encore quand un des membres de cette Chambre elle-même, méconnaissant sa propre dignité et la justice qu'il doit à l'un de ses collègues, se permet de déverser sur lui l'outrage et la diffamation.

« En appeler alors à la Chambre et lui demander de prononcer entre son adversaire et lui, tel est l'irrésistible besoin auquel j'obéis en portant plainte contre le lieutenant-général Berthezène, à l'occasion d'un écrit publié et distribué par lui, dont plusieurs paragraphes renferment des imputations calomnieuses et de nature à porter atteinte à mon honneur et à ma réputation.

« Si M. Berthezène n'eût attaqué ma conduite que sous les rapports militaires, je me bornerais à me livrer de nouveau à des discussions stratégiques qu'appuieraient *victorieusement des pièces officielles inédites jusqu'à ce jour.*

« Mais je rougirais de laisser peser un instant sur moi l'imputation de trahison, et je m'empresse de signaler à la Chambre, aussitôt mon arrivée à Paris, les passages du libelle du général Berthezène, commençant par ces mots : *Une partie de la cavalerie....* et finissant par ceux-ci : *J'en suis plus libre dans l'expression de ma pensée.* Page 50.

« M. Berthezène a-t-il pu croire que l'imputation faite à mon chef d'état-major ne m'atteignait pas ? Non sans doute ! car il sait mieux que personne combien est chère à un général en chef la réputation des officiers qui servent sous ses ordres.

« Si donc je laisse à un intérêt plus rapproché encore que le mien à venger la mémoire du général Sénécal, je n'en ressens pas moins l'injure qui lui a été faite.

« Au reste, l'auteur de l'écrit incriminé a pris soin de légitimer lui-même mon droit à l'accusation que je porte contre lui, en rendant directe l'attaque qu'il dirige contre moi.

« En effet, le second des paragraphes que je viens d'indiquer contient, par ce qu'il dit et ce qu'il laisse à entendre, les plus odieuses insinuations, celles d'avoir méconnu un de mes premiers devoirs comme général en chef, celui de veiller et d'assurer le salut d'une partie de mon armée, et d'avoir trahi cette France pour la défense de laquelle j'ai tant de fois versé mon sang. La noble Chambre comprendra donc et partagera, je l'espère, ma profonde indignation.

« Il m'est pénible, je l'avoue, d'être le premier à

porter devant elle une action dont, jusqu'à ce jour, elle n'a pas eu, je crois, à connaître ; mais quand l'énergique voix de l'honneur retentit dans son enceinte, elle ne s'étonnera pas que des considérations d'un ordre secondaire soient méconnues.

« C'est donc avec conviction que j'accomplis un devoir sacré comme maréchal et pair de France, en vous priant, monsieur le président, de recevoir et de soumettre à la Chambre la plainte que je dépose entre vos mains contre M. le général baron Berthezène, à l'effet d'obtenir qu'il soit traduit devant la Chambre, à raison des passages ci-dessus spécifiés, lesquels constituent le délit de diffamation et d'outrage envers un chef militaire ayant agi dans un caractère public, et à l'occasion de faits relatifs à ses fonctions, délit prévu par les articles 13, 14 et 16 de la loi du 17 mai 1849 et de la loi du 9 septembre 1835. »

Aucune suite n'étant encore donnée à la demande faite par M. de Grouchy de la réunion en cour de justice de la Chambre des pairs, le maréchal publia le 12 septembre une nouvelle brochure intitulée :

Fragments historiques réunis pour établir le fait de calomnie répandue dans un libelle du général Berthezène. Ce nouvel opuscule commence ainsi :

« Au mois de mars 1840, le général Berthezène fit paraître une brochure portant atteinte à la réputation militaire du maréchal Grouchy, et renfermant, entre autres assertions mensongères, celle d'avoir entretenu une correspondance criminelle avec les généraux

ennemis, essayé de faire corrompre la fidélité des troupes sous ses ordres, et méconnu ses devoirs de général en chef, de manière à compromettre le salut de l'armée du Nord.

« Dès que le maréchal eut connaissance de ce pamphet diffamatoire, il s'empressa d'adresser à la Chambre des pairs une plainte en calomnie contre le général Berthezène, ne doutant pas qu'elle ne fût immédiatement saisie, par une ordonnance royale, d'une affaire assez grave pour compromettre, aux yeux de la France, un de ses maréchaux. Il était donc persuadé qu'avant la clôture de la session législative la Chambre flétrirait son dénonciateur par unjugemen solennel.

« Son attente ayant été déçue, et quelque impossible qu'il soit que l'opinion publique flotte incertaine entre le général Berthezène et lui, le maréchal a cru devoir appeler, dès à présent, le jour de la publicité sur des documents authentiques et des pièces officielles qui offrent une irréfragable preuve qu'il n'a ni trahi la patrie, ni manqué à aucun de ses devoirs en 1815, mais qu'il s'est acquis, ainsi que l'en félicite le ministre de la guerre, de réels titres à la gratitude de ses concitoyens, en ramenant sous Paris l'armée du nord, qu'avaient placée dans la position la plus difficile la perte de la bataille de Waterloo et la désorganisation des troupes qui y avaient combattu. »

Ce préambule était suivi des pièces justificatives suivantes :

1° Plainte du maréchal et demande au président de

la Chambre (pièce déjà publiée dans la brochure précédente).

2° L'ordre du jour du maréchal (22 juin 1815), la proclamation à son armée en apprenant l'abdication de l'Empereur (25 juin 1815) ; la lettre du ministre du 22 juin 1815 ; la lettre du maréchal au commandant des avant-postes de l'armée alliée (22 juin 1815) ; la lettre au duc de Wellington relative au général Lobau (26 juin 1815) ; l'ordre à M. Laloy (28 juin 1815) ; la lettre du duc d'Otrante aux plénipotentiaires (28 juin) ; les lettres de Davout à Grouchy (23 et 25 juin 1815) ; la lettre de Grouchy à Drouot (10 avril 1840) ; la copie de celle écrite en 1822 au même officier général ; la réponse de Drouot (12 avril 1840) ; la lettre de Grouchy à Fouché en lui adressant le général Le Sénécal ; la lettre de Grouchy à Davout relative à l'arrestation du général Le Sénécal ; l'ordre donné par Grouchy à Vandamme (28 juin 1815) et porté par M. Dulnas de Saint-Léon ; enfin la lettre de cet officier supérieur en date du 1er septembre 1840 relative à sa mission.

Toutes ces pièces se trouvent déjà au quatrième volume de ces Mémoires. Nous croyons inutile de les produire de nouveau.

Les preuves résultant de ces documents étaient écrasantes. Les amis de M. Berthezène en jugèrent ainsi, et, après des pourparlers qui durèrent quelques semaines, le général se décida à faire amende honorable et il fit paraître une rétractation complète.

« Au mois de mai 1840, le général Berthezène fit

paraître une brochure portant atteinte à la réputation militaire du maréchal Grouchy, et renfermant, entre autres assertions, celle d'avoir entretenu une correspondance criminelle avec les généraux ennemis, essayé de faire corrompre la fidélité des troupes sous ses ordres, et méconnu ses devoirs de général en chef, de manière à compromettre le salut de l'armée du Nord.

« Le 21 juin 1840, le général Berthezène adressa à quatre journalistes de la capitale une lettre dans laquelle il protestait n'avoir jamais eu l'intention d'attaquer la fidélité du maréchal Grouchy; mais elle ne parut au maréchal qu'une incomplète réparation, attendu qu'elle se taisait relativement à diverses autres inculpations moins graves que celle de trahison, mais qui cependant incriminaient sa loyauté et son honneur.

« Il se proposait donc de renouveler au roi la demande qu'il lui avait faite à la fin de la dernière session législative, d'une ordonnance qui, constituant la Chambre des pairs en cour de justice, la mît à même de statuer sur la plainte en calomnie qu'il lui avait adressée contre le général Berthezène, lorsqu'il reçut de cet officier général une lettre en date du 19 novembre, qui renferme toutes les réparations qu'il pouvait désirer... Elle honore son caractère, et le maréchal s'empresse de la publier, ainsi que la réponse qu'il y a faite, se félicitant de voir se terminer de cette manière une discussion judiciaire qu'il se devait d'entreprendre, quelque pénible qu'elle lui fût.

LETTRE DU LIEUTENANT-GÉNÉRAL BARON BERTHEZÈNE, AU RÉDACTEUR EN CHEF DU JOURNAL LA FRANCE.

« Monsieur, dans votre numéro du 7 de ce mois, dont je n'ai eu connaissance qu'aujourd'hui, vous annoncez la publication de la lettre que j'ai écrite à MM. les auteurs de la *Biographie des hommes du jour*, et vous vous servez de termes tels que l'on pourrait croire que j'ai voulu attaquer la fidélité de M. le maréchal Grouchy.

« Je m'empresse de protester de toutes les forces de mon âme contre l'interprétation que vous donnez à mes paroles : *jamais un seul doute à cet égard n'est entré dans mon esprit.*

« Veuillez, Monsieur, avoir l'obligeance d'insérer cette lettre dans votre plus prochain numéro, comme hommage à la vérité. »

LETTRE DU LIEUTENANT-GÉNÉRAL BARON BERTHEZÈNE AU MARÉCHAL GROUCHY.

Paris, le 19 novembre 1840.

« Monsieur le maréchal, lors de la publication de ma brochure en réponse à l'article qui vous était relatif dans la *Biographie des hommes du jour*, par MM. Sarrut et Saint-Edme, quelques lecteurs malveillants forcèrent l'interprétation d'une de mes phrases jusqu'à la dénaturer, et à me prêter l'intention de vous accuser d'avoir trahi votre patrie à Waterloo.

« Mieux qu'un autre, monsieur le maréchal, je savais qu'étranger à toute intrigue, vous aviez, après l'abdication de l'Empereur, fait proclamer Napoléon II à la tête de votre corps ; et qu'enfin, chargé du commandement en chef, vous aviez, par une glorieuse retraite en face de l'ennemi, ramené les débris de notre malheureuse armée jusque sous les murs de Paris, où vous aviez proposé au gouvernement provisoire de donner une dernière et décisive bataille.

« Ce fut donc spontanément que j'écrivis à plusieurs journaux qu'on m'avait calomnié en me prêtant l'intention de vous accuser de trahison ; que jamais une telle pensée n'était entrée dans mon esprit ni dans mon cœur, et que de toutes les forces de mon âme je protestais contre une semblable interprétation. Bien que la présence du général Le Sénécal, votre chef d'état-major, au milieu des troupes, dans une calèche et accompagné d'un officier supérieur prussien, ne me fût pas expliquée, j'avais déjà, de mon propre mouvement, effacé de ma brochure la phrase où je l'accusais *d'avoir cherché à corrompre les troupes, en les sollicitant à ne pas marcher au secours de la capitale.* Cette phrase était la conséquence de renseignements insuffisants, et j'en avais fait justice.

« Aujourd'hui, monsieur le maréchal, vos publications, en apportant à l'histoire les documents dont elle manquait expliquent parfaitement ce fait : vous étiez chargé par le gouvernement provisoire de traiter d'un armistice et le général Le Sénécal, en-

voyé par vous, conduisait à Paris l'officier prussien porteur des conditions de cet armistice. Il put donc bien, il dut même, dans le sens de sa mission, calmer l'élan des troupes qui voulaient marcher sur Paris. Je reconnais qu'il était dans l'exercice naturel de ses fonctions de chef d'état-major, et je me plais à rendre à sa mémoire l'hommage que lui doit ma loyauté.

« Je tiens aussi, monsieur le maréchal, à expliquer pourquoi j'ai dit que vous aviez abandonné le défilé de Villers-Cotterets. Mis à la tête moi-même des trois divisions d'arrière-garde, j'arrivais entre Soissons et Villers-Cotterets lorsque le chef de bataillon Brénier, employé près du général Vandamme, vint me prévenir que le général avait été obligé de forcer le passage de Villers-Cotterets, et m'ordonnait d'attendre la réunion des trois divisions, pour le forcer à mon tour et le joindre à la Ferté-Milon, où il s'était rendu avec le 4e corps.

« La position était périlleuse, et je vous accusais de l'avoir faite, monsieur le maréchal, persuadé que, si le général Vandamme eût reçu vos ordres, il eût donné les siens, pour préserver son arrière-garde du plus grave danger ; mais à présent que j'ai sous les yeux l'ordre que vous lui expédiâtes, et qui lui fut remis par M. Dulnas de Saint-Léon, chef d'escadron d'état-major, encore existant, je rends à chacun la justice qu'il mérite, et reportant sur le général Vandamme le blâme que je vous adressais, je suis heureux de pouvoir dire que vous avez été fidèle à tous vos devoirs.

« Enfin, monsieur le maréchal, vous vous êtes plaint avec raison qu'en parlant de la campagne de l'an VII en Italie, j'avais révoqué en doute votre présence à l'affaire de Valence. J'ai dit, en effet, que vous n'y commandiez aucun corps, mais j'ignorais que vous y fussiez comme chef d'état-major du général Moreau; et je pouvais l'ignorer, puisque vous y teniez la place du général Dessolle en mission à Gênes; mais aujourd'hui des recherches plus approfondies me prouvent qu'à cette affaire, où vous ne quittâtes pas le champ de bataille, votre aide-de-camp, M. Fougeroux, eut, à vos côtés, la jambe emportée, et mourut à l'amputation.

« Je savais qu'à la bataille de Novi, à laquelle je n'ai pas assisté, vous aviez brillé d'un vif éclat et que vous y aviez reçu d'honorables blessures; mais quant au combat de San-Juliano où vous eûtes une grande part de gloire, où votre aide de camp, M. Cola, eut près de vous la tête emportée d'un boulet, et où vous fûtes couvert de sa cervelle et de son sang, que l'histoire enregistre l'énergique résistance qu'à la tête de vos troupes vous opposâtes à l'ennemi, mais qu'il me soit permis, à moi, ancien officier d'état-major du général Grénier, de dire qu'accablé par le nombre et épuisé d'efforts, vous alliez succomber peut-être lorsque Grénier vous apporta son secours et à la tête de sa division accomplit, en vous aidant à écraser l'ennemi, l'un des plus beaux faits d'armes de sa glorieuse carrière militaire.

« Vous êtes assez riche de gloire, monsieur le maréchal, pour n'avoir rien à envier à personne, et j'es-

père que mieux qu'un autre vous comprendrez l'entraînement que dut éprouver l'ancien officier du brave Grénier à prendre la plume, pour rendre à son patron, dont la famille est éteinte, la part de gloire qu'il avait si noblement acquise. Je sais qu'il était votre ami et que l'élan de mon cœur ne peut manquer de trouver un écho dans le vôtre.

« Qu'il me soit permis aussi, monsieur le maréchal, de terminer cette lettre par un seul mot de moi : tant que j'ai pu croire que j'avais dit exactement la vérité, aucune considération, aucune menace, n'eussent pu me décider à transiger avec elle. J'attendais, calme et confiant, le procès que vous demandiez à la chambre des pairs. Mais une lumière nouvelle m'a été apportée, et sous son influence je désavoue ce que l'honneur et la justice me font un devoir de rétracter ou d'expliquer ainsi que je l'ai fait. J'espère, monsieur le maréchal, que cette spontanéité d'un caractère loyal sera comprise et appréciée par vous, comme elle doit l'être par tous les gens de cœur, et que vous oublierez, en faveur de ma bonne foi, les chagrins involontaires que j'ai pu vous causer, et dont je vous exprime le sincère regret. »

LETTRE DU MARÉCHAL GROUCHY AU LIEUTENANT-GÉNÉRAL BARON BERTHEZÈNE, PAIR DE FRANCE.

Au château de Laférière, le 23 novembre 1840.

« Je suis trop touché, général, des sentiments dont votre lettre est pour moi le gage, pour ne pas vous

transmettre immédiatement l'expression de ma sensibilité aux regrets que vous éprouvez de m'avoir aussi péniblement blessé que je l'ai été par la publication de la brochure que vous fîtes paraître le 27 mai dernier.

« Il n'appartient qu'à un noble et loyal caractère de reconnaître ses torts. Un tel aveu honore celui qui le fait, et lui assure des titres à l'estime publique.

« Croyez donc bien, général, que dès ce moment il ne me reste aucun souvenir de ce qui s'est passé entre nous. »

Dans son libelle dirigé contre le maréchal, le général Berthezène faisait allusion à une autre affaire que nous avons expliquée *in extenso* au troisième volume de ces Mémoires, pages 301 et suivantes, et qui est relative à la lettre de Grouchy à Louis XVIII, dérobée aux archives de la guerre, que l'on avait voulu vendre au maréchal et dont il s'était empressé de faire connaître le contenu.

A cette occasion, le maréchal écrivit au duc de Dalmatie, alors ministre de la guerre le 21 février 1841 :

« Monsieur le maréchal, je crois devoir prévenir Votre Excellence que de coupables manœuvres ayant été pratiquées depuis des années dans quelques-uns des bureaux du ministère de la guerre, on est parvenu à s'y procurer nombre de lettres et documents de nature à porter atteinte à la réputation et à l'honneur d'hommes éminents qui ont occupé des positions élevées dans le ministère et dans l'armée.

« Par suite de ces vols, il y a environ un an que, me trouvant aux eaux de Vichy, je fus prévenu par mon

fils, qui me l'écrivit et me le confirma ensuite de vive voix, que ces escrocs étaient en possession d'une lettre que j'écrivis à Louis XVIII à l'époque où je sus que mon nom figurait sur la liste de proscription et de mort du 24 juillet 1815. Dans cette lettre je développais les motifs des mesures que j'avais prises dans le Midi, motifs honorables et conformes aux vrais intérêts de l'Empereur; mais les détenteurs de cette lettre, prétendant qu'elle offrait la preuve que j'avais trahi la cause de Napoléon, me menacèrent de la publier, si je refusais de la leur acheter. Ils m'en firent demander d'abord vingt mille francs; puis ils réduisirent leurs prétentions à dix mille, somme moyennant laquelle ils s'engageaient à me la remettre.

« Je repoussai avec indignation ces offres, et, lors de mon retour à Paris, je prévins le général Cubière, alors ministre de la guerre, de ces odieuses menées. Je lui nommai plusieurs des gens avec lesquels ils étaient en rapport. J'en instruisis aussi le président du conseil, M. Thiers, qui me parut attacher peu d'importance à ces faits, dont cependant il me semblait désirable de faire sévèrement punir les auteurs. Je demandai donc une audience particulière au roi, afin de les lui communiquer.

« Je mis sous les yeux de Sa Majesté les lettres de mon fils et celles adressées par moi à Louis XVIII. Sa Majesté voulut bien les lire et me dire qu'elles me faisaient honneur; que j'avais obéi à de nobles impulsions, sans perdre de vue ou compromettre les véritables intérêts de l'Empereur.

« Satisfait d'un tel jugement, je partis pour ma terre ; mais aucune poursuite n'a probablement été dirigée contre les auteurs ou fauteurs de ces escroqueries : car il y a deux jours j'ai reçu d'un M. Charles, que je ne connais nullement, une lettre dans laquelle il demandait à me voir, pour me faire d'importantes communications.

« Ma santé ne me permettant pas encore de sortir, je lui envoyai un de mes aides de camp, qui apprit de la bouche même de cet individu que des manœuvres de l'espèce de celles qui avaient eu lieu, il y a un an, se renouvelaient, et que l'on comptait bien me rançonner pour arrêter la publication de certaines pièces que l'on possédait, publication qui pourrait avoir pour moi les plus fâcheux résultats.

« J'ai cru, monsieur le maréchal, qu'il était de mon devoir d'instruire Votre Excellence de ces faits, présumant que vous jugerez convenable de faire saisir par la police toutes les lettres et pièces soustraites, de les faire réintégrer dans les bureaux du ministère, et d'ordonner la recherche des auteurs de ces escroqueries. »

Vers la même époque, le maréchal de Grouchy eut avec le célèbre écrivain militaire général de Jomini une longue et intéressante correspondance historique, que nous croyons devoir mettre ici sous les yeux de nos lecteurs, en la reprenant question par question.

« Monsieur le maréchal, j'ai lu avec la plus scrupuleuse attention, non-seulement tous les documents que vous avez bien voulu me communiquer, mais aussi tous

ceux que j'ai réussi à me procurer ailleurs sur la campagne de Waterloo.

« Je suis parfaitement éclairé sur tous les événements de cette célèbre catastrophe, et je me crois en état d'en rendre compte avec l'impartialité qui règne dans tous mes ouvrages; j'ai donc le projet de la publier comme supplément à la vie politique et militaire de Napoléon imprimée depuis douze ans (1).

« Je ferai tous mes efforts pour présenter les événements sous leur vrai jour. Cependant, monsieur le maréchal, vous sentez que dans un ouvrage où Napoléon raconte lui-même ses campagnes, il me serait impossible de mettre dans sa propre bouche des raisonnements qui contrediraient ses actions. Je ne pourrai que chercher à mettre ses raisonnements en harmonie avec les faits qui, au moment de la campagne, ne lui étaient pas connus; mais je suppléerai à ce que mon texte aura ainsi d'incomplet, en imprimant à la suite une profession de foi que je vais vous exposer succinctement. »

(*Général Jomini.*) « Personne sans doute ne me prêtera l'intention de vouloir élever le moindre nuage sur le génie militaire de Napoléon, que j'ai apprécié à l'égal de ses plus chauds partisans; mais plus il a cueilli de lauriers, moins il serait juste aussi de vouloir en charger son front aux dépens de la réputation de ses lieutenants. Je m'efforcerai au contraire de répartir à chacun la portion d'éloge et de blâme qui lui

(1) *Vie politique de Napoléon* racontée par lui-même. 4 vol. in-8 et Atlas. Chez Anselin, rue Dauphine, 6.

appartient, en fouillant consciencieusement dans les documents précieux que j'ai pu recueillir.

« Je trouve l'entrée en campagne de Napoléon digne de tout ce qu'il avait fait dans les plus beaux moments de sa carrière; le point stratégique et la ligne d'opérations étaient parfaitement choisis; les mesures pour l'entrée en campagne doivent commander l'admiration quand on pense à tous les embarras politiques qui l'assiégeaient déjà dans l'intérieur. »

(*Maréchal Grouchy.*) « Je partage trop complétement la manière de voir du général Jomini, quant aux premières opérations de l'Empereur lors de son entrée en campagne, pour ne pas mentionner ici mon admiration. Mais j'improuve, comme lui, l'organisation assignée à l'armée au moment où elle passa la Sambre. »

(*Général Jomini.*) « Cependant l'organisation de son armée en aile droite et en aile gauche sans centre, ne me plaît pas; j'ai expliqué dans mon dernier *Précis de l'art de la guerre* (1) les raisons qui me font regarder comme indispensable d'avoir trois masses principales indépendamment de la réserve; si l'on avait eu une gauche moins forte le 16, et qu'en échange le corps d'Erlon eût formé une partie du centre, on n'aurait pas eu tant de troupes inactives dans cette journée, qui eût été décisive.

« Je pense que Napoléon fut entraîné à cette organisation en deux masses seulement par l'idée qu'ayant

(1) *Précis de l'art de la guerre.* 2 vol. in-8, chez Anselin, libraire.

affaire à deux armées distinctes, qui avaient deux bases tout à fait différentes, il lui fallait bien une masse à opposer à chacune d'elles, et puis une réserve qui le suivrait là où il irait pour frapper de grands coups. Mais il eût encore mieux atteint ce but en se donnant un centre et deux ailes, car il eût pu renforcer plus efficacement le point décisif de ses efforts.

« Quant aux opérations mêmes, je crois que beaucoup de circonstances fatales les ont contrariées dès le début; si l'on fondait tout l'espoir du succès sur une surprise de corps ennemis non rassemblés, il était essentiel de pousser vivement et des détails d'exécution ont empêché de le faire. »

(*Maréchal Grouchy.*) « Il me semble que le général Jomini est dans l'erreur quant aux motifs qu'il assigne à l'organisation donnée par Napoléon à l'armée.

« Si ses motifs avaient été tels que le général Jomini les suppose, je ne balancerais pas à dire qu'il les mit en oubli dans une circonstance où il eût dû les respecter, et qu'il avait constamment suivis pendant ses belles campagnes d'Italie. En effet, quelles étaient les chances les plus propres à assurer le succès de ses opérations? N'était-ce point de ne pas avoir à faire en même temps aux armées anglo-belge et prussienne, et de tomber successivement avec toutes ses forces réunies sur chacune d'elles? La possibilité de les combattre avant leur réunion a existé, il faut bien le reconnaître. Napoléon n'a pas su en profiter. Ainsi il y a eu faute de sa part en organisant l'armée comme il l'a fait, et il y a eu faute quant à l'attaque, dans les heures aux-

quelles elles ont eu lieu et quant à la perte de la matinée du 17, et quant à la trop tardive poursuite de l'armée de Blücher, de sorte que les résultats de la bataille de Ligny ont été à peu près nuls, et que la réunion des Anglo-Belges et des Prussiens a pu avoir lieu. »

(*Général Jomini.*) « La journée du 15 juin signale deux faits graves : l'un est que Napoléon vous avait recommandé *verbalement* de pousser jusqu'à Fleurus et même jusqu'à Sombref; divers incidents, qu'il serait trop long de rappeler, y mirent obstacle. Vous vouliez à la fin du jour pousser du moins jusqu'au delà de Fleurus, mais pour en déloger Ziethen il fallait de l'infanterie; or le général Vandamme, qui ne fut formellement mis sous vos ordres que le lendemain, refusa, dit-on, d'y marcher avec vous. C'est un de ces malheurs trop fréquents à la guerre et qui s'explique facilement pour ceux qui connaissent le singulier caractère de ce général. »

(*Maréchal Grouchy.*) « Le général Jomini est mal informé. L'Empereur avait donné par *écrit* l'ordre au maréchal Grouchy de pousser jusques à Sombreff, et même jusques à Gembloux, s'il était possible. Les intentions de Napoléon n'ont pu être remplies à raison de la désobéissance formelle du général Vandamme aux injonctions du maréchal, qui lui prescrivaient de ne point prendre position à la lisière des bois en arrière de Fleurus, mais de venir coopérer à l'attaque de cette ville, d'où il fallait d'abord chasser le général prussien Ziethen avant de se porter à Sombreff. »

(*Général Jomini.*) « L'intéressante relation attribuée au général Gourgaud..... »

(*Maréchal Grouchy.*) « Dites le calomnieux roman... »

(*Général Jomini*)... « affirme l'ordre de marcher jusqu'aux Quatre-Bras ; mais l'Empereur aurait pu prescrire verbalement au maréchal Ney d'occuper Quatre-Bras comme il vous avait recommandé d'occuper Sombreff ; c'est ce qu'aucun mortel ne saurait ni attester ni nier : la postérité ne saura pas mieux que moi à quoi s'en tenir. »

(*Maréchal Grouchy.*) « J'ignore si l'assertion qu'il n'avait point donné au maréchal Ney l'ordre d'occuper les Quatre-Bras est fondée : aussi n'émettrai-je point d'opinion à cet égard. La différence est très-grande : car c'est par écrit que l'Empereur a ordonné au maréchal Grouchy, le 15 juin, de pousser jusques à Sombreff et même d'occuper Gembloux par des avant-gardes. »

(*Général Jomini.*) « Pour la journée du 16 les données sont plus positives. Voici à ce sujet ce qui me semble bien avéré. Napoléon avait passé la nuit à Charleroi ; il avait appris que Blücher se trouvait le 15 à Namur ; c'était là où il supposait que le général prussien rassemblerait son armée, dont c'était en effet le point central, puisque la moitié venait de Liége et de Dinant ; l'Empereur ne s'attendait donc nullement à la bataille de Ligny. »

(*Maréchal Grouchy.*) « Le maréchal a dès cinq heures du matin, le 16, prévenu Napoléon que de fortes colonnes prussiennes se développaient dans la plaine du côté des moulins et de Ligny, paraissant venir par la route de Namur. Ce premier avis fut corroboré par un second, lorsque le général Girard eut rejoint le

maréchal pour le prévenir que des bivouacs de sa division il découvrait parfaitement les mouvements des Prussiens. »

(*Général Jomini.*) « Il écrivit à Ney par le général Flahaut vers 9 heures du matin de marcher sur Quatre-Bras et de s'y établir, de porter une division d'infanterie et la cavalerie légère de la garde à *Marbais*, sur la chaussée de Bruxelles à Namur, pour entretenir la communication avec votre aile droite qui marchait sur Sombreff. Cette lettre fut précédée ou suivie d'un ordre pareil du maréchal Soult porté par l'officier d'état-major Leroux. C'est ce mouvement prescrit sur Marbais dont on s'est prévalu pour faire de sanglants reproches au maréchal Ney. »

(*Maréchal Grouchy.*) « Quoique mon jugement soit parfaitement porté quant à la conduite du maréchal Ney, il n'entre pas dans mon projet de le faire connaître. C'est à sa famille à venger complétement sa mémoire, si aucun reproche ne peut justement être fait au prince de la Moskowa. »

(*Général Jomini.*) « On a prétendu que ce détachement devrait se rabattre sur Bry pour prendre à dos les Prussiens : non-seulement l'ordre ne disait pas un mot de pareille manœuvre sur Bry, mais il ne pouvait pas même en être question : car au départ de Flahaut on croyait Blücher vers Namur et on ne s'attendait point à le trouver à Ligny et à Bry. »

(*Maréchal Grouchy.*) « L'heure tardive à laquelle a commencé la bataille de Ligny est imputable à deux causes :

« 1° L'arrivée du 4e corps sur le champ de bataille plusieurs heures après qu'il eut dû et pu y être rendu, car il avait bivouaqué le 15 au Châtelet, qui n'est qu'à deux lieues de Fleurus ;

« 2° La non-attaque de Fleurus et la non-occupation de Sombreff le 15 au soir par les troupes du maréchal Grouchy, par suite de la désobéissance formelle du général Vandamme à ses ordres. »

(*Général Jomini.*) « En jugeant d'après les ordres écrits, il est certain que Ney ne dut pas recevoir avant le 16 à 11 heures celui de marcher sur Quatre-Bras, à moins que Napoléon, qu'il avait quitté à minuit, ne le lui eût donné verbalement et formellement. Ce ne serait que dans ce cas qu'il y aurait eu un retard blâmable de sa part, mais il est bien constant aussi que, si ce maréchal eût été depuis plusieurs jours à la tête de ses troupes et qu'il eût déployé son ancienne impétuosité, il y fût arrivé de lui-même, sinon le 15 au soir, du moins le 16 avant midi. Son aide de camp Heymès l'a justifié parfaitement de la lenteur de sa marche par des embarras personnels, aussi bien que par l'absence d'ordre formel. Du reste, dans l'état réel des affaires de Flahaut, dès que Ney n'avait pas été porté à six heures du matin sur Quatre-Bras, il eût été fort heureux qu'il restât en arrière même de Frasne, en ne poussant qu'un corps de cavalerie en observation vers les Quatre-Bras : car plus il s'éloignerait de Frasne, moins il pourrait être utile pour l'attaque contre les Prussiens.

« Toutes les circonstances de cette journée se réu-

nissent pour faire penser que ce fut vers *une heure* seulement que Napoléon termina la reconnaissance de l'armée prussienne, et certes il faut convenir qu'avec le projet qu'il avait de fondre sur les cantonnements dispersés des alliés, l'impétuosité et la surprise étant les seules chances de succès, il devait et pouvait être dès huit heures en face de Ligny. Ce retard est inconcevable pour ceux qui le connaissent bien : il ne peut provenir que de faux renseignements. »

(*Maréchal Grouchy.*) « Ce retard dans l'attaque de l'armée prussienne le 16 fut causé par celui du 4e corps à arriver sur le champ de bataille, soit que le général Gérard n'eût pas reçu à temps l'ordre de marcher, soit qu'il fût aussi peu disposé, ce jour-là, à agir activement qu'il ne se montra disposé à le faire le lendemain 17, quand les ordres du maréchal Grouchy ne purent le déterminer à s'arracher de son quartier-général de Ligny pour marcher sur Gembloux. »

(*Général Jomini.*) « *A deux heures après midi* le maréchal Soult annonça enfin à Ney *la présence d'un corps prussien* entre Sombref et Bry ; il lui prescrivait en même temps de culbuter tout ce qu'il trouverait devant lui (à Quatre-Bras), de le presser vivement pour se rabattre ensuite sur l'Empereur, afin de compléter la défaite de *ce corps prussien*. Il ne fut point encore question de Bry dans cet ordre, dont les expressions feraient croire qu'on ne savait pas même alors qu'on allait avoir affaire à une armée de quatre-vingt-cinq mille combattants, et non à un seul corps prussien. Cependant votre relation affirme que des hauteurs du

moulin de Fleurus l'Empereur, Soult et vous, accompagnés de Vandamme et de Gérard, reconnurent l'ennemi dont tout le monde estimait la force de soixante à soixante-dix mille hommes, ce qui rend la lettre du major général inexplicable.

« Du reste, il faut en convenir, cet ordre écrit à deux heures, bien qu'il fût l'expression d'une grande pensée de tactique, était mal formulé : en effet, si le corps reconnu à Bry était toute l'armée de Blücher, le concours de Ney devenait indispensable pour l'attaquer; si ce n'était que la moitié de cette armée, on pouvait se flatter de détruire cette moitié en s'aidant également de la puissante coopération des huit divisions de l'aile gauche. Dès lors c'était une faute de s'en priver, en prescrivant à cette aile de tomber à bras raccourcis sur l'ennemi qui se trouvait devant elle et de le presser vivement; il eût fallu au contraire lui prescrire de se borner à observer le corps anglo-belge qui pouvait se trouver aux Quatre-Bras, puis de diriger à l'instant tout ce qui serait disponible sur Bry, notamment le corps entier de d'Erlon qui était alors vers Frasne. En effet, si Ney devait culbuter et presser vivement le corps placé à Quatre-Bras, il fallait nécessairement qu'il le poursuivît vers Genappe sur la route de Bruxelles, or c'était le moyen le plus sûr de s'enlever son concours pour une attaque contre Bry sur la route de Namur.

« Enfin ce fut à trois heures et demie seulement que le major-général duc de Dalmatie expédia à Ney l'ordre formel de marcher sur Bry et Saint-Armand pour enve-

lopper la droite de Blücher. Cet ordre, qui ne put arriver qu'après cinq heures, trouva naturellement Ney aux prises depuis longtemps avec des forces supérieures vers Quatre-Bras, et fit plus de mal que de bien; on en connaît trop les suites pour que je les rappelle ici.

« Il paraît que cet ordre fut porté par Labédoyère au comte d'Erlon directement, et que celui-ci l'exécuta sans attendre les instructions du maréchal Ney. Cette manœuvre partielle, qu'on a blâmée, aurait pu avoir d'immenses résultats, et ce fut un malheur que Ney ait été forcé de la contremander. Cependant on reste confondu d'étonnement en lisant les lettres écrites le lendemain par le major général au maréchal Ney, pour le blâmer d'avoir morcelé ses troupes. Voulait-on qu'il volât à Bry avec celles qui étaient aux prises avec Wellington, ou bien le blâmait-on d'avoir détaché d'Erlon sur Bry?

« Il est donc évident que les trois causes qui influèrent toute la journée du 16 furent : 1° de n'avoir pas dirigé Ney dès cinq heures du matin à Quatre-Bras; 2° de n'avoir pas poussé l'arrière-garde de Ziethen de Fleurus sur Ligny à la même heure, pour reconnaître à temps la position de Blücher; 3° enfin et par-dessus tout de n'avoir pas donné aussitôt après cette reconnaissance l'ordre qui ne fut écrit qu'à trois heures et demie, et qui aurait pu être envoyé à neuf heures du matin.

« La relation attribuée au général Gourgaud porte le cachet d'un grand maître; mais elle porte aussi celui de toutes ses préventions, en voulant à tout prix

rejeter ses fautes sur les lieutenants de l'empereur.

« En définitive, je suis convaincu que l'incertitude sur le point de rassemblement adopté par Blücher occasionna de l'incertitude dans les idées de Napoléon, et suffit pour tout expliquer. L'empereur n'était pas homme à faire des fautes vulgaires. Croyant Blücher à Namur et Wellington à Bruxelles, il prit la mesure la plus convenable en portant Ney le 16 à Quatre-Bras, pour contenir ce dernier, tandis qu'il se dirigerait avec vous sur Sombref pour marcher ensuite contre Blücher, après s'être emparé de la chaussée par où les ennemis auraient pu lier leurs opérations. Ces dispositions, excellentes dans les hypothèses admises, se trouvaient défectueuses, dès que Blücher avait réuni ses forces à Bry et non à Namur. »

(*Maréchal Grouchy.*) « On le répète, l'Empereur en a été certain dès les six heures du matin le 16. »

(*Général Jomini.*) « Il aurait fallu arrêter la marche de Ney et le diriger sur les Prussiens ; on le pressa, au contraire, de pousser sur Genappe. Voilà le seul point difficile à justifier.

« On est souvent injuste en qualifiant de fautes graves des mesures ou des ordres prescrits d'après de faux renseignements, qui amènent de fausses suppositions. Les militaires les plus éclairés se laissent souvent aller à cette manie. Pour moi qui ai beaucoup étudié la guerre spéculative, et qui ne manque pas d'habitude de la guerre pratique, je crois qu'il faut juger de la capacité d'un général, non d'après la tournure des événements, mais sur la nature des mesures qu'il a prises

pour arriver à ce qu'il se proposait, d'après ce qu'il savait des mouvements de l'ennemi. C'est aussi sur les mêmes bases que je vais examiner ce qui fut fait dans les journées du 17 et du 18 juin, auxquelles vous êtes autant intéressé que Ney le fut aux deux précédentes. Vous avez affirmé dans vos brochures que Napoléon ne vous avait donné l'*ordre verbal* que le 17 à midi. »

(*Maréchal Grouchy.*) « C'est à une heure que l'ordre fut donné au maréchal Grouchy (l'ordre verbal) de poursuivre les Prussiens. »

(*Général Jomini.*) « Il vous avait assigné la direction de Namur et de la Meuse. »

(*Maréchal Grouchy.*) « Ce fait est attesté par de nombreux témoins, et notamment par le général Baudran, qui l'a formellement affirmé. »

(*Général Jomini.*) « Cette direction doit d'autant plus étonner que la position même choisie par Blücher annonçait assez que son unique but était de joindre Wellington. Outre cela, Napoléon ne devait pas oublier qu'au moment où il enfonçait le centre des Prussiens à Ligny, la moitié de leurs forces tenait encore Saint-Amand à huit heures du soir, et que cette partie de l'armée ne devait pas être cherchée sur la route de Namur, mais bien sur la Dyle. Cependant le général Baudran atteste, dit-on, le fait que vous avancez, et je le crois d'autant plus volontiers que le maréchal Soult écrivait au maréchal Ney, le 17 au matin : *Le général Pajol poursuit les Prussiens, dont la retraite s'effectue sur Namur et la Meuse.* »

(*Maréchal Grouchy.*) « Non-seulement le major général l'écrivait au maréchal Ney, mais même l'empereur l'avait fait écrire au prince Joseph à Paris. (Voyez aux pièces justificatives la copie de cette lettre du duc de Dalmatie au prince Joseph). »

(*Général Jomini.*) « Comment douter, d'après cela, de la vérité de vos assertions et des observations que vous avez cru devoir faire? Comment expliquer les huit heures perdues à examiner le champ de bataille quand on avait tant d'intérêt à suivre vivement les Prussiens? »

(*Maréchal Grouchy.*) « Rien n'est plus simple, et certes ce n'était pas à examiner le champ de bataille de Ligny que l'empereur y a passé malheureusement des heures dont la perte nous a été si fatale, mais par la nécessité d'attendre les rapports du maréchal Ney quant aux opérations et mouvements offensifs qu'il lui avait ordonné de mettre à exécution dès la veille; et à attendre des nouvelles du résultat de ces attaques; ces nouvelles eussent dû lui parvenir dans la nuit du 16 au 17. Pourquoi ne lui ont-elles pas été adressées par le maréchal Ney lui-même ou par l'état-major général, et a-t-il dû expédier un des aides de camp, le général Flahaut, pour savoir les positions occupées par l'armée anglo-belge? Voilà ce qu'on ne saurait expliquer, et ce qui repousse victorieusement tous les reproches faits à Napoléon quant au non-emploi de la matinée du 17 juin. »

(*Général Jomini.*) « On objectera que vous commandiez l'aile droite qui avait vaincu à Ligny, et que c'était à vous à poursuivre sans attendre d'ordre. *Mais*

l'empereur était présent de sa personne, pouviez-vous bien disposer de vos forces sans lui? Ne s'était-il pas formellement réservé de donner des ordres lui-même là où il se trouverait. D'ailleurs n'auriez-vous pas pu engager ainsi vos forces dans une direction qui eût contrarié ses vues? Cela est si vrai que la relation de Gourgaud affirme que le soin de poursuivre les Prussiens fut confié au général Monthion!!! Si ce choix est vrai, c'est une des circonstances que je m'explique le moins. La relation venue de Sainte-Hélène affirme aussi que Napoléon ajouta à ses instructions verbales l'ordre fort sage de vous tenir constamment entre l'armée prussienne et la route de Bruxelles, qu'il voulait suivre, c'est-à-dire de *rester en ligne intérieure avec lui.* »

(*Maréchal Grouchy.*) « Cette assertion est toute gratuite, et manque de justesse et d'à-propos, car comment l'empereur pouvait-il dire ainsi au maréchal Grouchy de se tenir constamment entre l'armée prussienne et la route de Bruxelles, alors que sa dernière injonction au maréchal était qu'il marchât sur Namur et la Meuse ? »

(*Général Jomini.*) « Vous niez ce fait qui serait décisif contre vous. Il est possible que l'empereur ait prononcé ces paroles au milieu d'une conversation vive et animée, sans qu'elles aient frappé votre attention; il est possible aussi que cela soit resté dans la pensée de Napoléon sans avoir été dit. Il n'est donné qu'à Dieu de trancher une pareille question.

« Quoi qu'il en soit, vous opposâtes aux instruc-

tions reçues le désir formel de ne pas vous éloigner de l'empereur, mais de rester à portée de son flanc droit, désir aussi sage que prudent, dont il vous témoigna son mécontentement jusqu'à vous demander *si vous prétendiez en savoir plus que lui*. Cette altercation semble d'autant plus bizarre que dans le fait vous vouliez tous deux la même chose; en effet, pour rester sur le flanc droit de l'empereur, c'était sur la Dyle que vous eussiez marché; et s'il voulait que vous restassiez entre lui et l'armée qui marcherait sur Namur et la Meuse, c'était encore vers la Dyle qu'il aurait fallu se porter immédiatement. »

(*Maréchal Grouchy.*) « Il est possible que cette pensée entra dans les vues de l'empereur, mais mieux que personne le général Jomini sait qu'il pouvait être blessé qu'un de ses subordonnés préjugeât ses combinaisons.

« Ajoutons qu'en déclarant que c'était sur la Dyle qu'il fallait marcher, il oublie que c'est précisément ce qu'a fait le maréchal, dont le désir manifesté à Napoléon était de couvrir le flanc droit de l'armée avec laquelle il allait combattre les Anglais, et de coopérer à la bataille décisive qu'il allait leur livrer. »

(*Général Jomini.*) « La même relation affirme qu'on vous envoya un officier à Wavres dans la nuit du 17 au 18, pour vous prescrire de faire occuper Saint-Lambert. Vous avez contesté la vérité de cet envoi, et je crois que vous avez été fondé à le faire par les motifs que je vais expliquer :

« 1° Napoléon ne pouvait guère vous supposer à Wavres le 17 au soir, quand il vous avait laissé vers une heure à Sombref, en vous assignant une direction sur Namur. »

(*Maréchal Grouchy.*) « Napoléon me croyait si peu à Wavres le 17 au soir, qu'en me faisant écrire par le major général du champ de bataille de Waterloo, le 18, à dix heures du matin, il fait adresser la lettre *A S. E. le maréchal Grouchy, à Gembloux, ou en avant.* Ainsi l'assertion du général Gourgaud est, comme tant d'autres, mensongère. »

(*Général Jomini.*) « 2° Aucune trace d'un pareil ordre n'existe dans les registres du major général et vous ne l'avez jamais reçu.

« 3° Si vous eussiez été maîtres de Wavres, il est constant que Blücher et son armée en seraient déjà partis, ou pour se joindre à Wellington par Saint-Lambert, ou pour continuer à se replier sur Bruxelles dans le cas où les alliés ne voudraient pas recevoir bataille devant la forêt de Soigne : or dans le premier cas Blücher aurait déjà dépassé Saint-Lambert avant que votre division pût y marcher, et dans le second cas ce détachement n'eût servi à rien. Je vais aborder un point plus délicat pour vous que des ordres contestés ou non reçus. C'est votre marche de Wavres le 18 au matin.

« Je commence par vous déclarer sans détour que je vais parler sous le seul point de vue des principes stratégiques, abstraction faite de toute circonstance atténuante.

« Dès que vous aviez appris dans la soirée du 17 à

Gembloux que les Prussiens n'étaient point en retraite sur Namur, mais bien sur Wavres ou Louvain, il devenait évident que les instructions de Napoléon étaient nulles, puisqu'elles étaient motivées sur une supposition qui ne se trouvait point réalisée. Vous étiez dès lors maître d'agir selon vos convictions ! »

(*Maréchal Grouchy.*) « Je m'étonne toujours que le général Jomini place au rang des devoirs du maréchal de méconnaître les ordres de l'Empereur. N'eût-il pas indiqué, ou laissé entrevoir qu'il devait être dérogé à ses instructions, si telles ou telles circonstances imprévues, quand il les donnait, venaient à advenir?

« L'absolutisme dans le commandement, et une religieuse fidélité dans l'exécution, sont au nombre des plus positifs éléments des succès à la guerre. Telle est l'opinion des stratégistes les plus éclairés. »

(*Général Jomini.*) « Eh bien, monsieur le maréchal, dans la position respective des armées, il était évident que Blücher renonçait à toute idée de retraite sur le Rhin, pour ne songer qu'à se réunir à Wellington et prendre l'offensive de concert avec lui, afin de se venger de l'échec imprévu qu'il venait d'essuyer à Ligny. Dès lors il ne servait à rien de le harceler en queue : il fallait une poursuite de flanc, qui est en général le meilleur des systèmes pour entamer sérieusement une armée en retraite, et qui convenait d'autant mieux que c'était le seul moyen de vous placer en position d'empêcher la jonction qui faisait tout l'espoir des ennemis.

« Il fallait donc partir de Gembloux dès cinq heures du matin avec Vandamme, Gérard et Exelmans pour

Mont-Saint-Guibert et Moustiers, au lieu de vous jeter à droite sur Sarth-à-Vallin. Cela était d'autant plus naturel que, même pour marcher à Wavres, c'était le chemin le plus convenable, puisqu'en y marchant avec Moustier, après avoir déjà franchi la Dyle, vous n'eussiez pas eu un combat meurtrier à soutenir pour forcer le passage de ce long défilé qui fut un vrai coupe-gorge. Cette résolution était d'autant plus simple que ce n'était au fond qu'exécuter ce que vous aviez proposé à l'Empereur, en lui demandant de rester à portée de son flanc droit,

« Après vous avoir exposé mon opinion avec tant de franchise et d'impartialité, je dois avouer aussi que le conseil donné à midi par M. le maréchal Gérard dans le jardin du maire de Sarth-à-Vallin, de marcher sur Mont-Saint-Jean, bien que sage en lui-même, était tardif, et n'aurait probablement exercé qu'une faible influence sur les résultats. En calculant le temps nécessaire pour faire changer la direction à toutes vos troupes, celui qu'il faudrait aux têtes de colonnes pour atteindre les embranchements de route nécessaires pour tourner à gauche, il est certain que le mouvement n'aurait pu commencer qu'à une heure. Or il y a six lieues de Sarth-à-Vallin jusqu'à Lasnes ou à Saint-Lambert, et sept lieues jusqu'à Planchenois; les chemins de traverse défoncés par les pluies, le vallon marécageux de la Dyle, la fatigue des troupes, exigeaient au moins sept heures pour arriver à Lasnes : il n'était plus temps.

« Il faut supposer aussi que, ne voyant venir aucune

de vos colonnes sur Wavres le corps intact de Thielman ne serait pas resté là les bras croisés, et qu'il eût suivi Blücher; vous auriez donc trouvé ce corps derrière le ruisseau à Lasnes, au lieu de le trouver à Wavres, et les soixante mille hommes de Bulow, Pirsch et Ziethen n'en eussent pas moins déjà triomphé à Waterloo, en accablant la droite de Napoléon. Admettons même que Thielman fût resté à Wavres, et que le corps de Pirsch, qui avait débouché entre cinq et six heures de Lasnes, eût été forcé de renvoyer à sept heures deux de ses divisions pour défendre ce défilé contre vos colonnes, la bataille n'en eût pas moins été perdue.

« Toutefois, monsieur le maréchal, il est juste de dire que si le conseil était tardif, il était bon à suivre. »

(*Maréchal Grouchy.*) « Il est difficile de reconnaître dans cette assertion la justesse d'esprit qui distingue le général Jomini. Comment en effet n'être pas surpris de le voir chercher à faire valoir un conseil donné trop tard pour pouvoir être utile, dont l'exécution pouvait devenir dangereuse et ne pouvait être immédiate, parce qu'une seule des divisions du 4e corps était sous la main et que toutes les autres se trouvaient à une lieue et demie en arrière de Sarth-à-Wallin? comment, on le répète, regarder comme rationnel un conseil que bien des stratégistes moins éminents que le général Jomini, mais qui jouissent cependant d'une célébrité méritée, n'auraient pas manqué de blâmer? »

(*Général Jomini.*) « Je crois que celui de vos corps d'infanterie le plus à proximité eût dû à l'instant être dirigé sur Moustier, avec le corps de dragons du gé-

néral Exelmans, tandis que l'autre corps ayant déjà dépassé Valin eût dû marcher sur Limale ou Limelette avec la cavalerie de Pajol (1). Vous eussiez ainsi manœuvré dans la direction la plus convenable, et si cela n'avait rien sauvé, vous eussiez du moins fait tout ce qui était en votre pouvoir, après avoir manqué la résolution décisive de marcher directement de Gembloux sur Moustier dès le point du jour.

« Dans ma conscience, je dois donc convenir que les torts du 17 appartiennent à l'empereur; que, dans votre marche du 18, vous n'avez pas manqué à vos instructions, puisque vous n'en aviez pas de bonnes; mais que vous n'avez pas pris sur vous d'y porter le seul remède qui existât. »

(*Maréchal Grouchy.*) « Avec une manière de voir aussi prononcée que la mienne, je n'admettrai jamais qu'un des lieutenants de l'empereur doive désobéir à aucun des ordres de l'empereur, quand bien même il les juge mauvais. »

(*Général Jomini*). « Sans doute, monsieur le maréchal, vous avez eu de puissants motifs pour prendre la route de Sarth-à-Vallin; d'abord ce respect religieux que tous les généraux de Napoléon avaient pour ses combinaisons militaires a pu vous confirmer dans la pensée que, l'armée prussienne ayant été percée à Ligny, une moitié se serait effectivement retirée sur Namur et l'autre moitié sur Wavres; dans cette suppo-

(1) Je crois que Vandamme se trouvait alors à la hauteur de Corsy, et la tête de Gérard vers Valin; on pouvait les diriger sur Lasnes et Saint-Lambert par des routes presque parallèles, pour éviter l'encombrement.

sition, vous aurez cru mieux faire de prendre la direction intermédiaire de Vallin plutôt que celle de Moustier. Ceci pourrait expliquer votre résolution, mais n'empêche point que la marche sur Moustier eût été plus habile, car elle était le seul moyen de tout réparer. »

(*Maréchal Grouchy.*) « J'en demande pardon au général Jomini, mais un mouvement n'est ni sage ni habile, quand il est trop tardif pour pouvoir être exécuté à temps utile, et qu'il fait encourir à celui qui se le permet une responsabilité d'autant plus grande qu'il se met en contravention patente avec des ordres précédemment reçus et qui se rattachent à l'ensemble des dispositions adoptées par le généralissime.

« Au reste, je répéterai ici ce que j'ai déjà dit au général Jomini, que le cadre de l'ouvrage qu'il se propose de publier a l'inconvénient de le placer dans une position fausse, car il ne persuadera à personne que l'empereur consente à reconnaître vicieux son mode d'attaque de l'armée prussienne à Ligny le 16, puisque son résultat a été et ne pouvait manquer d'être de rejeter cette armée vers celle du duc de Wellington au lieu de l'en séparer, ce qui serait arrivé par simple changement de front de l'armée française, l'aile gauche en avant. »

(*Général Jomini.*) « Vous avez eu des renseignements incertains, vous avez eu d'autres motifs que j'ignore sans doute; c'est à vous à les indiquer au public; je ne parle ici que des grands principes de l'art appliqués aux positions connues.

« Je n'ai pas cru devoir faire mention des discussions partielles qui ont eu lieu entre vous et vos généraux sur les retards dont vous avez eu à vous plaindre le 17, et sur ceux qu'ils vous ont reprochés dans l'expédition de vos ordres le 18 au matin. Là où d'honorables généraux affirment des faits d'une manière si diverse, nul étranger ne saurait être admis à donner un avis. Il paraîtra seulement étonnant que Vandamme, qui avait plus de chemin à faire que Gérard pour arriver à Gembloux, y soit arrivé au déclin du jour, tandis que l'autre n'arriva qu'après dix heures du soir. Si les ordres furent donnés à la même heure, on a peine à concevoir cette lenteur. Quant à la matinée du 18, votre chef d'état-major, Sénécal, a donné une déclaration fort précise, mais dont vos adversaires contestent l'exactitude..... Que conclure de là? que les passions personnelles exercent leur triste influence sur toutes les choses humaines..... Au demeurant, ces détails ne changent que peu le fond capital des choses, puisque c'était le 18 au point du jour qu'il fallait porter toutes vos forces sur Moustier, et que hormis cela rien ne pouvait amener une victoire.

« Vous ne sauriez m'en vouloir de la sincérité de mes aveux, car j'apprécie votre mérite et vos services mieux que personne. Et en résumé, monsieur le maréchal, les objections très-sages que vous fîtes à l'empereur lorsqu'il vous détacha le 17 à midi vous justifient à mes yeux mieux que toutes les brochures, car c'était à lui seul qu'il appartenait de vous diriger dès le 17 à Mont-Saint-Guibert et non sur Namur. On a

donc, à mon avis, été fort injuste envers le brave de Novi, de Hohenlinden, de Iéna, de Prentzlawe, d'Eylau, de Wagram, de Craône, et tant d'autres batailles également célèbres, car il n'est pas de grand capitaine qui n'ait au moins une faute pareille à se reprocher. »

Une des dernières pages écrites par le maréchal de Grouchy sur la campagne des Cent Jours est une longue lettre adressée au rédacteur du *Journal des Sciences militaires* et que voici :

« Monsieur le rédacteur, en insérant dans votre journal l'histoire de la campagne de 1815 par le major Damitz, et les observations sur la bataille de Waterloo du major Delach, vous leur avez donné en France une publicité qui ne permet pas au commandant de l'aile droite de l'armée française de différer à relever les assertions erronées et les injustes inculpations que renferme cet ouvrage.

« Veuillez donc donner place dans l'un de vos premiers numéros aux observations qui vont suivre : basées sur des documents officiels, des lettres inédites et des renseignements positifs, elles éclaireront d'un jour vrai quelques-unes des causes de nos désastres en 1815.

« Soumettre ces causes à une rigoureuse investigation et en faire apprécier l'étendue et les inévitables conséquences est une tâche pénible sans doute, mais impérieuse et sacrée, et que s'occupe à remplir celui des lieutenants de Napoléon, sur la conduite duquel, lors de son retour de Waterloo, il n'a pas déversé le

plus léger blâme, mais dont, trois ans après les événements, il a attaqué l'honneur, nié la capacité militaire et essayé de flétrir la longue et glorieuse carrière, en publiant des Mémoires (voyez dans ces Mémoires les assertions suivantes) qui frappent d'étonnement et d'indignation quand on y voit figurer des ordres imaginaires, méconnaître les distances et le temps nécessaire à des troupes pour les parcourir, rapporter inexactement les heures auxquelles des dispositions ont été prescrites, et calomnier des officiers généraux, que la patrie plaça toujours au rang de ses plus illustres et fidèles défenseurs.

« Déjà les relations de la campagne de 1815, qu'avaient fait paraître, comme revêtues de l'assentiment de l'empereur ceux de ses courtisans militaires qui, adoptant le dogme de son infaillibilité, et lui ayant voué un culte idolâtre et conséquemment aveugle, ne permettent pas de croire que le plus grand des capitaines qui ait étonné le monde par ses victoires, ait pu commettre des fautes, ces coupables publications, dis-je, forcèrent le maréchal Grouchy, il y a quelques années, à soulever une partie du voile dont ils avaient essayé de les couvrir. Mais depuis lors des circonstances inespérées et providentielles lui ayant fait retrouver tous les moyens de déchirer ce voile, quelque artificieusement tissu qu'il soit, la vérité historique apparaîtra tout entière et vengera sa mémoire outragée.

« Dans ce premier article, on ne s'occupera, monsieur le rédacteur, que de la réfutation du chapitre

de l'ouvrage du major Damitz, ayant pour titre : *Remarques sur les opérations du maréchal Grouchy*.

« Un second article sera consacré à repousser les inculpations que renferme l'écrit du major Delach.

« Le major Damitz reproche au maréchal Grouchy d'être arrivé trop tard devant Wavres le 18.

« Il prétend que ce maréchal n'a jamais su où avait passé le gros de l'armée prussienne.

« Il semble croire qu'il lui a été adressé d'autres ordres que ceux en date du 18 juin à dix heures du matin, et du même jour 18 juin à une heure après midi.

« Enfin, il l'accuse, ainsi que ses troupes, d'avoir montré peu d'activité, et fait remarquer que les corps français ne marchèrent que deux heures le 17, tandis qu'un corps prussien qui avait suivi la même direction ne s'était arrêté qu'à huit heures du soir et après avoir fait sept lieues.

« Pour être en droit d'accuser le maréchal Grouchy d'être arrivé devant Wavres plus tard qu'il ne l'aurait pu, il faut examiner l'heure à laquelle il lui a été ordonné de poursuivre les Prussiens. Ce n'est que le 17 juin à une heure après midi qu'il a reçu de la bouche de l'empereur cet ordre.

« Mais comment expliquer que Napoléon, qui place au rang des plus grandes fautes que puisse commettre un général après le gain d'une bataille, celle de donner le temps à l'armée battue de se rallier, en négligeant de la poursuivre, la commet lui-même cette impardonnable faute, le lendemain de la bataille de Fleurus !

« Au lieu de lancer à la poursuite de Blücher dès les premières heures de la matinée du 17 les troupes de l'aile droite, victorieuses la veille, il les laisse stationnaires dans leurs bivouacs, ne fait aucune disposition, ne donne aucun ordre qui puisse leur faire croire qu'elles auront un mouvement à faire dans la journée, de sorte qu'elles démontent leurs armes pour les laver, et que la cavalerie envoie au loin fourrager.

« Lui-même se promène oiseusement sur le champ de bataille, et se contente de faire suivre les Prussiens, sur la route de Namur, par une partie de la cavalerie légère du général Pajol et une faible division d'infanterie, et de faire explorer Gembloux par les dragons du général Exelmans. Moyens trop faibles pour retarder les mouvements d'une armée qui opère sa retraite en bon ordre, et qui, en la commençant, rallie un corps de trente mille hommes qui n'a pas pris part à la bataille du 16, et qui devient son arrière-garde.

« Enfin ce n'est que le 17 à une heure après midi que Napoléon fixe ses déterminations quant à des opérations ultérieures, qu'il quitte le champ de bataille de Fleurus pour se porter aux Quatre-Bras avec sa garde et une partie des troupes du maréchal Grouchy et qu'il le charge de poursuivre avec les trente-deux mille hommes qu'il lui laisse, de retrouver et de rejoindre l'armée prussienne, en marche pour s'éloigner de l'armée française depuis dix-sept ou dix-huit heures, de la combattre quand il l'aura atteinte et de compléter la défaite de cette armée, forte de quatre-

vingt-dix à cent mille combattants, et qui a eu une nuit et un jour pour se rallier, faire choix de telle position qu'il luiconvient d'occuper, et pour arrêter, de concert avec Wellington, les dispositions les plus avantageuses pour combattre Napoléon. Il ne donne d'ailleurs au maréchal Grouchy aucune notion, aucun renseignement qui puissent le mettre à même de préjuger les directions qu'avaient prises, en se retirant, les troupes du maréchal Blücher; la seule indication qu'il reçoit, il la tient de la bouche de l'Empereur, c'est de marcher sur Namur, lui dit-il, les Prussiens se dirigeant sur Liége et Maëstricht : direction tardive, ainsi qu'on ne tardera pas à le voir, mais à laquelle il a été induit à croire par un rapport du général Pajol daté de Mary, route de Namur, le 17 juin à midi et conçu en ces termes :

« Dans ses *Mémoires* Napoléon dit qu'il fit poursuivre l'aile droite de l'armée prussienne par le général Monthion, fait qui peut être exact : car, conformément à ses instructions aux généraux commandant les ailes de l'armée dès qu'il se trouvait et agissait avec l'une d'elles, c'était lui qui, par l'intermédiaire du major général ou même du général Bertrand, donnait tous les ordres et prescrivait tous les mouvements qu'il croyait devoir faire exécuter; mais ce qu'il y a de certain, c'est que le maréchal Grouchy ignorait complétement que l'aile droite des Prussiens eût été poursuivie et dans quelle direction elle s'était retirée.

« Pressentant donc les difficultés et même l'impossibilité de remplir avec succès une mission devenue

complétement intempestive, il se hasarda à faire à l'Empereur quelques observations sur le peu de fruit à attendre d'une aussi tardive poursuite, et il osa lui signaler les avantages qu'il lui semblait qu'il y aurait à ce qu'il suivît son mouvement, en marchant parallèlement à une lieue ou une lieue et demie de distance sur le flanc droit de la colonne qu'il dirigeait sur les Quatre-Bras; ce qui le mettait à même de couvrir au besoin son flanc droit et de coopérer aux chances d'une grande bataille, si Blücher avait effectué son mouvement de retraite de manière à opérer sa jonction avec Wellington, et si ces deux généraux se déterminaient à combattre l'Empereur de ce côté-ci de la forêt de Soignes.

« Mais Napoléon était persuadé de la retraite des Prussiens sur la Meuse, et il était tellement convaincu que les Anglais se repliaient sur Bruxelles, qu'il avait fait écrire au prince Joseph et publier dans Paris qu'il montait à cheval pour se rendre dans cette ville (1). Une telle opinion pouvait d'ailleurs être légitimée par la pensée que le généralissime anglais ne se hasarderait pas à livrer bataille ayant la forêt de Soignes à dos, et la seule route de Bruxelles qui la traverse, pour effectuer sa retraite, de sorte que si son centre était enfoncé, ses ailes auraient été fort compromises, et il se serait trouvé dans une position identique à celle de l'archiduc Jean à Hohenlinden, position d'où il ne sortit qu'en laissant entre nos mains cent trois pièces de canon et vingt-deux mille prisonniers.

(1) Voyez le *Moniteur* du temps et le livre de correspondance du major général.

« Napoléon accueillit fort mal les observations du maréchal Grouchy et il lui adressa ces dures paroles : *Croyez-vous, Monsieur le maréchal, en savoir plus que moi?* et lui répéta l'ordre de se mettre à la poursuite des Prussiens et de se diriger vers Namur, attendu que c'était sur la Meuse et dans la direction de Liége qu'ils effectuaient leur retraite.

« La dernière partie de cet ordre donné à haute voix fut entendue de ceux qui l'entouraient, et notamment du général Baudrand, plus tard aide de camp du duc d'Orléans. Napoléon ajouta : « Notre communication sera « dirigée par la route pavée de Namur. Il est important « de pénétrer ce que l'ennemi veut faire : ou il se sépare « des Anglais, ou il veut revenir encore pour couvrir « Bruxelles et Liége en tentant le sort d'une nouvelle « bataille. Dans tous les cas tenez constamment vos « deux corps d'infanterie réunis dans une lieue de « terrain, et occupez tous les soirs une bonne position « militaire, ayant plusieurs débouchés de retraite. »

« Le maréchal quitta alors l'Empereur, et prescrivit à l'instant, à toutes les troupes de l'aile droite qu'on laissait sous son commandement, de se mettre le plus promptement possible en mouvement et de se réunir *au Point du jour*, maison située à l'intersection des routes de Namur aux Quatre-Bras et de Fleurus à Gembloux ; il expédia en toute hâte des officiers aux généraux Pajol à Mazy et Exelmans vers Gembloux, pour en obtenir quelques renseignements sur la marche des Prussiens ; et de sa personne il se rendit à Ligny, où se trouvait le 4e corps qui devait faire tête

de colonne, afin de lui faire accélérer le plus possible son mouvement. Les pressantes injonctions qu'il adressa à cet effet au général Gérard furent sans effet; des heures s'écoulèrent avant qu'il s'ébranlât de Ligny, et quoique le 3e corps fût plus loin du point de rassemblement indiqué que le 4e, le général Vandamme, qui le commandait, y arriva longtemps avant le général Gérard. Au reste, on s'étonnera moins de la lenteur qu'ont mis à exécuter les ordres du maréchal Grouchy quelques généraux qui laissaient percer tout leur mécontentement d'avoir à en recevoir de lui, quand on voit l'Empereur lui-même reprocher dans ses *Mémoires* et dans ses publications avouées par lui, aux 3e et 4e corps d'être arrivés plus tard qu'ils ne l'auraient dû, le 3e corps à Charleroy le 15, et le 4e corps le 16, sur le champ de bataille de Fleurus; l'heure tardive de l'attaque est ainsi motivée. Mais que ce soit justement ou non, tant il y a qu'il est permis de placer au nombre des fautes commises par l'Empereur durant cette campagne, d'avoir attaqué trop tard les Prussiens le 16, et les Anglais le 18, et qu'on ne dise pas, ainsi que l'a fait le maréchal Soult dans sa correspondance, que pendant les premières heures de la journée du 16 il n'a cru qu'à la présence de quelques corps prussiens dans les plaines de Fleurus et non à celle de l'armée de Blücher. Dès six heures du matin le commandant de l'aile droite lui avait adressé une lettre conçue en ces termes :

« Sire, en faisant la tournée de mes avant-postes je viens d'apercevoir de fortes colonnes ennemies qui se

dirigent vers Bry, Saint-Amand et autres villages environnants elles paraissent venir par la route de Namur.

« Le général Girard, dont la divison d'infanterie placée sur ma gauche occupe un plateau plus élevé que ceux où se trouvent les troupes que je commande, vient de me confirmer l'arrivée incessante depuis le point du jour de corps prussiens ; je ne perds donc pas un instant à transmettre à Votre Majesté ces renseignements importants et positifs. Je réunis en ce moment mes troupes pour effectuer le mouvement que vous avez ordonné sur Sombref.

« Ajoutons encore que, peu après son arrivée à Fleurus, Napoléon se rendit au moulin à vent situé sur un monticule à droite de Fleurus, et d'où l'on découvre au loin le pays; il y monta accompagné des maréchaux Soult, Grouchy, et de nombre de généraux qui, interpellés successivement sur la force de l'armée ennemie, déclarent qu'elle leur paraissait de soixante-dix à quatre-vingt mille hommes.

« Il pouvait être onze heures quand l'Empereur quitta le moulin, et cependant la bataille de Fleurus n'a commencé qu'entre deux et trois heures, ce qui a donné le temps à Blücher de réunir tout son monde, d'étudier sa position, de reconnaître et d'occuper tous les points qui pouvaient la rendre plus difficile à emporter. On s'explique plus difficilement encore pourquoi la bataille de Waterloo n'a commencé qu'à onze heures. »

CONCLUSION

Le maréchal de Grouchy mourut le 5 juin 1847. Le brave général Trézel, celui qui avait marqué d'une façon si brillante dans les dernires années du premier Empire, était alors ministre de la guerre. Il prit les ordres du roi Louis-Philippe relativement aux obsèques du maréchal, qui eurent lieu à l'hôtel des Invalides, le 10 juin 1847, à onze heures, avec les cérémonies d'usage en pareil cas.

Quelques années avant sa mort, en 1840, le maréchal marquis de Grouchy rétablit en faveur des pauvres, à Harfleur, une aumône instituée par son père en 1778, droit qui avait cessé d'être en usage lors de la révolution de 1793, et qui subsiste encore aujourd'hui et pour toujours.

Nous croyons devoir entrer dans quelqnes détails sur l'origine et sur le rétablissement de cet usage.

Les Anglais, au xv^e^ siècle, après s'être emparés d'Harfleur, lancèrent des partis dans les contrées, rançonnèrent et molestèrent si bien les habitants de la campagne, qu'une trame secrète s'ourdit contre eux pour leur enlever la ville et en délivrer le pays. Cette levée de boucliers contre les Anglais prit le nom de *la grande rébellion de Caux*.

A cette époque vivait près de Neuchâtel, à Monteraulier, un chevalier Jean de Grouchy, réputé brave

parmi les plus braves, que les habitants du pays de Caux nommaient leur père et qui, à plusieurs reprises, avait versé son sang pour la Normandie, sa belle patrie, en combattant les Anglais. Il sut qu'un certain nombre d'habitants d'Harfleur, tolérés dans la ville depuis 1415, parce qu'on ne les craignait pas à cause de leur misère, étaient prêts à appuyer toute tentative faite contre leurs ennemis. Jean de Grouchy parvint à convenir, avec cent quatre d'entre eux, que dans la nuit du 3 au 4 novembre 1435, tandis que le maréchal de Rieux, à la tête de quatre mille chevaux, tiendrait la campagne détournant l'attention de l'ennemi, il s'approcherait de la place avec les Cauchois enrôlés sous sa bannière, pour saisir le moment favorable et enlever la ville par un audacieux coup de main. Un incendie, allumé au faubourg de la Porte de l'Eure par les cent quatre habitants fidèles à la France, devait être le signal de l'attaque extérieure.

En effet, au point du jour, les sentinelles anglaises voient du haut des remparts le faubourg en flammes et donnent l'alarme. Les troupes de la garnison sortent de la place pour éteindre l'incendie. Jean de Grouchy et un brave paysan, Le Carnier, à la tête des Cauchois révoltés, se précipitent du haut des Buquets (côte qui domine Harfleur), et, soutenus par les cent quatre qui occupent l'ancienne brèque par où les Anglais ont pénétré en 1415, ils s'emparent de la ville et massacrent sans pitié tous les ennemis qui veulent s'opposer à leur triomphe.

Malheureusement l'héroïque Jean de Grouchy et

quarante de ses braves compagnons meurent sur les cadavres anglais.

C'est en mémoire de ce beau fait d'armes, qui remit le royaume de France en possession d'Harfleur, qu'un descendant de Jean de Grouchy, *aumôna*, en 1778, les pauvres de la ville d'une distribution annuelle de pain, faite le jour anniversaire de ce combat. Ce jour-là, 4 novembre, on célébrait à Harfleur une grande messe commémorative, précédée de *cent quatre* coups de cloche et suivie d'un *Te Deum*... Tous les habitants se faisaient un pieux devoir de se rendre à cette cérémonie touchante, afin de prier pour les CENT QUATRE.

Ainsi que nous l'avons dit, la tourmente révolutionnaire emporta cette touchante coutume commémorative, comme elle en avait emporté bien d'autres également pieuses. Le maréchal, prévenu que la ville d'Harfleur allait rétablir la cérémonie religieuse du 4 novembre 1840, saisit cette occasion pour rendre également aux pauvres l'aumône concédée par son père.

Nous avons trouvé relativement à cet usage et à la cérémonie des *cent quatre*, dans nos papiers de famille, deux lettres de l'échevin d'Harfleur (à cette époque), nommé Letellier, chevalier de Saint-Louis.

Les voici toutes les deux. Elles sont adressées au Grouchy fondateur de l'aumône des pauvres.

Hôtel de Ville de Harfleur, 18 décembre 1777.

« Monsieur, à la réception de la lettre que vous nous avez fait l'honneur de nous écrire le 12 de ce mois,

nous avons fait assembler la communauté pour la lui communiquer ; elle inspira ces sentiments de plaisir et de vénération qu'on éprouve à la découverte des antiquités intéressantes, lorsqu'on apprit qu'il restait des descendants de ce brave Monteraulier, qui perdit généreusement la vie en voulant protéger les efforts des habitants d'Harfleur pour se soustraire à la domination anglaise ; mais ce qui excite l'admiration universelle et ce qui surprendra généralement dans un siècle caractérisé par l'égoïsme, ce fut la noblesse de votre procédé envers les pauvres de cette ville ; il est vrai que nous nous sommes fait un devoir de consacrer par des cérémonies religieuses notre reconnaissance envers les défenseurs de la patrie, et il suffit que les services de votre maison nous soient connus pour qu'elle ait droit de participer nommément à nos prières, mais le peu de revenu qui est resté à nos pauvres pour les remboursements qui furent faits en billets de banque à notre hôtel de ville qui en a l'administration, ne nous permet pas de refuser l'aumône que votre générosité vous porte à leur faire en grain, le 4 novembre de chaque année. Soyez persuadé, Monsieur, de notre exactitude à remplir vos intentions, à faire annoncer au prône du dimanche qui précédera la distribution, cet acte de bienfaisance de votre part, et de la ferveur de nos prières pour la conservation de votre illustre famille.

« Le nom de Monteraulier est célèbre dans nos annales. Le sire de Monteraulier, y est-il dit (et cette qualité ne se donnait alors qu'aux plus grandes et aux

plus anciennes maisons), surnommé le père des Cauchois, se joignit avec Floquet et Lahire aux communes de Caux pour favoriser la conspiration des cent quatre habitants d'Harfleur en 1435. Il y fut tué dans un combat qui se donna sur les remparts, après que les murailles eurent été escaladées, *et après sa mort eurent beaucoup à souffrir* (les Cauchois). Ces communes, est-il dit encore, étaient commandées par un gentilhomme nommé le Carlier du Ririllier, peut-être parce qu'il succéda au sire de Montéraulier ; en ce cas il n'aurait pas été tué devant Harfleur en 1417, comme vous le dites, Monsieur, et c'est vraisemblablement un anachronisme du chroniqueur, car il n'y eut point d'assaut livré à cette ville en 1417, mais bien plusieurs combats en 1416 et les années suivantes, un entre autres à Saint-Aubin, à deux lieues sur la route de Rouen, surnommé des Cercueils, parce qu'il y fut enterré beaucoup d'Anglais qui y avaient été tués. Nous trouvons beaucoup d'autres fautes et d'omissions dans les histoires générales et particulières qui font mention d'Harfleur ; c'est pourquoi nous nous proposons de faire imprimer incessamment un recueil des anecdotes concernant cette ville, qui pourra tirer de l'oubli beaucoup d'actions qui méritent d'être transmises à la postérité, et nous aurons la satisfaction de faire connaître les familles qui descendent de ces braves héros. Vous nous obligeriez beaucoup, Monsieur, si vous vouliez nous communiquer les anecdotes qui appartiennent à votre illustre maison ; nous serions très-flattés de pouvoir faire servir votre nom d'orne-

ment à la ville infortunée d'Harfleur, qui n'offre plus rien de recommandable que les monuments de son ancienne gloire. »

Harfleur, le 8 décembre 1778.

Extrait de la lettre de l'échevin.

« M. de la Davière a payé entre les mains de M. Eudes, avocat au Pont-Audemer, la rente de cent francs que vous avez donnée pour être délivrée en pain le 4 novembre aux pauvres de cette ville. Sitôt que nous en eûmes reçu le contrat, nous l'envoyâmes à la dite ville, pour le faire insinuer à reconnaître par le débiteur ; ensuite nous le fîmes passer à Rouen pour le faire homologuer au Parlement, ce qui n'a eu lieu qu'après la rentrée de la Saint-Martin. M. de la Davière ayant été absent, notre correspondant ne put se faire payer de la rente à l'échéance, ni avant le jour de la cérémonie. Mais comme M. de la Davière est connu pour être très-solvable, l'acquit de votre fondation n'a pas été arrêté, et voici l'énoncé qui en fut fait le jour de la Toussaint :

« Mercredi prochain, on célébrera dans cette église « une grande messe, qui sera suivie d'un *Te Deum* pour « la conservation du roi, et un mémoire de la réduc- « tion de cette ville sous la domination de Charles VII, « roi de France, son légitime souverain, à pareil jour « de l'année 1435. Nous prierons pour les défenseurs « de la patrie, et notamment pour l'ancienne maison de

« Grouchy, dont un ancêtre le sire de Montéraulier
« perdit la vie sur nos remparts dans cette occasion.
« Un de ses descendants, M. le marquis de Grouchy,
« vient de fonder une distribution de pain, qui sera
« faite à l'Hôtel-de-Ville avant la cérémonie à laquelle
« on prie les fidèles et les bons patriotes d'assister. »

« J'avançai les déboursés pour la fourniture du pain qui fut faite à environ deux cents pauvres ; j'avais obtenu de M. de Bauvoire, commandant au Havre, la permission de faire prendre les armes à la bourgeoisie, et on fit prendre l'air à nos drapeaux qui étaient depuis longtemps dans leur étui ; la première compagnie ouvrait la marche, suivait le corps de ville, ensuite la seconde compagnie ; elle était fermée par les pauvres, portant le pain qui leur avait été distribué. Quoique le temps fût variable, il y avait beaucoup d'étrangers qui étaient accourus pour jouir de ce spectacle, assez rare dans son espèce. Vous pouvez être assuré, Monsieur, qu'il sera renouvelé tous les ans, et les pauvres qui y sont intéressés, et le clergé au profit duquel tournent également les réjouissances et les calamités, en feraient ressouvenir les officiers municipaux, quand même nos successeurs ne seraient pas aussi portés que nous le sommes à perpétuer la mémoire d'un des événements les plus glorieux pour cette ville ; les services de vos ancêtres y seront exaltés, et votre nom béni par les générations futures ; cependant, permettez moi de vous le dire, Monsieur, le trait de bienfaisance que vous avez fait éclater, fait trop d'honneur à l'humanité pour être concentré dans ce

canton. Nous sommes peinés des entraves que vous avez mises à notre reconnaissance, mais nous ne répondons pas que quelque étranger soit aussi discret que nous sur un fait qui peut figurer avec les traits de patriotisme qu'on se fait un devoir de divulguer aujourd'hui. »

En 1840 les habitants d'Harfleur résolurent de rétablir la fête commémorative qui jusqu'à la révolution avait eu lieu le 4 novembre de chaque année, en souvenir du jour où, en l'an 1435, la ville avait été reprise aux Anglais; le charitable curé d'Harfleur adressa à cette occasion, le 12 octobre, au maréchal de Grouchy, une lettre dans laquelle il lui rappelait ce souvenir glorieux pour un de ses ancêtres, Jean de Grouchy, et lui demandait de perpétuer la fondation qu'avait faite son père en faveur des pauvres de la ville. Une correspondance s'établit entre le maréchal et le curé et le maire d'Harfleur. Voici ces différentes lettres :

Harfleur, 12 octobre 1840.

LE CURÉ D'HARFLEUR AU MARQUIS DE GROUCHY.

« Monsieur le maréchal, il y a des familles où la bienfaisance est héréditaire non moins que la bravoure; si cette vérité avait besoin de preuve, la vôtre en serait une irrécusable. Ne sont-ce pas les Grouchy, en effet, que l'histoire de France, et notamment celle de Normandie, se plaît à citer à la tête de ses braves et charitables défenseurs ?

« Vous vous rappelez, monsieur le maréchal, entre mille traits qui honorent votre maison, le fait d'armes mémorable d'un de vos ancêtres, Jean de Grouchy, *le père des Cauchois*, lorsque, à la tête de cent quatre de nos concitoyens, il conçut et exécuta le hardi projet de reprendre Harfleur sur les Anglais, qui, depuis plusieurs années, faisaient peser sur cette ville infortunée un joug de fer ; c'était en 1435. Depuis cette époque, la religion, qui est toujours là pour consacrer les actions patriotiques et en perpétuer le souvenir, célébrait chaque année dans l'église d'Harfleur, le 4 novembre, une messe commémorative. Au lever de l'aurore cent quatre coups de cloche annonçaient aux habitants le jour anniversaire de leur délivrance, et, après la messe, cent quatre pauvres recevaient de la libéralité de vos pères chacun un pain de six livres. Il fallait voir comme ces pauvres gens étaient heureux en chantant des hymnes à la gloire et à la bienfaisance des Grouchy !

« 93 est venu interrompre le cours de cette pieuse et touchante cérémonie, sans qu'on ait songé depuis à la faire revivre ; mais aujourd'hui nous avons le projet de réveiller ce souvenir, trop cher et trop honorable pour rester plus longtemps enseveli dans l'oubli.

« Le 4 novembre prochain, cent quatre coups de cloche annonceront donc, suivant l'antique usage, aux habitants d'Harfleur la résurrection de cette fête vraiment nationale, et une messe solennelle d'actions de grâces sera exécutée en musique par les artistes du Havre et les amateurs du pays. Nous nous faisons un

devoir, monsieur le maréchal, de vous en donner avis, et, convaincus que vous n'aurez pas moins hérité de la bienfaisance que du courage de vos pères, nous vous prions d'accorder à cette occasion aux pauvres d'Harfleur la continuation des bienfaits qu'ils répandaient sur eux avec tant de générosité, et dont la tradition vit encore dans le peuple. »

La Ferrière, 17 octobre 1840.

LE MARÉCHAL DE GROUCHY AU MAIRE D'HARFLEUR.

« C'est avec une vive sensibilité que je reçois, monsieur, l'obligeante lettre par laquelle vous me faites connaître l'honorable résolution, récemment adoptée par les habitants d'Harfleur, de perpétuer par une cérémonie religieuse et solennelle le souvenir du glorieux fait d'armes auquel ils durent, en 1435, de voir enfin briser le joug que depuis trop longtemps les Anglais faisaient peser sur eux.

« Heureux et fier qu'ils n'aient pas oublié qu'un de mes ancêtres eut quelque part à leur délivrance, je désirerais qu'ils sachent la détermination spontanée que m'a fait prendre la lettre de leur digne pasteur, de rétablir la fondation faite par mon père en faveur des cent quatre habitants les moins aisés de votre ville, à chacun desquels six livres de pain étaient annuellement distribuées. Il y sera joint à l'avenir une distribution de cent quatre bouteilles de vin.

« Si la santé chancelante de la maréchale, et l'état

de souffrance dans lequel je suis en ce moment n'y mettent pas d'obstacles, nous nous rendrons à Harfleur le 3 novembre, afin d'assister le lendemain à la touchante cérémonie qui y aura lieu. »

Harfleur, 19 octobre 1840.

L'ABBÉ BOWEL, CURÉ DE HARFLEUR, AU MARQUIS DE GROUCHY.

« Monsieur le maréchal, je reçois à l'instant la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire en réponse à la mienne. J'étais sûr d'avance que vous accueilleriez ma prière avec une noble et touchante générosité.

« Comme tout Harfleur va vous bénir ! car, ainsi que vous le désirez, il va bientôt savoir votre intention en faveur de ses pauvres, et par ma voix et par celle des journaux du Havre qui ont déjà plusieurs fois entretenu leurs lecteurs de la fête du 4 novembre, votre lettre va y être insérée tout entière.

« J'ai, monsieur le maréchal, une nouvelle grâce à vous demander, ou plutôt à madame la maréchale : ce serait de vouloir bien se charger de la quête qui sera faite ce jour au profit de l'église, cette autre espèce de pauvre qui, à Harfleur surtout, est presque sans ressources, quoique riche en souvenirs et en architecture. Vous voyez comme j'agis librement avec vous, monsieur le maréchal, mais c'est qu'avec de vieilles et honorables familles comme la vôtre on se sent une

confiance à nulle autre pareille! Je ferai donc annoncer, dans le programme de la cérémonie, que madame la maréchale tiendra la bourse, à moins qu'elle ou vous n'en ordonniez autrement ou que votre santé ne vous permette pas d'exécuter votre projet de voyage.

« Maintenant me sera-t-il permis de vous demander, monsieur le maréchal, une faveur pour moi? Je serais bien heureux si vous et votre illustre épouse daigniez descendre au très-modeste presbytère d'Harfleur; deux chambres y seront préparées pour vous. Oh! doublez mon bonheur en en disposant à votre gré. »

Harfleur, 24 octobre 1840.

LE MAIRE D'HARFLEUR AU MARQUIS DE GROUCHY.

« Monsieur le maréchal, M. le curé d'Harfleur vient de me communiquer la lettre que vous avez bien voulu lui écrire le 17 de ce mois, par laquelle vous lui faites espérer que vous viendrez par votre présence honorer la cérémonie religieuse et solennelle que les habitants de cette ville ont l'intention de relever, le 4 novembre prochain, en mémoire du glorieux fait d'armes par lequel un de vos ancêtres délivra à pareil jour, en 1435, leur ville et leur pays.

« Ayant le désir de vous recevoir, ainsi que madame la maréchale, à l'issue des offices, je viens vous prier, monsieur le maréchal, de me mander si vous voudrez bien me faire l'honneur de vous rendre à mon invita-

tion, afin que je puisse réunir à vous quelques-unes des autorités du Havre. »

La Ferrière, le 26 octobre 1840.

LE MARÉCHAL DE GROUCHY A M. LE CURÉ D'HARFLEUR.

« Votre seconde lettre vient de me parvenir, monsieur, et je m'empresse de vous réitérer l'assurance que, le 3 novembre, je serai à Harfleur, afin d'assister à la cérémonie religieuse du lendemain. Mais je ne saurais vous donner la même certitude quant à la maréchale, craignant que sa frêle santé ne lui permette pas d'y venir.

« S'il en était autrement, ses forces physiques l'empêcheraient d'accueillir le vœu que vous formez qu'elle se charge de la quête qui sera faite dans votre église.

« J'éprouve quelque regret, monsieur, que vous ayez donné autant de publicité à un acte aussi simple que celui d'assurer un léger secours à quelques infortunés. Un tel acte cesserait d'être méritoire, si la pensée d'en tirer vanité m'y avait porté : croyez qu'elle n'a pas été la mienne.

« En y réfléchissant, il m'a semblé, monsieur, qu'une distribution de viande serait plus profitable à vos cent quatre pauvres qu'une distribution de vin. Rendez-moi donc le service de vous assurer que l'un des bouchers d'Harfleur soit en mesure de fournir à chacun d'eux une livre et demie de viande.

« Quelque sensible que je sois, monsieur, à l'offre

obligeante que vous nous faites de nous donner l'hospitalité, je ne saurais en profiter, à raison du nombre de personnes que nous serons, si la maréchale, sa sœur, sa nièce et ma fille, m'accompagnent à Harfleur. Mais je réclame vos bons offices pour me procurer des logements dans une des auberges de votre ville. »

La Ferrière, 28 octobre 1840.

LE MARÉCHAL DE GROUCHY AU MAIRE D'HARFLEUR.

« Monsieur le maire, quoiqu'une grave maladie ne me permette plus, depuis dix-huit mois, d'assister à des réunions nombreuses et m'oblige à éviter les émotions vives, même les plus satisfaisantes, il me serait trop pénible de me refuser à une invitation accompagnée, comme l'est la vôtre, de l'expression de sentiments qui me sont précieux, pour ne pas m'y rendre. Nous y assisterons donc, ma famille et moi. Si l'état de santé de la maréchale ne lui permettait de venir à Harfleur, quelque souffrant que je sois, vous pouvez compter sur moi.

« Agréez, monsieur le maire, l'assurance de ma considération distinguée, et mon empressement à prendre, de concert avec vous, tous les moyens propres à consolider, autant que possible, pour l'avenir, la donation en faveur des cent quatre pauvres de votre ville auxquels elle est destinée. »

Le maréchal se rendit en effet à l'invitation qui lui avait été adressée par la municipalité d'Harfleur et

assista à la fête commémorative du 4 novembre 1840.

M. de Grouchy constitua aux pauvres d'Harfleur une rente de 400 francs, somme qui leur est remise chaque année depuis cette époque à l'issue de la grand'messe qui a lieu le 4 novembre.

Le maréchal profita de son passage à Harfleur pour visiter en détail cette localité, et prit en main les intérêts de son port, pour lequel des travaux urgents étaient nécessaires, et il adressa à ce sujet au roi la lettre suivante :

« Sire, j'ai l'honneur de soumettre à Votre Majesté l'exposé succinct des améliorations nécessaires à faire au port d'Harfleur, que sa position, l'accroissement de son commerce, et le rôle important auquel il sera probablement appelé dans un avenir peu éloigné, si l'accès du port du Havre continue à devenir de plus en plus difficile pour des navires ayant un fort tirage d'eau, rendent digne, sire, des sollicitudes de Votre Majesté.

« Je porte à Harfleur un intérêt très-particulier puisqu'il a été, il y a quatre cents ans, le théâtre de faits d'armes glorieux pour mes ancêtres et utiles au pays.

« Puissiez-vous donc, sire, accueillir les vœux que forme cette ville, pour que son port reçoive les améliorations dont il est susceptible, et que réclame l'accroissement de son commerce. »

Nous terminerons ce qui a trait à Harfleur par l'article inséré le 7 octobre 1840 dans le *Journal du Havre*, trois jours après le rétablissement de la cérémonie des *Cent Quatre*.

« En 1415, le jour de la Saint-Maurice, Henri V, après

avoir assiégé Harfleur pendant quarante jours, avec une armée considérable, s'empara de la ville ; irrité de la longue résistance qu'il avait essuyée, le vainqueur fit brûler, sur le carrefour de la place publique, les archives, les chartes, priviléges et franchises, papiers et registres héréditaires des malheureux habitants, chassa les nobles, les prêtres et mille six cents familles, ne laissant à chacun que cinq sous et ses vêtements, en leur faisant jurer de se rendre à Calais avant la Saint-Michel (ou la Saint-Martin) ; puis (suivant une charte de Charles VIII) les fit empoisonner par économie, après avoir fait un décret portant que nul homme, s'il n'était Anglais, ne pourrait tenir maison héréditairement à Harfleur à l'avenir.

« Durant vingt ans les Anglais gardèrent Harfleur ; ils réparèrent les brèches des murailles et élevèrent l'élégant clocher que l'on voit encore sur l'église; mais les vexations continuelles qu'ils firent souffrir aux populations environnantes préparèrent la grande rébellion de Caux, et amenèrent ce jour triomphant qui rendit Harfleur à la France. Une insurrection s'organise. Le Carnier, simple paysan, se met à la tête des révoltés; il établit des intelligences avec cent quatre habitants d'Harfleur, restés dans la ville en 1415. Le 4 novembre 1435, la ville est reprise, et Jean de Grouchy, que les paysans de Caux nommaient leur père, reste mort, avec quarante de ses compagnons, sur ces murs reconquis.

« Le monument que l'Angleterre avait élevé comme un éclatant trophée de sa victoire d'Azincourt, et

comme une éternelle humiliation pour la France, devait, à partir de ce jour, changer de destination. Pour éterniser le beau fait d'armes des cent quatre et la mort de Jean de Grouchy, il fut décidé qu'une grande messe commémorative serait célébrée chaque année, le 4 novembre, et que cette messe serait précédée de cent quatre coups de cloche et suivie d'un *Te Deum*. Un descendant de l'héroïque Grouchy eut l'idée, en 1778, d'aumôner les pauvres d'Harfleur d'une distribution de pain qui avait lieu le même jour.

« Certes c'était là une pieuse et imposante cérémonie; c'était une œuvre rendue de justice à la mémoire des glorieux défenseurs de la ville, qui n'ont pas même légué leurs noms à l'histoire. Mais le torrent de 89 a emporté cette ancienne et vénérable coutume, comme elle en a emporté tant d'autres aussi anciennes et aussi respectables; et cette fête annuelle, qui réveillait dans le cœur du peuple de généreux élans de patriotiques sympathies pour ces valeureux cent quatre, morts pour la défense de leur ville natale, cette fête est aujourd'hui presque oubliée, comme sera oublié peut-être, dans quelques siècles, jusqu'au fait historique dont nous venons de parler.

« Qui empêche maintenant que cette cérémonie funèbre ne soit rétablie? En parcourant les rues désertes et abandonnées de la vieille cité normande, cette ville qui a joué autrefois un rôle si important dans notre histoire, on éprouve un sentiment de tristesse en se voyant entouré de ruines, ces monuments que le temps élève au passé! Mais les glorieuses traditions, les

bonnes et poétiques coutumes de ce passé, doivent-elles, comme les vieux remparts de la ville, tomber aussi en poudre et être oubliées? Nous ne le croyons pas, et nous pensons que, si l'on se décidait à rajeunir cette cérémonie si simple et si touchante, qu'elle n'a pu, au bout de cinquante ans, être arrachée entièrement de tous les cœurs, ce serait une belle fête pour Harfleur, et tous les artistes des environs contribueraient, nous en sommes sûrs, en lui donnant l'appui de leurs talents, à rendre à l'anniversaire de cette journée, si glorieuse pour notre Normandie, toute la pompe et tout l'éclat qu'elle avait autrefois. »

POST-FACE

J'étais fort jeune, lorsque le maréchal de Grouchy, mon grand-père, mourut; cependant j'ai pu garder son souvenir. Appuyé de ce que mon père et mon oncle, les généraux Alphonse et Victor de Grouchy, m'ont dit de sa personne, de son caractère, me basant sur les notes qu'a bien voulu me remettre M. le marquis d'Ormesson, petit-fils du maréchal par sa mère, ma propre tante, je crois pouvoir reproduire la figure historique du maréchal et faire suivre ces Mémoires d'un portrait destiné à le rendre sous son véritable jour, à perpétuer son glorieux souvenir et résumer en quelques mots sa vaillante et utile existence.

De retour de son exil aux États-Unis d'Amérique, en 1823, mon grand-père ne paraissait pas encore atteint par les effets de l'âge, bien qu'il eût cinquante-sept ans. Il était de taille moyenne, n'avait pas les traits d'une grande régularité, mais on était frappé de son regard beau, pénétrant et d'une grande puissance d'expression. Ses yeux, d'un bleu d'azur, avaient parfois une douceur charmante, et parfois aussi laissaient entrevoir l'ascendant qu'il devait prendre sur le champ de bataille, à la tête de la cavalerie, cette arme terrible, pour la conduite de laquelle il faut de la jeunesse, de l'audace, une détermination prompte, un coup d'œil sûr et résolu. Il n'existe qu'un seul beau portrait du

maréchal de Grouchy ; il est de Dubuffe. Malheureusement ce portrait, peint avec beaucoup de talent, n'a été composé que fort tard, lorsque l'original était déjà septuagénaire. Pour se figurer l'homme dans l'élan de la jeunesse, il faut le refaire par la pensée.

Le maréchal avait les traits mobiles, accusant une vive sensibilité, laissant entrevoir des impressions rapides et ardentes. Il s'exprimait avec une grande facilité et aimait, dans sa conversation, à traiter les sujets les plus divers. Il parlait volontiers des généraux de la république, principalement de Hoche, de Moreau, de Kléber. Rappelant un jour les conversations qu'il avait eues avec l'empereur Alexandre, il racontait la stupéfaction qu'il avait éprouvée en entendant ce monarque, auquel il témoignait son horreur du meurtre du duc d'Enghien, lui répondre : « Général, la morale des souverains n'est pas celle des peuples. » On le faisait parler facilement des guerres d'Allemagne, de la retraite de Russie, de son séjour en Amérique, des belles institutions de Philadelphie. Il était fort modeste, n'imposait pas ses opinions, et paraissait aussi éloigné des excès révolutionnaires que des idées des royalistes de 1815. C'était un *libéral* dans la meilleure acception du mot.

On comprendra les jugements si opposés, si contradictoires, qui furent souvent portés sur lui, lorsqu'on saura que, *fort aimable lorsqu'il le voulait bien*, très-séduisant lorsqu'il se trouvait avec des personnes qu'il aimait, estimait ou qui lui plaisaient, il savait mal contenir l'expression de ses sentiments contraires lors-

qu'il se trouvait avec des personnes qui lui étaient antipatiques. Sous l'empire de la passion, la franchise altère quelquefois la pensée, en l'exagérant; on n'est plus entièrement vrai parce qu'on va au delà de ce que l'on pense. Le maréchal subit souvent les inconvénients de sa nature ardente, impétueuse même; voilà ce qui explique pourquoi il fut en butte à des aversions véritables et inspira des affections profondes.

Dans sa jeunesse, Grouchy, au début de sa carrière, par sa nature ouverte, par l'ardeur, la sympathie et quelquefois même l'exaltation qu'il mit au service du parti si loyalement embrassé par lui, se conquit la sincère affection d'hommes éminents, tels que les Hoche, les Moreau et autres. Il faut se reporter à cette première période de sa carrière pour bien comprendre le cours de sa vie, car elle se décida dès ce moment. On était dans ces années qui ont précédé la première révolution française ; or il importe de bien se représenter, telle qu'elle fut, cette époque d'ardeur généreuse, d'ivresse enthousiaste, pleine d'illusions sans doute, mais d'illusions élevées et sincères, où, dans la confiance qu'inspiraient les idées nouvelles, on ne doutait pas que, par la réforme d'immenses abus, on arriverait à ouvrir à l'humanité des destinées meilleures. On ne prévoyait, hélas ! ni les tristes effets de la faiblesse d'un roi trop faible, ni le règne d'une hideuse populace, ni les échafauds, ni Robespierre, ni Marat, ni toutes les funestes causes qui ont entravé l'œuvre de rénovation qu'on méditait. Cette soif de vérité, de progrès et de vie qui s'était emparée de la

majeure partie de la nation, se déclarait surtout chez les esprits éclairés, et enflammait les cœurs chaleureux dans tous les rangs de la société. Ce ne fut point seulement la classe moyenne qui forma le premier parti de la révolution. Dans la noblesse, dans l'armée, sur les marches même du trône, les Lafayette, les Rochambeau, les Montmorency, les Noailles, les Montesquiou, les Custines et tant d'autres embrassèrent avec passion le parti national. Grouchy, par sa nature, par ses sentiments élevés, ardents, enclins à l'exaltation, par ses liens de famille, par ses relations et à cause du milieu dans lequel il vivait, était plus que tout autre prédisposé à sacrifier aux idées nouvelles. Sa sœur, femme remarquable par son esprit comme par sa beauté, avait épousé le savant Condorcet. Grouchy avait pour oncle le président Dupaty, une des sommités du parti philosophique, pour beau-frère Doulcet de Pontécoulant, pour cousin le parlementaire Fréteau. Ces deux derniers firent partie depuis de la Convention. Marié à dix-neuf ans, par inclination, avec une jeune personne sans fortune, mais d'une grande distinction, sœur de Doulcet de Pontécoulant, sa jeunesse, sous l'influence de ce sentiment, fut à l'abri de ces troubles, de ces désordres qui égarent si souvent cet âge. Son âme se livra avec d'autant plus d'entraînement à l'ardeur enthousiaste qui animait son époque, qu'elle n'était détournée par aucune autre passion. Il s'y livra tout entier et adopta sans réserve, contre le parti *de la cour*, la cause *nationale*. Il le fit avec toute la sincérité d'un caractère dont personne dans l'ar-

mée ne suspecta jamais la droiture et la loyauté.

Voilà pourquoi dès le début de sa carrière, et quoique né dans les rangs les plus élevés de la noblesse d'épée, il sut plaire aux jeunes généraux républicains, patriotes sincères comme lui. Son éducation, ses talents leur rendirent ses services précieux; aussi cherchaient-ils tous à se l'attacher comme chef d'état-major. Vivant dans leur intimité, il partagea leurs études, leurs dangers, fut consulté pour les plans de campagne et rendit, dès cette époque, des services qui expliquent et justifient son rapide avancement. Ce n'est donc nullement par ambition qu'il se jeta dans le parti de la révolution. Il ne renia jamais ses ancêtres.

Le maréchal revenait volontiers sur les généraux de l'époque républicaine, sur Hoche, sur Moreau, sur Joubert, sur Lecourbe, sur Sainte-Suzanne, sur Gouvion Saint-Cyr. Il était plus difficile de l'amener à parler de l'empereur. Souvent il racontait des détails sur la vie, le caractère, les habitudes des premiers. Un jour, la conversation se prolongeant sur la guerre, sur les batailles, il s'arrêta court, disant qu'il se rappelait combien Moreau se rendait ennuyeux en se jetant dans de longues digressions sur les combats. Il vantait beaucoup la sagesse, le sang-froid, la profonde réflexion que ce général apportait dans toutes ses opérations, et le soin qu'il prenait de ménager le sang des hommes; mais il aimait surtout Hoche, c'était son héros. Il retraçait la pureté, la fermeté inébranlable de son caractère, son horreur et son mépris pour le

jacobinisme. « Il n'eut jamais, disait-il, ployé devant l'empereur. »

Comme Hoche, Grouchy n'avait aimé la république que dans ce qu'elle avait d'élevé et de pur, appréciant les jacobins et les scélérats qui remplirent les prisons et couvrirent la France de deuil, comme ils méritaient de l'être. « Ces excès, disait-il, ne prouvent rien contre la forme du gouvernement; sous le règne de ces monstres, la république n'existait pas en France, c'était le contraire d'une république, puisqu'on était sous le joug de la plus odieuse dictature. » Il ajoutait qu'à cette cruelle époque la république souillée, pervertie, dénaturée par les pouvoirs civils, n'avait conservé sa pureté que dans les camps, sous la sauvegarde de l'honneur militaire; que là elle était représentée par des jeunes officiers, par des généraux aussi simples que courageux, qui abhorraient les lâches excès, dont la vanité et l'ambition n'altéraient pas le pur patriotisme, et qui mettaient autant de fermeté à maintenir la discipline et l'ordre autour d'eux, quand l'anarchie était partout, qu'ils déployaient de valeur sur les champs de bataille. Il n'ajoutait pas, mais on peut ajouter que lui-même faisait partie de cette pléiade de jeunes généraux d'une pureté de caractère antique, à la fois citoyens et hommes de guerre, dont la France doit redire les noms avec un juste orgueil.

Ces Mémoires ont prouvé la part glorieuse qu'à cette époque Grouchy prit à la bataille de Hohenlinden; chef d'état-major de Moreau, il contribua puissamment, à la tête d'un corps de troupes, aux opérations qui ame-

nèrent cette belle victoire, dont les conséquences furent si importantes.

Ce fut peut-être alors, sinon la plus brillante, du moins la plus remarquable époque de sa vie ; très-jeune encore et déjà couvert de gloire, au premier rang parmi les défenseurs de la patrie, associé aux plus beaux caractères de ce temps, il ne devait rien qu'à son mérite personnel et à ses services. Son caractère civique fut toujours à la hauteur de son courage militaire ; il se refusa à toutes les tentatives de réaction auxquelles cédèrent des âmes moins bien trempées que la sienne.

Il se présente à l'histoire, au lendemain de Hohenlinden, avec un éclat pur, que ne sauraient effacer toutes les splendeurs de l'empire. Après cette bataille, le Directoire ayant fait remettre à Moreau, à titre de récompense nationale, une somme qui semblerait minime aujourd'hui, mais considérable alors, pour être distribuée par lui entre les compagnons d'armes qui avaient coopéré à la victoire, Grouchy reçut de Moreau une vingtaine de mille francs, avec lesquels il acheta en Normandie, près d'Aulnay (Calvados), dont il avait commandé le bataillon de volontaires au début de la guerre, quelques bois et quelques champs. Ce fut l'origine de cette propriété de la Ferrière, où il résida depuis et qui est devenue une terre de famille.

Il est bon d'observer par quel genre de services et par quel ordre de travaux se signalait alors Grouchy. Successivement chef d'état-major de Hoche et de Moreau, il concourt à la préparation et à l'adoption des

plans de campagne, embrassant par conséquent dans leur ensemble les opérations stratégiques et tactiques. Il prend une part active à leur exécution, en commandant des corps de toutes armes. Plus tard, dans les armées impériales, mis à la tête de la cavalerie, il conduit cette arme avec une distinction qui détermine l'Empereur à lui confier souvent des commandements de même nature. Napoléon disait que Grouchy avait la confiance de l'arme à cheval ; aussi à plusieurs reprises le chargea-t-il de la direction générale de toute la cavalerie de la grande armée. C'est là ce qui fit accréditer l'opinion que Grouchy n'était qu'un général de cavalerie. Plus tard, la malveillance et la légèreté s'autorisèrent de ces circonstances pour réduire la capacité militaire du maréchal à une aptitude spéciale. Les esprits superficiels, peu au courant de l'histoire, s'attachèrent à cette idée ; l'on fut jusqu'à parler du danger de confier des corps d'armée de différentes armes « aux généraux de cavalerie. » Ainsi, dans la campagne de 1815, les mécontents, Vandamme, Gérard, refusèrent à plusieurs reprises d'obéir à *un officier de cavalerie*. Or, si nous nous reportons à la première partie de la carrière de Grouchy, aux fonctions qu'il remplit alors près des chefs d'armée, à ses services dans les guerres de la république ; si nous nous rappelons le plan de campagne qu'il rédigea pour l'Italie, précédé d'observations critiques, plan qui fut remarqué à cette époque, ses observations sur la campagne de 1815, nous découvrons chez lui un coup d'œil aussi juste qu'étendu. Dans plusieurs de ses faits d'armes,

par exemple, à Friedland, à Vauchamps, la pensée s'allie à la vigueur et à la rapidité de l'exécution.

Par goût il aimait l'étude et s'occupait sans cesse de celle de la guerre, qu'il avait approfondie. Sujet à de fréquentes insomnies, suite de son tempérament nerveux, il occupait ses veilles par la lecture. La vie intellectuelle tenait une place bien plus large dans son existence que dans celle de la plupart de ses frères d'armes. Il est bon de faire ressortir ces détails. Ils prouvent que le maréchal de Grouchy était plus qu'un intrépide commandant de cavalerie, plus qu'un brillant général d'avant-garde, ainsi que veut bien le dire M. Thiers. Ce n'est pas la première fois du reste que nous prenons en flagrant délit d'erreur, dans le cours de cet ouvrage, et surtout en ce qui a trait à la campagne de 1815, l'historien du Consulat et de l'Empire.

Lors de la décadence du régime républicain, Grouchy, fidèle à ses principes, refuse de se prêter aux intrigues royalistes et d'entrer en relations avec Pichegru. Il rompt avec Moreau, malgré l'étroite intimité qui les avait unis. Le général des armées républicaines, quel que soit le cours des événements, servit sa patrie sous les divers gouvernements que la France accepta, et conserva toute sa vie ses principes et ses convictions, qui se retrempèrent plus tard dans son séjour en Amérique. Quand Bonaparte, le jeune général de l'armée d'Italie, se saisit du pouvoir, Grouchy, qui par ses sentiments appartenait au groupe républicain de l'armée, ne lui apporta qu'une adhésion tiède et tardive. Il proclamait volontiers les

grandes qualités militaires de Bonaparte et reconnaissait l'éclat incomparable de ses premières victoires, mais, en comparant à la simplicité et au désintéressement héroïques des jeunes généraux de la république, la manière d'être, l'amour de la pompe qui caractérisaient le premier consul et bientôt l'Empereur, il ne se faisait pas faute, dans l'intimité, de critiquer cette mise en scène dont Napoléon abusa si souvent.

La face des choses avait changé cependant; la nation presque entière, dégoûtée d'une république souillée par tant d'excès, céda au prestige de la gloire militaire; Grouchy, qui avait voué son épée à son pays, suivit l'élan national. Il prit une part éclatante à toutes les phases de l'épopée napoléonienne, mais il garda toujours une indépendance rare à cette époque de gloire et de soumission sans bornes; il manifesta la répulsion que lui causaient le meurtre du dernier Condé et le crime politique de la guerre d'Espagne, et se retira, conservant tous ses vieux liens et restant ostensiblement fidèle à des relations qui déplaisaient au maître. Il eut pour aide de camp Georges de Lafayette, qui l'accompagnait dans la fameuse charge d'Eylau. Il ne put jamais obtenir pour ce jeune et brave officier la moindre faveur. Le maréchal aimait à raconter le beau dévouement du brave jeune homme.

A cette bataille, le cheval de Grouchy ayant été tué sous lui, il va tomber aux mains de l'ennemi lorsque Georges de Lafayette arrive, met pied à terre et supplie son général de prendre sa monture. Grouchy

refuse d'abord, mais, pressé par le jeune officier qui lui affirme pouvoir se tirer d'affaire, il se met en selle. Lafayette alors, avec une présence d'esprit admirable, saisit la queue du cheval, s'en entoure les bras et se laisse emporter loin de l'ennemi dans une course rapide. C'était le dévouement de l'homme de cœur, joint à la résolution de l'homme intrépide. Grouchy supplia l'Empereur de récompenser ce beau trait; il ne put rien obtenir. Lorsque Napoléon lut, parmi les noms de ceux qui s'étaient distingués, celui de Lafayette, il le raya d'un trait de plume de la liste des récompensées.

L'Empire s'étant écroulé, Grouchy, qui avait glorieusement lutté jusqu'à la dernière heure pour la défense du sol sacré de la patrie, ne rentra dans Paris, en 1814, que grièvement blessé. Le retour des Bourbons se liait à des événements trop désastreux, à des douleurs patriotiques trop cuisantes, pour qu'il pût les accueillir avec joie; néanmoins il ne leur fut pas hostile. Des procédés blessants de la part des princes le heurtèrent; ses sentiments intimes furent profondément froissés, et cependant il se borna d'abord à faire valoir ses droits.

Au retour de Napoléon, il ne s'empressa pas auprès de lui, n'entendant obéir qu'à une manifestation du sentiment national.

La dignité de maréchal, qui lui fut conférée pendant les Cent-Jours, lui avait été accordée déjà dans la campagne de 1814, où il avait combattu avec tant d'éclat. En présence de ces faits, on se demande

comment M. Thiers a pu écrire, de la même plume qui avait retracé les guerres de la République et de l'Empire, que l'élévation de Grouchy au maréchalat fut la récompense d'un service politique.

Maintenant reportons-nous, pour terminer, à ces heures si graves, si décisives qui suivirent la lutte du 16 juin 1815. Le soir, Napoléon garde ses forces réunies autour de lui; les troupes prussiennes ont reculé; on n'en sait pas davantage.

Par une nuit sombre et orageuse, la grande armée française repose d'un sommeil troublé. Son chef, malade, assure-t-on, est à Fleurus, n'ayant donné aucun ordre. Grouchy, avant cinq heures du matin, le jour suivant, est au quartier-général de l'Empereur; il sent que les moments sont précieux, qu'il faut agir, poursuivre sans relâche l'œuvre de la veille; impossible de pénétrer jusqu'à Napoléon, on doit respecter son sommeil et son état de souffrance. Les heures passent, le maréchal insiste vainement. Dans l'anxiété qui le dévore, il sent que chaque heure peut être fatale à la France; et en effet chaque moment qui s'écoule rapproche l'armée prussienne de l'armée anglaise... Lorsque enfin Grouchy parvient à voir l'Empereur, dès les premiers mots il comprend que Napoléon a l'intention de diviser ses forces et de détacher du reste de l'armée l'aile droite qu'il commande. Avec un sens militaire que Grouchy, n'en déplaise à M. Thiers, possédait à un plus haut degré que bon nombre de ses frères d'armes, il exprime vivement cette pensée fort juste qu'il faut, en toute hâte, pro-

fiter de l'échec de l'armée prussienne pour tourner contre l'armée anglaise toutes les forces réunies dont on peut disposer. Et, en effet, qu'on se retrace ce qui se passait le lendemain sur le plateau de Mont-Saint-Jean, ces attaques toujours impuissantes, ces assauts acharnés, la fureur de Ney, les charges de cavalerie sur ce sol profondément détrempé, charges si meurtrières et si vainement répétées, les carrés anglais se reformant toujours sans se briser jamais... Oh! si alors le corps de Grouchy, conduit par son intrépide chef qui savait si bien électriser ses troupes dans l'ardeur du combat, fût venu en aide à ces soldats si braves, à ces assaillants vainement héroïques, écrasés, décimés par la mitraille, que se fût-il passé? « La « bataille n'eût pas été perdue, si j'y eusse été, » disait Grouchy vingt ans après, avec un profond accent de douleur.

Mais c'est en vain que, le lendemain de Ligny, il s'efforce de changer les intentions de l'Empereur; il insiste, il supplie. « Allons, Grouchy, voulez-vous m'en remontrer? » s'écrie Napoléon irrité, dans une scène dont furent vivement frappés ceux qui en furent témoins et à laquelle assistait le jeune prince Jérôme, frère de l'Empereur.

Toute insistance devenait inutile; Grouchy devait obéir, il obéit... A une heure seulement, il reçoit l'ordre de se mettre en marche. Depuis quatre heures du matin les Prussiens marchaient vers l'armée anglaise. Combien la situation et la conduite de Grouchy, après sa séparation de l'Empereur, ressemble peu à

ce que racontent les relations prétendues historiques!

Les pages écrites pour justifier l'Empereur en accablant ses lieutenants, et principalement Grouchy, représentent l'armée prussienne s'avançant en masse vers Waterloo, Grouchy hésitant, tâtonnant, ne sachant que faire, le général prussien détachant quelques troupes qu'il rassemble à Wavres, lui opposant une poignée d'hommes, un rideau que le maréchal prend pour une armée, et, dupé par cette ruse, laissant échapper l'armée prussienne.

Voilà sur quel fond d'erreurs et de fables a vécu depuis 1818 l'esprit public ; voilà ce que l'innombrable légion des esprits à la remorque de ceux qui ne pensent pas par eux-mêmes, et répètent sans examen, n'a pas manqué de croire.

La vérité ressortira, nous l'espérons, de ces *Mémoires*. Une armée de trente mille hommes est bien forcée de laisser échapper une armée de cent mille hommes, et une armée de cent mille hommes ne se meut pas en bloc comme un régiment. Les forces prussiennes étaient partagées en plusieurs corps séparés les uns des autres. Il y avait le corps de Bulow, qui n'avait point donné à Ligny ; le corps de Pirch, le corps de Ziethen, celui de Thielmann, etc..... Ces diverses grandes fractions de l'armée prussienne, dont chacune avait une sérieuse importance et dont la plus éloignée occupait Wavres, étaient échelonnées, à inégales distances, selon l'heure à laquelle elles étaient parties, depuis Wavres jusqu'à Waterloo. En attaquant les forces réunies à Wavres, Grouchy engageait le combat

avec un corps d'armée égal au sien, un corps de trente mille hommes ; s'il ne l'eût point fait, ce corps marchait comme les autres dans la direction de Waterloo. De plus, en attaquant Wavres, Grouchy obéissait à la fois aux ordres *formels* de l'Empereur et aux règles de la guerre, qui ne lui permettaient pas de laisser à quelques pas de lui des forces considérables, menaçant de l'envelopper dès qu'il serait engagé avec d'autres corps ennemis, s'il faisait une marche de flanc des plus dangereuses pour s'avancer au canon.

Au bruit de ce canon de Waterloo, un sentiment vrai, un instinct juste se manifesta chez les chefs et les soldats qui voulaient prendre part à la bataille ; on sentait qu'on devait soutenir l'Empereur dans la grande lutte... Grouchy l'avait voulu plus que tout le monde, avant tout le monde..... mais on ne l'avait pas écouté ; le 18, entre midi et une heure, il était trop tard ! D'ailleurs il avait des ordres trop formels pour oser les transgresser.

Un point doit particulièrement fixer l'attention dans la campagne de 1815, c'est la lenteur de la marche des troupes ; or, naturellement cette lenteur, indépendante de la volonté des généraux, est commune aux diverses armées. Du temps considérable que mettent les corps à parcourir de très-faibles distances, on a tiré des conséquences spécieuses, mais fausses. Dans cette partie de la Belgique extrêmement fertile, le sol est formé de couches argileuses d'une grande profondeur, sans aucun mélange de pierres ni de parties solides ; cela est si vrai qu'avant la création des voies ferrées, on cons-

truisait dans beaucoup de localités des chemins en briques, faute de matériaux plus solides; les plaines et les vallées y sont par suite sillonnées de chemins creux d'une grande profondeur. On comprend l'influence des pluies abondantes sur un terrain sans parties solides, où l'on enfonce sans rencontrer de résistance. En juin 1815, après les violents orages et les pluies torrentielles qui avaient inondé le pays, qu'on se figure l'effet du passage des troupes et du transport du matériel à travers des terrains de cette nature profondément détrempés. Ces conséquences se manifestent partout : les charges de cavalerie avortent en grande partie pour cette cause; les Prussiens, partis à quatre heures du matin de Wavres, n'arrivent qu'à sept heures du soir sur le champ de bataille de Waterloo; la marche de l'Empereur du côté des Anglais est retardée par une pluie diluvienne, qui transforme, dit M. Thiers, *tout le pays en marécage ;* seulement, par une inconséquence qui étonnerait de la part d'un autre, M. Thiers ne veut pas que la même cause ait pu retarder la marche de Grouchy, dont l'infanterie arrive à Gembloux à dix heures du soir par une pluie battante. Dans ces circonstances, la mesure ordinaire des distances n'est plus applicable; le transport de l'artillerie devait rencontrer des difficultés immenses ; si les corps prussiens, qui marchaient depuis les premières heures du jour, ne purent déboucher que vers les sept heures du soir, comment les corps français, en partant de Sarth-à-Vallin à une heure de l'après-midi, pouvaient-ils arriver à temps à Waterloo ? La marche de

Grouchy pouvait-elle empêcher l'arrivée des corps prussiens *partis les premiers*, et qui avaient sur lui l'avance de seize heures?... Chose plus grave encore, Grouchy, pour atteindre Waterloo, devait traverser l'armée prussienne. Les troupes ennemies à Wawres, l'eussent-elles donc laissé faire ? En marchant à l'aventure dans la direction de Waterloo, ne devait-il pas être arrêté par les divers corps prussiens qui se trouvaient devant lui, et sur son flanc droit ne devait-il pas forcément être entouré par des forces triples des siennes, s'il eût agi comme le voulait Gérard ; la conséquence de sa conduite eût été forcément la destruction de son corps d'armée, désastre qui venait s'ajouter inutilement à celui de Waterloo ? Tel est l'avis des militaires vraiment compétents, qui ont jugé la campagne sans parti pris d'avance. De ce nombre le colonel Charras, officier et auteur d'un mérite reconnu. Waterloo est la conséquence de l'immense erreur commise par Napoléon, lorsqu'il supposa que l'armée prussienne avait été en partie détruite à Ligny ; sans cette persuasion, il n'eût pas détaché Grouchy, croyant ne lui confier que la mission de poursuivre une armée en pleine déroute. Sans doute, dans cette hypothèse, les forces confiées à Grouchy suffisaient ; mais du moment qu'il s'agissait, non pas de poursuivre des troupes démoralisées, mais de paralyser les mouvements d'une excellente armée de près de cent mille hommes, qui, avec une avance de seize heures, accomplissait dans un ordre parfait son plan de campagne en se rapprochant de l'armée anglaise, le faible corps

de Grouchy, devenu insuffisant, ne pouvait qu'échouer dans une mission impossible à remplir : car, à moins que le général ennemi ne fût inepte, disposant de forces triples, il devait, quelque parti qu'il prît, opposer une fraction de ses forces à Grouchy, et diriger le reste de son armée sur Waterloo; que Grouchy tournât donc à droite vers Wavres, ou qu'il se dirigeât sur la gauche vers Waterloo, il devait fatalement entrer en lutte avec une partie de l'armée ennemie, tandis que le gros de cette armée rejoindrait l'armée anglaise, résultat infaillible, puisqu'un long répit avait été laissé aux Prussiens après la journée de Ligny.

Triste et désolante situation que celle de Grouchy, dont l'action eût été ailleurs si puissante et si décisive, et qui là, où il a été placé malgré lui, se trouve fatalement voué à d'inutiles efforts, victime d'une erreur que non-seulement il n'a pas commise, mais qu'il s'est efforcé de faire comprendre et d'empêcher!

En attaquant Wavres, il avait chance de vaincre et il vainquit; il lui restait aussi une espérance qui, hélas! ne s'est point réalisée, mais qui cependant, n'était pas en dehors des choses possibles. Napoléon avait compté vaincre à Waterloo avec les forces qu'il commandait en personne. Si des circonstances plus heureuses l'eussent favorisé, s'il fût resté maître du champ de bataille et eût attendu de pied ferme les Prussiens, ceux-ci, poursuivis par Grouchy après Wavres, placés entre l'armée française victorieuse et l'aile droite, étaient infailliblement écrasés, et une double victoire couronnait la campagne.

Mais les événements devaient suivre un cours opposé. La fatale nouvelle du désastre arrive à Grouchy le 19 au matin, au moment où, vainqueur, il pousse l'ennemi; il est au désespoir, mais ne s'impute pas la défaite, comme l'insinue M. Thiers. Il a fait son devoir, et, sans se laisser abattre, il ordonne et commence cette belle retraite que les plus malveillants ont été forcés d'admirer, à l'exception de l'auteur du Consulat et de l'Empire, qui l'appelle un hasard heureux. Grouchy ramène intact, jusque sous les murs de Paris, ce corps d'armée qu'il est parvenu à sauver, et qui eût été sans utilité pour le pays, enveloppé et détruit par les Prussiens, si le maréchal, écoutant d'imprudents conseils, se fût décidé à la marche qu'on lui a tant reproché de n'avoir pas opérée.

Dans les premiers moments du désastre, l'Empereur n'accusa pas Grouchy, car il savait bien qu'il avait compté vaincre sans lui et qu'il ne l'avait appelé que trop tard. Il se plaignit des fautes commises à l'aile gauche, de ce qui s'était passé aux Quatre-Bras, de Ney qui, à Waterloo, avait fait massacrer toute sa cavalerie!... Ney au contraire accusait Grouchy. « Oh! Grouchy, Grouchy! » s'écriait-il en se frappant le front. En pleine chambre des pairs, il imputait le malheur à Grouchy, vainement attendu sur le champ de bataille. Ney avait raison. Grouchy, hélas! n'y était pas; mais pourquoi n'y était-il pas? parce que l'Empereur ne l'avait pas voulu, ou ne l'avait voulu que lorsqu'il n'était plus temps.

Sur le rocher d'exil de Sainte-Hélène, l'Empereur

et ses familiers reportaient naturellement leurs pensées de préférence sur les circonstances décisives du drame lugubre qui avait clos l'épopée impériale. En portant ses regards sur 1815, l'Empereur, dont sans doute l'imagination voyait facilement les choses au gré de ses désirs, trouva facilement la preuve que tout ce que *la prudence et l'habilité pouvaient faire* pour le succès de la campagne, avait été accompli par lui, et que les fautes de ses lieutenants avaient tout perdu. Aussi, d'après Gourgaud, les fautes commise à l'aile droite sont plus funestes, plus décisives encore que les fautes commise à l'aile gauche attribuées à Ney et à d'Erlon. Gourgaud, ou plutôt Napoléon, accuse Grouchy en termes violents ; il méconnaît les causes qui ont le plus influé sur la bataille du 18. Il oublie le temps énorme perdu à Ligny, les retards irréparables qui en ont été la conséquence ; après la cruelle expérience qui a été faite, il représente toujours l'armée prussienne en déroute, démoralisée, ce qui est de toute fausseté. Il oublie sa propre erreur, quand il supposait que les Prussiens marchaient vers Namur, et qu'il indiquait cette route à Grouchy ; il ne tient nul compte de la difficulté, après de si longs retards, de s'assurer de la route suivie par les Prussiens, de l'impossibilité pour Grouchy de maintenir ses communications avec lui quand des corps prussiens les interceptaient ; il reproche à Grouchy les lenteurs de sa marche et ne voit pas combien celle de tous les corps a été retardée par l'état des terrains défoncés, circonstance qui a eu sous ses yeux, à Waterloo, de si terribles conséquences ;

il parle d'ordres qui n'ont jamais été *reçus* ni *donnés* et sont *supposés ;* les circonstances de temps, de lieu, de nombre sont changées. Tout se modifie, s'altère, se transforme pour la gloire de l'Empereur dans cette justification passionnée. Introduite sous le nom d'un aide de camp de Napoléon, la version de Sainte-Hélène, expression de la pensée du grand empereur captif, se répand rapidement en France et à l'étranger. En France, elle est adoptée d'entraînement, non-seulement par les partisans fanatiques de l'Empire, par les compagnons d'armes du grand homme, par les soldats laboureurs, mais encore par tous les cœurs en qui brûlait l'étincelle patriotique ; on saisit avidement le moyen d'abaisser le triomphe de l'Angleterre et de relever la gloire de l'armée française, en faisant retomber la faute sur un seul ; personne ne contrôle ne vérifie les faits, tant par paresse d'esprit que par suite de cette fougue irréfléchie avec laquelle on adopte en France toute idée qui flatte les passions dominantes. Tout le monde accepte ce lieu commun mensonger : que, sans Grouchy, la France eût vaincu à Waterloo. Grouchy se défend, mais ses défenses, quoiqu'elles continssent les points essentiels, ne sont ni assez vives, ni assez développées, ni assez saisissantes. Dans les premiers temps surtout, confiant dans la force de la vérité, il ne croit pas assez à la persistance des calomnieuses attaques dont il est l'objet ; il oublie trop combien la foule des esprits superficiels et crédules est disposée à accepter, sans examen, un fait, si faux qu'il soit, une fois consigné dans l'histoire ; seuls, les géné-

raux ses amis, ceux qui l'ont suivi dans sa glorieuse carrière, tels que Belliard, Beker, Clausel, Molitor, etc., se défendent de partager les préjugés populaires et l'assurent que le temps, en éclairant les esprits, ne tardera pas à dissiper des erreurs passagères fondées sur l'ignorance et sur la passion.

Les défenses du maréchal sont peu lues; elles passent inaperçues; au contraire, le *Mémorial de Sainte-Hélène* se propage de plus en plus; il devient l'Évangile du peuple; livres, journaux, dictionnaires répètent à l'envi ses mensongères assertions...

Il semble que Grouchy aurait dû trouver dans l'armée, en dehors du cercle des hommes qui se groupaient autour de Gérard, des défenseurs déclarés, et en effet quelques hommes, et des plus marquants, tels que Jomini, exprimèrent sur Waterloo une opinion diamétralement opposée au jugement des masses; mais en général, dans l'armée, on garda le silence; les uns, braves, intrépides, mais peu habitués aux études, à la recherche laborieuse des faits, répugnaient à approfondir la question; les autres s'en rapportaient pleinement aux relations publiées qui altéraient si complétement la vérité; d'autres encore se laissaient dominer par le sentiment patriotique, qui se plaisait à relever l'honneur de nos armes, en rejetant les revers sur la faute d'un seul; enfin, faut-il le dire? si après ses brillants services, Grouchy couvert de blessures avait des droits manifestes à la dignité de maréchal, d'autres sans contredit avaient également droit à y prétendre; la préférence donnée par l'Empereur à Grouchy avait

causé des froissements; l'envie germe facilement dans le cœur humain, et cette disposition, sans être à coup sûr la cause principale, ne fut pas étrangère à la tiédeur avec laquelle furent accueillies les injustes attaques dirigées contre le maréchal.

A mesure que les années s'écoulaient, ses amis, ses frères d'armes, les témoins de sa glorieuse carrière, disparaissaient tour à tour; la génération nouvelle le connaissait surtout par cette campagne des Cent-Jours si odieusement dénaturée; les imputations injustes et dénigrantes se répétaient, en s'amplifiant, et devenaient de plus en plus âcres et blessantes; le flot de l'impopularité montait et grossissait sans cesse..... Du sein même de la Chambre des pairs, dans un écrit noblement rétracté depuis par le loyal général Berthezène qui en était l'auteur, partit une accusation qui blessait si profondément l'honneur de Grouchy, alors presque octogénaire, qu'il dut porter plainte et réclamer l'autorisation d'exercer des poursuites. Il eut à s'adresser au duc Pasquier, président de la Chambre des pairs, qui le reçut un jour, après la séance, dans son cabinet, où diverses personnes entrèrent successivement. Le duc Pasquier, que cette affaire contrariait et mécontentait au plus haut point, manifesta sa mauvaise humeur au maréchal dans un langage déplacé. Malgré son âge, le vieux soldat de la République et de l'Empire, maintenant sa dignité justement blessée, sut rabattre la parole inconvenante du président de la Chambre des pairs avec une vigueur rare, un sang-froid et une autorité dont furent vivement impressionnés les

témoins de cette scène, qui l'ont eux-mêmes racontée.

Cependant le temps minait là puissante constitution du maréchal. Il conserva néanmoins au delà du terme ordinaire une remarquable vigueur. Il mourut en 1847 ; des honneurs funèbres lui furent rendus avec pompe ; le canon des Invalides retentit, mais aucun discours ne fut prononcé à ses obsèques ; le vaillant combattant de Novi, de Hohenlinden, d'Eylau, de Friedland, de Wagram, de la Moskova, de Vauchamps descendit dans la tombe sans qu'une parole de regret, sans qu'un adieu sympathique se fît entendre sur son cercueil ; un silence glacé oppressait les cœurs. N'avait-il pas, pour le vulgaire, fait perdre la bataille de Waterloo ?

La vie de Grouchy, qui offre aux hommes de guerre l'exemple d'une carrière pleine de courage, de droiture, d'honneur, et de talents militaires reconnus par les meilleurs juges, contient de graves enseignements pour ceux à qui incombe la tâche sacrée de retracer les faits de l'histoire ; cette pure renommée a été ternie par d'injustes reproches, injustement reproduits par des écrivains d'assez de talent et de mérite pour ne pas imiter la crédule légèreté des masses, et qui devaient chercher la vérité, scruter les faits et apprécier à leur juste valeur des assertions passionnées et suspectes, qui devaient repousser les accusations de l'orgueil rejetant ses propres fautes sur autrui, qui en dernier analyse avaient le devoir d'éclairer l'esprit public, au lieu de suivre et de propager d'injustes préjugés.

Il est une œuvre historique dont le tenace auteur n'a-

bandonne pas facilement les idées, si fausses qu'elles soient, lorsqu'il les a une fois adoptées. C'est pour la combattre, en fournissant à l'histoire d'irrécusables matériaux, c'est pour remplir un devoir sacré que nous avons publié cet ouvrage, un peu long peut-être, mais consciencieux, nous l'affirmons.

Georges de Grouchy.

FIN.